

ENQUÊTE PUBLIQUE relative à la RÉVISION du SCOT de la MÉTROPOLE NANTES SAINT-NAZAIRE

Enquête n° 16000107/44

Du Lundi 19 Septembre 2016 au Vendredi 21 Octobre 2016

1 - RAPPORT d' ENQUÊTE

Commission d'enquête :

Président :

Gilbert FOURNIER

Membres Titulaires :

Jean-Pierre HEMERY

Alain BOELS

Membres Suppléants :

Jean LE MOINE

Laurent KLEIN

Les membres de la Commission d'Enquête ont été désignés le 02 Mai 2016 par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes conformément à la liste départementale d'aptitude au titre de l'année 2016.

Enquête prescrite par l'arrêté n° 2016-01 du 26 Août 2016 de Madame la Présidente du Pôle métropolitain Nantes/Saint Nazaire.

Fait à Nantes le 21 Novembre 2016

SOMMAIRE

1- GENERALITES SUR LE PROJET	3
1.1 Préambule	3
1.2 Objet de l'enquête	3
1.2.1 - <i>Historique et Concertations préalables</i>	3
1.2.2 - <i>Localisation</i> :	4
1.2.3 - <i>Objectifs</i> :	5
1.2.4 - <i>Synthèse de l'évaluation environnementale</i>	10
1.3 Cadre Juridique	15
1.4 Le dossier du projet	15
1.4.1 <i>Le maître d'ouvrage et autorité organisatrice</i>	15
1.4.2 <i>Les bureaux d'études ayant établi le dossier</i> :.....	15
2 - AVIS DES PPA et PPC	15
2.1- <i>Avis de l' Autorité Environnementale</i>	15
2.2- <i>Avis des Autres Personnes Publiques Associées et Consultées</i>	19
3 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE	22
3.1 <i>Les opérations préalables</i>	22
3.2 <i>Composition des dossiers d'enquête</i>	24
3.3 <i>Publicité, Affichages, Information du public</i>	25
3.4 <i>Déroulement de l'enquête</i>	26
4 - RECENSEMENT DES OBSERVATIONS	27
4.1 <i>Observations orales</i>	28
4.2 <i>Observations notifiées sur registres ou reçues par courriers ou notes écrites</i>	28
4.3 <i>Observations reçues par mails</i>	48
5 – SYNTHÈSE	94
6 - PROCÈS VERBAL de SYNTHÈSE et QUESTIONS de la COMMISSION	96

ANNEXES

- 1- Affichages, articles de presse.
- 2- Procès Verbal de Synthèse et questions de la Commission d'enquête transmis le 28 Octobre 2016.
- 3- Mémoire de Réponse au PV de Synthèse transmis le 12 Novembre 2016.

1. GENERALITES SUR LE PROJET :

1.1- Préambule:

Créé par la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (*loi SRU*), le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) doit permettre aux communes appartenant à un même bassin de vie, de mettre en cohérence leurs politiques dans les domaines de l'Urbanisme, de l'Habitat, des implantations commerciales, des déplacements et de l'environnement.

Les lois Grenelle 1 et 2 ont institué le Schéma de Cohérence Territoriale comme le document unique de référence des communes pour l'élaboration de leur plan local d'urbanisme (*PLU ou des PLUi, et PLUm*).

1.2 Objet de l'enquête:

1.2.1- Historique et Concertations préalables:

La révision du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire a été prescrite le 22 mars 2013, suite à l'analyse des résultats du SCOT 1 approuvé en 2007. Les objectifs de la révision et les modalités de concertation ont été définis lors de cette délibération en comité syndical (**délibération 2013-12**).

Les modalités de concertation ont été complétées par la délibération en date du 10 juillet 2015 (**2015-09**). Le **débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** s'est tenu le **3 novembre 2015** en comité syndical. La délibération **2015-14** a pris acte de ce débat.

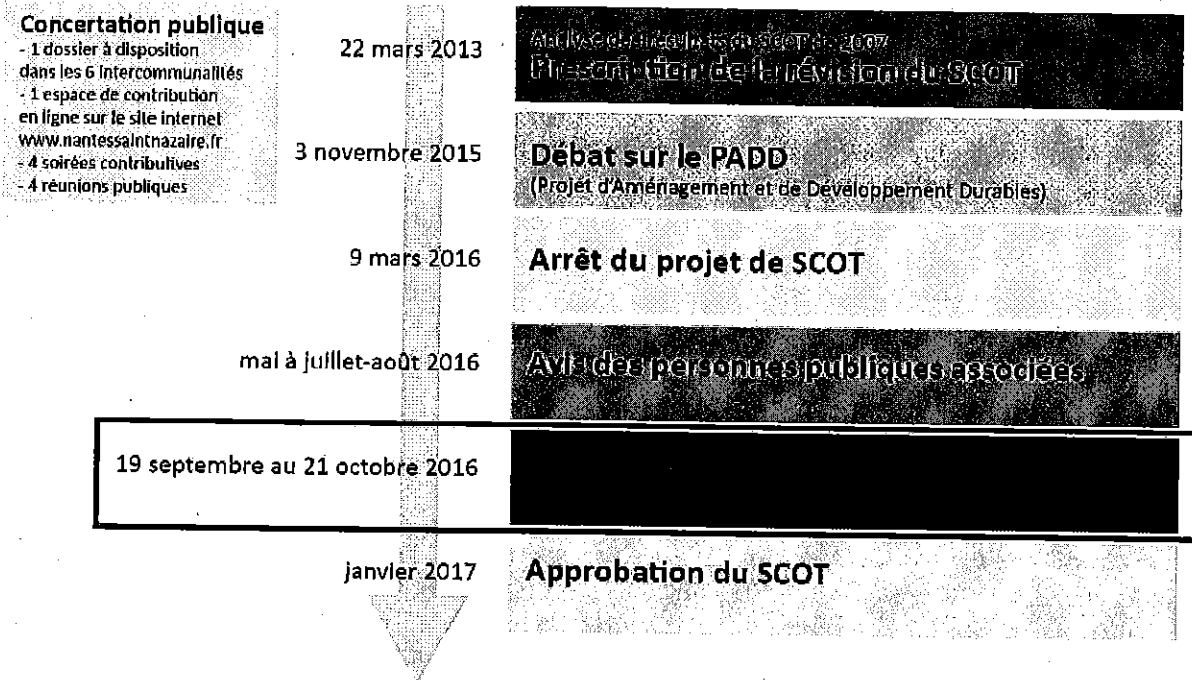
Le **projet de SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire a été arrêté** par délibération en comité syndical le **9 mars 2016**, puis transmis aux personnes publiques associées fin avril 2016.

L'autorité environnementale a été saisie le 19 mai 2016.

L'enquête publique, dirigée par une commission dont les membres ont été nommés par le Tribunal Administratif s'est déroulée du 19 Septembre 2016 au 21 Octobre 2016.

Le dossier de SCOT, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des PPA (Personnes Publiques Associées) et des observations et remarques du public pendant l'enquête, doit être approuvé par délibération en conseil syndical en début d'année 2017.

Le diagramme ci-dessous montrent les différentes étapes de révision de ce SCOT :



1.2.2-Localisation :

Le Schéma de Cohérence Territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire, porté par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, concerne six intercommunalités : Nantes Métropole, la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne (Carene), les Communautés de communes d'Erdre et Gesvres, de Loire et Sillon, de Coeur d'Estuaire, du Pays de Blain, soit 61 communes sur un périmètre de 1 894 km².



Organisé autour de l'estuaire de la Loire s'étendant sur une soixantaine de kilomètres et large de trois kilomètres à son embouchure, le territoire métropolitain compte 80% d'espaces naturels et agricoles et 40 000 hectares de marais et rivières, qui sont d'importants réservoirs de biodiversité. Il est caractérisé par un système urbain polycentrique avec 2 pôles majeurs concentrant 90% de la population (agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire) et 5 pôles structurants articulés en réseau (Savenay, Saint-Etienne-de-Montluc, Treillières/Grandchamp-des-Fontaines, Nort-sur-Erdre, Blain).

Ci dessous quelques données globales sur l'ensemble du territoire du SCOT:

- 6 intercommunalités
- 61 communes
- Superficie : 1894 km²
- Population : 839763 habitants
- Densité moyenne : 443 habitants / km² (recensement INSEE de 2013)
- Emploi : 414881 emplois (INSEE 2012)
- Logement : 413611 logements, dont 52% de résidences secondaires ou occasionnels (INSEE 2012)

1.2.3-Objectifs :

Les objectifs de la révision sont:

- à la fois de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires, et notamment les Lois Grenelle avant le 1er janvier 2017.
- d'intégrer de façon pleine et entière le Pays de Blain qui a rejoint le périmètre du SCOT en 2010.
- de définir le projet de territoire pour l'ensemble de la métropole Nantes Saint-Nazaire.
- de fixer des objectifs qui doivent être mis en œuvre au niveau des six intercommunalités et au niveau des communes dans les Plans Locaux d'Urbanisme.
- confirmer ou infléchir les orientations définies dans le SCOT 1, suite à l'analyse de ces résultats.

L'analyse des résultats du premier SCOT menée en 2013, par grande thématique a révélé les éléments abordés ci-après.

Concernant:

L'Evolution socio-démographique :

La croissance démographique s'est poursuivie, conformément aux prévisions démographiques établies lors de l'élaboration du SCOT 1, avec des disparités suivant les territoires du SCOT.

Les Dynamiques résidentielles :

La construction de logements a progressé sur la métropole Nantes Saint-Nazaire, dépassant les objectifs de construction fixés dans le SCOT 1, sans atténuer les disparités.

Les objectifs de production de logements sociaux ont globalement été atteints.

Les équilibres et dynamiques territoriales / forme de la métropole:

Les équilibres définis dans le SCOT ont été préservés entre espaces naturels et agricoles et espaces urbanisés ou urbanisables.

Les dynamiques économiques et développement commercial:

Un rééquilibrage entre territoires est amorcé avec l'émergence de pôles secondaires d'emplois dans les communautés de communes et particulièrement à Erdre et Gesvres, et le nombre d'emplois a augmenté.

Cependant la plupart des emplois reste concentrée à Nantes Métropole et la CARENE, et l'objectif de rationalisation d'utilisation de l'espace pour les activités économiques n'est pas atteint.

La maîtrise des déplacements:

L'utilisation de la voiture individuelle est restée très prédominante. Les logements ont été construits plus proches des transports collectifs qu'auparavant mais les activités s'en sont éloignées.

Cependant les cœurs des deux agglomérations ont développé leur réseau de transports en commun.

La préservation des espaces agricoles:

Les objectifs d'espaces agricoles pérennes ont été atteints et même dépassés.

La préservation et valorisation de l'environnement et du patrimoine:

Les objectifs du SCOT en matière de préservation des espaces naturels ont été atteints.

Le projet de schéma de cohérence territoriale révisé affirme les engagements pour le développement du territoire à l'horizon 2030 afin de garantir son positionnement juste dans un contexte de métropolisation, de compétition entre territoires et de changements sociétaux nombreux.

Ces engagements sont portés par plusieurs ambitions :

- **L'ambition de la solidarité et de la cohésion et de la mixité sociale.**
- **L'ambition de l'emploi et de l'attractivité.**
- **L'ambition d'un territoire durable** qui permette, à l'échelle de Nantes Saint-Nazaire, de contribuer à relever les défis environnementaux de la préservation de la biodiversité, du réchauffement climatique, de la préservation des terres agricoles, d'un développement urbain économe en espace et en énergie, de développement des énergies renouvelables.
- **L'ambition de préserver une forme urbaine originale** caractérisée :
 - par une organisation multipolaire permettant la coexistence des deux grands pôles urbains et des pôles structurants insérés dans un maillage de bourgs vivants ;
 - par l'estuaire de la Loire et son réseau hydrographique (Erdre, Gesvres, Sèvre, canal de Nantes à Brest)
 - par des espaces naturels et agricoles riches et fragiles.
- **L'ambition d'une métropole mobile organisée pour faciliter l'accessibilité**, à toutes les catégories de la population, avec pour optique de réduire les déplacements et l'utilisation de la voiture.

Toutes ces ambitions sont abordées dans **5 chapitres thématiques** listés ci-après.

Methodologie:

Pour chaque chapitre, après un diagnostic de l'état actuel, de l'identification des besoins, et des enjeux propres au territoire Nantes- Saint Nazaire, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (**PADD**) fixe le projet de territoire pour les 15 prochaines années et définit des objectifs de politiques publiques.

Ces orientations, qui devront s'appliquer aux documents d'urbanisme et de planification de rang inférieur (PLU, PLH....) sont formalisées dans un Document d' Orientations et d'Objectifs (**DOO**).

Chapitre 1: Des valeurs de cohésion sociale et territorial pour accompagner la dynamique démographique.

→ Diagnostic:

- croissance de près de 6800 habitants supplémentaires par an sur tout le territoire.
- près de 8000 logements neufs chaque année.

→ Les Objectifs du PADD:

- Le 1er défi majeur pour le pôle métropolitain et ses intercommunalités est de répondre aux besoins de la croissance démographique, principalement endogène, qui portera la population du pôle autour de 920 000 à 950 000 habitants d'ici 2030, d'assumer sa responsabilité en participant à la croissance démographique départementale et en se mettant en capacité de loger les actifs, notamment modestes par une politique du logement ambitieuse, diversifiée, qualitative, innovante et coordonnée.

→ Les Orientations du DOO:

- Produire environ 100 000 logements neufs à l'horizon 2030 dans les centralités et à proximité des arrêts de transports performants existant ou à venir, des commerces, des services et équipements.
- Effectuer une répartition coordonnée entre les EPCI.
- Concernant le logement social: viser 32 % de la production neuve se répartissant comme suit:
 - + de 20% de logements sociaux dans le parc à l'horizon 2030.
 - un minimum de 20% à l'échelle de l'EPCI dans les nouvelles zones AU.
 - et pour chaque commune: au moins 10 logements sociaux d'ici 2030.
- Assurer la qualité dans le temps du parc existant.
- Recourir aux énergies renouvelables.
- Répondre aux besoins des habitants:
 - garantir la mixité sociale et générationnelle.
 - veiller aux conditions de logement des travailleurs mobiles.
 - garantir les conditions d'hébergement des plus fragiles.
 - assurer l'accueil des gens du voyage.

Chapitre 2: La performance économique et l'attractivité au niveau de l'emploi.

→ Diagnostic:

- La croissance des emplois est équilibrée entre les sphères productives et présentes.
- La polarisation des emplois sur Nantes et Saint-Nazaire est toujours forte mais le développement de l'emploi se fait principalement en périphérie des agglomérations.
- Le territoire bénéficie de l'attractivité littorale.

→ Les objectifs du PADD:

- Le pôle métropolitain fait le choix de conforter sa trajectoire économique au service de l'emploi pour tous. Il s'appuie sur une économie diversifiée conjuguant filières historiques et d'avenir.
- Rester un territoire attractif et performant grâce à une ouverture amplifiée sur le monde, une meilleure accessibilité, et une coopération accrue entre les territoires de l'Ouest.
- Préserver des capacités d'accueil pour l'industrie et la logistique, et privilégier les centralités pour l'accueil de l'emploi.

→ Les Orientations du DOO :

- Soutenir les filières stratégiques.
- Mettre en adéquation formations et besoins des filières.
- Inscrire des orientations priorisant le développement économique dans les centralités et sur les différents niveaux de l'armature urbaine.
- Renforcer la lisibilité des parcs d'activité économique en distinguant les réserves à court terme des réserves à long terme. Les orientations du SCOT visent ainsi à préserver et anticiper les capacités

foncières nécessaires au déploiement des filières stratégiques à proximité des grandes infrastructures de transports et des grands services urbains et à inscrire les projets de développement économique dans une démarche de rationalisation préalable du foncier.

- Favoriser l'attractivité et l'optimisation des sites économiques.
- Concernant le commerce: renforcement des centralités afin de préserver le commerce de proximité ou de le revitaliser.

Chapitre 3: L'estuaire de la Loire, un laboratoire de la transition énergétique et écologique.

→ Diagnostic:

- La Loire constitue une matrice structurante du territoire porteuse d'enjeux majeurs et de multiples usages.
- des marqueurs forts: 1 000 kilomètres de cours d'eau, 40 000 hectares de zones humides, et des espaces naturels aquatiques majeurs, 80% d'espaces naturels, agricoles et forestiers 69000 hectares d'espaces agricoles pérennes.
- 2 périmètres de protection des espaces agricoles et naturels péri-urbain (PEAN).

→ Les Objectifs du PADD:

- Poursuivre l'engagement en faveur de la transition énergétique.
- Préserver la richesse écologique des grands ensembles naturels: estuaire de la Loire, marais de Brière, lac de Grandlieu, vallées, plateau bocager, canal de Nantes à Brest.
- Reconnaître le rôle économique, social, paysager et environnemental de l'agriculture.
- Mettre l'eau au cœur du projet de territoire.

→ Les Orientations du DOO:

- S'inscrire dans les objectifs nationaux: - 40% des émissions de gaz à effet de serre, 32% d'énergies renouvelables dans la consommation finale:
 - encourager au conditionnement des zones d'extensions de l'urbanisation à des critères de performance énergétique.
 - mettre l'accent sur le développement des réseaux de chaleur et l'économie des ressources naturelles.
 - développer des énergies renouvelables locales.
- Protéger les continuités écologiques (trame verte et bleue):
 - réservoirs majeurs et complémentaires.
 - corridors écologiques.
- L'agriculture étant identifiée comme une activité essentielle sur le territoire, les orientations du SCOT se placent dans la poursuite du SCOT 1 avec la préservation d'espaces agricoles pérennes.
- Sécuriser l'alimentation en eau potable.
- Protéger la ressource en eau et améliorer sa qualité (objectifs SDAGE), protéger les zones de captage et de pompage et la ressource halieutique.
- Préserver les zones humides et assurer leur protection de manière différenciées selon leur fonctionnalité.
- Développer des réponses adaptées aux risques (inondation, submersion, pollutions...).

Chapitre 4: Un éco-métropole garante de la qualité de vie pour tous ses habitants

→ Diagnostic:

La croissance urbaine a été importante depuis les années 1960; cependant on constate une baisse de la consommation d'espace par l'urbanisation (-13%) supérieure aux objectifs fixés par le SCOT 1 (-10%).

L'optimisation du développement urbain augmente : près de 3 logements aujourd'hui au lieu d'un seul il y a 20 ans. Les formes urbaines variées sur le territoire participent à la qualité du cadre de vie et du paysage urbain.

Le territoire bénéficie d'un patrimoine historique et architectural majeur.

→ **Les Objectifs du PADD:**

Le SCOT propose un modèle urbain économe en espace, en ressources naturelles et en énergie en tirant parti de l'ouverture littorale du territoire, en renforçant les centralités et l'armature urbaine, en priorisant le développement dans les agglomérations et les pôles structurants.

→ **Les Orientations du DOO:**

- Pour limiter l'étalement urbain, le SCOT propose aux PLU/PLUi la délimitation de leur enveloppe urbaine sur la base de la définition du SCOT.
Cette définition permet de donner un cadre commun et cohérent pour toutes les communes du territoire. La réduction de la consommation d'espace se traduit par la priorité donnée au développement dans l'enveloppe urbaine en recherchant la constructibilité des délaissés et des dents creuses, la densification des espaces bâtis et l'optimisation des espaces artificialisés. Il se traduit par une réduction de -50 % de la consommation en extension urbaine (minimum de 40 % avec des objectifs par EPCI). La densité moyenne minimale est fixée à 20 logements /ha.
- Accompagner l'évolution qualitatives des villages et des hameaux par les prescriptions suivantes :
 - Écarts: aucun nouveau logement.
 - Hameaux et villages: nouveaux logements autorisés (sous condition).
 - Possibilités d'extension pour les villages listés dans le SCOT (stratégie de développement).
- Renforcer la polarisation du développement (2 agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire, 5 pôles structurants et communes) avec des orientations territorialisées et différenciées pour chacun. Les pôles structurants sont ceux qui avaient été identifiés dans le SCOT 1.
- Affirmer les grands ensembles paysagers.
- Confirmer et consolider la vocation touristique.
- Tirer partie de l'ouverture du littoral avec la façade atlantique (en intégrant les prescriptions de la Loi sur l'Eau).

Chapitre 5: Une organisation des mobilités favorisant l'ouverture à l'international, les connexions entre les territoires et la proximité au quotidien.

→ **Diagnostic:**

- Vieillesse de la population (20% de la population entre 60 et 75 ans).
- De plus en plus de personnes seules.
- Revenu moyen des ménages progresse mais avec de fortes disparités.
- Le coût du foncier est plus élevé sur le territoire de la métropole Nantes Saint-Nazaire que dans les territoires voisins.
- La part de l'habitat locatif social baisse par rapport au parc total de logements, alors que la demande en logement locatif social augmente.
- Les familles délaissent les agglomérations pour les territoire péri-urbains.
- La voiture individuelle reste le mode de déplacements privilégié, cependant la fréquentation des transports en commun augmente à l'échelle du Pôle, dans l'ensemble des réseaux et services de transports offerts aux habitants : réseau ferroviaire, réseau Lila du département, transports collectifs urbains des agglomérations. Les pratiques évoluent en faveur de la proximité et de la mobilité douce avec le développement de la marche à pied et du vélo.

→ **Les Objectifs du PADD:**

- Pouvoir se déplacer efficacement en conjuguant différents modes de transport.
- Encourager la ville à courte distance et développer les alternatives à la voiture individuelle.

→ **Les Orientations du DOO:**

- Optimiser la desserte en transport collectif en:
 - intensifiant les centralités.

- renforçant la proximité dans les agglomérations et en proposant un maillage par une desserte performante des pôles structurants.
- développant les pôles d'échanges multimodaux.
- Développer dans toutes les centralités la mobilité du 10 min à pied et 5 min en vélo.
- Hiérarchiser et optimiser les structures routières.
- Développer les aménagements des modes actifs.
- Pour le transport des marchandises, structurer l'offre modale en:
 - créant les conditions favorables au transport fluvial (espaces pour plate forme) ou ferroviaire, afin de répondre aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- renforçant l'accessibilité inter-régionale, nationale et internationale.

1.2.4 - Synthèse de l'évaluation environnementale:

L'évaluation environnementale du SCOT du Pôle Métropolitain est réglementée par le code de l'urbanisme (R 141-2) et par le code de l'environnement (L122-4 à L122-12).

En application de l'article L131-2 du code de l'urbanisme, le SCOT doit prendre en compte les programmes d'équipement de l'État. A ce titre, le SCOT intègre les éléments du projet d'aéroport du Grand Ouest, connus à la date d'arrêt et fournis par le maître d'ouvrage.

→ Cette évaluation dresse un constat de l'Etat initial de l'environnement:

Le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire doit répondre à de nombreux enjeux environnementaux et ainsi inscrire le développement du territoire dans une dynamique de Développement Durable, en adéquation avec son statut d'éco-métropole du Grand Ouest.

L'eau est l'élément marqueur de ce territoire, ouvert sur la façade atlantique et à l'entrée de la Loire dans le continent. Son renouvellement urbain doit se concilier avec la demande grandissante de cohésion territoriale entre urbanisation, agriculture et préservation des grands paysages et de son capital naturel, composé principalement des affluents de la Loire que sont l'Erdre, la Sèvre et le Brivet, mais également du marais de Brière, du lac de Grand Lieu et du canal de Nantes à Brest.

Faisant partie intégrante de la Trame Verte et Bleue à l'échelle nationale, les milieux d'intérêt écologique du territoire et leurs fonctionnalités sont soumis à une pression foncière urbaine et industrielle, dont la pérennisation de l'activité agricole représente un des leviers permettant leur protection et renforcement.

Le territoire présente une activité agricole variée (élevage dans le bocage, agriculture de marais, vignoble en sud Loire, agriculture péri-urbaine), qui est à la fois socle d'une économie locale, responsable de l'entretien des fonctionnalités écologiques et productrice de paysages caractéristiques.

L'efficacité énergétique du territoire est en deçà des moyennes nationales; sa consommation énergétique en provenance des ressources fossiles est liée aux secteurs des transports et du bâtiment dans un territoire dépendant de la voiture hors pôles urbains. Cependant **l'éco-métropole dispose d'un potentiel de développement conséquent des énergies renouvelables et filières locales**, notamment à travers l'énergie marine sur le littoral, l'éolien et le bois énergie au Nord (forêt du Gavre), la biomasse en Brière ou encore la géothermie au niveau des vallées principales.

La métropole doit **faire face aux risques naturels** générés en premier lieu par l'eau, qui concernent particulièrement les biens et les personnes situés sur la frange littorale, les bords de l'estuaire et des affluents majeurs. En contact avec les populations, lieux touristiques et milieux écologiques, le développement industriel est responsable de nuisances liées au bruit et à la pollution de l'air. **La gestion de cette vulnérabilité corrélée à l'accès à l'eau potable constituent un des enjeux du territoire**. L'évolution du réchauffement climatique devrait affirmer ces risques connus.

Concentrant de nombreuses fonctions métropolitaines, le territoire accueille les importants projets d'infrastructures de transports portuaires et aéroportuaires du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire et de l'Aéroport Grand Ouest, sources d'enjeux environnementaux importants, pris en compte au travers d'évaluations environnementales particulières, et déclinés dans le SCOT.

→ **Pour le projet de SCOT Nantes Saint-Nazaire présenté dans ce dossier, 10 enjeux environnementaux prioritaires ont été identifiés:**

1 - Affirmation de la présence de l'eau, composante majeure de l'environnement du Pôle Métropolitain et adaptation des usages associés (loisirs, agriculture, ...) aux enjeux de conservation de sa qualité écologique et biologique (littoral, estuaire, réseau hydrographique, marais, zones humides).

Évaluation des incidences notables du SCOT sur l'environnement:

Le développement induit par la mise en oeuvre du SCOT entraînera de nouveaux besoins en matière d'alimentation en eau potable, de traitement des eaux usées, ... Des mesures ont donc été mises en oeuvre dans le DOO, afin de prendre en charge ces impacts, et de privilégier des économies de la ressource en eau et la limitation des pressions sur les milieux naturels. Certains projets permis par le SCOT pourraient être susceptibles de perturber les milieux humides largement représentés dans le territoire. Le SCOT prévoit en priorité la conservation, voire la restauration des zones humides essentielles pour la biodiversité et à fort intérêt hydraulique, et oblige à des mesures de compensation suffisante pour toute atteinte à ces milieux.

2 - Sauvegarde de la grande richesse et de la diversité écologique locale par la poursuite des dynamiques d'entretien et de mise en valeur des habitats naturels notamment par l'agriculture (prairies, bocages, ...), de la préservation du foncier agricole et le renforcement de la fonctionnalité des corridors écologiques (haies, berges, ...).

Évaluation des incidences notables du SCOT sur l'environnement:

Le développement induit par la mise en oeuvre du SCOT peut avoir pour conséquence une réduction des milieux naturels, notamment en périphérie du tissu urbain existant et la fragilisation de l'activité agricole, qui joue un rôle essentiel dans la conservation des réservoirs de biodiversité (marais, prairies) et des corridors écologiques (haies, ...). Des mesures sont mises en oeuvre dans le DOO sous la forme d'orientations de conservation des réservoirs et corridors écologiques associées à une cartographie, afin d'assurer la protection du réseau écologique du Pôle Métropolitain. Si certains réservoirs de biodiversité complémentaires étaient atteints par des projets d'extension urbaine ou d'infrastructures de transport soutenus dans le SCOT, ceux-ci sont conditionnés à la restauration de la fonctionnalité écologique locale.

3 - Anticipation des effets du réchauffement climatique notamment sur les risques liés à l'eau (érosion de la côte littorale, inondation, submersion et accès à l'eau potable) et plus particulièrement dans les territoires du Marais de la Brière et ceux bordant la côte Atlantique et la Loire.

Évaluation des incidences notables du SCOT sur l'environnement:

Les perspectives de développement soutenues dans le SCOT pourraient entraîner l'exposition d'un nombre plus importants de personnes aux risques naturels liés au changement climatique, notamment au niveau du littoral et de l'estuaire. Des mesures sont prises dans le SCOT pour que soient respectés les PPR, et que même en l'absence de telles servitudes, l'urbanisation soit strictement limitée dans les zones de risques connues. Le développement d'aménagements de protection et de gestion des zones inondables de type digues ou remblais n'est autorisé que dans les zones déjà fortement urbanisées et très vulnérables.

4 - Garantie d'un environnement sain, plus particulièrement dans l'Estuaire et l'agglomération de Saint Nazaire où le développement industriel est en contact direct d'une large population et de sites écologiques

et touristiques majeurs et dans les agglomérations soumises plus particulièrement aux risques de pollutions de l'air et de bruit.

Évaluation des incidences notables du SCOT sur l'environnement:

Les perspectives de développement soutenues dans le SCOT pourraient entraîner l'exposition d'un nombre plus important de personnes aux risques technologiques, conséquence d'un développement résidentiel en direction des zones concernées, ou de nouvelles sources de nuisances à proximité des zones habitées. Le SCOT prévoit au travers du DOO des mesures permettant de limiter les impacts potentiels, et consistant, en plus du respect des Plans de Prévention des Risques, dans l'éloignement des entreprises à risques des zones urbanisées et à l'instauration de zones tampons. La notion d'effets cumulés doit être prise en compte lors de l'implantation de nouvelles activités à risques dans des zones déjà sensibles.

5 - Diminution de la consommation énergétique principalement liée aux secteurs des transports et du bâtiment, notamment dans les espaces ruraux et périurbains, pavillonnaires et dépendants de la voiture thermique durabilité.

Évaluation des incidences notables du SCOT sur l'environnement:

Le développement induit par la mise en œuvre du SOT entraînera de nouveaux besoins en matière d'énergie, aussi bien dans le secteur résidentiel que dans le secteur des transports. Le SCOT développe des mesures permettant de limiter l'impact du développement sur les besoins en énergies et indirectement sur les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique. L'armature urbaine autour de laquelle sont prévues les orientations en matière de développement résidentiel devrait permettre de favoriser la concentration des nouveaux besoins en déplacements dans les secteurs desservis en transports en commun et d'inciter à leur utilisation comme alternative à la voiture individuelle.

6 - Adaptation de la production énergétique aux ressources locales et renouvelables, nombreuses sur le territoire, et notamment le bois-énergie et l'éolien au Nord, la géothermie le long des principales vallées, la biomasse dans la Brière ou encore l'énergie marine à l'Ouest.

Évaluation des incidences notables du SCOT sur l'environnement:

La réhabilitation du parc de logements et des bâtiments liés aux activités économiques est soutenue dans le SCOT afin de limiter les impacts de ces constructions sur la ressource et de compenser les besoins induits par les nouvelles constructions. Le SCOT soutient le développement des énergies renouvelables, en adéquation avec les différents potentiels disponibles localement.

7 - Mise en valeur du capital paysager, culturel et patrimonial d'exception et fédérateur pour le territoire du Pôle Métropolitain dans la continuité des nombreuses démarches existantes (liaisons douces de renommée nationale, animations culturelles autour de l'estuaire, tourisme nature littoral et fluvial...)

Évaluation des incidences notables du SCOT sur l'environnement:

Le développement économique, résidentiel et les grands équipements qui prendront place dans le territoire du SCOT entraîneront des modifications d'un paysage aujourd'hui très qualitatif, caractérisé par une diversité de milieux naturels et géographiques et par un patrimoine d'exception. Le SCOT développe un panel d'outils favorables à la conservation de la qualité des paysages du Pôle Métropolitain, qui permettront d'encadrer le développement et de limiter fortement les incidences négatives potentielles. Ainsi, la limitation et le conditionnement des extensions urbaines doivent participer à ces objectifs, en plus des mesures en faveur de l'intégration des constructions liées au développement économique, ou encore aux infrastructures et équipements.

8 - Pérennisation d'une activité agricole gestionnaire des milieux naturels et des paysages remarquables (prairies et marais notamment) par la garantie des conditions de son maintien : gestion foncière, diversification, durabilité.

Évaluation des incidences notables du SCOT sur l'environnement:

Les perspectives de développement du SCOT auraient pu entraîner une consommation foncière importante et des impacts sur la pérennisation d'une agriculture source d'enjeux économiques, paysagers et écologiques. En lien avec les orientations nationales en matière de limitation de l'étalement urbain, le SCOT décline un panel de mesures qui devraient permettre de favoriser une urbanisation en renouvellement urbain et l'optimisation du foncier à bâtir. Des règles de densité minimale sont notamment affichées participant, pour partie, à l'atteinte de l'objectif de réduction de 50% de la consommation d'espace. Le SCOT s'engage sur un modèle urbain et une armature urbaine renforcée, pour faire en sorte de limiter les incidences sur l'activité agricole.

En compensation des consommations à venir qui ne pourraient trouver d'autres alternatives, le SCOT prévoit des mesures favorables à une plus grande fonctionnalité de l'agriculture à long terme : circulations agricoles, outils fonciers (PPEANP, ZAP), ...

9 - Diminution de la production de déchets dans les territoires et anticipation des conséquences de cette diminution sur l'alimentation des réseaux de chaleur urbains, de plus en plus nombreux.

Évaluation des incidences notables du SCOT sur l'environnement:

Le développement induit par la mise en oeuvre du SCOT entraînera de nouveaux besoins en matière de gestion des déchets. Le SCOT, au travers du DOO, considère la question des déchets et notamment leur diminution à la source et leur valorisation comme une préoccupation forte du projet urbain. Il entend pour cela sensibiliser les acteurs locaux en matière de réduction des déchets et de tri et souhaite développer des filières complémentaires de façon à créer de nouveaux moyens de valorisation des déchets, augmentant ainsi la part de déchets valorisés que ce soit à l'échelle du territoire métropolitain via des équipements spécifiques qu'à l'échelle locale via des filières de réemploi par exemple.

10 - Affirmation de la qualité de vie dans le Pôle Métropolitain et renforcement de l'unité territoriale par la réponse aux demandes grandissantes de liens entre urbanité et environnement naturel et agricole (nature en ville, agriculture périurbaine, circuits-courts, liaisons douces de découverte des paysages...).

Évaluation des incidences notables du SCOT sur l'environnement:

Les orientations favorables à la limitation de l'étalement urbain et à l'intensification urbaine nécessaires à l'atteinte des objectifs de construction de logements notamment, pourraient potentiellement être susceptibles d'entraîner une augmentation des nuisances liées aux déplacements : pollution, bruit, ..., soit une dégradation du cadre de vie, particulièrement dans les centralités structurantes et secondaires. Les objectifs du SCOT en matière de développement de l'offre de transport en commun ou de préservation et développement de la nature en ville sont de mesures qui devraient permettre d'assurer une densification « acceptable » pour la population actuelle et à venir.

→ **Évaluation des incidences dans les zones revêtant une importance particulière pour l'environnement:**

Les zones revêtant une importance particulière pour l'environnement font l'objet de mesures de protection dans le SCOT pour assurer leur conservation, notamment grâce au projet de Trame Verte et Bleue qui se compose d'une cartographie dans le DOO et d'orientations associées.

Le littoral devrait bénéficier de la mise en oeuvre du SCOT grâce à des mesures de valorisation paysagère et touristique, qui ne devraient pas entraîner de perturbations des milieux écologiques associés, ni d'augmentation de l'exposition des personnes et des biens aux risques naturels dans ce secteur particulièrement sensible.

La métropole nantaise concentre une grande partie des orientations de développement du SCOT, tant en matière de densification des zones d'activités économiques, optimisation des infrastructures de transport ou renouvellement urbain. Toutefois, ces dynamiques devraient prendre place dans une logique de développement durable, en cohérence avec les objectifs du SCOT relatifs à la protection de la Trame Verte et Bleue, et notamment des vallées, à la mise en valeur du paysage, à la maîtrise des pressions sur les ressources et en prenant en compte les enjeux liés aux risques et nuisances.

Le plateau bocager du sillon de Bretagne devrait profiter des orientations en matière de Trame Verte et Bleue et de pérennisation de l'agriculture pour conserver les activités traditionnelles qui y prennent place. Les objectifs de réduction de la consommation de l'espace en lien avec l'armature urbaine devraient également être favorables à l'atteinte des objectifs de qualité paysagère importants dans ce secteur. Pour le projet d'Aéroport du Grand Ouest et ses projets connexes le SCOT décline l'ensemble des mesures prévues dans le cadre de la synthèse environnementale de ce projet au sein du DOO.

Le secteur de l'estuaire bénéficie des orientations en matière de Trame Verte et Bleue et particulièrement des objectifs de conservation des vallées, zones humides et marais. Les objectifs spécifiques en faveur de l'agriculture des marais permettent également des incidences positives du SCOT sur l'environnement naturel dans ce secteur. En outre, les objectifs de développement urbain du secteur sont limités, et se concentrent principalement dans le périmètre du Grand Port Maritime pour lequel le SCOT décline les orientations du Projet Stratégique 2015-2020. Ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale dont les mesures sont déclinées dans le SCOT, notamment sur les zones à enjeux écologiques et hydrauliques. Il est notamment prévu que la réserve foncière du Locherais, prise en compte dans le SCOT, n'empiète pas sur le site Natura 2000 de l'Estuaire, par ailleurs intégré comme réservoir majeur de la Trame Verte et Bleue du SCOT, et qu'une étude d'impact soit réalisée préalablement à tout aménagement dans ce secteur repéré comme stratégique par le Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire.

→ **Évaluation des incidences sur le réseau Natura 2000:**

Pour la conservation du réseau écologique communautaire, il faut rappeler que la Trame Verte et Bleue du SCOT permet:

- La protection forte de la totalité des périmètres des sites Natura 2000 issus de la Directive Habitat/Faune/Flore repérés en tant que réservoirs de biodiversité majeurs respectant les objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.
- La protection de l'intérêt écologique fort des sites Natura 2000 de la Directive Oiseaux (ZPS) au travers des documents d'urbanisme, ce qui laisse présager d'une prise en compte de l'intérêt écologique fort de ces zones et du choix d'une réglementation d'urbanisme compatible avec la sauvegarde des espèces d'avifaune, c'est-à-dire favorable à leur nidification, nourrissage, déplacement, ...
- La préservation des zones humides, la densification des pôles existant et la préservation des continuités écologiques sur l'ensemble du territoire qui sont indirectement favorables aux habitats et aux espèces des sites Natura 2000.

Les intentions de développement du SCOT prenant place à proximité ou empiétant sur un site Natura 2000 sont très limitées et correspondent à la reprise de projets d'intérêt général dépassant l'échelle du SCOT pour lesquels des mesures de compensation des effets ont été développées dans le DOO (conditionnement à la réalisation d'une étude d'impact) sur la base des évaluations environnementales stratégiques de ces projets notamment.

1.3 CADRE JURIDIQUE

Par arrêté n° 2016601 en date du 26 Août 2016, Madame la Présidente du Pôle Métropolitain Nantes Saint Nazaire a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la métropole Nantes Saint Nazaire.

Textes réglementaires de la révision du SCOT:

La révision du SCOT est régie par le livre 1er, le titre IV et le chapitre III du code de l'urbanisme, et notamment les articles L 143-29 à L 143-31.

L'enquête publique de la révision du SCOT est régie par les articles :

- L 143-22 du code de l'urbanisme.
- Le chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement.

1.4 - LE DOSSIER DU PROJET:

1.4.1 - Maîtrise d'ouvrage et l'Autorité organisatrice:

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, représenté par la Présidente, Madame Johanna Rolland

Siège : 2 cours du champ de Mars 44000 NANTES

02.51.16.47.09

contactpm@nantessaintnazaire.fr

www.nantessaintnazaire.fr

1.4.2 - Ont participé à la réalisation des dossiers :

- pour les photographies:
 - Nantes-Métropole.
 - CARENE (Communauté Agglomération de la Région Nazairienne).
 - AURAN (Agence Urbanisme de la Région Nantaise).
 - ADDRN(Agence pour le Développement Durable de la Région Nazairienne).
- pour le maquettage : AURAN.
- les pièces n°3 du dossier émanent de l'État (Porter à connaissance, annexes, et synthèse environnementale portant sur le projet d'aéroport du Grand-Ouest,sa desserte routière , les projets connexes,sur le territoire de proximité).

2 - AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES OU CONSULTÉES:

2.1 AVIS DE L' AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE:

Conformément à la législation en vigueur (art.104-21 du Code de l'Urbanisme), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire a été saisie pour avis sur le dossier de SCOT élaboré par le Pôle Métropolitain Nantes / Saint-Nazaire. Par décision motivée en date du 8 juin 2016, l'Ae s'est saisie de cet avis qui a été adopté lors de la séance du 20 juillet 2016 sous le n° 2016 – 44.

Cette autorité précise dans son avis que le rapport de présentation est clair et lisible mais qu'il présente néanmoins des faiblesses et qu'il appelle, par voie de conséquence, des compléments.

L'Ae recommande d'étayer certains points de diagnostic sur les évolutions et dynamiques de localisation de l'emploi et leurs conséquences, d'émission de gaz à effet de serre et d'énergie, ainsi que sur les écarts constatés par rapport au cadrage du SCOT de 2007 en matière de construction de logements. Elle recommande également de préciser les dialogues engagés et à prévoir dans l'ensemble des domaines avec les territoires limitrophes. L'état initial fait état d'un travail conséquent pour l'identification des éléments de la trame verte et bleue à l'échelle du territoire, toutefois l'identification des réservoirs de biodiversité majeurs devra être mieux justifiée, de même que devraient être identifiés des corridors écologiques relevant d'objectifs de protection renforcée ou de confortement.

L'Ae relève que l'évaluation n'apporte pas toujours les justifications nécessaires pour apprécier les impacts environnementaux et la portée des mesures prises pour les éviter, les réduire et les compenser. Elle recommande en particulier de préciser les consommations d'espace en tenant compte des projets et infrastructures publiques, de procéder à des évaluations quantitatives argumentées en matière de déplacements, de production de gaz à effet de serre, d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables, de protection de la trame verte et bleue, notamment pour la trame complémentaire et les zones humides, et de réduction de la pression sur la ressource en eau et sa qualité. Elle recommande également de prêter une attention particulière aux réserves foncières, et d'analyser la pertinence de leur maintien, ou de leur déplacement vers des secteurs de moindres fonctionnalités agricoles ou environnementales.

La présentation des incidences du SCOT selon quatre grands secteurs permet une analyse différenciée selon les spécificités de chacun de ces secteurs. Elle permet une présentation précise des projets portés par le GPMNSN, et du projet aéroportuaire du Grand Ouest et des projets associés. L'Ae recommande en particulier d'intégrer tous ces projets, tels qu'ils sont appréhendés à ce jour, pour l'appréciation environnementale de leur impact et de leur justification. L'Ae recommande de reprendre dans le SCOT les dispositions nécessaires à la réalisation des mesures d'évitement, de réduction et de compensation correspondantes. L'Ae recommande de mieux distinguer dans le document d'orientations et d'objectifs (DOO) les mesures prescriptives et les mesures incitatives, qu'elles soient d'application directe ou à décliner par les communes ou intercommunalités dans le cadre de leur plan local d'urbanisme. Elle relève que le document d'orientation et d'objectifs reste d'un niveau d'encadrement relativement peu contraignant pour certaines dispositions. Par ailleurs, l'Ae recommande au SCOT de renforcer son action en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'augmentation des énergies renouvelables et de maîtrise des déchets à hauteur des ambitions affichées, en particulier en s'appuyant sur les objectifs opérationnels et les plans d'action des plans climat énergie territoriaux. Elle recommande enfin que le DOO fixe des objectifs chiffrés de consommation d'espace à hauteur de l'objectif de réduction de 50 % de la consommation d'espace affichée par le PADD.

Ces recommandations sont détaillées comme suit:

1 - L'Ae recommandant d'analyser plus précisément les évolutions et dynamiques de localisation de l'emploi sur le territoire au cours de la période 1999-2012, ainsi que leurs conséquences en termes de déplacements et d'émissions de gaz à effet de serre.

2 - L'Ae recommande d'analyser, pour le territoire du SCOT et le reste du département, les évolutions de la construction de logements au cours de la période 1999-2012 et les raisons des écarts constatés par rapport au cadrage du SCOT de 2007, et de justifier plus précisément sur ces bases les objectifs du projet de SCOT.

3 - L'Ae recommande d'analyser l'évolution des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie sur la période 1999-2012, tout particulièrement en ce qui concerne les déplacements de personnes et le transport de marchandises.

4 - L'Ae recommande de compléter les termes de la transposition de la charte du parc naturel régional de Brière, au regard notamment des possibilités de dérogation des règles de constructibilité, et de fixer des objectifs plus nettement différenciés d'optimisation du développement urbain.

5 - L'Ae recommande de préciser les termes de l'articulation du SCoT avec le schéma régional climat air énergie des Pays de la Loire et les plans climat énergie territoriaux sur le département.

6 - L'Ae recommande de préciser les dialogues engagés et à prévoir avec les territoires limitrophes, en vue notamment de préciser les interactions avec ceux-ci.

7 - L'Ae recommande de mieux justifier voire de repréciser l'identification des réservoirs de biodiversité majeurs qui relèvent d'objectifs de protection renforcée :

- à l'égard des zones humides identifiées par le SAGE mais non couvertes par des ZNIEFF de type 1 ou par une ZSC, dont certaines pourraient présenter des fonctionnalités écologiques ou hydrauliques d'intérêt majeur.
- à l'égard des secteurs de la ZPS non ZSC qui sont susceptibles d'abriter des habitats vitaux pour la nidification et la reproduction des espèces communautaires.
- par une analyse plus poussée de l'intérêt écologique des espaces naturels d'intérêt exceptionnel et à fort intérêt patrimonial de la DTA.

8 - L'Ae recommande d'identifier dans le SCoT, à l'instar des réservoirs majeurs de biodiversité, des « corridors écologiques majeurs » qui pourront relever d'une protection renforcée, et des corridors terrestres et aquatiques à conforter.

9 - L'Ae recommande :

- de récapituler les projets et infrastructures publics pris en compte par le SCoT, de les cartographier, et d'évaluer la consommation d'espace induite, afin de conduire à l'échelle du territoire affecté une analyse des impacts cumulés avec les dispositions et projets spécifiques du SCoT ;

- d'indiquer si les consommations d'espace liées aux projets et infrastructures publics s'ajoutent intégralement aux consommations d'espace prévues au titre du développement économique et du logement, ou les recoupent en partie et, dans ce cas, de préciser dans quelle mesure.

10 - L'Ae recommande d'évaluer les conséquences sur les déplacements et les parts modales de l'organisation territoriale polarisée retenue par le SCoT, en fonction notamment de l'ampleur du développement et des types d'activité susceptibles d'être accueillies dans les pôles structurants.

11 - L'Ae recommande d'inclure l'ensemble des projets envisagés par le grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire, y compris le projet du Grand Tourteau tel qu'il est appréhendé à ce jour, dans l'évaluation des effets du SCoT et dans l'appréciation des mesures nécessaires pour les éviter, les réduire et si nécessaire les compenser.

12 - L'Ae recommande de procéder à une analyse approfondie de la forte pression touristique sur le secteur, et de la capacité du SCoT à la contenir et à préserver les espaces littoraux fragiles et les paysages.

13 - L'Ae recommande de rechercher des solutions raisonnables de substitution au projet d'extension de Cheviré porté par le Grand Port maritime de Nantes Saint-Nazaire, passant par l'optimisation de l'exploitation de secteurs déjà aménagés.

14 - L'Ae recommande d'améliorer les articulations et la cohérence des éléments apparaissant respectivement dans l'évaluation environnementale du SCoT et dans la synthèse environnementale annexée au Porter à connaissance de l'État, relative au projet d'aéroport du Grand Ouest.

15 - L'Ae recommande, concernant la surface totale susceptible d'être aménagée à terme au titre du projet principal (projet d'aménagement de l'aéroport du Grand Ouest, sa desserte routière et les rétablissements de voirie associés), de clarifier la discordance apparente entre les chiffres de l'évaluation environnementale et ceux de la synthèse environnementale annexée au Porter à connaissance de l'État.

16 - L'Ae recommande :

- de préciser l'impact de tous les projets connexes au projet aéroportuaire, tels qu'ils sont appréhendés à ce jour et les éléments d'appréciation environnementale justifiant leur réalisation.
- de procéder à l'évaluation de l'impact de l'ensemble du programme, et à la détermination des mesures d'évitement, de réduction et de compensation nécessaires.

- d'améliorer l'analyse et la présentation, notamment cartographique, des mesures d'évitement, de réduction et de compensation dont la mise en œuvre est prévue au titre des incidences cumulées des différents projets du programme.

17 - L'Ae recommande de procéder à des évaluations argumentées quantitatives des effets attendus des différentes catégories de mesures, tant pour les réductions de gaz à effet de serre que pour les économies d'énergie et les énergies renouvelables.

18 - L'Ae recommande de procéder à l'évaluation de la prise en compte de l'évènement exceptionnel, notamment pour l'implantation de nouveaux établissements et installations sensibles, prescrite par le PGRI.

19 - L'Ae recommande de procéder à une évaluation plus poussée et différenciée de la capacité du SCOT à assurer la préservation de la trame verte et bleue et des zones humides.

20 - L'Ae recommande de procéder à une analyse des réserves foncières en vue d'apprécier leurs fonctionnalités actuelles vis-à-vis de la trame verte et bleue et des zones humides, et la pertinence du maintien de ces surfaces ou de leur déplacement vers des secteurs de moindre intérêt écologique, ainsi que l'incidence potentielle sur les surfaces aujourd'hui cultivées.

21 - L'Ae recommande de quantifier le niveau de pression supplémentaire sur la ressource en eau et sa qualité, et de mettre en regard le bénéfice attendu des mesures prévues par le SCOT.

22 - L'Ae recommande de compléter l'évaluation des incidences Natura 2000, notamment par une appréciation des effets indirects.

23 - L'Ae recommande de s'appuyer sur des éléments quantifiés pour consolider la grille d'indicateurs du SCOT, et d'indiquer chaque fois que nécessaire un rythme de progression attendu ou l'objectif à une échéance intermédiaire.

24 - L'Ae recommande de prendre en compte dans le résumé non technique les conséquences des recommandations du présent avis.

25 - L'Ae recommande de distinguer les mesures prescriptives des mesures incitatives, et d'examiner, chaque fois qu'il y ait fait appel, les conditions d'efficacité des mécanismes de subsidiarité.

- 26 - L'Ae rappelle que la création de la ZAC de La Jacopièrre, telle qu'elle est appréhendée à ce jour, doit faire l'objet d'une évaluation de ses effets et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation.
- 27 - L'Ae recommande que le SCoT définisse plus précisément les caractéristiques des parcs d'activité de proximité.
- 28 - L'Ae recommande de préciser les surfaces des nouvelles ZACOM et des extensions rendues possibles par le SCoT, telle qu'elles sont appréhendées à ce jour, et de procéder à une évaluation de leurs effets et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, tout particulièrement en ce qui concerne les parts modales des déplacements qu'elles génèrent.
- 29 - L'Ae recommande de préciser :
- les secteurs où l'ouverture à l'urbanisation ou la densification de secteur déjà urbanisés nécessite la mise en place ou le renforcement d'une offre de transport collectif.
 - les mesures d'organisation des circuits de logistique urbaine.
- 30 - L'Ae recommande de renforcer son action en matière de réduction des gaz à effet de serre, d'augmentation des énergies renouvelables et de maîtrise des déchets à hauteur des ambitions affichées, en particulier en s'appuyant sur les objectifs opérationnels et les plans d'action des PCET.
- 31 - L'Ae recommande de confirmer la protection à un niveau élevé de la trame verte et bleue majeure, en précisant des critères stricts qui permettraient aux activités d'agrotourisme et d'écotourisme d'y être exceptionnellement autorisées, et en excluant toute autre artificialisation de ces espaces.
- 32- L'Ae recommande de fixer des objectifs chiffrés de réduction des consommations d'espace avant l'horizon 2030, si possible dès 2020, au niveau de 50 %.
- 33 - L'Ae recommande de différencier les densités minimales de logement en cas d'extension d'urbanisation et de préciser notamment les intercommunalités où la densité moyenne devra être supérieure à 20 logements / ha.

La très grande majorité des recommandations émises par l'Autorité Environnementale a été abordée par le maître d'ouvrage dans le dossier de révision du SCOT mais ces points sont insuffisamment développés et méritent des précisions complémentaires de la part du Pôle Métropolitain Nantes/Saint-Nazaire. L'ensemble de ces points particuliers seront repris, pour éléments de réponse du maître d'ouvrage, dans le cadre de la rédaction du PV de synthèse des observations.

2.2- AVIS DES AUTRES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES ET CONSULTÉES:

En application de l'article R123-16 du code de l'Urbanisme, les personnes publiques associées ont été consultées et ont donné leurs avis dont les éléments suivants ont été extraits.

Avis de la Région des Pays de Loire

La Région insiste sur la nécessité d'anticiper les évolutions des communications (numérique -fibre optique- etc) dont le développement des infrastructures est indispensable aux échanges.

Dans le secteur des transports, il faut poursuivre la structuration d'une desserte ferroviaire notamment l'axe Nantes / Saint-Nazaire mais aussi la desserte des pôles structurants.

Ces liaisons seront confortées par la réalisation de trois PEM jumelés avec les gares les plus fréquentées du SCOT, Nantes Saint-Nazaire et Savenay.

La Région soutient la recommandation inscrite dans la PADD de «prioriser le développement urbain autour des gares, des points de connexion, des lignes de transport collectif structurantes».

En outre, la Région approuve la volonté d'instaurer la politique de «la ville des courtes distances » et le développement des déplacements doux, associé aux transports collectifs par le train, le bus et le tramway.

Une nouvelle offre ferroviaire doit être proposée en s'appuyant sur l'amélioration de l'accessibilité de l'ensemble du territoire du Grand-Ouest.

Enfin la région décide d'engager une réflexion spécifique sur un nouveau franchissement de la Loire, extérieur au périphérique, en aval de Cheviré.

Cet ouvrage est indispensable pour faire face aux échanges Nord-Sud du territoire.

La région partage également la volonté de voir se développer le port de Nantes-Saint-Nazaire qui demeure un outil majeur du développement économique de la région.

Sur le plan environnemental la Région a retenu que le SCOT prend bien en compte les caractéristiques du Schéma Régional de Cohérence Ecologique. (SRCE).

Avis de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer

La DDTM a noté que le SCOT 2 a pris en compte les objectifs principaux prévus par les lois Grenelle repris dans la délibération de l'Autorité compétente "le pôle métropolitain".

Il intègre, par ailleurs, l'orientation n°1 du Programme Départemental d'Habitat. Le Scot affiche sa volonté de maîtriser l'étalement foncier urbain et économique.

Le projet de SCOT reprend bien les notions de préservation et les orientations nationales fixées par la loi de transition énergétique pour la croissance verte avec un axe majeur représenté par la ville des courtes distances.

Des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité sont bien présents associés à la nécessité de mettre en œuvre une politique d'économie d'énergie et de développement des énergies durables.

Le SCOT définit la politique économique du territoire en hiérarchisant les zones d'activité entre les sites d'intérêt métropolitain, d'activités structurantes et les activités de proximité dont le foncier sera adapté à chaque besoin.

En ce qui concerne les grands projets: l'Aéroport NDDL et sa desserte, le Grand port maritime Nantes Saint-Nazaire, le contournement de Donges, la DDTM aurait souhaité mieux voir afficher les espaces dédiés à ces ouvrages pour en apprécier leur portée.

En conclusion la DDTM estime que les documents du SCOT sont compatibles avec les documents de rang supérieur.

C'est donc un avis favorable qui est émis par la DDTM sur le projet du SCOT 2 qui pourra néanmoins être complété par les différentes remarques évoquées dans leur avis détaillé.

Avis de la C.D.P.E.N.A.F

C'est un avis globalement défavorable qu'émet cette commission.

Elle considère qu'un manque de précision se dégage du document sur l'enveloppe urbaine, signalant l'absence de méthodologie et de cartographie dans le dossier.

Elle dénonce également la carence de prise en compte du volet forestier.

Avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes-Saint-Nazaire

L'Organisme consulaire adhère totalement aux objectifs et orientations prévus au projet de SCOT avec la mise en place des outils d'optimisation du foncier pour maintenir le dynamisme économique.

Il demande néanmoins que quelques aménagements spécifiques soient inscrits dans les modalités de développement des zones d'activité en adoptant les règles d'urbanisme pour permettre la densification

En ce qui concerne les centres-ville, la CCI demande que les documents du SCOT :

- Clarifient la nature des activités susceptibles d'être accueillies dans les centralités.
- Étendent cette mixité à l'ensemble des activités présentes dans le tissu urbain.
- Mettent l'accent sur les conditions incitatives destinées à promouvoir l'emploi.

L'Organisme consulaire insiste sur l'intérêt d'anticiper les grands projets structurants, gages de mobilité pour le futur et déterminants pour le développement économique du territoire.

Il soutient donc l'inscription dans les Orientations du SCOT de ces grands ouvrages en souhaitant que la question du franchissement de la Loire en aval soit posée.

Sur le sujet des Carrières la Chambre demande qu'une orientation particulière traite de la protection des ressources du sous-sol mais aussi les modalités d'insertion de ces activités vis-à-vis des espaces agricoles pérennes.

Sous réserve de la prise en compte des points énoncés dans son avis la CCI est favorable au projet.

Avis de la Chambre d'Agriculture

Cet organisme constate qu'un des objectifs prioritaires est la diminution de la consommation de l'espace agricole et s'en félicite.

Cependant, il regrette que les critères détaillés permettant la définition des enveloppes urbaines ne soit pas portée sur les documents.

La Chambre d'agriculture demande que l'intégration du volet agricole dans le SCOT le positionne sur la performance économique et pas seulement environnementale.

En outre, la Chambre dénonce les objectifs agricoles présents sur les documents cartographiques.

Elle demande que les corridors et les réservoirs écologiques soient aussi le lieu d'activité agricole.

L'Établissement public précise que le SCOT n'est pas un outil de prescription des pratiques agricoles.

IL s'interroge également sur la consommation du foncier économique au détriment de l'espace agricole.

Il attend la prochaine réunion avec les élus des EPCI pour se prononcer avant la finalisation du projet du SCOT et dans cette attente émet un avis réservé.

Avis du Département

Avis favorable sur le projet de révision du SCOT métropolitain.

Avis de la Communauté de MAUGES

Avis favorable avec une attention toute particulière pour l'amélioration des accessibilités ferroviaires de l'axe Nantes- Cholet ainsi que l'axe ligérien Angers-Nantes.

Pour la route, Mauges plaide pour un nouveau franchissement de la Loire au niveau d'Ancenis qui contribuerait à l'amélioration de la connexion du territoire avec la métropole nantaise.

Avis de la COMPA-PAYS d'ANCENIS

Avis favorable.

Avis de l' I.N.A.O

Cet institut demande que le vignoble nantais soit intégré au P.E.A.N dans le chapitre agriculture du D.O.O.

Il regrette qu'un diagnostic agricole plus abouti ne soit pas présent dans les documents ;

L'I.N.A.O émet un avis favorable à l'encontre du projet sous réserve des rectifications énoncées dans son avis.

Avis du Pays de REDON

Avis favorable. Le syndicat mixte du SCOT du Pays de REDON approuve le projet du SCOT de Nantes-Saint-Nazaire.

Il rappelle qu'un lien économique fort existe entre le bassin Nazairien et le Pays de REDON depuis longtemps.

Cette relation doit pouvoir être renforcée dans plusieurs domaines qui sont communs et complémentaires des deux territoires.

Avis du Pays de RETZ

Avis défavorable. Cet avis traduit la déception des élus du Pays de Retz de ne pas être associés à certaines orientations du SCOT métropolitain comme le franchissement de la Loire considéré comme un axe majeur permettant de conforter l'accès du Pays de Retz au territoire métropolitain.

PETR souhaite donc qu'une réelle coopération s'instaure entre les territoires afin d'établir une stratégie économique commune sur des actions concrètes comme le tourisme, la mobilité, etc.

Avis du Parc Naturel de Brière

Le Parc donne un avis favorable avec réserve qui concerne un aspect du règlement sur la constructibilité (dans les hameaux et villages) qu'il souhaite voir exclu car il contrevient aux dispositions de la Charte en matière d'urbanisme.

Il souhaite par ailleurs que le DOO fixe des objectifs différenciés d'optimisation du développement urbain en fonction des spécificités locales des territoires.

Le Parc demande que plusieurs orientations et objectifs soient mieux explicités pour lever toute ambiguïté sur la lecture des documents.

Avis de CAP Atlantique

Cette région est en cours de révision de son propre SCOT et entend tenir compte du SCOT Métropolitain Nantes-Saint-Nazaire pour préciser son projet.

Le Conseil communautaire, en s'appuyant sur le bilan de concertation, souhaite que la coopération entre les 2 territoires se développe.

Il reste néanmoins attentif aux grands projets d'infrastructure qui intéressent Cap Atlantique, en particulier le réseau viaire.

Il mentionne que sur le volet économique, toute extension de la zone d'activité de Braie devra faire l'objet d'une concertation.

Cette remarque prise en compte, c'est un avis favorable qu'ils accordent au projet de SCOT.

Avis de R.T.E

Le réseau de transport électrique demande que les documents graphiques du SCOT mentionnent bien l'existence de tous les ouvrages existants ou en projet nécessaires au transport de l'électricité dont les éléments ont été portés à connaissance.

En ce qui concerne la conformité des pièces écrites du règlement de zonage, il conviendra d'autoriser l'implantation des ouvrages. Les documents d'urbanisme devront également inclure les dispositions spécifiques autorisant l'atterrissage des ouvrages du réseau public (R.T.E) en espace remarquable sans oublier le cas particulier des espaces boisés (E.B.C).

3 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE:

3.1 – Les opérations préalables:

→ Désignation :

Dans sa décision n° E16000107 du 02 Mai 2016, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné les membres de la Commission en charge de l'enquête publique relative à la révision du Schéma de Cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire.

Cette commission dont les membres sont inscrits sur la liste départementale d'aptitude au titre de l'année 2016 est composée de:

- Membres Titulaires :
 - M.Gilbert FOURNIER (Président).
 - M.Jean-Pierre HEMERY (Vice-Président).
 - M.Alain BOELS.
- Membres Suppléants:
 - M.Jean-LEMOINE.
 - M.Laurent KLEIN.

→ Modalités de l'enquête:

L'arrêté n° 2016-01 du 26 Août 2016 de Madame la Présidente du Pôle métropolitain Nantes/Saint Nazaire prescrit les modalités de l'enquête et l'organisation de l'enquête:

- Durée de l'enquête: 33 jours consécutifs, du lundi 19 Septembre 2016 au vendredi 21 Octobre 2016 inclus.
- 9 lieux de permanences:
 1. Pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire et Nantes-Métropole
2 cours du Champ de Mars – 44923 Nantes
 2. Pôle de proximité Erdre et Loire
2-4 Rue Edouard Nignon – 44300 Nantes
 3. Pôle de proximité Sud Ouest-
3,Boulevard Nelson Mandela – 44300 Bouguenais
 4. CARENE (Com Agglo Région Nazairienne et Estuaire
4, Avenue du Commandant l'Herminier – 44600 Saint Nazaire
 5. Mairie de Montoir
65 rue Jean Jaurès – 44550-Montoir de Bretagne
 6. CCEG (Communauté de Communes Erdre et Gesvres)
Parc d'activité de la Grand'Haie – 44119 Grandchamp des Fontaines
 7. CCRB (Communauté de Communes Région de Blain)
1 Avenue de la gare – 44130 Blain
 8. CCCE (Communauté de Commune Coeur d'Estuaire)
2 Cours d'Armor – 44360 Saint Etienne de Montluc

9. CCLS (Communauté de Communes Loire et Sillon)
2 Boulevard de la Loire – 44260 Savenay

→ **Rencontres avec le maître d'ouvrage**

- **20.06.16** : Réunion à Nantes Métropole de la commission d'enquête (Titulaires et Suppléants) avec Mme MOULINIE en charge du dossier pour présentation du projet avec remise d'un fascicule explicatif et fixer les dates de l'enquête .
- **09.08.16** : Réunion à Nantes Métropole de la commission d'enquête (Titulaires et Suppléants) avec Monsieur BOIS, directeur du Pôle Métropolitain pour entretien de la commission sur le dossier complet.
- **30.08.16** : Réception de l'arrêté définissant les modalités de l'enquête.
- **05.09.16** : Réception à Nantes Métropole du dossier définitif d'enquête publique et entretien avec Mme MOULINIE, en charge du projet.
- **13.09.16** : Signature et visa des 9 dossiers d'enquête à Nantes Métropole par les 3 membres titulaires de la Commission.

3.2 - Composition des dossiers d'enquête:

Chaque dossier d'enquête mis à la disposition du public dans chacun des 9 lieux d'enquête comportaient 6 pièces composées elles mêmes de sous dossiers:

Pièce n°1: Note de présentation: document relié de 24 pages.

Pièce n°2: Projet de SCOT 2 comprenant 9 documents séparés:

- **Rapport de présentation volume 1:** document relié de 109 pages.
- **Rapport de présentation volume 2 – Etat initial de l'environnement :** document relié de 118 pages.
- **Rapport de présentation volume 3 – Evaluation environnementale et résumé non technique:** document relié de 122 pages.
- **Projet d'aménagement et de développement durable (PADD):**document relié de 45 pages.
- **Document d'orientations et d'objectifs (DOO):** document relié de 71 pages.
- **DOO – Documents cartographiques volume 1:**document relié de 11 pages.
- **DOO – Documents cartographiques volume 2 – localisation des Zacoms:** document relié de 36 pages.
- **DOO – Documents cartographiques volume 3 – trame verte et bleue:** document relié de 13 pages.
- **DOO – Documents cartographiques volume 4 - délimitation des espaces à fort intérêt patrimonial:** document relié de 13 pages.

Pièce n°3: comprenant 3 documents séparés:

- **Porter à connaissance de l'État (PAC):** document relié de 178 pages.
- **Annexes:** document relié de 117 feuilles.

- **Synthèse environnementale du projet d'aéroport du Grand Ouest:** document relié de 61 pages.

Pièce n°4: 1 document relié de 226 pages dont 40 pages pour l'AE comprenant:

- **Avis des personnes publiques associées.**
- **Avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement.**
- **Éléments.**

Pièce n°5: 1 document relié comprenant:

- **Arrêté:** 7 pages.
- **Avis d'enquête:** 1 page.
- **Insertions presse:** 6 pages.

Pièce n°6: 1 document relié comprenant:

- **Textes régissant l'enquête publique / procédure administrative relative au projet / décision adoptée au terme de l'enquête par l'autorité compétente :** 1 page
- **Délibération 2013-12:** 6 pages.
- **Délibération 2015-09:** 4 pages.
- **Délibération 2015-14:** 22 pages.
- **Délibération 2016-01:** 7 pages.
- **Bilan de la concertation:** 14 pages.

2 Registres pour recueillir les observations du public complétaient le dossier **dans chacun des lieux de permanences.**

3.3 - Publicité, Affichages, Information du public:

Conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté de Mme la Présidente du Pôle métropolitain Nantes/Saint-Nazaire, l'information du public a été réalisée dans les délais réglementaires soit 15 jours au moins avant le début d'enquête par les mesures suivantes:

- Dans les 2 journaux régionaux: Ouest-France et Presse-Océan , en rubrique Avis Administratifs, les **1^{er} et 21 Septembre 2016** (photocopies de ces articles en annexe1 du présent rapport).
- L'affichage de l'avis d'enquête a été effectif également:
- Au siège du Pôle métropolitain Nantes -Saint Nazaire, siège de l'enquête (2 cours du champ de

Mars – 44000 Nantes).

- Dans les sièges des **6** établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) composant le Pôle métropolitain.
- Dans les mairies des **61** communes composant le Pôle métropolitain.
- Dans les **7** Pôles de proximité de Nantes – Saint Nazaire, dans les **11** mairies annexes de Nantes et les **3** mairies annexes de Saint Nazaire.
- dans la Préfecture à Nantes et la sous-préfecture à Saint-Nazaire

Soit **91** lieux d'affichage sur la surface du SCOT (voir liste en annexe 1).

Ces affichages réalisés en format A2- lettres noires sur fond jaune (conformément à la législation) ont été réalisés fin Août, et font l'objet de 2 procès verbaux (avec photos) de constats d'huissier du **1^{er} et 2 Septembre 2016** joints en annexe 1.

Ces mêmes affichages font aussi l'objet de 2 procès verbaux (avec photos) de constats d'huissier réalisés les **4 et 6 Octobre 2016** , annexés en annexe 1.

Les Commissaires Enquêteurs ont également vérifié ces affichages à chacune des permanences effectuées dans les différents lieux de mise à disposition des dossiers et registres.

D'autre part l'avis d'enquête a été mis en ligne, 15 jours avant le début d'enquête (le **29 Août 2016**) et pendant toute la durée de l'enquête sur le site Internet du Pôle métropolitain:
<http://www.nantessaintnazaire.fr/>.

Il faut noter que les documents du dossier d'enquête comprenant: le rapport de présentation, le PADD , le DOO, les cartographies ont été mis en ligne le **4 Mai 2016** sur ce même site.

L'avis de l'Autorité Environnementale a été mis en ligne sur le site du CEGDD le **20 Juillet 2016**.

Par ailleurs des mesures de publicité complémentaires sont venues s'ajouter aux mesures réglementaires:

- 150 affiches (25 par intercommunalités).
- 6000 flyers (1000 par intercommunalité).
- 1 bandeau Web pour les intercommunalités.

Tous ces documents étaient disponibles et à la portée du public dans chaque lieu d'accueil des EPCI.

Des encarts presse sont parus dans les éditions de Ouest-France et Presse Océan les **19 Septembre, 29 Septembre et 10 Octobre 2016**.

Un article de Ouest France est paru le **20 Septembre 2016** expliquant la définition et les objectifs d'un SCOT, les modalités de l'enquête publique (voir annexe 1).

3.4 - Déroulement de l'enquête:

L'enquête publique s'est déroulée du Lundi 19 Septembre 2016 au 21 Octobre 2016.

Durant cette période, les pièces du dossier ont été tenues à la disposition du public aux heures d'ouverture des différents 9 lieux précédemment cités (locaux des communautés de communes ou mairies).

La commission d'enquête a assuré 20 permanences réparties dans ces 9 lieux , comme suit:

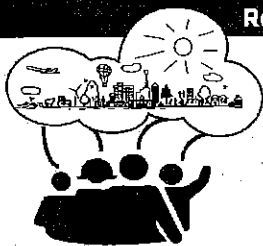
Nantes Métropole (siège de l'enquête):	4 permanences:	Lundi 19 Septembre de 8h30 à 12h30 Mercredi 28 Septembre de 16h00 à 20h00 Samedi 08 Octobre de 8h30 à 12h30 Vendredi 21 Octobre de 14h00 à 18h00
Pôle Erdre et Loire Nantes Métropole:	1 permanence:	Mardi 27 Septembre de 14h30 à 17h30
Pôle Sud Ouest Nantes Métropole:	2 permanences:	Mercredi 28 Septembre de 8h30 à 12h30 Jeudi 20 Octobre de 14h30 à 17h30
Carene (Saint Nazaire):	4 permanences:	Mardi 20 Septembre de 16h00 à 20h00 Samedi 1 ^{er} Octobre de 8h30 à 12h30 Mercredi 5 Octobre de 13h30 à 17h30 Jeudi 20 Octobre de 8h30 à 12h30
Mairie de Montoir	1 permanence:	Mercredi 5 Octobre de 8h30 à 12h00
CCEG (Grandchamp des Fontaines)	2 permanences:	Samedi 24 Septembre de 8h30 à 12h30 Mercredi 12 Octobre de 8h30 à 12h00
CCRB (Blain):	2 permanences:	Vendredi 23 Septembre de 8h45 à 12h00 Mardi 11 Octobre de 13h30 à 17h00
CCCE (Saint Etienne de Montluc)	2 permanences:	Jeudi 29 Septembre de 13h30 à 17h30 Vendredi 14 Octobre de 9h00 à 12h30
CCLS (Savenay)	2 permanences:	Mardi 27 Septembre de 9h00 à 12h00 Lundi 17 Octobre de 16h00 à 20h00

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire

Enquête Publique du 19 septembre au 21 octobre 2016

Le public peut consigner ou envoyer ses observations :
 → sur les registres ouverts dans les lieux d'enquête
 → par mail sur une adresse dédiée : enquete-publique-scot@nantessaintnazaire.fr
 → par écrit à l'adresse suivante : Enquête publique SCOT - Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
 2 cours du champ de mars, 44000 NANTES
 L'intégralité du dossier d'enquête publique est disponible en ligne sur www.nantessaintnazaire.fr

Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire
www.nantessaintnazaire.fr

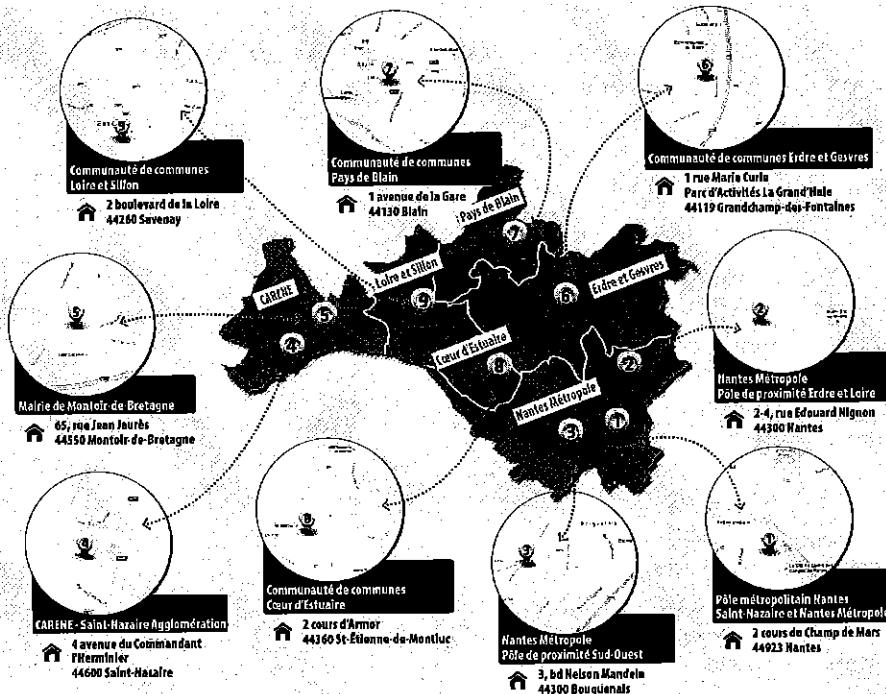


9 lieux d'enquête
 (horaires habituels d'ouverture)

20 permanences

La commission d'enquête recevra le public :

- 1 Lundi 19 septembre de 8h30 à 12h30
- 2 Mercredi 28 septembre de 16h00 à 20h00
- 3 Samedi 8 octobre de 8h30 à 12h30
- 4 Vendredi 21 octobre de 14h00 à 18h00
- 5 Mardi 27 septembre de 14h30 à 17h30
- 6 Mercredi 28 septembre de 8h30 à 12h30
- 7 Jeudi 20 octobre de 14h30 à 17h30
- 8 Mardi 20 septembre de 16h00 à 20h00
- 9 Samedi 1^{er} octobre de 8h30 à 12h30
- 10 Mercredi 5 octobre de 13h30 à 17h30
- 11 Jeudi 20 octobre de 8h30 à 12h30
- 12 Mercredi 5 octobre de 8h30 à 12h00
- 13 Samedi 24 septembre de 8h30 à 12h30
- 14 Mercredi 12 octobre de 8h30 à 12h00
- 15 Vendredi 23 septembre de 8h45 à 12h00
- 16 Mardi 11 octobre de 13h30 à 17h00
- 17 Jeudi 29 septembre de 13h30 à 17h30
- 18 Vendredi 14 octobre de 9h00 à 12h30
- 19 Mardi 27 septembre de 9h00 à 12h00
- 20 Lundi 17 octobre de 16h00 à 20h00



Aurélien Leprieux 2016

4 - RECENSEMENT DES OBSERVATIONS:

Le tableau ci-dessous recense par lieu de permanences, le nombre de personnes reçues lors des permanences des CE, les dépositions sur registres, les dépositions par courriers ou notes écrites.

Lieux des permanences et de consultation des dossiers d'enquête	Nombre de Personnes reçues	Dépositions sur registre	Dépositions courriers ou notes écrites
Nantes Métropole (siége de l'enquête)	9	16	120
Nantes Métropole, Pôle de proximité Erdre et Loire	0	3	1
Pole Sud Ouest Bouguenais	22	18	13
CARENE, Saint-Nazaire	5	6	0
Mairie de Montoir de Bretagne	0	0	0
Com.Com Erdre et Gesvres à Grandchamp des Fontaines	5	14	7
Com.Com Pays de Blain à Blain	4	7	2
Com.Com Cœur d'Estuaire à Saint Etienne de Montluc	2	3	1
Com.Com Loire et Sillon à Savenay	9	6	3
Total	56	73	147

Au cours des 20 permanences, les membres de la commission d'enquête ont reçu **56 Personnes**, ce qui est peu pour une enquête aussi importante, mais qui peut s'expliquer par la méconnaissance des SCOT dans le rang des documents d'Urbanisme pour une grande partie de la population.

Ces personnes étaient pour plus de la moitié d'entre elles des représentants d'associations.

On notera que bon nombre des observations listées ci-après par la Commission d'enquête, même si elles portent sur le SCOT en général, font souvent référence au projet d'aéroport du Grand Ouest de Notre Dame des Landes.

4.1- Observations Orales:

Elles sont aux nombres de **2** et hors objet de l'enquête.

Les 2 personnes venues lors de permanences (la Carene pour l'une et à Nantes Métropole pour l'autre) avaient des remarques du niveau PLU.

4.2- Observations notifiées sur registres ou reçues par courriers ou notes écrites:

Le tableau ci-dessous liste les noms des dépositaires et la synthèse de leur contribution.

Pour chaque lieu d'enquête:

- les observations notifiées sur registres sont identifiées de **1** à.....**dernier numéro** du registre.
- les observations par courriers ou notes écrites sont identifiées de **L1** à**dernier numéro L** du registre.

Ces observations écrites sur les 9 registres sont au nombre de **73**.

Les courriers reçus ou notes écrites sont au nombre de **147**, dont **120** au siège de l'enquête à Nantes Métropole.

Il est à noter que les **88** courriers numérotés de **L33** à **L120**, bien qu'ayant été postés avant la fin de l'enquête, ont été réceptionnés au siège de l'enquête (Nantes Métropole) à une date comprise entre le **24** et **27 Octobre 2016**, soit après la date de clôture de l'enquête fixée par l'arrêté au **21 Octobre 2016**, Cependant, ces courriers déposés au bureau de poste jusqu'au **21 Octobre 2016** (le cachet de la poste faisant foi) ont été enregistrés, leurs observations analysées par la Commission d'enquête, les remarques portées étant souvent identiques à celles contenues dans les courriers reçus avant la clôture.

Certains courriers ont fait l'objet d'un doublage par un envoi mail.

4 courriers postés au-delà du **21 Octobre 2016** n'ont pas été pris en compte par la commission d'enquête

NANTES METROPOLE (siège de l'enquête)

1	Arnaud du CREST	Prend connaissance du dossier (rédaction, objectifs et suivi) Fait partie de l'association dont les réflexions sont publiées sur le blog nddlibiencommun.wordpron.com . Pas d'observation particulière
---	-----------------	---

2	Michel COLIDET ?	-Mécontent de l'accueil à Nantes Métropole -Quelques interrogations sur les conséquences de l'aéroport de NDDL - Plusieurs questions sur la densification et la protection des eaux, sur l'emploi, le logement et l'habitat, sur le périmètre du SCOT
3	A. PRUNEAU	- sollicite la prolongation de l'enquête et n'est pas satisfait des lieux de consultation qui est une caricature de démocratie -cartographie difficile à comprendre -remet en cause le projet d'aéroport de NDDL -souligne un problème pour l'emploi (déséquilibre Nord / Sud)
4	Johanny FREMONT	-Diverses questions liées au projet d'aéroport de NDDL et de ses conséquences (emprise totale de tous les projets et leurs compensations, plantation des haies, tram-train, LNOBPL) -Interrogation sur les projets destinés à accueillir les nouveaux habitants
5	Brigitte HARANG	-Interrogations ayant trait au projet d'aéroport de NDDL (mesures de compensation invalidées par un collège d'experts). Qu'en est-il aujourd'hui ?
6	Anonyme	Sur quels critères sérieux, l'estimation de 100000 nouveaux habitants a été retenue et comment pense-t-on nourrir en circuits courts avec des terres agricoles qui se réduisent toujours
7	Jean-François AUMONT	-Diverses interrogations (Loi sur l'Eau, dossier volumineux, bilan carbone neutre, nouveaux franchissements de la Loire, projet d'aéroport de NDDL et ses conséquences)
8	Michèle VOLAND	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête -Diverses réflexions sur le projet d'aéroport de NDDL (projets connexes, bilan carbone neutre, bétonnage de la zone humide, surfaces agricoles supprimées)
9	Danièle HARDOU	-Diverses questions liées au projet d'aéroport construction d'un aéroport sur une zone humide, bocage exceptionnel, desserte -Augmentation de la population mais incidences sur les logements, les écoles, les infrastructures sportives -Problème de circulation Sud/Nord et transports en commun
10	Bertrand VRAIN	Remise d'une note écrite L.29
11	Jean-Paul BERTHELOT (Place au Vélo)	Remise d'une note écrite L.30
12	Monic CHAUVIN	-Conteste le projet d'aéroport de NDDL et ses conséquences sur l'environnement -Quelques remarques sur le canal de la Martinière et le quartier Malakoff

13	Rezé à Gauche Du relief à la Montagne Bouguenais Agir Solidaires	Remise d'une note écrite L.31
14	Mme CLEMENT	-Préservation des eaux dans la zone de l'aéroport de NDDL
15	F. VASSELAY	-Discours politique habituel -Remarques et ressenti de l'auteur sur le dossier de SCOT (objectifs, logements, espaces verts, transports en commun) -Projet d'aéroport remis en cause
16	Grand Port Nantes / Saint-Nazaire	Remise d'un courrier L.32
Courriers ou notes écrites		
L.1	Mairie du Pellerin (courrier en date du 19/09/2016)	Sollicite la modification du tracé d'un couloir écologique sur la commune du Pellerin. En effet dans le DOO (volume 3, pages 2 et 8, le tracé de ce corridor se situe sur l'emplacement d'un secteur de développement futur. Lors de la phase d'écriture du PADD, cette remarque a été faite par l'intéressé et le PADD a été ainsi adapté et le tracé légèrement rectifié. Il est demandé que le tracé soit rectifié dans le dossier de SCOT.
L.2	MANOREL Alexandre	Souhaite qu'un ajout concernant le risque aérien soit réalisé dans le DOO. Il justifie ce souhait en appuyant sur le retard pris dans le transfert de l'aéroport Nantes-Atlantique et en précisant que celui-ci, sur les 5 ans à venir, va continuer à accueillir le trafic international avec plus de 5 millions de passagers et des vols commerciaux qui dépasseront les 60.000 par an
L.3	Christian DUFOUR (CLERVILLE – Conseil Immobilier)	-S'agissant du développement économique, souhaite voir aboutir les grands projets inscrits dans le SCOT (aéroport de NDDL, extension du GPM, infrastructures routières, ligne ferroviaire, etc....)
L.4	ASSOCIATION DES ENTREPRISES DU PARC D'ARMOR (PAM)	-S'agissant du développement économique, souhaite voir aboutir les grands projets inscrits dans le SCOT (aéroport de NDDL, extension du GPM, infrastructures routières, ligne ferroviaire, etc....)
L.5	Laurette FAREGES Didier DELBREL	-S'oppose au projet d'aéroport de NDDL
L.6	ACIPA	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête et demande d'entretien avec la commission d'enquête
L.7	Bernadette et Gilles HELUIN	-Sollicitent la prolongation de la durée de l'enquête - Plusieurs questions liées au projet d'aéroport de NDDL et ses conséquences sur l'environnement
L.8	CCI PAYS DE LA LOIRE	-S'agissant du développement économique, souhaite voir aboutir les grands projets inscrits dans le SCOT (aéroport de NDDL, extension du GPM, infrastructures routières, ligne ferroviaire, etc....)

L.9	Marie-Claire PASQUIER	-Hors de la ville, rien de prévu pour les cyclistes et les piétons -l'usage du vélo doit être renforcé en campagne, le budget consacré à l'aéroport de NDDL pourrait être utilement utilisé pour ce souhait
L.10	Dominique VERDIER	-sollicite la prolongation de la durée de l'enquête -bilan de la pression touristique sur le plan des GES, déchets, énergie, eau potable et eaux usées et développement du tourisme -diverses réflexions sur les emprises foncières nécessaires aux objectifs du SCOT
L.11	Ellen ERICHEN ?	- Projet d'aéroport en contradiction avec les objectifs du SCOT (a déposé également les courriers L.13, L.49, L.74 et L.75)
L.12	Michel BEYON ?	-absence d'indicateurs de maîtrise des effets du SCOT concernant l'agriculture -projet d'aéroport en contradiction avec la préservation des terres agricoles -ZAP à Notre Dame des Landes (déjà auteur des courriers L.14, L.47, L.70 et L.76)
L.13	Ellen ERICHEN ?	-S'interroge sur le bilan carbone neutre du projet d'aéroport et le bétonnage des 1600 ha de terres agricoles (a déposé également les courriers L.11, L.49, L.74 et L.75)
L.14	Michel BEYON	-sollicite l'abandon du projet d'aéroport de NDDL (déjà auteur des courriers L.12, L.47, L.70 et L.76)
L.15	Aude BOURHIS	-sollicite la prolongation de la durée de l'enquête
L.16	Paul	- Plusieurs interrogations sur les corridors écologiques qui n'apparaissent pas sur une cartographie, sur la préservation des zones humides, les têtes de bassin versant, les surfaces agricoles en prévoyant des routes, de l'activité, plus d'habitants et un aéroport -s'interroge sur le bilan carbone neutre pour l'aéroport
L.17	J.MICHEL	-plusieurs réflexions en lien avec le projet d'aéroport de NDDL et les objectifs du SCOT
L.18	Gilles ARMANGE	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête publique -Interrogations sur les réserves foncières liées à la dynamique aéronautique
L.19	Vert Pays Blanc et Noir	- Regrette que le dossier ne soit consultable que dans les communes du grand SCOT de la Métropole Nantes / Saint Nazaire -Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête publique
L.20	Marie Agnès DEMEYERE	-Plantation des 100000 arbres (lieux et que compensent-ils) -Quelles sont les surfaces totales qui sont ôtées aux espaces agricoles et naturels ? -Cartographies pages 44 et 53 peu lisibles

L.21	Patrick FRINZINE	-Mal voyant, s'étonne que rien n'est prévu pour l'accès aux documents des personnes mal voyantes -Sollicite la prolongation de l'enquête
L.22	Association Virage Energie Climat Pays de la Loire	-Le SCOT n'évalue pas du tout les conséquences du trafic aérien en termes de GES, pour le futur aéroport notamment -Aucune indication ni étude sur les conséquences du trafic aérien
L.23	Françoise SANCHEZ	-Durée de l'enquête trop courte -Diverses interrogations et réflexions liées au nouvel aéroport de NDDL et ses conséquences sur l'environnement
L.24	Claire LECONTE	-Durée de l'enquête trop courte -Projets connexes à l'aéroport de NDDL non étudiés (étude environnementale non effectuée) -Devenir de l'actuel aéroport de N.A
L.25	Groupe IDEA	-Partage les ambitions du SCOT -Souhaite voir aboutir, dans les meilleurs délais, les grands projets inscrits dans le SCOT qui sont soutenus par le groupe IDEA
L.26	Cédpa (collectif d'élus doutant de la pertinence de l'aéroport de NDDL)	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête - Dénonce le dossier de SCOT sur la forme et sur le fond -Diverses questions (Tram-Train, LNOBPL, mesures compensatoires de plusieurs projets, absence d'étude environnementale pour la zone Erette-Grand'haie, absence d'évaluation globale pour l'ensemble des projets connexes à l'aéroport, objectifs du SCOT incompatibles avec le projet d'aéroport, l'urbanisation, le climat, etc. Ce courrier est identique à celui déposé à la Com.Com Erdre et Gesvres et enregistré sous le n° L.1
L26 bis	Anonyme	Copier collé de l'observation ci-dessus de la Cédpa Ce courrier est identique à celui déposé à la Com.Com Erdre et Gesvres et enregistré sous le n° L.1
L.27	Michel QUERE	-Réflexion sur le transport de Nantes à Saint Nazaire -Possibilité de tunnel sous la Loire où la route et le train pourraient cohabiter
L.28	CCI Nantes / Saint-Nazaire	-Le SCOT doit préserver la dynamique de croissance de la métropole -ce document doit préserver les capacités de développement des entreprises, inscrire et concrétiser les grands projets (aéroport de NDDL, LNOBPL, extension du GPMNSN, amélioration du périphérique nantais, etc.) -inscrire et cartographier les réserves foncières à vocation portuaire et logistique -Être plus précis sur la protection de la ressource et la prise en compte des enjeux d'approvisionnement en matériaux (industries extractives)

L.29	Ensemble 44	-Projet d'aéroport incompatible avec les objectifs du SCOT. -Non respect des mesures E.R.C
L.30	Place au Vélo	-Part du vélo pas assez ambitieux dans le SCOT et pas suffisamment d'aménagements structurants
L.31	Rezé à Gauche Du relief à la Montagne Bouguenais Agir Solidaires	- Plusieurs remarques concernant la démographie, le logement
L.32	GPMNSN	-Remarque concernant la prise en compte de la réserve foncière du Locherais
COMPLAISANCE N° 24310/2016		
L.33	M et Mme PADIOLEAU	-S'oppose au projet d'aéroport de NDDL
L.34	Philippe TROTTE	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.35	Cécile CHOBLET	-Sollicite la prolongation de l'enquête
L.36	Jacques LACOMBE	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.37	Marie-France CHAUSSE	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.38	Donatien et M.T CRUAUD	-Difficulté à analyser le dossier -S'opposent à l'aérodrome de NDDL qui est un projet dépassé -Plusieurs remarques et réflexions sur l'aéroport de NDDL et ses projets connexes
L.39	ACIPA	-Dénonce les insuffisances de la synthèse environnementale -Absence des effets cumulés -Incohérence entre le projet d'aéroport et le SCOT -Avis de l'A.e non pris en compte -Devenir de Nantes-Atlantique -Franchissement de la Loire (Courrier identique à la lettre L.5 déposée par M. DURAND à la Com.Com Erdre et Gesvres)
L.40	Patrick CHAUSSE	-S'oppose à l'aéroport de NDDL
L.41	Kristan BODET	-Dénonce les conditions de la consultation de juin 2016 concernant l'aéroport de NDDL -Déclare que toute compensation sera insuffisante pour l'aéroport, le réseau routier

L.42	Beltina GUILMET	-Dénonce les conditions de la consultation de juin 2016 concernant l'aéroport de NDDL -Diverses questions liées au projet d'aéroport de NDDL et de ses conséquences (emprise totale de tous les projets et leurs compensations, plantation des haies, tram-train, LNOBPL)
L.43	Richard LE DU	-S'oppose au projet d'aéroport de NDDL -Prolongation du tram jusqu'à Nantes Atlantique -Sollicite la prolongation de l'enquête
L.44	Claire CAPUT	-Plantation des 100000 arbres -compensation des corridors écologiques sur NDDL
L.45	Marie Hélène SEROUX	-S'oppose à l'aéroport de NDDL
L.46	Martine BERILLON	-Sollicite la prolongation de l'enquête
L.47	Michel BEYON	-Bilan carbone neutre pour l'aéroport ? -Cartographie du vol.3 peu lisible -LNOBPL oubliée dans les analyses (déjà auteur des courriers L.12, L.14, L.70 et L.76)
L.48	Martine BERILLON	-Que propose le SCOT pour réduire la consommation e terres pour l'urbanisation ? -Grand vide sur la zone NDDL dans la cartographie 3 sur les corridors écologiques.
L.49	Ellen ERICHEN ?	-Surfaces agricoles et naturelles qui vont disparaître avec les nouvelles infrastructures (LNOBPL, tram-train, aéroport de NDDL) (a déposé également les courriers L.11, L.13, L.74 et L.75)
L.50	Cécile CHOBLET	-Pourquoi y-a-t-il plus de logements construits que ce que prévoyait le précédent SCOT mais toujours en retard de logements sociaux ? -S'agissant de l'agriculture comment le SCOT peut inverser un bilan négatif ?
L.51	Christian BERILLON	-Sollicite la prolongation de l'enquête
L.52	Jean-Marie FOURNIER	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.53	U.M.O.P	-Les sites du Grand Tourteau, de Chevire et du Locherais à Donges sont des espaces à inscrire dans le SCOT comme réserve foncière portuaire -Demande à ce que le SCOT intègre tous les investissements portuaires programmés au service du développement industriel
L.54	Nadine et Dominique DOUAUD	-Réflexions diverses sur le SCOT (Densification, transports, espaces agricoles, eau et trame verte et bleue, précarité)
L.55	Jacques BOMPAS	-Plusieurs réflexions sur l'aéroport de NDDL et ses conséquences environnementales -Réflexions diverses sur la disparition des terres agricoles, les transports, la biodiversité, l'eau, etc. (courrier identique (copié/collé) au courrier L.84)

L.56	Guy ROCHAT	-Contradiction entre l'aéroport de NDDL et les objectifs du SCOT
L.57	APIM	-Le SCOT doit préserver la dynamique de croissance de la métropole -ce document doit préserver les capacités de développement des entreprises, inscrire et concrétiser les grands projets (aéroport de NDDL, LNOBPL, extension du GPMNSN, amélioration du périphérique nantais, etc.) -inscrire et cartographier les réserves foncières à vocation portuaire et logistique
L.58	Agnès BELAUD	-La solution que devrait retenir le SCOT au sujet de l'aéroport c'est l'optimisation de Nantes-Atlantique
L.59	Mireille LOQUAIS	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.60	Christophe NIO	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales. (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.61	M.J PINDER	-Interrogations sur l'emploi et les déplacements en voiture et en transports en commun
L.62	Michel DRENO	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.63	Sylvie POIDEVIN	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.64	Isabelle BAGAGLIA	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales. (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.65	U.M.N.P (Union Maritime Nantes Ports)	-S'agissant du développement économique, souhaite voir aboutir les grands projets inscrits dans le SCOT (aéroport de NDDL, extension du GPM; infrastructures routières, ligne ferroviaire, etc....)
L.66	ROULAUD	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.67	Marie-Claude GROS	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)

L.68	G. HERAULT	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête -Conteste le projet d'aéroport de NDDL au vu de ses conséquences environnementales -Fait ressortir les nombreuses réserves émises par l'A.e -Le projet d'aéroport ne doit pas être inscrit dans le SCOT
L.69	Madeleine CHATELIER	-Remet en cause le projet d'aéroport (courrier reprenant les mêmes questions apparaissant dans de nombreux autres courriers)
L.70	Michel BEYON	-Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL (déjà auteur des courriers L.12, L.14, L.47 et L.76)
L.71	S. DELMON	-Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL
L.72	Béatrice GARNIER	-S'interroge sur la façon de seront replantées les haies (apparaît dans de nombreux autres courriers)
L.73	Jean et Christiane LELOU	-Signalent un " Grand vide " sur NDDL concernant la cartographie 3 sur les corridors écologiques -le SCOT ne dit pas comment parvenir à la préservation des zones humides, baisser l'énergie, préserver les terres agricoles tout en prévoyant + de routes, zones d'activités, + d'habitants (courrier reprenant les mêmes questions apparaissant dans de nombreux autres courriers)
L.74	Ellen ERICHEN ?	-Manque de logements sociaux et de nombreux équipements -l'inflation démographique est-elle souhaitable ? (déjà à l'origine des courriers L.11, L.13, L.49 et L.75)
L.75	Ellen ERICHEN ?	-Qualité de l'eau et construction de l'aéroport de NDDL (déjà à l'origine des courriers L.11, L.13, L.49 et L.74)
L.76	Michel BEYON	-Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL (déjà auteur des courriers L.12, L.14, L.47 et L.70)
L.77	Guy BRUNET	-Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL et abandon du projet
L.78	Henri TENDRON	-Réaménagement de l'actuel aéroport de Nantes-Atlantique et abandon du projet de NDDL
L.79	NEXUS	-Courrier identique à l'observation n°3 déposée à la Com.Com Erdre et Loire à Savenay (dépose d'un document de 140 pages)
L.80	Marie-Claude LE GLAND	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête -Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL (courrier reprenant les mêmes questions apparaissant dans de nombreux autres courriers)
L.81	Marcel GROLLEAU	-Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL et ses incidences notamment sur l'eau
L.82	André-Hubert MESNARD	-Temps de consultation trop court -Nombreuses interrogations sur le SCOT et ses insuffisances (Plusieurs de ces réflexions sont retrouvées dans de nombreux autres courriers)
L.83	Anne AUBRY	-Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL

L.84	Danielle HERBERT	-Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL (courrier identique –copié/collé- au courrier L.55)
L.85	Thierry MOUNIER	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.86	Jean et M.A COLY	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.87	M. TETUAN	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.88	Catherine de GRISSAC	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête -Qualité de l'eau -Quelques réflexions liées au projet d'aéroport de NDDL
L.89	Thérèse TRESPEUCH	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales -Incohérence du projet d'aéroport avec les objectifs du SCOT -Evaluation environnementale globale du programme d'aéroport de NDDL et de ses projets connexes non réalisée
L.90	Catherine CAVELIER	-Plusieurs réflexions sur le nombre d'exploitants qui date de 2010, la part de la voiture, le linéaire de haies - Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête
L.91	Association Vert Pays Blanc et Noir	- Un courrier de la même association est déjà enregistré sous le n° L.19 -Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales
L.92	Gilles DENIGOT	-Nombreuses réflexions critiques sur le SCOT -Analyse sur le projet d'aéroport de NDDL
L.93	Michel BEYON	-Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL (déjà auteur des courriers L.12, L.14, L.47, L.70 et L.76)
L.94	Ellen ERICHEN ?	- Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL (déjà à l'origine des courriers L.11, L.13, L.49 et L.74 et L.75)
L.95	Yves CASTAINGTS	Personne non voyante qui trouve inadmissible de ne pouvoir recevoir une information adaptée à son handicap
L.96	Béatrice Van Espen	-Réflexions liées au projet d'aéroport de NDDL
L.97	M.J ROCHET	-Diverses interrogations sur l'émission de GES et les déplacements en voiture, l'habitat des familles avec enfants dans les centres villes, 100000 logements à fournir, la compensation de l'aéroport de NDDL, l'offre de transports publics
L.98	LE CORRE	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (reprend les mêmes termes que d' autres courriers)

L.99	Confédération Paysanne	-Interrogations sur la consommation d'espaces agricoles, 100000 nouveaux habitants, retard de logements sociaux, vieillissement de la population, gens du voyage, cartographie peu lisible, vide sur la zone NDDL pour les corridors écologiques (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.100	Richard BOST	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.101	Maryline LIXON	-S'oppose au projet d'aéroport de NDDL
L.102	Alain LECOURT	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.103	Laurence CHARRIOT	-S'oppose au projet d'aéroport de NDDL
L.104	Nicolas ELISSALDE	-Interrogation sur la consommation d'espace et le projet s'aéroport de NDDL -Arguments ayant permis de définir le pôle structurant de Treillières / Grandchamps ?
L.105	Géraldine BANCTEL	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.106	M.C et Daniel PETIT	-S'oppose au projet d'aéroport de NDDL
L.107	Claude PILLON	-Budget total des infrastructures liées au projet d'aéroport de NDDL
L.108	Bertrand GAILLARD	-Sollicite la prolongation de l'enquête
L.109	Anonyme	-Quels sont les arguments qui permettent de définir un pôle structurant à Treillières / Grandchamps ?
L.110	Simon HINDIE	-Deux réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.111	Gérard CHOLET	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.112	Nicolas ELISSALDE	- Comment le SCOT prend-t-il en compte l'impact d'un aéroport à NDDL sur les flux pendulaires et sur la saturation des réseaux de transport ?
L.113	Florence BOURHIS	- 3 réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.114	Olivier DOCAGNE	-Utilisation de la voiture et augmentation de la population -Coût et calendrier du Tram-Train (courrier reprenant les mêmes termes que d'autres courriers)

L.115	Nicolas ELISSALDE	-Comment le SCOT justifie-t-il les calculs de surface libérée en lieu direct avec la réduction d'activité de l'aéroport de Nantes-Atlantique au seul fret Airbus ? -Dans le cas où ces calculs s'appuieraient sur le PEB, comment le SCOT justifie-t-il d'utiliser un PEB datant de 2003 dont les prévisions ne sont pas confirmées par les mesures de bruit réalisées par Nantes Métropole en 2015 et sans tenir compte d'autres études contradictoires ?
L.116	Chantal LEBASTARD	-Sollicite la prolongation de l'enquête -Les loisirs, leur emprise foncière et la préservation du littoral -Augmentation du tourisme et ses conséquences -Industries culturelles et créatives et respect de l'environnement
Courriers reçus le 27/10/2017		
L.117	Emmanuel GIBOULEAU	-Trois réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.118	SCI du Bois Jeannot	Demande de constructibilité de parcelles pour y réaliser une maison individuelle
L.119	Prosper TRESPEUCH	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences sur l'agriculture (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.120	M.H GOUNOT	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences sur l'environnement (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)

Nantes Métropole – Erdre et Loire

1	Mr. LAUNEAU	S'étonne du différentiel de temps entre les indications LGV 2017 concernant les trajets Paris / Nantes et Paris Bordeaux tels qu'indiqués dans le tableau de la page 33 du rapport de présentation. Il s'interroge également sur les scénarios envisagés pour le prolongement ferroviaire entre NDDL et Rennes ainsi que sur la fréquentation du Tram-Train NDDL – La Chapelle sur Erdre – Nantes (dans les 2 sens) ainsi que du coût du financement du ou des prolongements
2	Mme ISIDORE	-Dossier volumineux -Information sur corridors écologiques, l'urbanisation, et diverses questions concernant le PLU de sa commune
3	David BRISSAUD	Remise d'une note écrite L.1
Courriers ou notes écrites		
L.1	David BRISSAUD	-Dossier volumineux et très difficilement lisible sur Internet -Diverses questions sur la sécurité du territoire, le projet d'aéroport et ses conséquences, les nuisances sonores, le logement, l'emploi, etc.....

Nantes Métropole – Sud Ouest - Bouguenais		
1	Gilbert COSTEDOAT	Remise d'une note écrite L.1
2	Leslie ROBIN (Ville de Bouaye)	Remise d'un courrier L.2
3	M. Lionel MASSONNEAU 1 rue Linné 44100 NANTES	S'interroge sur la définition des " corridors écologiques " et comment les mettre en œuvre au niveau local. Comment sont-ils déterminés et gérés par les communes ?
4	R.T.E	Remise d'un courrier TER-PA-44109-CAS-107682-K523X9 enregistré sous L.3
5	Patrick ALLAIN	Remise d'une note écrite L.4
6	Brigitte HERIDEL et Elisabeth ARZO	Remise d'une note écrite L.5
7	Alexandre MORISSEAU	Remise d'une note écrite L.7
8	Bertrand TREMBLAY	-Documents peu lisibles -Objectifs du SCOT incohérents avec ce qui risque de se réaliser (préservation des espaces agricoles, des zones humides avec l'augmentation de la population, les équipements nécessaires et la construction d'un nouvel aéroport)
9	Romain ECORCHARD et Benjamin HOGOMMAT (FNE – FNE Pays de la Loire - Bretagne Vivante – LPO – Eau et Rivières)	Remise d'une note écrite L7
10	Nicolas CARDET	-Pas d'études comparatives entre différents scénarios de desserte ferroviaire et aéroportuaire -Conteste le SCOT
11	Alain MUSTIERE	Remise d'une note écrite L.8
12	Christine NOBLET	Remise d'une note écrite L.9
13	Jean GASNIER	Remise d'une note écrite L.10
14	David GARAYO	-Périmètre du SCOT incohérent car pas de prise en compte du secteur littoral La Baule/Guérande et Sud Loire Saint Brévin / Pornic -Urbanisation très détaillée pour les ZACom mais très peu sur les Z.A de grand projet des sites d'activités d'intérêt métropolitain –aéroport, M.I.N Exploitation des Z.A et ZACom ?
15	Association AIRES	Remise d'une note écrite L.11
16	Association " Solidarité Ecologique "	Remise d'une note écrite L.12
17	Rémi LEHU	Echange questions / réponses sur le dossier de SCOT
18	Alain MOINARD	Remise d'une note écrite L.13
Courriers ou notes écrites		
L.1	Gilbert COSTEDOAT 2 rue Sain Exupéry 44620 LA MONTAGNE	Sollicite, au vu des arguments présentés, que la zone commerciale existante, actuellement hors ZACom " Forum d'Orvault " soit reconnue comme une ZACom " du Croisy " ou qu'elle soit à défaut intégrée dans la ZACom du Forum d'Orvault. Des situations analogues pouvant exister sur le

		territoire du SCOT, il demande également que la création de nouveaux commerces ou l'évolution de commerces déjà installés en dehors des ZACom, puisse s'effectuer à partir de surfaces commerciales existantes pour autant que le projet satisfasse aux dispositions de l'art. L.752-6 du code du commerce.
L.2	Ville de Bouaye	-Sollicite rectification dans le SCOT de deux corridors écologiques figurant dans le PADD de la commune et non repris dans le SCOT
L.3	R.T.E	-Prise en compte de l'ensemble des ouvrages portés à connaissance dans les documents du SCOT
L.4	Patrick ALLAIN	-Interrogations sur le projet d'aéroport et ses projets connexes (tram-train, devenir de Nantes-Atlantique, plantation des 100000 arbres -interrogations sur les 100000 logements et leur impact sur les terres agricoles, les gens du voyage, parc d'activité de l'Erette-Grand'haie, l'impact énergétique des transports, les déchets, la préservation des terres agricoles et l'aéroport de NDDL, le PEAN, la santé et le développement des transports
L.5	Brigitte HERIDEL pour Vertou Ecologie Solidarité	-Déséquilibre entre le Nord et le Sud non mentionnée dans le SCOT qui sera amplifié avec l'aéroport de NDDL. Quelles sont les mesures prises pour y remédier ? -Projet d'aéroport de NDDL et ses projets connexes sont trop imprécis dans le dossier de SCOT et incompatibles avec la protection de l'environnement
L.6	Alexandre MORISSEAU	Ancien Président de l'association " Sèvre Propre " s'inquiète de la pollution des eaux et indique que de nouveaux facteurs aggravant la pollution des cours d'eau apparaissent sans cesse qui va encore être aggravée par la construction de l'aéroport de NDDL. Il est demandé à la commission d'enquête de donner un avis négatif au projet d'aéroport.
L.7	FNE – FNE Pays de la Loire Bretagne Vivante – LPO – Eau et Rivières	-les ambitions du SCOT ne sont pas suffisamment affirmées et ne préparent pas d'une manière satisfaisante l'avenir du territoire -Plusieurs réflexions et interrogations sur l'enveloppe urbaine et l'étalement urbain, le logement et l'augmentation de la population, les objectifs propres aux espaces à vocation économique, commerciale et aux infrastructures, l'urbanisation et les transports collectifs, position des associations sur un nouveau franchissement de la Loire, le transport des marchandises, le volet énergie-climat et les énergies nouvelles, la forêt, l'air, le bruit, les déchets, le ferroviaire, l'eau, la question paysagère, la trame verte et bleue, la prévention des inondations -Liste des propositions des associations déposantes

L.8	Alain MUSTIERE	Partage les objectifs définies par le SCOT et plus particulièrement la réserve foncière de l'Erette – Grand'haie, les diverses prises en compte des problématiques environnementales, les prescriptions des différentes mesures compensatoires; l'identification des réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques, les mesures concernant les zones humides, les logements sociaux, l'insertion paysagère de l'aéroport de NDDL
L.9	Christine NOBLET	-Souligne que le PADD de Nantes Métropole sera un élément du PLU Métropolitain. -Le dossier de SCOT a des objectifs qui ne semble pas compatibles avec les orientations du PADD de Nantes Métropole, notamment sur la localisation des emplois, les déplacements domicile-travail et les émissions de GES
L.10	Jean GASNIER	-Souligne son opposition à l'aéroport de NDDL -Dossier volumineux dont l'articulation n'est pas claire -Projet d'aéroport de NDDL incompatible avec les objectifs du SCOT -Amputation de la zone Natura 2000 à la demande du GPMNSN -Construction de logements sur la zone de bruit de N.A en cas de validation du projet d'aéroport de NDDL contraire à l'agriculture de proximité
L.11	Association AIRES	-Conservation à long terme à des fins agricoles de la grande et la petite vallée de Bouguenais (zones inondables) -Souhaite la réhabilitation du réseau hydraulique pour requalifier la faune et la flore -Demande que les vallées de Bouguenais ne soient ni une réserve naturelle ni une zone d'extension d'installations portuaires en aval de Port Lavigne
L.12	Association " Solidarité Ecologie "	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête -Diverses interrogations et réflexions sur le périmètre du SCOT, la dissymétrie Nord-Sud, la population, le logement, l'emploi, l'espace urbain, les activités économiques, l'agriculture, le commerce, le tourisme, les grands projets, la biodiversité, l'eau et l'environnement, les zones humides, la trame verte et bleue, les déplacements
L.13	Alain MOINARD	-Prolongation de la durée de l'enquête -Projet d'aéroport de NDDL et ses conséquences environnementales

CARENE – Saint Nazaire

1	MOYON Luc	Inquiet pour ce projet car il fait la part belle aux grandes concertations avec éloignement des services
2	HANOUT Jérôme	Est venu prendre contact et se faire préciser certains points du dossier concernant NDDL. Fera un courrier prochainement.
3	Jean-Pierre MEVEL	Aéroport NDDL est incompatible avec le SCOT

4	Jean-Louis RENAUD	- Diverses interrogations sur le développement des friches de la périurbanisation -Des cartes concernant les espaces naturels pollués par le sel et les zones naturelles risquant d'être envahies par le sel par la montée des eaux paraissent indispensables -Diverses questions sur le logement et l'habitat, infrastructures et préservation des zones humides, bilan carbone, consommation d'espace, LNOBPL -le projet d'aéroport et ses conséquences
5	Alain et Jacque RENARD	-Remarques sur l'aéroport de NDDL
6	Vianney MARCHAND	-Diverses remarques sur l'aéroport de NDDL et ses conséquences environnementales -Cartographie des corridors écologiques incomplète -Franchissement de la Loire -LNOBPL à peine citée -Gens du voyage

Courriers ou notes écrites

NEANT

Mairie de MONTOIR

NÉANT

Erdre et Gesvres – Grandchamp des Fontaines

1	Thérèse LEPAROUX – Bruno MIOT et Philippe TROTTE	Entretien avec la commission d'enquête – vont déposer prochainement leurs observations
2	Lucien BOURDEAU	Souhaite une définition plus précise des parcs d'activité de proximité (page 29) – des précisions sur les surfaces des nouvelles ZACOM et de leurs extensions avec la formule E.R.C – des précisions sur l'impact de tous les projets connexes au projet d'aéroport de NDDL ainsi que les mesures ERC qui en découlent – amélioration de la cartographie des mesures ERC dont la mise en œuvre est prévue au titre des incidences cumulées des différents projets du programme (pages 22 et 23)
3	Mme C. PINDER	S'interroge sur les temps de déplacements pour se rendre sur le futur aéroport de NDDL, notamment pour les gens du Sud Loire, de La Vendée et du Maine et Loire. Ces déplacements vont entraîner un accroissement de la circulation sur le périphérique déjà saturé. Elle s'interroge également sur un éventuel pont pour traverser la Loire et dans ce cas est-il pris en compte dans le SCOT (coût financier, environnement)

4	Association NEXUS (représentée par M. Bernard FOURAGE)	Inscription d'une observation par collage de 6 feuillets indiquant la remise à la commission d'enquête d'un document de 140 pages relative à la partie "Transport " du SCOT. (Document effectivement déposé le 17/10/2016 lors de la permanence de la commission d'enquête à Savenay)
5	Daniel PATARD	-Etude du dossier incompatible avec la durée d'enquête -Projet d'aéroport de NDDL incompatible avec les objectifs du SCOT (l'auteur de ce courrier fait ressortir les principaux impacts du projet d'aéroport de NDDL) - Quelques interrogations sur le futur grand CHU
6	Jean-Yves ARNAUD	-Plusieurs interrogations sur l'ancienne voie ferrée désaffectée entre La Chapelle / Erdre et NDDL et notamment sur son utilisation par rapport au projet d'aéroport de NDDL
7	Alain GANDEMER	-Délais d'enquête courts -Protection des terres agricoles contraire aux objectifs du SCOT (logements, habitants, nouvelles infrastructures de transport, nouvelles zones d'activité)
8	Annie ANDRE	-Souligne un dossier volumineux avec des conclusions trop parfaites pour être réalistes -accès au futur aéroport non finalisés ni chiffrés -graves incohérences avec l'hypothétique nouveau pont sur la Loire -sollicite l'annulation du projet d'aéroport de NDDL
9	Bruno MIOT	Remise d'une note écrite L.3
10	Michel GOASDOLLE	-Dossier indigeste et délais trop courts -Absence d'étude alternative montrant qu'il existe des solutions pour protéger l'environnement -Conteste d'aéroport de NDDL
11	Bernadette GODIN	-Aéroport de NDDL et les surfaces de compensation qui ne sont pas identifiées
12	Julien DURAND ACIPA	-Remise d'une note écrite L.5
13	Julien DURAND Pour Mme VERCHERE	-Remise d'une note écrite L.6
14	Julien DURAND	-Regrette que la durée de l'enquête ne pas été prolongée et que les horaires de consultation et les jours ouverts ne facilitent pas la consultation du public -Partage les avis de la Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels et Agricoles ainsi que l'avis de l'A.e, notamment le volet "qualité des eaux " -Le paragraphe sur l'aéroport de NDDL doit prendre en compte de l'ensemble des projets connexes -Les mesures de compensation ne doivent pas être en concurrence

Courriers ou notes écrites		
L.1	Cédpa (collectif d'élus doutant de la pertinence de l'aéroport de NDDL)	- Dénonce le dossier de SCOT sur la forme et sur le fond Diverses questions (Tram-Train, LNOBPL, mesures compensatoires de plusieurs projets, absence d'étude environnementale pour la zone Erette-Grand'haie, absence d'évaluation globale pour l'ensemble des projets connexes à l'aéroport, objectifs du SCOT incompatibles avec le projet d'aéroport, l'urbanisation, le climat, etc.
L.2	Groupe d'élus " Agissons pour l'Avenir "	-Dossier volumineux et nombreux documents graphiques difficilement lisibles -Diverses questions liées au projet d'aéroport (zones humides, préservations des zones agricoles, plantation de 100000 arbres, consommation d'espaces, compensations liées au projet d'aéroport et LNOBPL, projets connexes dont Tram-Train -Interrogations sur l'augmentation de la population et l'habitat, voiture et transports collectifs, le numérique
L.3	Bruno MIOT	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête -Objectifs du SCOT semblent contraires à l'installation de zones d'activité, de routes et d'un aéroport -Diverses interrogations sur l'agriculture et la forêt, la consommation d'espace et les grands projets (tram-train, LNOBPL), le renouvellement urbain avec 100000 logements, l'économie et l'emploi sur la zone de l'Erette et Grand'haie et les conséquences du déficit d'emplois au Sud de la Loire en lien avec l'aéroport de NDDL -quelques réflexions et questions sur l'énergie, le transport longue distance et le projet d'aéroport et ses projets connexes
L.4	Yves RIOU	-Sollicite la prolongation de l'enquête -Présente divers arguments remettant en cause le projet d'aéroport de NDDL et ses impacts environnementaux
L.5	Julien DURAND au nom de l'ACIPA	-Dénonce les insuffisances de la synthèse environnementale -Absence des effets cumulés -Incohérence entre le projet d'aéroport et le SCOT -Avis de l'A.e non pris en compte -Devenir de Nantes-Atlantique -Franchissement de la Loire (Courrier identique à la lettre L.39 déposée au Pôle métropolitain)
L.6	Julien DURAND pour Mme VERCHERE	-Diverses remarques et réflexions sur la cohésion sociale et territoriale (aucun de ces points dans le PADD ni dans le DOO), performances économiques et attractivité, laboratoire de la transition énergétique et écologique, les GES, les déchets, etc...

L.7	Daniel RICHARD	Le DOO ne prend pas suffisamment en compte l'amélioration ferroviaire Nantes/Bordeaux -Voie ferrée Train-Tram jouxtant Nantes-Atlantique ainsi que la liaison tramway ligne 1 et 2 sont à programmer rapidement -Passerelle sur l'Erdre
-----	----------------	---

Com.Com Pays de Blain

1	François GUIBRETEAU (carrières CHASSE)	Absence d'indications et de renseignements dans le dossier d'enquête s'agissant des carrières. Demande le besoin d'identification de la richesse minérale des sous-sols et de la nécessité de présence de carrière dans le DOO. Signale une problématique identique concernant le besoin pour le territoire de sites d'accueil de matériaux inertes. Adressera prochainement un courrier en ce sens.
2	Monsieur VASSEROT (au nom du Maire de Ste Luce sur Loire)	Dépose un courrier enregistré sous le n° L.1 (voir ci-dessous)
3	Monsieur KEREZEON Bertrand	Sollicite la prolongation de l'enquête
4	Lucien POTIRON	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête -Diverses questions liées au projet d'aéroport de NDDL
5	Juliette COARET	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête -Plusieurs interrogations et réflexions sur les incidences du projet d'aéroport de NDDL (infrastructures annexes, tracés, coût, calendrier, parking, préservation des zones humides et agricoles,
6	Marie-Paule DELAUAUD COUEDEL	-S'oppose à l'aéroport de NDDL et à ses projets connexes
7	Paul COUEDEL	-Tracé de la ligne LNOBPL et ses conséquences sur les terres agricoles

Courriers ou notes écrites

L.1	Monsieur le Maire de Sainte Luce sur Loire	Sollicite l'inscription dans le SCOT et en particulier dans le DOO, d'une station T.E.R dans la commune de Ste Luce sur Loire
L.2	Monsieur HAMON Jean- Pierre	Plusieurs remarques et questions concernant : le rapport de présentation (pages 25 – 26 – 28 – 33 – 43 – 45- 69 – 74 – 81 – 83 – 84 – 92 – 105 – 107 DOO, document cartographique 2 (page 12) DOO (pages 34 – 39). Quelques remarques générales

Cœur d'Estuaire – St Etienne de Montluc

1	Monsieur Eric JEAN	<p>Le coût "carbone " lié au manque de transports en commun et à la dispersion de l'habitat doit être plus pris en compte</p> <p>L'eau et la qualité de cette ressource doivent être prioritaires. Le projet de l'aéroport ne peut pas être compatible avec cette problématique</p> <p>Le bocage et sa diversité biologique doivent être sauvegardés. Aucune compensation n'est possible pour ce type de biotope</p> <p>L'agriculture qui doit aussi maîtriser son impact sur l'environnement doit être valorisée et favorisée</p> <p>L'augmentation de la population ne peut se faire au dépend de notre terre</p>
2	Florent DUGAST	<p>Délais courts</p> <p>Quelques interrogations sur l'aéroport de NDDL et ses projets connexes</p>
3	Olivier GEFFRAY	<p>Diverses réflexions sur le SCOT :</p> <p>2000 ha seulement ouverts à l'urbanisation ?</p> <p>Les zones humides</p> <p>La vasière du Grand Tourteau et le GPMNSN</p> <p>Les réservoirs de biodiversité</p> <p>Les enveloppes urbaines</p> <p>-cartographie difficilement lisible</p> <p>-délais d'enquête trop courts</p>
Courriers ou notes écrites		
L.1	Frank HERMANN	<p>-Que prévoit le SCOT pour :</p> <p>-agrandir les linéaires de haies, les surfaces agricoles exploitées en agriculture biologique, la protection des surfaces agricoles, réintroduction de la microbiologie, pollution de l'air liée aux moyens de transports, GES,, réaménager et valoriser le réseau ferroviaire, protéger la biodiversité, etc...</p>

Loire et Sillon - Savenay

1	André DESUELLES (St Malo de Guérsac)	<p>Signale, après avoir pris connaissance du dossier, que le risque concomitant d'inondations par le Brivet (par la mer) et des crues par la cuvette de la Brière mériterait d'être mieux identifié car le risque est réel du fait du réchauffement climatique.</p>
2	J-Jacques MADELINE	<p>Prend connaissance du dossier, principalement sur " la trame verte et bleue " ainsi que sur la " politique de l'habitat ".</p> <p>Pas d'observation particulière.</p>
3	Bernard FOURAGE (Association NEXUS)	<p>Remise d'un document de 140 pages avec plans et annexes présentant les projets affectant le SCOT L.1</p>
4	Bernard ONNO	<p>-Cadencement des trains et les aménagements en gare sont une urgence</p> <p>-limiter les infrastructures dévoreuses d'espaces agricoles (NDDL)</p> <p>-circulation automobile et autres modes de déplacement</p>

5	Christelle LE BOUIL	-Projet d'aéroport de NDDL incompatible avec les objectifs du SCOT
6	Delphine CIVEL-BERVEN	-Cartographie de la trame verte et bleue (absence de corridors écologiques sur le secteur de la COM.COM Erdre et Gesvres. -Remise d'un courrier L.2
Courriers ou notes écrites		
L.1	Bernard FOURAGE (Association NEXUS)	Document de 140 pages avec plans et annexes présentant les projets affectant le SCOT
L.2	Laurent et Delphine CIVEL-BEZIER	Courrier sollicitant la prolongation de l'enquête comprenant également plusieurs remarques et réflexions indiquant que le projet d'aéroport de NDDL est en contradiction avec les préconisations du SCOT
L.3	Délibération n° 2016/46 Conseil municipal de CAMPBON	-Demande que le DOO soit plus clair sur les orientations adaptées au rayonnement intercommunal des communes en prenant en compte leur rayonnement à l'extérieur du propre SCOT Nantes Saint-Nazaire -Sollicite de mieux définir l'enveloppe urbaine afin qu'elle soit délimitée de façon cohérente sur les différentes communes

4.3 Observations reçues par Mails:

Les observations reçues par mail des particuliers et de certaines associations représentent **805** contributions numérotées de 1 à 805. (le site était ouvert du début de l'enquête le 19 Septembre jusqu'à 23h59 le vendredi 21 Octobre 2016).

A noter qu'au cours de l'enquête il a été enregistré 3426 dépositions par cyberacteurs (celles-ci hors des 805 prises en compte) sur le thème suivant:

«Monsieur le Commissaire- Enquêteur

Vigilant sur la procédure d'infraction diligentée par l'Union Européenne, que l'État français tente de régulariser par l'adoption rapide du SCOT Nantes Saint-Nazaire, je tiens à dénoncer l'hypocrisie des objectifs ambitieux du SCOT en termes d'environnement et de maintien des terres agricoles.

Les très nombreuses réserves émises par l'Autorité Environnementale dans son avis du 20 Juillet impliqueraient l'engagement d'études complémentaires.

Aussi je vous demande de prononcer un report de l'adoption du SCOT».

Le tableau ci-dessous liste les noms des dépositaires et la synthèse de leur contribution.

N°	Nom et Prénom	Synthèse de l'observation
1	Adeline BRETIN	Indique que le DOO ne précise pas suffisamment les impacts sur l'environnement du futur aéroport de NDDL ni sur le devenir de Nantes Atlantique. Il dénonce également l'imprécision sur divers sujets : coupures vertes – liaison nouvelle Ouest Bretagne – desserte ferroviaire du futur aéroport – corridor écologique sur la Com.com Erdre et Gesvres – passage fonctionnel entre RN444 et RN165 – vallée de la Chézine non prise en compte dans les espaces à fort intérêt patrimonial

2	Anne DESALLAIS	Conteste le projet d'aéroport qui ne respecte pas l'environnement ainsi que les conclusions de la synthèse environnementale du projet d'aéroport qui conclut à un bilan environnemental globalement satisfaisant
3	Jean-Marc WEULERSSE	S'interroge sur la neutralité des études d'impact et conteste le projet d'aéroport qui serait totalement incompatible avec les besoins de Développement durable
4	Philippe ROBIN	Conteste le projet de SCOT et souligne que le futur aéroport NDDL va à l'encontre de tous les arguments protecteurs de l'environnement développés dans le dossier de révision du SCOT; Il pense que cette révision du SCOT n'est qu'une nouvelle supercherie destinée uniquement à justifier auprès de l'Europe, le projet d'aéroport de NDDL
5	Christine TANGUY	Observation totalement identique à celle de M. ROBIN ci-dessus
6	Fm. DELAGARDE	Souhaite la diminution rapide de la mainmise sur l'espace agricole. Par cette raison demande que soit repoussé le projet du nouvel aéroport
7	Laurent CHAILLOU	Dénonce l'hypocrisie des objectifs du SCOT en termes d'environnement et de maintien des terres agricoles. Précise que les nombreuses réserves de l'A.E justifient un report de l'adoption du SCOT. Il conclut sur l'inutilité de ce projet (sous-entendu l'aéroport de NDDL) et que son adoption par référendum est un déni de la démocratie car toutes les populations concernées n'ont pu s'exprimer.
8	Maguy SAUVAGNAC	S'oppose à la construction de l'aéroport, considérant que ce serait un désastre écologique et humain.
9	Michel CLORENNEC	Mail identique à n°4 Déclare qu'après avoir pris connaissance du dossier, il ne comprend pas la réalité qui se cache derrière les nouvelles ambitions affichées dans le SCOT. Il pense qu'elles cachent un seul objectif qui doit permettre la conduite d'une politique d'aménagement pour une minorité et non pas pour une majorité. Il cite en exemple le projet d'aéroport de NDDL. Il termine en demandant que 'on ne peut inciter une ambition pour un territoire (préserver l'environnement, la biodiversité, veiller au réchauffement climatique, etc..) et cautionner le projet d'aéroport de NDDL
10	Pascal HARAN (association familiale d'Ormes)	Conteste le projet d'aéroport de NDDL qui est décalé par rapport à notre époque et souligne les dangers à venir du réchauffement climatique. Ce projet d'aéroport est inutile et en contradiction avec tous les enjeux d'une vie pérenne sur la terre.
11	Joan-Lois ESCAFIT	Sollicite des études complémentaires soient réalisées avant l'adoption du SCOT, s'agissant notamment les points visés par les réserves de l'Autorité Environnementale dans son avis du 20 juillet 2016.
12	Cédric SAUVAGE	Sollicite des études complémentaires suite aux réserves émises par l'Autorité Environnementale dans son avis du 20 juillet 2016
13	Philippe SOURISSEAU	S'étonne qu'il n'y ait rien de prévu au niveau de la Région pour que les habitants d'Angers puissent se rendre au futur aéroport de NDDL et qu'il faudra se déplacer en voiture. Il déclare que rien n'est fait pour dynamiser les zones en dehors de Nantes et Rennes
14	Céline JOZ-ROLAND	Partage de nombreux objectifs du DOO mais est étonnée et en désaccord avec la traduction opérationnelle particulièrement sur le projet d'aéroport de NDDL qui ne semble pas être meilleur compromis puisque d'autres solutions sont possibles. Les objectifs du SCOT sont en contradiction avec le projet d'aéroport et elle s'oppose au SCOT pour ces raisons

15	Christian VERKINDERE	S'oppose à l'installation de toute structure de la dimension d'un aéroport sur la zone de NDDL
16	Pascal DURAND	Demande de prolongation enquête
17	Samuel CLOUET	Demande de prolongation enquête
18	Marie-Pierre CAPDEVIELLE	Demande de prolongation enquête
19	Michel DESBAT	Demande de prolongation enquête
20	René SOURNIA	Opposition au futur aéroport qu'il juge inutile
21	Catherine CONAN	Demande de prolongation enquête
22	Corinne DESFOSES	Parle de la destruction de la ZAD comme une erreur écologique et historique
23	Pascal BERNARD	Demande de prolongation enquête
24	Jakeline CHAPRON	Demande de prolongation enquête
25	Charles STERCHI	Fait une remarque sur la ligne de Chronobus C7 qui pour lui ne devrait pas s'arrêter à THOUARE mais devrait poursuivre jusqu'à Mauves
26	Christophe TURGIS	Demande de prolongation enquête
27	Valéry CORBERAND	Demande de prolongation enquête, et fait part de son inquiétude du nombre d'infractions que comporte le dossier de projet d'aéroport du Grand Ouest
28	Christine CHURIE	Demande de prolongation enquête
29	Annick DUMOUT	Demande de prolongation enquête
30	Lionel MARTIN	Demande de prolongation enquête
31	Jeannine CLERIN	Demande de prolongation enquête
32	H MORTIER	Demande de prolongation enquête
33	Marie Christine OUISSÉ	Demande de prolongation enquête
34	Pierre HONORE	Demande de prolongation enquête
35	David L'HARIDON	Demande de prolongation enquête
36	Philippe PORTE	Note que l'avion est peu rentable , qu'il existe un autre aéroport à Nantes, et demande à conserver les zones humides et agricoles de NDDL
37	Loïc LAINE	Comment le SCOT prévoit-il d'ajuster le développement des territoires avec l'évolution des besoins en matière d'emploi Le projet prévoit-il de privilégier une proximité entre bassins d'emploi et logement (réduction trajets domicile- travail)
38	Loïc LAINE	Le SCOT intègre-t-il une adéquation avec l'évolution prévue de l'offre d'emploi
39	Loïc LAINE	Pourquoi privilégier une stratégie de croissance démographique sans limites de la métropole
40	Loïc LAINE	Ne serait-il pas préférable d'encourager le maintien de logements et des emplois sur les bassins périphériques, pour ne pas vider le reste du département au profit de la métropole
41	Loïc LAINE	Quelles sont les stratégies mises en place pour éviter d'avoir à construire de nouveaux franchissements de l'estuaire (conséquences néfastes pour l'écosystème) ?
42	Loïc LAINE	Quelles sont les mesures envisagées pour remédier à la saturation de la RN 165 entre Sautron et Savenay ?
43	Loïc LAINE	Comment assurer un équilibre harmonieux entre activités économiques , agriculture de proximité et espaces naturels protégés dans le cadre du développement de la forêt urbaine sur l'ouest de l'agglomération ?
44	Loïc LAINE	Quels moyens sont prévus dans le cadre du SCOT pour encourager le maintien et le développement d'une agriculture péri-urbaine de proximité?

45	François LUCAS	Ses questions et réflexions se situent autour de la construction du futur aéroport. Il invoque la réglementation européenne et note des contradictions avec l'article 8 de la directive concernant la création de nouveaux aéroports
46	Philippe ARCHAMBEAU	Énonce des arguments environnementaux et une sous occupation de Nantes Atlantique pour justifier son opposition au projet d'aéroport de NDDL
47	Maurice BERNARDET	Énonce des arguments environnementaux et ses coutumes personnelles de l'utilisation de l'avion pour justifier ses craintes d'un transfert d'aéroport
48	Marie-Thérèse PELLEGRY	Demande une prolongation de l'enquête
49	Romain ECORCHARD	Au nom de l'Association Bretagne Vivante, demande une prolongation de l'enquête Attend des réponses du pôle métropolitain sur les observations argumentées et souvent critiques faites dans les avis de certains PPA.
50	Régis FRESNEAU	Demande une prolongation de l'enquête
51	Cedric RAPAILLE	Demande une prolongation de l'enquête
52	Rosemary GARCIA	Demande une prolongation de l'enquête
53	LAUNAY	Demande une prolongation de l'enquête
54	Didier ARES	Ses questions : - transport en avion contradictoire avec la réduction des gaz à effets de serre. - Liens entre les projets d'ensemble présentés et la référence à la problématique climat (page7 du rapport1). -superficies globales enlevées aux terres agricoles avec les projets transports divers . - Différences entre espaces naturels et espaces cultivés - surfaces envisagées pour le lien ferroviaire LNOBPL - Pourquoi les enveloppes de compensation définies pour l'aéroport sont elles touchées par le projet LNOBPL
55	Michel VIMARD BIHEU	Demande une prolongation d'enquête
56	Sylvie MOREAU	Évoque avec ses arguments son opposition au transfert d'aéroport, parle d'hypocrisie politique, et trouve le SCOT contradictoire avec le projet d'aéroport.
57	Martine COUTAREL LORIEU	Fait son bilan du SCOT : - plus de logements construits que prévus mais avec un manque de logements sociaux. - bilan de l'agriculture négatif . Et pose la question : comment le SCOT peut-il inverser la tendance ? Note - que les cartes son trop petites pour visualiser le « futur » aéroports - quelle part de l'avion dans la réduction de gaz à effets de serre. - compatibilité entre projets globaux et la référence au climat - les haies seront-elles replantées sur de talus ?
58	Etienne LECHAT (conseiller municipal de St Herblain)	Parle de préservation des terres agricoles, d'agriculture biologique ,de circuits courts de distribution, pour conclure sur l'arrêt du projet de création de NDDL.
59	Olivier PAIN	Signale qu'il manque l'emplacement du projet de l'aéroport à la page 35 du volume 2 : diagnostic sous trame aquatique et humide.

60	François DIEMERT	<p>Ses questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - demande des précisions sur un nouveau franchissement de la Loire. - demande des précisions sur les LNOBPL (superficie, compensations) - doute de la qualité de l'Erdre si artificialisation en amont - évoque des lacunes dans le document cartographique 3 sur les corridors écologiques (p 10 et 11).
61	Daniel GUILBAUD	<p>Questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le calcul du bilan carbone - la non prise en compte des emplacements pour les gens du voyage. - prise en compte du vieillissement : besoins chiffrés <p>Relève des contradiction entre préservation des zones humides,et les projets (aéroport, route , liaisons ferroviaires)</p>
62	Geneviève DIEMERT	<p>Demande prolongation enquête.</p> <p>Mentionne quelques observations et pose quelques questions sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prise en compte du plan déchets départemental - le bilan chiffré de la fréquentation et du coût de la ligne de tram-train Nantes Châteaubriant -des lacunes dans le document cartographique 3 sur les corridors écologiques (p 10 et 11). - une incohérence dans les surfaces agricoles (page 16 du diagnostic et page 25 du PADD)
63	Jean-François ROBIOU DU PONT	Évoque un manque de compétence des CE de la commission
64	Claudine LAYRE	Relate l'absence du projet d'aéroport sur la carte des têtes de bassin versants (page 35 du rapport volume2
65	Elizabeht BRIEST	<p>Demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> -un bilan chiffré du coût et de la fréquentation de la ligne tram train Nantes Châteaubriant - superficie prévues pour la liaison ferroviaire LNOPLB <p>S'interroge sur les enveloppes de compensations .</p>
66	Pascale DUHAA	<p>Demande une prolongation de l'enquête</p> <p>S'interroge sur les infrastructures publiques avec l'augmentation prévue de la population</p>
67	Michelle QUERE	Exprime son ressenti sur les conséquences du projet d'aéroport
68	Jean- Charles BLAISON	<p>Demande un calcul précis du bilan carbone</p> <p>Demande où seront plantés les 100000 arbres cités</p>
69	M et Mme ROULLAUD	<p>Posent la question de l'accès des personnes handicapées dans les projets d'aménagement</p> <p>Demandent s'il existe une liste exhaustive des projets prévus</p>
70	Marie-Line MAUDUIT	<p>Demande une prolongation de l'enquête</p> <p>Évoque le bilan carbone et les 100000 arbres</p>
71	J.M. MAUDUIT	Idem à 70
72	TRENNEC	Plaidoyer sur le référendum concernant l'aéroport NDDL
73	Chantal ROULLAUD	<p>Demande des précisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les superficies prévues pour les liaisons LNOBPL - sur le coût et le tracé de la desserte tram-train pour l'éventuelle aéroport -sur l'absence du projet sur la carte page 35 du volume 2 du rapport - sur le calcul du bilan carbone dont le résultat serait neutre - sur les surfaces consommées par tous les projets prévus

74	Chantal METIVIER	- demande quelle serait l'emprise nécessaire sur les terres agricoles pour rapprocher l'habitat des zones de travail et des nouveaux services à créer ou à renforcer
75	Laurent et Maud SIMON	Émettent quelques observations : - manque de places pour les gens du voyage - ou seront plantés les 100000 arbres prévus - manque dans le PADD un chapitre sur l'agriculture biologique - incohérence entre la préservation des espaces naturels, les zones humides, la transition écologique et la construction d'un aéroport
76	Karine PETIT	Demande une prolongation de l'enquête
77	BONNEAU MARTINET	Posent une série de questions sur les voies de communication induites pour rejoindre le futur aéroport : tracés, coûts, emprise sur les terres agricoles....
78	BONNEAU MARTINET	Demandent des précisions sur l'implantation des 100000 arbres (page 48)
79	BONNEAU MARTINET	Demandent des précisions sur l'implantation des haies (page 47) : talus ?
80	BONNEAU MARTINET	Quelles sont les conséquences d'une artificialisation en amont du bassin versant pour la qualité de l'eau de l'Erdre ?
81	BONNEAU MARTINET	Quelques questions sur le vieillissement de la population, les logements évolutifs, les besoins chiffrés des structures adaptées ?
82	BONNEAU MARTINET	Sur la cartographie 3 sur les corridors écologiques (page 10 et 11): manque l'implantation du projet NDDL
83	Laurence GOURDEL	- Même observation que 82 précédente - Demande prolongation de l'enquête - Manque de précisions sur la gestion des déchets dans le Plan Déchets Départemental - Bilan chiffré (fréquentation et coût) de la ligne Tram-Train Nantes-Châteaubriant - une incohérence dans les surfaces agricoles (page 16 du diagnostic et page 25 du PADD)
84	BONNEAU MARTINET	- Quelle superficie prévue pour la liaison ferroviaire LNOPLB S'interroge sur les enveloppes de compensations .
85	Arnaud et Maryvonne GUINEE	Notent l'accessibilité du dossier sur le net et font quelques observations sur la réduction des surfaces agricoles: - dans le rapport de présentation volume 2 page 43, dans l'arrêté 09032016 p46 , en contradictions avec la construction d'un futur aéroport. Émettent leurs arguments pour la conservation et la modernisation de l'aéroport actuel
86	Alexandre CAZAJOUS	S'interroge sur de nouveaux franchissements de la Loire et leurs impacts (consommation d'espace, nuisances....)
87	Pauline MENARD	Parle des effets négatifs des liaisons induites avec la construction d'un nouvel aéroport. Elle demande : - quand ces effets seront-ils évalués ? - comment sera composé le comité de suivi traitant les mesures compensatoires - s'il y aura des pénalités prévues si les maîtres d'ouvrages ou l'État ne respectent pas les mesures prévues.

88	Hervé CHIFFOLEAU	Exprime son sentiment sur le projet de NDDL , et le délai insuffisant pour consulter le dossier
89	Sarah TRICHET ALLAIRE	S'interroge sur la préservation des zones humides ,des têtes de bassin versant, des surfaces agricoles.....en contradiction avec les projets prévus
90	EELV Saint Nazaire Montoir	Le groupe EELV souhaiterait savoir comment faire baisser concrètement le chiffre des déplacements en voiture (62 %: voir page 44 du diagnostic) avec une augmentation de la population et note qu'un aéroport au nord de Nantes entraînera obligatoirement des trajets plus longs en voiture en l'absence de transports collectifs
91	Theotime CHARRIER	Étudiant en architecture et urbanisme : demande une prolongation de l'enquête
92	Danielle MARION	Signale dans le volume 3 du rapport de présentation (p 56) un bilan carbone neutre pour l'aéroport de NDDL , mais pas de calcul précision Signale dans le diagnostic (p16) un manque de lisibilité sur les espaces agricoles ou naturels(82000 ha en 2012) et 80000 dans le projet de SCOT (p25 du PADD) , soit un différentiel de 2000 ha pour les projets de développements ? Elle demande des explications précises
93	Paul LESTURGEON	Demande que le SCOT prévoit des terrains d'accueil pour les gens du voyage
94	Paul LESTURGEON	Note l'incompatibilité entre un projet d'aéroport et la volonté de préserver des zones humides et des surfaces agricoles
95	Caroline BASQUE	Demande une prolongation de l'enquête Demande des précisions sur le bilan carbone neutre en émettant quelques interrogations
96	Gilles et Annick ARMANGE	Signale dans le volume 3 du rapport de présentation (p 56) un bilan carbone neutre pour l'aéroport de NDDL , mais pas de calcul précis, et quel est la prise en compte du Plan Climat Energie dans le SCOT Posent une série de questions sur les voies de communication induites pour rejoindre le futur aéroport : tracés, coûts,emprise sur les terres agricoles, franchissement de la Loire
97	Isabelle BESSON	Par ses propres arguments détaillés, Mme BESSON remet en cause la DUP de l'aéroport de NDDL. Elle s'exprime sur la préservation des espaces agricoles, sur les politiques menées dans ce domaine Elle souligne les ambitions honorables du PADD , mais se méfie des pratiques politiques.
98	Daniel BROHAN	Demande une prolongation de l'enquête Pose un certain nombre de questions déjà exprimées dans les mails précédents : - vieillissement de la population. - déplacements en voiture à limiter en favorisant les transports collectifs - les compensations liées au projet d'aéroport - la préservation des surfaces agricoles et zones humides - les risques d'inondation avec plus de zones artificialisées (bétonnées)
99	Roselyne BROHAN	Même questionnement que le mail précédent

100	Thierry ZIMMERMAN	Demande une prolongation de l'enquête Regrette que les observations formulées lors des ateliers citoyens l'année dernière n'aient pas été prises en compte (bilan de la concertation) Rejoint l'avis de la CDPNAF sur les questions environnementales et celles de la DDTM sur la densification et la limitation de l'étalement urbain Parle d'un projet de franchissement de la Loire (proposé par le Président de Région) inadapté et non intégré dans le calcul économique. Émet un avis personnel défavorable au projet de SCOT
101	Yves HUBERT	Demande une prolongation de l'enquête
102	Philippe PENEAU	Demande une prolongation de l'enquête
103	Nicolas MALANDAIN	Demande une prolongation de l'enquête
104	Claude FRANCHETEAU	Demande une prolongation de l'enquête
105	David L'HARIDON	Signale dans le diagnostic (p16) un manque de lisibilité sur les espaces agricoles ou naturels(82000 ha en 2012) et 80000 dans le projet de SCOT (p25 du PADD) , soit un différentiel de 2000 ha pour les projets de développements ?Il demande des explications précises Note l'incompatibilité entre un projet d'aéroport et la volonté de préserver des zones humides et des surfaces agricoles Relate un manque d'indicateurs pour différents sujets : nombre d'exploitants datés de 2010, la part de la voiture, les longueurs de haies
106	Jean-Pierre PHELIPPOT	Pose des questions évoquées dans des mails précédents sur : - vieillissement de la populations - sur les têtes de bassin versant
107	Béatrice LUKSEMBERG	Pose des questions évoquées dans les mails précédents : - franchissement de la Loire - superficie prévue pour les LNOBPL - qualité de l'eau de l'Erdre - absence du projet NDDL sur le document cartographique 3 (p10 et 11) - bilan chiffré et fréquentation de la ligne Tram-train Nantes Châteaubriant - explication sur les 2000 ha agricoles utilisés pour les projets
108	Mathieu DORAY	Note que le projet de révision de SCOT comporte des actions intéressantes en matières d'économie d'énergie, de logements et de transports. Mais regrette que le document ne comporte aucune évaluation des conséquences énergétiques et climatiques du projet NDDL
109	Philippe BOUTIN	Une interrogation sur le projet de tram-train pour desservir NDDL : coût, tracé, calendrier
110	Philippe BOUTIN	Une interrogation sur le replantation des haies : talus ?
111	Philippe BOUTIN	Pose quelques questions que l'on retrouve dans des mails précédents sur : - les logements :plus de logements construits dans le SCOT précédent, mais manquent de logements sociaux - bilan de l'agriculture Quelles sont les leçons à en tirer pour le prochain SCOT ?
112	Arnaud DU CREST	Donne son avis sur le projet de SCOT dans un document de 11 pages suivi d'une proposition de tableaux sur 6 pages
113	MICHIELS	Demande une prolongation de l'enquête

114	Miguel ARTIGAS	Pose quelques questions précédemment évoquées dans des mails précédents : - part de l'aviation liée à la réduction des gaz à effets de serre - compatibilité entre l'ensemble des projets avec les problèmes de climat (p 7 du rapport1) - sur les transports et leurs incidences et coûts(voiture, tram-train)
115	Alain GAUTIER	Demande une prolongation d'enquête
116	Marie Joelle ROCHET	Demande une prolongation d'enquête
117	Christine LADRÉT	Exprime son sentiment sur le projet d'aéroport NDDL, mettant en contradiction la construction et la préservation de l'espace agricole
118	Yves HUBERT	Demande une prolongation de l'enquête S'interroge sur les contradictions entre aéroport et Plan Climat Energie
119	Gabrielle MAHAUT	Question évoquée dans d'autres mails précédents sur les 2000 ha seulement utilisés pour les projets de développement
120	Jean-Yves BARON	Parle d'incohérence du projet de NDDL par rapport à la Cop 21, et de son inutilité
121	Joel RIET	Constata que le SCOT apporte des réponses souvent pertinentes mais note que les politiques de déplacements et d'emplois,prises individuellement peuvent être contradictoires , voire contre productrices et cite quelques exempleS pour étayer ses constatations.
122	Marc GRIHON	Pose la question suivante(déjà abordée dans d'autres mails) : en différenciant les zones naturelles et agricoles, de quelles surfaces totales les projets vont-ils amputer ces espaces (
123	Perrine GARREAU	Pose des questions déjà abordées dans des mails précédents (liées à projet NDDL) : - haies sur talus ? - où seront plantés les 100000 arbres - consommation d'énergie - quid des zones humides, - problèmes de têtes de bassin versant
124	Gildas ROYER	Demande une prolongation d'enquête
125	BAGUS	Demande une prolongation d'enquête Note les points positifs suivants : - sur la maîtrise des déplacements -sur les activités commerciales mais voudrait des mesures concrètes qui puisse maintenir le commerce en centre ville
126	Marie Rose RIQUET	Etaye ses oppositions aux liaisons ferroviaires notamment pour relier NDDL en citant quelques exemples(hors région) de destruction de l'environnement
127	Marie GILET	Fait part de sa réflexion sur la vocation nourricière des terres de Notre Dame des Landes et communes voisines
128	Isabelle LANOE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - absence du projet NDDL sur document cartographique3 (p 10 et 11) - Plan Déchets Départemental. - Bilan de la ligne tram-train Nantes Chateaubriant - surfaces retirées aux surfaces agricoles et naturelles pour les différents projets
129	Ronan DUMORTIER	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - gaz à effet de serre(bilan) - éléments chiffrés sur le coût de transfert de l'aéroport

130	Anne RIGOUD	Fait certaines observations positives sur le dossier de SCOT cependant compliqué à lire Liste des questions évoquées dans des mails précédent : - absence du projet NDDL sur document cartographique3 (p 10 et 11) - qualité des eaux - zones humides - coût du tram train, empiètement...
131	René KERHOUSE	Demande une prolongation d'enquête
132	Charlene REGNIER	Fait certaines observations déjà évoquées dans des mails précédents : - corridors écologiques, trame vertes et bleues - les paysages : les impacts - l'agriculture - le climat - les nuisances sonores Conclue par une demande de complément du dossier sur certains des sujets évoqués
133	J.GUILOUET	Demande une prolongation d'enquête
134	Association Vert Pays Blanc et Noir	Demande une prolongation d'enquête
135	André RULLIER	Liste des questions déjà invoquées dans des mails précédents : - comment suivre la réalisation des objectifs du SCOT - rapport 3,p104 à 108 : indicateurs incomplets (nombres exploitations actuellement,part de la voiture,linéaire de haies (cite l'avis de l'AE p28)
136	Brigitte BOREL DE LA RIVIERE	Liste des questions déjà invoquées dans des mails précédents : - adéquation entre projet nouvel aéroport et Plan Climat du département 44 - replantation des haies : sur talus ? - préservation des terres agricoles avec les projets,des zones humides - qualité de l'eau : bassin versants - consommation d'énergie
137	Marie Thérèse PELLEGRY	Demande prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - consommation de terres agricoles et naturelles, - zones humides, - bassin versant
138	Michel JUTARD	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - franchissement de la Loire - Plan Départemental des Déchets -Part de l'automobile
139	Elisa Curot LODEON	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - surface agricole artificialisée
140	Chantal MOREAU	Demande une prolongation de l'enquête
141	Daniel JAGLINE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - sur les zones humides - sur les trames vertes et bleues - sur les 100000 arbres - sur les incompatibilités avec la Cop 21 - sur les infrastructures(franchissement de la Loire - sur l'accueil des gens du voyage Cite l'avis de l'AE

		Conclue en mentionnant que ce projet de SCOT manque de cohérence et conseille son report
142	HERIDEL	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - sur le logement avec l'augmentation de population - sur les zones humides - sur les trames vertes et bleues - sur les incompatibilités avec la Cop 21 - sur les infrastructures(franchissement de la Loire
143	Marc PAOLA	Émet des réserves après avoir lu le dossier sur les impacts du projet d'aéroport
144	Hervé LANCIEN	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - sur le franchissement de la Loire -sur les déplacements (voitures 62%) - sur le risque de voir fermer un des 2 autres aéroport en cas de réalisation de NDDL - sur la valeur du site (zones humides,bois,biotope) - sur le logement et le vieillissement de la population
145	Michelle YOUNAN	Demande une prolongation de l'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents:
146	Hélène CLOUET	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - sur le diagnostic (p42) : pauvreté des ménages - sur le bilan carbone(rapport3 p56) - sur la cartographie3 p10 et 11
147	Mathieu JARNOUX	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: -sur l'aviation sur les gaz à effets de serre - sur la contradiction d'un projet d'aéroport et la lutte contre la pollution environnementale
148	Marie GARNIER	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - sur le manque d'indicateurs de performance
149	Béatrice FRESNEAU	Demande une prolongation d'enquête
150	LUZAR	Demande une prolongation d'enquête Cite le rapport de présentation en p8 qui mentionne l'ambition du territoire en relevant les défis environnementaux et note quelques contradictions avec le projet NDDL et sa consommation d'espace
151	Atoine DEROUALLIERE	Parle du projet de SCOT comme un habillage écologique d'un projet funestre (sous entendu NDDL)
152	Luc DOARE	Demande une prolongation d'enquête
153	Mireille GOURAUD	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - sur la part de la voitures - sur l'émission des gaz à effet de serre -sur la destruction de zones humides
154	Herve FARCY	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - franchissement de la Loire - bilan carbone - part de la voiture - les infrastructures
155	René KERHOUSSE	Livre ses impressions sur les conséquences d'un nouvel aéroport pour le grand ouest et notamment la Bretagne

156	Sophie AUDRAIN	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - gens du voyage -réduction consommation d'énergie
157	Sophie AUDRAIN	Conteste le référendum
158	B.VOYEZ	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - sur le Plan Climat du département44 - sur le vieillissement de la population - sur l'agriculture et les surfaces agricoles Cite un émission de france culture avec interview du ministre de l'agriculture et se demande comment le SCOT peut inverser la tendance de l'évolution négative de l' agriculture en mettant en application l'agro-écologie
159	François PROCHASSON	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: -sur la transition énergétique - la création d'un nouvel aéroport - le franchissement de la Loire - les terres agricole - la part de l'automobile - les infrastructures Parle du SCOT comme une duperie
160	Alexandre ZIMMERMAN	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - sur l'impact environnemental si nouvel aéroport et les nouvelles liaisons - sur l'artificialisation des terres - sur toutes les autres conséquences liées à NDDL
161	Jean-Luc DROUET	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - sur l'agriculture -sur l'aéroport et ses conséquences - sur l'absence de mesures concrètes et évaluables (référence à l'avis de l'AE)
162	Claude FRANCHETEAU	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -sur l'aéroport et ses conséquences
163	Philippe EGURBIDE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -sur l'aéroport et ses conséquences Cite une étude de la DATAR sur la décroissance du pétrole et donc la justification de faire un nouvel aéroport Il joint a ses observations : - un compte rendu d'un séminaire : » Prospective des espaces européens » de 18 pages et en annexe des scénarios d'évolution du territoire européen à l'horizon 2030 de 15 pages où sont abordés 9 thèmes
164	Florence HERROU	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - haies sur talus - franchissement de la Loire - réduction des gaz à effets de serre - préservation des surfaces naturelles et agricoles, des zones humides - les gens du voyages
165	Gwenaëlle SOUFFRAN	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - qualité de l'eau

166	Patrick NEVEU	Note que le projet recouvre les enjeux pour l'avenir de la Métropole Nantes Saint Nazaire Trouve que les enjeux environnementaux semblent surdimensionnés Mentionne que l'accueil de la population, le développement démographique, la préservation et le développement des tissus économique industriels, de recherche et du tertiaire doivent reposer sur une organisation territoriale dont il en définit quelques idées. Ses observations montrent un avis favorable au SCOT
167	Grégory DELBARRE	Demande une prolongation d'enquête
168	Didier BERTHOME	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - corridors écologiques - référendum
169	Gabrielle MAHAUD	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - aéroport et plan Climat du département - ses impacts
170	Lionel MARTIN	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - sur les déplacements - sur le franchissement de la Loire
171	JP.BOUGANNE	Demande une prolongation d'enquête Mentionne son opposition au transfert de l'aéroport en listant ses arguments détaillés
172	Michel BERJON	Demande une prolongation d'enquête
173	Philippe HAYMION	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - sur le projet d'aéroport NDDL, ses conséquences et ses impacts sur l'environnement
174	Patrick LE CARDINAL	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - sur les surfaces agricoles détruites par le projet d'aéroport - sur les compensations - sur le suivi des objectifs - sur le non respect de la Cop 21
175	Fabrice Del CORSO	Demande une prolongation d'enquête Parle de l'aéroport, du financement par ses impôts et de débat public faussé en 2013
176	Françoise NAVET	Demande une prolongation de l'enquête , mais a lu une partie du dossier à Nantes Métropole et reviendra finir la lecture avant la fin de l'enquête
177	Patrick LE CÂRDINAL	Citant le président de la République sur la non faisabilité de l'aéroport, il préconise de garder cette zone pour faire de l'agriculture raisonnée et distribuer les produits par des circuits courts dans les villes proches
178	Chantale BRANCHEREAU	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents :
179	Catherine ou François MICHIELS	Demande une prolongation d'enquête
180	Dominique JOSSO	Liste des questions évoquées dans des mails précédents - aéroport contradictoire avec bilan carbone
181	Eric LE NY	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - exprime son désaccord avec le projet NDDL, en argumentant des sentiments d'injustice sociale

182	Soizic HUCHET	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - note les conséquences du futur aéroport ; - note des incohérences dans la concertation
183	Maine et Loire- Planète Terre	Stipule par ses arguments une opposition au projet NDDL
184	Jacques et Marie- France RENARD	Habitant du Maine et Loire regrette de ne pas avoir été consulté pour le référendum Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - les 1000000 arbres - surfaces consommées avec le projet NDDL et les projets connexes - cartes p44 et p53 peu lisibles
185	Jean- Marie CHATEL	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - franchissement de la Loire - superficie consommée par les projets : NDDL et connexes, par les LNOBPL - le bilan carbone(réduction GES) - l' explication des 82000 – 80000= 2000 ha - les 1000000 arbres - suivi des mesures du SCOT
186	Charles ESMENIAUD Association Virage Energie Climat	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents par un document de 8 pages sur les conséquences du projet NDDL - évaluation gaz à effet de serre - transition énergétique :économie d'énergie
187	Joëlle LEBOUVIER	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - PLAN climat du département (COP 21) incompatible avec les projets
188	Conseil de Développement : Contribution de André HERBRETEAU et Jean RENARD (voir 189 suivant) (6 pages)	Regrette que le SCOT ne soit pas élargi au Sud Loire (concerné par le futur projet d'aéroport), sans parler de la Vendée et du Choletais. Pourquoi ne fait-on pas un SCOT unique.
189	Contribution de Jean RENARD	Espère que les élus concernés par ce SCOT s'exprimeront au cours de l'enquête Note dans le dossier : trop d'approximations et de contradictions.
190	Christine TANGUY	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - observations diverses pour montrer son opposition au projet NDDL
191	Pauline MENARD	Pose la question : comment s'articule le SCOT avec le projet de réserve nationale ?
191	Sylvie LEFEVRE bis	Note son opposition au projet NDDL
192	NON NDDL CHOLET	Demande une prolongation d'enquête
193	Benoît JOUNOT	Demande une prolongation d'enquête
194	Pierre-Yves RENAULT	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - observations diverses pour montrer son opposition au projet NDDL
195	Jocelyne HAURAY	Demande une prolongation d'enquête
196	Monique MAZERY	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - compensation des zones humides anéanties par le projet NDDL

197	Jocelyne HAURAY	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - compensation des zones humides anéanties par le projet NDDL - coûts des infrastructures et dessertes
198	LANGLOIS	Demande une prolongation d'enquête
199	Marie Jose HENRI	Ses observations portent sur le PADD , les transports collectifs et abordent des notions de risques
200	Marie- José THOUVENEL	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - consommation de terres agricoles - logements : pas assez de logements sociaux - part de la voiture - tram-train - bilan carbone - franchissement de la loire Opposition au projet NDDL
201	Hubert MICHEL	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - part de la voiture - liaisons diverses - zones humides, bassins versants Opposition au projet NDDL
202	Yannick RABAUD	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - bassins versants - habitats (+ 100000 habitants
203	Camille CHRETIEN	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - climat (p7), GES - énergies renouvelables - préservations des terres agricoles
204	Nicolle Joelle RONNET	Demande une prolongation d'enquête
205	Jean-Pierre MENARD	Opposition au transfert d'aéroport : déséquilibre entre nord et sud de la Loire
206	Maurice LISCOUET	Demande une prolongation d'enquête Hypocrisie du SCOT pour masquer d'autres décisions
207	Marylene Georges ROCHAS	Demande une prolongation d'enquête
208	Pascale PIBOT	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - infrastructures - plan climatique - corridors écologiques
209	Sebastien CAMUZAT	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - infrastructures - plan climatique - corridors écologiques
210	Mathieu LACHAND	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - bilan carbone, GES
211	JP TEMPO	Demande une prolongation d'enquête
212	Bernard PECQUERET	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - franchissement de la Loire - préservation des surfaces agricoles

213	Yves GOYA	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - consommation d'espaces : 2000 ha
214	Marie Jose CHARIER TALIO	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - qualité de l'eau
215	Henri LEGENDRE	Dépose d'un document de 4 pages d'analyse du dossier : - notamment axé sur les carrières (pas suffisamment pris en compte) - et sur les ressources nécessaires pour la production de 7500 logements/an
216	Françoise PELE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - le déplacement de l'aéroport va augmenter les déplacements et le trafic routier aux alentours de Nantes
217	Jean-Claude VOIRPY	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - sur la cartographie insuffisante - bassin versants - préservation des zones humides
218	Monique PINEAU	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - consommation d'énergies - zones humides , - bassins versants
219	Nicole VOIRPY	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - consommation d'énergies - zones humides , - bassins versants
220	Joël QUELARD	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - haies : - GES
221	Madéleine BARRAIS	Contradictions entre préserver des zones humides et construction d'un nouvel aéroport
222	Eliane BERTOLO	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - préservations des zones humides - tram-train
223	Olivier DELAFUYS	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - préservations des zones humides
224	Mme.LOQUAIS	Pose des questions sur le développement économique : infrastructures autres que l'aéroport (maisons de retraites....
225	Yvan LECHEVALLIER	Déséquilibre des territoires entre le Nord et le Sud
226	Anne JOFFREDO	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - bassins versants - habitat - qualité de l'eau
227	Maryline MAUDUIT	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - zones humides, etc - contradictions
228	Jean -Marc MAUDUIT	Idem à mail précédent

229	Pierre MAUDUIT	Idem à mail précédent
230	Pascal FONTENEAU	Habitat : 100000 logements nouveaux prévus : cela signifie-t-il la construction d'un nouveau logement par nouvel habitant ; parle d'exagération et préconise de miser sur la rénovation de l'habitat existant ou l'habitat partagé. Préservation des zones humides et compensation Volet transport : une partie du financement des transports collectifs n'est pas prévu dans le budget de l'état, d'où utilisation de la voiture émettrice de gaz à effets de serre
231	Christine COUEDEL	Agriculture : surface retirée avec construction NDDL et projets connexes ?
232	MOUSSE	Demande une prolongation d'enquête
233	Laurent DUBOST	Préservation des terres agricoles et transition énergétiques ; Les éléments du PADD parlent de la pérennisation de 80000ha d'espaces agricoles et d'un objectif de 32 % d'énergie renouvelables : ces arguments semble nt semblent pas en cohérence SAU déjà réduite de 85396 ha en 2010 : combien en 2016 ? Objectifs de production en énergie renouvelable : 3 % alors que l'objectif national est de 23 %? Fait référence à l'avis de l'AE
234	Christophe MARTIN	Franchissement de la Loire Captation de l'activité économique du Sud Loire vers le Nord Loire si construction NDDL : d'où déplacements accrus,ges, saturation des transports
235	Maïthé MOUSSE	Parle de protection de la planète et juge que le développement économique prévu va à l'encontre des différentes lois Grenelle, des directives de la COP 21, pour limiter les GES,la consommation des terres agricoles, protéger la biodiversité..... Sous entendu avec projet NNDL. Demande que le DOO soit plus précis sur la consommation d'espace
236	Evelyne CHATELIER	Liste des questions évoquées dans des mails précédents - plantation des 100000 arbres : où ? - préservation des zones humides
237	Herve BOISTAULT	Liste des questions évoquées dans des mails précédents pour expliquer ses doutes sur le coût d'un projet inutile (car la région est déjà pourvue en aéroports déjà non rentables)qui risque des gréver d'autres budgets
238	Pascal DAVIAU	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - consommation d'énergie et GES : voudrait que des chiffres plus précis soient apportés et demande un suivi des indicateurs Sur le projet aéroport : parle de la Loi de transition énergétique votée le 17/08/2015 sur la réduction des ges pour les 11 principaux aéroports - note l'absence de données chiffrées sur l'incidence du modèle économique choisi ; Propose d'évaluer les impacts sur la santé. - transports, voiture, tram-train : nombreuses propositions sur des mesures à prendre (limitation de vitesse, merlons pour atténuer le bruit....) Montre son opposition à toutes atteintes aux zones Natura 2000 Emploi: cite la page 66 circuits courts, agriculture biologique et relate une incohérences Habitat : limiter l'étalement urbain, développer la colocation, l'habitat collectif...
239	Gilles DESSOME	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - dossier complexe et plein de bonnes intentions, mais pas de mesures concrètes
240	J.P.C.MENARD	Demande une prolongation d'enquête

241	Françoise TOURNON	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents : opposition NDDL -franchissement de la Loire -qualité de l'eau -manque présence NDDL dans un document cartographique - tram-train : coût provenance des 2000 ha (82000-80000) ?
242	Jacques LACOMBE	Demande une nouvelle consultation pour NDDL, avec tout le grand Ouest
243	Dominique ROMANN Association Régionale des Usagers des Transports des Pays de la Loire (Fnaut)	Déposition de 4 pages sur tous les modes de transport de la région, avec des constats et des propositions
244	Yvon et Françoise LEGRIS	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - qualité de l'eau, zones humides - bassins versants
245	Claire LECONTE	Demande une prolongation d'enquête Ses observations ne concernent que la synthèse environnementale portant sur le projet NDDL daté de juin 2015
246	Marc GRIHON	Met en comparaison NDDL et NANTES Atalantique en citant diverses études
247	Guy LANNUZEL	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - demande des précisions sur la ligne tram-train prévue pour la Chapelle sur Erdre
248	Jean-Luc DUGE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - sur l'eau et les bassins versants
249	Christophe EVAN	A fait une lecture approfondie du dossier d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - parle des mesures ERC - zones humides - bassins versants Emet un avis défavorable à l'actuel projet de révision du SCOT car les mesures ERC ne sont pas définies
250	GR	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - les 2000 ha pour NDDL, - bassins versants
251	Yvon LEGRIS	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - qualité de l'eau - bassins versants
252	Jean RENARD	Demande à la Commission d'enquête de bien tenir compte de tous les avis formulés
253	Dominique BADIER	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - continuité écologique

254	Mme CALIGE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : <ul style="list-style-type: none"> - bassins versants - GES - surfaces pour projets connexes - manque NDDL sur document cartographique - 100000 arbres - déplacements (voitures) - compensation - corridors écologiques
255	Cecile NIESSERON	Dit « que la France compte régulariser l'infraction que l'Europe lui a signifiée au sujet du projet de NDDL par le biais de la révision du SCOT de Nantes St Nazaire Liste des questions évoquées dans des mails précédents pour marquer son opposition au projet et termine en citant Ségolène ROYAL
256	Daniel René VILLERMET	Liste des questions évoquées dans des mails précédents pour marquer son opposition à NDDL : <ul style="list-style-type: none"> - zones humides - terres agricoles - bassins versants - infrastructures connexes,...
257	Emmanuel FUSIER	Mail exactement identique dans la forme au précédent
258	Alain VRIGNON	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents : <ul style="list-style-type: none"> - incohérence des chiffres (les 2000 ha) - comment mettre un frein au prix du foncier ?
259	JC ROGER	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : <ul style="list-style-type: none"> - tram-train : prolongation de Chateaubriant au nouvel aéroport - transport Rennes et la Bretagne via Chateaubriant
260	François CHAMPS	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : <ul style="list-style-type: none"> - terres agricoles - bassins versants - déséquilibre Nord Sud si construction NDDL
261	Eric MERCIER (Professeur Université de Nantes)	Mail idem à 256 et 257 opposition à NDDL
262	Jean François SINI	Mail idem à 255 précédent
263	Denis TALMAR	Mail idem à 256, 257, 261, opposition à NDDL
264	Marie Thérèse CAPITAINE	Mail idem à 256, 257, 261, 263 opposition à NDDL
265	Daniel GAUDIN	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : <ul style="list-style-type: none"> - Cop 21
266	Jean-Claude HAURAY	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : <ul style="list-style-type: none"> - dessertes pas assez étudiées
267	Nicole ROGER	Mail idem à 256, 257, 261, 263,264 opposition à NDDL

268	André ROBINARD Membre de l'association « La passiflore à Fougères	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267 opposition à NDDL
269	Marine GOUEDARD	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267,268 opposition à NDDL en mentionnant que ce document est une mascarade
270	Soaz BOULIC	Regrette de ne pas avoir pu participer au référendum et cite le ministère de l'écologie pour justifier sa position
271	Jean PERREAU	Idem à 270 précédent
272	Annie DERRIEN	Fait référence aux questions posées par l'AE
273	Anne-Marie LOMP	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267,268 ,269 opposition à NDDL
274	Michel MANUELIAN	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267,268,269,273 opposition à NDDL
275	Nickie de LUCIA	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267,268,269,273 ,274 opposition à NDDL
276	Marie- Armelle ECHARD	Mail idem à 256,257,261, 263 ,264,267,268,269,273 ,274,275 opposition à NDDL
277	Jérôme PIERSON	Mail idem à 256, 257, 261,263 ,264,267,268,269,273 ,274 ,275 ,276 opposition à NDDL
278	F. HOVELAQUE	Opposition à NDDL en citant la Ministre de l'écologie
279	Dominique TOUTLEMONDE	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267,268,269,273 ,274,275,276,277 opposition à NDDL
280	Florent GRAVOUIL	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267,268,269,273 ,274,275,276,277,279 : opposition à NDDL
281	Gilles ROCCASERRA	Idem à mail 255 Dit « que la France compte régulariser l'infraction que l'Europe lui a signifiée au sujet du projet de NDDL par le biais de la révision du SCOT de Nantes St Nazaire Liste des questions évoquées dans des mails précédents pour marquer son opposition au projet
282	Olivier AUBERT	Fait une remarque:pas de scénario alternatif au projet NDDL dans le Doo Liste des questions évoquées dans des mails précédents pour marquer son opposition au projet
283	Régis FOURNIER	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - coût du foncier -préservations des zones humides -plan Climat (voir avis de l'AE p31) -qualité de l'eau - part de la voitures -linéaire de haies
284	Sylvie LEROUX Syndicat des Forestiers privés : FRANSYLVA	Le SCOT marque une faible importance sur la forêt privée : plus de 6600 ha Manque de diagnostic au regard des prévisions économiques et des besoins répertoriés en matière de développement forestier(article L.151-4 du code de l'urbanisme) Le SCOT ne souligne pas la gestion durable des forêts et souhaite qu'elle le soit La filière bois énergie ne semble pas être prise en compte au niveau forestier dans le SCOT Le SCOT devrait recommander un zonage Nf pour la sylviculture lors de l'établissement des PLU

285	Joel GARREAU	Demande une prolongation de l'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - risques d'inondations avec des surfaces imperméabilisées avec projet NDDL et projets connexes - PEB pas actualisé - q'en est-il du Plan de Protection du Bruit (PPBE) de Nantes Métropole : aurait dû être référencé dans le SCOT
286	Hervé MORTIER	Mail idem à 256, 257, 261, 263, 264, 267, 268, 269, 273, 274, 275, 276, 277, 279, 280 : opposition à NDDL
287	Anne JORDAN	Opposition à NDDL car pas consultée et cite la Ministre de l'Environnement
288	François JUDIC	Mail idem à 256, 257, 261, 263, 264, 267, 268, 269, 273, 274, 275, 276, 277, 279, 280, 286 : opposition à NDDL
289	Damien MANSION	Mail idem à 256, 257, 261, 263, 264, 267, 268, 269, 273, 274, 275, 276, 277, 279, 280, 286, 288 : opposition à NDDL
290	André VEILLARD	Liste des questions évoquées dans des mails précédents pour marquer son opposition au projet NDDL : - protection des zones humides - habitats - préservation agriculture - biodiversité...
291	Françoise SCHMIT	Opposée à NDDL Document indigeste Contenu identique à 289
292	Cécile FOGELGESANG	Quelles surfaces agricoles sont dédiées au projet d'aéroport Incohérence dans les surfaces agricoles (p16 diag) La question des 100000 arbres
293	José-Louis THERY	Dénonce le SCOT
294	Martine LECLERC	-Hostile à NDDL -Dossier indigeste -Doute des annonces faites dans les documents du SCOT -Logements-transport (route et rail) Amélioration de la qualité de l'eau
295	Carole TESSIER	-Manque les corridors biologiques sur la zone NDDL -Franchissement de la Loire -Incohérence des chiffres concernant les surfaces agricoles (p 16 du diag) -Besoins chiffrés pour logement
296	Marie- Christine MONET	Contre le projet NDDL
297	Nicolas MALANDAIN	-Opposé à NDDL -Demande de prolongation -Projet incohérent avec les objectifs du SCOT
298	Rosemarie OSTER	Opposition au projet NDDL
299	Joffrey GATT	Demande une prolongation d'enquête
300	Frédéric Le BERRE	Opposé au projet NDDL Lourdeur du dossier
301	Sylvie MORA	Mail idem copié collé
302	Guigui BERIC	Opposition généralisée
303	Francis DENIS	Mail idem 300-301
304	Antoine DUPONT	Mail idem 300-301-303

305	Jean LAPORTE	Hostile à NDDL
306	Christian THOLIN	Opposé à NDDL
307	Chantal REYMOND	-Hostile à NDDL -Contenu identique à 300-301-303-304
308	Madeleine BARRAIS	Souhaite connaitre la surface agricole qui sera consommée pour les différents projets tram-train-zone d'activité etc...
309	Annie CLOUET	Dossier indigeste Franchissement de la Loire Incohérence entre objectifs du SCOT et projet NDDL
310	Gwenaëlle SOUFFRAN	Demande concernant le lieu de replantation des haies (p 47)
311	Danièle ROURY	Opposition à NDDL Contenu idem 300-301-303-304-307
312	Mickaël OLIVAUD	Opposition à NDDL Contenu identique à 300-301-303-304-307
313	Olivier MALARDE	Hostile à NDDL
314	Philippe NOGUE	Demande de prolongation
315	Stéphanie CORFEC	Opposition à NDDL Contenu identique mail 300-301-303-304-307-311
316	Stéphane TARIN	Opposition à NDDL Contenu identique à 300-301-303-304-307-311-312-313
317	Thérèse MONIN	Opposition à NDDL Contenu identique à 316
318	Tugdual GEDOIN	Les conséquences du projet NDDL sont en contradiction avec les objectifs du SCOT
319	Luc FERRE	Manque de précision du dossier
320	Emmanuel BIZEUL	Manque de précision sur les corridors biologiques dans l'emprise du projet
321	Sophie LAROCHE LE GAL	Demande de prolongation Manque de précision sur -Les corridors biologiques -les G.E.S -Bilan carbone de l'aéroport -Etc
322	Jean-Paul MAILLARD	Des interrogations sur la biodiversité
323	Serge BRIELLE	Opposition à NDDL Contenu identique à 313
324	Chrystelle BERNARD	Opposition à NDDL idem 313
325	Gérard WEISSE	Opposition à NDDL Contenu identique à 313
326	Isabelle PEGUIN	Opposition à NDDL
327	Marc BLAS'I	Dossier complexe Demande de prolongation Opposé à NDDL Conteste le projet d'implantation du CHU
328	Jean-Michel GUITTON	Opposition à NDDL Favorable à Nantes Atlantique

329	Geneviève PEYNOT	Opposition à NDDL Contenu identique à 313
330	?	Pas de texte
331	Michel OUISSE	Opposition à NDDL Contenu identique à 313
332	Clément MAHE	Document difficilement lisible Opposition à NDDL
333	Joël BOSC	Documents indigestes Pas d'évaluation financière du tram-train NDDL ne figure pas sur les plans Franchissement de la Loire
334	Jacques ANGOT	Opposition au projet NDDL
335	d.hm901@laposte.net	Opposition à NDDL Demande de prolongation
336	Jean-Marc CAVALIN	Opposé à NDDL Document indigeste Contenu idem à 313
336	Christiane GAREL	Demande l'abandon
337	Lucie DESAILLY	Opposée à l'aéroport Le transport aérien doit prendre sa part dans les efforts de réduction de GES (avis de l'Ae page 13)
338	Jean-Yves LE HOUEZEC	Opposé à NDDL
339	Marie-Christine LAGRANGE	Opposée à NDDL Document indigeste Contenu identique à 313
340	Agnès PRUNIER	Opposée à NDDL Contenu identique à 313
341	Hervé DELAPREE	Opposé à NDDL Contenu identique à 313
342	Anne AUBRY	Manque de précisions sur les documents sur le positionnement de l'aéroport Hostile à l'aéroport
343	Lina GASQUE	Opposée à NDDL Contenu identique à 313
344	Gérard BODELET	Opposé à NDDL Contenu identique à 313
345	Erwan BLOTTIERE	Opposé à NDDL Contenu identique à 313
346	Gilles DENIGOT	Désaccord avec le SCOT qu'il considère comme une succession d'autosatisfaction Conteste les chiffres annoncés concernant le logement, le GPM, etc Demande une prolongation
347	Nadine FUSTE	Traitement des déchets Franchissement de la Loire Coût de la ligne tram-train Châteaubriant
348	Manuel FAYOUX	Opposé à NDDL Document indigeste identique à 313

349	Daniel LEBLAY	Demande de prolongation Opposé à NDDL
350	Gaël BOUGANNE	Demande de prolongation
351	Christian BONNAUD	Demande de prolongation
352	Brigitte LE GALO	Quelles sont les surfaces libérées sur Nantes- atlantique. A quand le prolongement du tramway jusque cette zone.
353	Jérémy LE GALL	Les documents cartographiques ne font pas apparaître les corridors biologiques. La zone du futur aéroport n'est pas identifiée.
354	Julie SCHLEMMER	Opposée à NDDL
355	Geneviève LEBOUTEUX	Pas d'objectifs chiffrés dans le DOO sur la réduction des gaz à effet de serre Les prévisions de construction de logements sont excessives Dénonce le projet NDDL
356	Catherine CONAN	Hostile à NDDL
357	Claude LECOINTE	Hostile à NDDL
358	Léa ROUSSEAU	Opposée à NDDL Contenu identique à 313
359	Marianne BEAUNIS	Opposée à NDDL Contenu identique à 313
360	Maïthé HOUSSAIS	Opposée à NDDL Contenu identique à 313
361	Marc GRIHON	Aéroport NDDL plus éloigné, absence de transports collectifs promis, donc plus de voitures
362	Françoise JONCHERE	Opposée à NDDL Contenu identique à 313
363	Patrick ROUSSEAU	Opposé à NDDL Contenu identique à 313
364	Patrick LORHO	Opposé à NDDL Contenu identique à 313
365	Violette CRUZ	Projets pharaoniques et inutiles
366	Manu AFFICHARD	Hostile à l'aéroport
367	Eric MENGLIER	Documents volumineux Pas d'informations sur la superficie qui sera occupée par les liaisons nouvelles (LNOBPL) Possibilité de compensation avec NDDL ? L'empreinte du projet d'aéroport ne figure pas sur la carte
368	Catherine PASCO	Opposée à NDDL Contenu identique à 313
369	Jm.ledu	Opposé à NDDL Contenu identique à 313
370	Gilles VANNSON	Opposé à NDDL Avis défavorable sur le SCOT tel que rédigé
371	Françoise POUPARD	Demande de prolongation Quelles sont les infrastructures de transport prévues pour NDDL
372	Sylvie LEREU	Demande de prolongation
373	Claude GASNIER	Demande de prolongation Manque d'infos sur liaison tram-train et NDDL

374	Alain DUBOIS	Opposé à NDDL Dossier indigeste
375	Christina GUWANG	Opposée à NDDL
376	Victor Le TOUMELIN	Favorable à un réaménagement de Nantes- Atlantique
377	Bernard OLLIVAUD	Comment a-t-on pris en compte le vieillissement de la population ?
378	Danièla et Yves GRELLIER	Opposés à NDDL
379	Annie LACOMBE	Opposée à NDDL
380	Valéry C	Opposée à NDDL
381	Isabelle MELAYE	Il serait souhaitable de renforcer la structure économique du pays de Chateaubriand Le tracé du tram-train ne figure pas sur le document
382	Patrick MINIER	Les grandes infrastructures sont en contradiction avec les objectifs du SCOT
383	Lise JACQUET	NDDL = projet inacceptable Manque un nouveau franchissement de la Loire
384	Bernard OLLIVAUD	Discordance dans les données concernant les surfaces agricoles Manque NDDL sur document graphique n°3 ainsi que les corridors biologiques Demande nouveaux franchissements de la Loire
385	Claudine HUGON	Opposée à NDDL
386	Georges ROUSSET	Opposé à NDDL
387	Régine FLAMENT	Opposée à NDDL
388	Colette PAYEN	Opposée à NDDL
389	Daniel NOBLECOURT	Où sont les mesures compensatoires de l'AGO ? L'AE recommande de récapituler les projets et infrastructures publics pris en compte par le SCOT
390	Michel THIBAUT	Opposé à NDDL
391	Bernard OLLIVAUD	Idem mail 377
392	Marie- Madeleine DUFAY	Où plante- t-on les 100000 arbres Quelle réponse pour les emplacements des gens du voyage
393	Marie- Hélène FAVREAU	Demande de prolongation Qu'en sera-t-il de l'accès à NDDL pour le Sud Loire Nouveau franchissement de la Loire ? Demande d'abandon du projet NDDL
394	Judith LERAY	Demande le développement des liaisons ferroviaires entre Nantes/Savenay /Saint Nazaire ainsi que les transports Lilas
395	Michel QUIRION	Où en est le contournement de Saint-Etienne de Montluc pour les poids lourds qui approvisionnent la SCAC
396	Pascale BRIANTAIS	Demande de prolongation Demande la rénovation de l'actuel aéroport Opposée à la révision du SCOT
397	fzalewski	Opposé(e) à NDDL
398	Jean-Yves BRIAUD	Opposé à NDDL
399	Sophie LESACHEY	A préciser
400	Monique MINAUD	Les objectifs du SCOT ne sont pas ceux que souhaite cette personne
401	Béatrice ROUILLE	Les objectifs du SCOT sont en contradiction avec NDDL
402	Serge ROUSSEAU	NDDL aura des conséquences néfastes pour l'environnement

403	Carlos DE PINHO	Opposé à NDDL Prévisions de logements excessives
404	Colette ANNE	L'implantation de NDDL est en contradiction avec les ambitions du SCOT Désaccord avec le projet de révision du SCOT
405	Claire_ma	Opposée à NDDL
406	Do CAILLON	N'est pas favorable à NDDL
407	Bernard GAUDIN	Souhaite connaître le tracé exact du tram-train jusque Chateaubriand. Malgré le projet de NDDL rien n'est évoqué sur le développement croisé entre le SCOT métro et Chateaubriand
408	Patricia JUDIC	Opposée à NDDL
409	Jean-Louis ECUER	Le DOO est plein de bonnes intentions..... Dissonances entre les vœux et la réalité Le site de NDDL n'a jamais eu vocation à accueillir un aéroport. Il faut renforcer et développer Nantes Atlantique qui n'est pas saturé. Il est intéressant de souligner que le DOO du SCOT recommande de privilégier la requalification et l'optimisation donc il faut moderniser Nantes Atlantique et non le déplacer
410	Daniel BRISSAUD	Demande de prolongation car document redondant
411	Greg MERESSE	Opposé à NDDL Demande de prolongation Comment améliorer la qualité de l'eau de l'Erdre si on l'artificialise en amont
412	Ghislaine CARREZ	Quelles sont les actions prévues pour réduire les GES Le projet tram-train n'est représenté sur les éléments cartographiques
413	Olivier MANN	Demande de prolongation Demande de prolongement du tram T3 Neustrie jusqu'à Nantes Atlantique
414	Daniel FRANCOIS	Opposé à NDDL
415	Catherine ROCHAT	NDDL n'est-il pas en contradiction avec le plan climat comme le rappelle l'AE
416	Jacques TESTARD	Où en est la ligne ferroviaire de fret pour le transport des marchandises de SCA-Ouest de saint Etienne de Montluc Où sont les routes d'accès au futur aéroport. Augmentation du déséquilibre des emplois entre le Nord et le Sud-Loire. Nouveau franchissement de la Loire ?
417	Thérèse LEPAROUX	Demande de prolongation L'extension de la zone d'activité de l'Erette-Grand'haie se situe sur une zone humide. Le parc d'activité de la « Jacopière » classé comme parc d'intérêt métropolitain n'est pas opportun, puisque trop proche de la vallée de l'Erdre
418	LAURENDEAU	Opposé à NDDL Pas d'infrastructures prévues pour accueillir les 100000 habitants
419	Christine GAUTIER	Opposée à NDDL
420	Henri LEGENDRE	Demande un accusé de réception
421	Jakez CAILLAUD	Opposé à NDDL
422	MARY	Discordance entre les chiffres concernant les surfaces agricoles Pas de représentation graphique de NDDL- idem pour les corridors géographiques
423	Joachim CHOLET	Demande de prolongation En désaccord avec NDDL
424	MARY	Comment prendre en compte le vieillissement de la population
425	Gilles BOURGEAIS	La qualité de l'eau de l'Erdre sera dégradée par les grandes infrastructures

426	André- Hubert MESNARD	<p>Le porter à connaissance date de juin 2015 soit antérieur à la nouvelle codification de l'urbanisme.</p> <p>La synthèse du projet environnemental est imprécise</p> <p>Pas de localisation des zones de compensation</p> <p>Le DOO fait une application minimaliste du code qui entrainera une application laxiste par les PLU-I</p> <p>C'est un SCOT « light » les PPA confirment ces imprécisions ou omissions volontaires</p> <p>Traversée de la Loire en aval ?</p> <p>Tourisme : pas de chiffre</p> <p>Propriétés forestières privées etc</p> <p>Note en page 10 de la synthèse : c'est une ancienne rédaction du code de l'urbanisme qui ne tient pas compte de la Loi ALUR. .</p> <p>Idem pour la référence au futur SDAGE non mis à jour</p> <p>En conclusion, le SCOT est très éloigné des citoyens pour les impliquer réellement</p>
427	Yves RIOU	<p>Le DOO est trop généraliste et peu contraignant.</p> <p>Aujourd'hui il n'y a pas de réserves foncières en compensation des travaux de l'AGO.</p> <p>L'objectif du SCOT concernant la consommation des terres agricoles et de 232 Ha/an, pas de précision sur les surfaces dédiées aux infra publiques.</p> <p>Les infos sont incomplètes pour évaluer l'impact du LGV et du tram-train</p>
428	J.G BRERET	<p>L'idée de compensation présentée pour défendre le projet de NDDL est fallacieuse.</p> <p>Une telle opération se traduirait par la dévastation d'un patrimoine commun avec des dommages irréremédiables</p>
429	Famille COLY	Le SCOT est en contradiction avec la volonté de préserver les surfaces agricoles.
430	Roselyne BROHAN	Hostile à l'aéroport
431	Eric MENGLIER	Incohérence entre la volonté de sauvegarder les zones humides, de préserver les surfaces agricoles avec l'extension des infra industriels, commerciales et urbaines.
432	Marcellin BABEY	<p>Ce SCOT confirme le grignotage du territoire en Loire Atlantique.</p> <p>La présente révision a pour ambition de corriger le tir, mais elle ne s'en donne guère les moyens.</p>
433	Roselyne	<p>Dossier trop complexe.</p> <p>Délai trop court.</p> <p>Imprécisions</p>
434	Gérard GUENIFFEY	Quel sera l'impact de NDDL sur la nappe phréatique de Campbon
435	Amélie GUIOMARD	<p>Le SCOT doit prendre en compte le plan climat comme le rappelle l'AE</p> <p>Quelle articulation avec NDDL ?</p>
436	Christiane MURAT	Opposée à NDDL
437	Nadia DONATI	Comment se fera la régulation des crues dont la zone de NDDL servait de tampon
438	Guy CLANBOURGET	<p>Quelle part de surface agricole correspond au projet d'infra.</p> <p>Quel est le coût de ces projets ?</p>
439	Marylène SOUCHARD	<p>Demande de prolongation.</p> <p>Opposée à NDDL.</p> <p>Les grands objectifs du SCOT sont irréalistes.</p> <p>Favorable à l'optimisation de Nantes Atlantique.</p>

440	Michel HUCHET	Le SCOT ne semble pas avoir prévu des retenues d'eau suffisantes pour palier l'artificialisation de NDDL
441	Michel METIVIER	Souhaite voir moderniser la ligne Nantes -Rennes par Chateaubriand
442	Ghislaine DUPAS	Impact de NDDL sur la nappe phréatique de Campbon
443	Paul ROULLAUD	Incohérence dans les données concernant les surfaces agricoles. Nantes atlantique n'est pas saturée
444	Eric SEGUINOT	Demande de prolongation. Hostile à NDDL.
445	Olivier DROUIN	Opposé à NDDL
446	Marie-José HENRI	Demande l'augmentation des fréquences de l'offre ferroviaire de Nantes-Saint Nazaire et préconise des travaux urgents sur le tunnel de Chantenay où passent 73000 voyageurs par jour.
447	Brigitte LECLERC	Quel sera le coût du tram-train, son tracé, calendrier ? Que compense l'implantation des 100000 arbres
448	J. LANGLOIS	Aucun document ne traite de l'agriculture en zone humide
449	Sophie Lesachey	Opposée au SCOT
450	Catherine CONAN	Le DOO précise que les PLUI devront préserver, restaurer ou compenser les zones humides. Quid de NDDL ?
451	J. LANGLOIS	NDDL
452	Benoit RUBIN	L'axe Ancenis-Savenay ne figure pas sur les documents du SCOT. Comment le SCOT résout le problème d'une meilleure répartition des activités entre le Nord et le Sud Loire.
453	J. LANGLOIS	Quelle est l'emprise exacte de la liaison ferroviaire LNOBPL.
454	J. LANGLOIS	Quelle compensation entre NDDL et LNOBPL.
455	Denis BUCAILLE	Opposé à NDDL
456	J. LANGLOIS	Quel est le bilan de la ligne tram- train. Combien de passager/jour. Quel est le coût de la ligne.
457	J. LANGLOIS	Comment la Carène prévoit-elle de faire baisser sa production de déchets.
458	Melinda LANCIEN	Opposée à NDDL
459	Hervé LANCIEN	A quand le franchissement de la Loire en aval. Comment faire baisser les déplacements en voiture (62%) sans envisager un rééquilibrage de l'emploi sur le territoire.
460	J. LANGLOIS	Le SCOT ne précise pas les futurs lieux d'accueil concernant les gens du voyage.
461	Yves EON	Dossier trop volumineux. Demande de prolongation.
462	Association VERT PAYS BLANC et NOIR	Le SCOT métropolitain se doit de prendre en compte le plan Climat Energie de Loire Atlantique (AE p 31 de son avis).
463	LEBLANC	Demande de prolongation d'enquête.
464	Madeleine HUBIN	Opposée à NDDL
465	MALACHY	Opposé à NDDL
466	J. LANGLOIS	De nombreuses cases vides concernant les données chiffrées (qualité de l'air-déplacement avec voiture etc)
467	J. LANGLOIS	La page 16 du rapport de présentation vol 1 est vide.
468	J. LANGLOIS	Le SCOT prévoit le vieillissement de la population mais quels sont les besoins dans 5, 10, 15,20 ans ?

469	Michel FAUCOMPRE	Opposé à NDDL.
470	Odile DELAROCHE	Avis défavorable à la révision du SCOT. Copie à revoir de fond en comble.
471	Philippe BAQUE	Où en est le projet tram-train desservant NDDL.
472	Joseph POTIRON	Opposé à NDDL. Demande d'aménagement de l'actuel aéroport Nantes Atlantique.
473	Catherine GELINEAU	Quelle superficie est prévue pour la liaison LNOBPL. Quelles surfaces agricoles seront absorbées par ce projet.
474	Danielle LE MEHAUTE	Opposée à NDDL.
475	CHURIE	Opposé à NDDL.
476	Christian MOREAU	Demande de prolongation. Demande d'amélioration des documents. Hostile à NDDL.
477	Pascal HENRI	Combien d'hectares seront réellement préservés en zone humide et à quel endroit.
478	Antoine GUICHARD	Opposé à NDDL
479	Gwenole PERONNO	Opposée à NDDL
480	Emmanuelle GAUCHET	Opposée à NDDL et favorable à l'optimisation de Nantes- Atlantique.
481	Pierre CHALOPIN	Doute de l'opportunité de NDDL.
482	Joël GUIST'HAU	Le pôle métropolitain peut jouer un rôle de locomotive mais comment éviter le décrochage des « wagons » ruraux ?
483	Chantal LESIMPLE	Opposée à NDDL
484	Daniel DUPONT	Comment le SCOT peut affirmer que le réseau écologique, hydraulique et la biodiversité ne seront pas fragilisés par les objectifs de développement.
485	Agathe BROSSET	Opposée à NDDL.
486	BENE	Hostile à NDDL.
487	Michel CHENEBEAU	Propose de freiner le trafic automobile en réduisant le budget des infra routières au profit des transports en commun. Le Grenelle de l'environnement recommande la lutte contre le réchauffement climatique
488	René KERHOUSSE	Opposé à NDDL
489	Régine FRAPPIER	Le SDAGE rappelle qu'une des orientations fondamentales est de préserver les têtes de bassins versants. C'est exactement le contraire que l'on fait avec NDDL.
490	Elisabeth ARZO	Après la disparition de 1600 Ha sur la zone NDDL, où va-t-on réinstaller les 200 mares détruites ?
491	JL CROC'HARD	Opposé à NDDL
492	Mathieu GAULTIER	Demande de Prolongation.
493	ATTAC 44	Demande de prolongation. Incohérence entre objectifs et moyens dans le projet de SCOT
494	C. RIVOAL	Opposée à NDDL.
495	Pierre GATIER	Coût de la ligne tram-train ? Fréquentation attendue ?
496	Thérèse RAITIERE	Défavorable à NDDL.

497	François ROUSSEAU	Opposé à NDDL
498	Jean-Bernard CHAUVE	Opposé à NDDL
499	Gilbert GALLIOT	Quelles sont les perspectives de ré exploitation de l'étoile ferroviaire Nantaise.
500	Luc DOARE	Prolongation d'enquête
501	Dominique MOURRAIN	Quelles surfaces agricoles sont consommées par les projets tram-train et zones d'activité
502	Claudine LESIMPLE	Idem à 279
503	Yvonne VACHERON	Idem à précédent
504	Michel MONTERRAIN	Idem à précédent
505	Sylvie VENAT	Idem à précédent
506	Jean-Jacques BIHAN	Prolongation d'enquête
507	Chloë PIGNIER CARENE	Note que la rédaction actuelle du PADD n'est pas assez précise sur les objectifs d'aménagement du territoire (page 42) : concerne surtout les plate-formes fluviales
508	Philippe POINTON	Idem à 505
509	Jacques PERRIN	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - ges - infrastructures connexes
510	Gabriel VITRE Conseil de Développement	Idem à 426
511	Jean-Paul DUGUY	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - imprécision sur tram-train (coût, réalisation)
512	Yves MAURICE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - habitats - projet d'aéroport inutile en citant le le ministère de l'environnement
513	Claire AJEJAS	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: -infrastructures connexes
514	Marie-Claude JOCHAUD	Idem à 508
515	Marie PEYRAUBE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - espaces agricoles consommées
516	Michel DELUEN	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - espaces agricoles consommées - cartographie
517	Françoise MORICEAU	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - espaces agricoles consommées - zones humides - LNOBPL
518	Christine DELANOE	Opposition à NDDL par une phrase

519	Robert GOUIN Association Terre d'Avenir	Opposition à NDDL Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - habitats - faune et flore - déséquilibre Nord Sud
520	Annie LE GAL LA SALLE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - emploi - transition énergétique - qualité de vieillissement - mobilité - GES
521	Daniel HEGUY	Idem à 514
522	Françoise MORICEAU	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - logements - gens du voyage
523	Jean François MARTIN	Idem à 521
524	Thierry PICARD	Favorable au transfert d'aéroport en citant différents arguments surtout du point de vue économique
525	Laurent CHESNOT	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - pas de scénario alternatif - infrastructures - déplacements
526	Marc CANNIZO	Le DOO ne fait pas apparaître la vasière du MEAN en espace naturel. Rien concernant l'accueil des gens du voyage. Logements sociaux en net déficit
527	Bérengère TOUSSAINT	Idem à 521
528	Marc PECOT	Quelle surface est impactée par LNOBPL L'AE reconnaît que le DOO est peu contraignant..... Retard logements sociaux.
529	Hugues LEMONNIER	Valide les objectifs du DOO
530	Fabien BOUTON	Hostile à l'aéroport
531	Catherine MACE	Demande de prolongation. En désaccord avec les grands projets d'infra et NDDL
532	Patrice TILLAUT	Favorable au SCOT
533	Isabelle ANTOINE	Il faut évaluer la consommation d'espace en tenant compte des grands projets. Toujours rien sur le franchissement de la Loire en aval
534	Anne COUFIN	Prolongation du délai Opposée à NDDL
535	Didier LEBLANC	NDDL doit prendre en compte les mesures compensatoires déjà réalisées Soutien les orientations du SCOT p 51 du DOO concernant NDDL
536	ER. GLOTAÏN	Souscrit aux orientations du SCOT pour NDDL
537	Denis BIORET	Demande de précisions concernant les surfaces agricoles
538	Olivier BRIAND	Idem à 527

539	Clarisse HOLIK	Le SCOT doit intégrer tous les grands projets pour permettre une appréciation environnementale de leur impact. Hostile à NDDL
540	Bernard LUCAS	Idem à 538
541	Jean LE LAN	Demande de prolongation. Opposé à NDDL.
542	Jean Marie ROUCHON-MAZERAT	Favorable à NDDL.
543	Jean Claude MENARD Association Estuaires Loire et Vilaine	En ce qui concerne le Grand Port Maritime, l'espace maritime n'est pas pris en considération dans le cadre du nouveau SCOT.
544	Dominique DENIAUD Confédération Paysanne	Quelle est la recette miracle pour arriver aux objectifs du SCOT. Le document du SCOT est un catalogue de bonnes intentions, on n'y trouve guère de mesures concrètes, encore moins contraignantes pour le suivi.
545	Hervé de PRAINGUY Association PORT INDUSTRIE	Souhait de voir aboutir dans les meilleurs délais les grands projets inscrits dans le SCOT.
546	Michelle SUDRE	Opposante au projet NDDL.
547	Marie- Laure CHEVALIER	Qu'en sera-t-il de la qualité de l'eau de l'Erdre avec ces grands projets.
548	Daniel BAUDY	Demande de prolongation. Opposant à NDDL
549	Roger LECHAUX	Idem à 540
550	Philippe BURBAN	Idem à 549
551	Marianne- Loïc	Idem à 550
552	Annie VOINEAU	Que compense l'implantation de 100000 arbres
553	Patrice MENUET	Demande de prolongation
554	Bernard BRIANTAIS	Idem à 551
555	Yann TRICHARD	Favorable au SCOT et à NDDL
556	Cyrille CORLAY	Favorable au SCOT et à NDDL
557	Y et J MOURGE	Opposés à NDDL
558	Marie Thérèse CHAUSSET	Opposée à NDDL. Favorable à l'amélioration de Nantes Atlantique.
559	Hélène FONTENEAU	Idem à 554
560	Marie Pierre FOURNIER	Idem à 559
561	Vincent LEBRIS	Favorable au SCOT et à NDDL
562	Anthony TEXIER	Favorable au SCOT
563	Anne BROCHARD	Favorable à NDDL
564	Guy BRUNET	Opposé à NDDL
565	Sébastien CHADOURNE	Favorable à NDDL

566	Jean-Marie ANTONETTI	Comment le SCOT prend -il en compte le vieillissement de la population ? logements et structures
567	Sabine PION	Favorable au projet du SCOT
568	Jacques DELVIGNE	Opposé à NDDL
569	dujeanyv	Opposé à NDDL
570	Xavier LOQUAIS	Idem à 560
571	Philippe POINTON	Idem à 570
572	François MICHIELS Association Chante-ruisseau	Opposé à NDDL et à la révision du SCOT
573	Catherine CAMARET	Demande de prolongation. Opposée à NDDL
574	ASSOCIATION REZE à GAUCHE TOUTE	Prévisions de logements sont excessives mais la part de logements sociaux est encore en deçà des besoins. C'est donc tout le contraire d'un territoire qui se veut « accueillant et solidaire » p 7 du PADD
575	Marc GRIHON	On ne voit aucun corridor biologique sur les documents cartographiques pour la zone Nddl
576	Claire RICHARD	Pas assez de logements sociaux. Pourquoi l'offre et la demande ne coïncident elles pas ?
577	Éric FLEURIMONT	Idem à 571
578	Pierre LABEEUW	Favorable à NDDL. Approuve la réserve foncière pour le parc d'activités Erette grandhaie
579	Soizic Le NORCY	Idem à 577
577	Eric FLEURIMONT	Idem à 571
580	Isabelle COIRIER	Quels sont les aménagements prévus pour les gens du voyage
581	Isabelle MAHE GALISSON	Contradiction des grands projets avec les objectifs du DOO
582	Lucie de CAZENOVE	Opposée à NDDL
583	Chloé VICHARD	Opposée à NDDL
584	Guy BRUNET	Idem à 527
585	Emmanuel LABARRE	Les ambitions de la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable sont peu élevées 3%. Comment un territoire tel que le SCOT peut s'affranchir de tout engagement sérieux en termes d' ENR ?
586	Régis GAUTHIER	Surface prévue pour LNOBPL et projets connexes.
587	Catherine LAINE	Idem à 579
588	Madeleine BARRAIS	Pas de mesure contraignante et surtout pas d'indicateurs de suivi des objectifs affichés !
589	Soizic Le NORCY	Idem à 577 (même personne)
590	Geneviève GUESDON	Le SCOT doit prendre en compte les plans climat (AE p 31)
591	Lucie de CAZENOVE	NDDL
592	Jean-Paul GALLARD	Demande de prolongation
593	Véronique VERDON	Idem à 589

594	André JALLOT	Le SCOT de Nantes Saint Nazaire fait ressortir le renforcement des grandes agglomérations au détriment des petites villes. Il y a toujours un manque de logements sociaux malgré une forte demande
595	Lucie de CAZENOVE	Aspect paysager de l'aéroport. Il est prévu l'implantation d'arbres ou de haies. Qui entretiendra ?
596	Marc PEROY	Le SCOT ne tient pas compte de ses voisins territoriaux.
597	Claire BRETOU	Où en est le tracé du tram-train ? calendrier et budget. Comment pense t'on améliorer la qualité des eaux de l'Erdre
598	Vincent GUIHO	Demande de prolongation.
599	Claudie PENNORS	Quels sont les moyens prévus pour accueillir 100000 habitants.
600	Christine BEAUTEMS	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -plan climatique -part de la voiture -terres agricoles
601	Christophe DUPONT-HUIN	En citant la page 51 du DOO : il paraît une évidence sur le projet d'aéroport du Grand Ouest soit un exemple en matière d'insertion paysagère
602	Denis CHARRIER	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - destruction de zones humides -bassins versants,...
603	Sabrina CALANDO	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - destruction de zones humides -bassins versants,...
604	Philippe LAFRANCE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - destruction de zones humides - infrastructures
605	Anne-Marie MOALIC	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267,268,269,273 ,274,275,276,277,279, 280,286,288 : opposition à NDDL
606	Henri JOVER	Souhaite et préconise que la notion de bruit (nuisance sonore) soit bien pris en compte dans les futurs projets : elle devrait figurer dans les PLU
607	Jérôme GUILLOUET	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - projet AGO surdimensionné (fait référence au rapport du CGEDD) - la séquence ERC est biaisée
608	Alain MASSE MAIRIE Président du Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB)	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - eau -les zones humides -bassins versants
609	Isabelle MASSE	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -cite la page63 du DOO -cite le PADD page 41 et des transports
610	Marie Jeanne LANDRY	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - bilan carbone : pas de calcul précis
611	Didier HERBRETEAU et Catherine LEGAL Parti de Gauche 44	Observations et questionnements sur : - dimensionnement du nouvel équipement aéroportuaire de NDDL - réduction des déplacements voitures

612	Richard THIRIET Groupe CNI	Mentionne que la révision du SCOT est issue d'une volonté d'intégrer le Grenelle de l'Environnement. Le délai de la loi qui fixe le 1 ^{er} Janvier 2017 pour aboutir doit être respecté par le SCOT
613	Comité Notre Dame des Landes-La ROCHE sur YON	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267,268,269,273 ,274,275,276,277,279, 280,286,288 , 605: opposition à NDDL
614	Comité Notre Dame des Landes-La ROCHE sur YON	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267,268,269,273 ,274,275,276,277,279, 280,286,288,605,613 : opposition à NDDL
615	Maurice VOINEAU	Quels sont les moyens prévus par le SCOT pour pallier au manque de places d'accueil pour les Gens du voyage ?
616	Paquita BLANCHARD	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267,268,269,273 ,274,275,276,277,279, 280,286,288,605,613,614 : opposition à NDDL
617	NANDUD	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267,268,269,273 ,274,275,276,277,279,280,286,288,605,613,614,616 : opposition à NDDL
618	Dominique CADORET	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - zones humides, compensations - bilan carbone - risque inondations - suivi des objectifs,....
619	Machu GOUNOT	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267,268,269,273 ,274,275,276,277,279,280,286,288,605,613,614,616 ,617 : opposition à NDDL
620	Pierre BOUCHAUD	Voir suivant
620 bis	Chantal LEDUC-BOUCHAUD (conseillère municipale St Père en Retz)	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - zones humides, compensations - bilan carbone - risque inondations - suivi des objectifs,....
621	Edwige FADEIEFF (habitante de CAP ATLANTIQUE ayant participé à la concertation publique)	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - zones humides, compensations - GES - activité agricole perturbée
622	Solange GOAN	Cite des exemples pour demander un transfert de l'aéroport vers NDDL
623	Séverine DEGUERVILLE	Des questionnements sur la centrale de Cordemais et son avenir
624	Michel LEROUX AGO	Contribution N.01
625	Philippe CAILLAUD et Yoann LOYEN GAB 44 (Groupement des Agriculteurs Biologiques de Loire ATLANTIQUE	Accompagnement des agriculteurs Promotion d'une alimentation saine Relatent les points développés par le SCOT qui leur semblent discordant avec les objectifs : - de défis environnementaux reconnus et ouvertement négligés -de grandes contradictions sur la consommation de terres agricoles -quelle alimentation pour quelle organisation des filières

626	Martine TARDY	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - ges - Cop 21
627	Marie Rose RIQUET	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - ges - Cop 21
628	Françoise NAVET	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - infrastructures pour relier NDDL
629	Pierre CARVAL	-Demande une prolongation d'enquête -Parle du périmètre du référendum -Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -objectifs imprécis et comment les mesurer
630	Lucie de CAZENOVE	Parle des Commissaires Enquêteurs
631	Yves DOARE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -habitat -GES - suivi et évaluation
632	Bruno LECHAT	-Demande une prolongation d'enquête
633	Joël CASTEX Adjoint à la Mairie de BOUGUENNAIS	Favorable au SCOT et cite quelques exemples : Espaces agricoles : objectif fixé de limitation à 50 % Trames vertes et bleues : intégration de leur comptabilité Equilibre Nord Sud Transports
634	Arlette CARRIE-TISNE	Demande une prolongation de l'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -zones humides : protection ?
635	Pascale DESTRUMELLE	Très favorable au SCOT et cite des arguments motivant son approbation
636	Elus Ecologistes et Citoyens Nantes Métropole	Ont contribué dans différentes instances à l'élaboration du dossier de ce SCOT . Notent que l'écriture de ce SCOT, contient des éléments pertinents, mais demeure insatisfaisante face à 5 enjeux précisés ci-après , et posent un certain nombre de questions : -le climat - l'agriculture - la biodiversité -les transports - l'économie
637	Lucie de CASE	Demande une prolongation d'enquête
638	Lucie de CASE	Parle de la synthèse du projet AGO et de la replantation des haies (page 105)
639	Sarah RAYNAUD	Document de 6 pages comportant 3 chapitres de réflexions : - Comment donner plus de poids aux communes et intercommunalités rurales et péri-urbaines du SCOT ? - Un projet d'aéroport pensé par et pour des urbains. - Des cartes peu précises qui entretiennent un flou certainement voulu par les élus locaux En conclusion : demande que le projet d'aéroport soit retiré des cartes

640	Martine ROUESNE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -bilan carbone -pont sur la Loire -qualité de l'eau -surfaces agricoles -voiture
641	Maxime RICHARD	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -GES -COP21 -consommation d'espaces agricoles -pas d'éléments chiffré sur le bilan économique du transfert d'aéroport : existe-t-il une étude DGAC ?
642	Lohanny FREMONT	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -tram-train : coût -emprise pour LNOBPL -franchissement de la Loire
643	Lucie de CASENOVE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -manquent sur certaines cartes des documents graphiques la présence du projet NDDL -préférerait que soit employé le terme de continuité verte au lieu de coupure verte -fait référence au PEAN -Mentionne que l'ensemble des cartes concernant la loi littoral est très clair
644	Christian HAMEAU	Liste des questions évoquées dans des mails précédents pour montrer son opposition au projet NDDL
645	Jean Luc EDENN Chargé de mission NATURA 2000	Dans le rapport de présentation volume 2 : état initial de l'environnement p21 et 34 les APPB « chiroptères » ne sont pas pris en compte alors que la DDTM possède ces informations
646	CCI NANTES SAINT NAZAIRE	A déjà été associée en tant que PPA, mais demande que plusieurs points majeurs détaillés dans le mail soient inscrits dans le SCOT
647	Sylvie BOURBIGOT	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -LNOBPL -haies -compensation -zones humides
648	Claire BLAIS	Remarque que dans les documents du SCOT, des orientations vont dans le bon sens Emet son ressenti sur l'évolution de plusieurs métiers
649	Janick TATARD Elu ville de Savenay Elu Conseil communautaire Loire et Sillon	Demande une prolongation de l'enquête Parle de GES (émission, baisse...°
650	Benoit RICHARD Urbanité 21	Contribution personnelle partagée avec le GAELA au sujet de l'aéroport : Document de 10 pages
651	J. LANGLOIS	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -part de la voiture

652	Gilbert VEYRIE	Mail idem à 256, 257, 261, 263, 264, 267, 268, 269, 273, 274, 275, 276, 277, 279, 280, 286, 288, 605, 613, 614, 616, 617, 619 : opposition à NDDL
653	Maité COSNARD	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : <ul style="list-style-type: none"> -GES - déséquilibre nord sud - transports - qualité de l'eau - préservation des zones humides Argumente sur les CE
654	Françoise VERCHERE	Reprend les Objectifs suivants en notant ses observations : <ul style="list-style-type: none"> - cohésion sociale et territoriale - performance économique et attractivité - laboratoire de transition énergétique et écologique
655	Gwenaëlle SOUFFRAN	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : <ul style="list-style-type: none"> -déplacements - projet tram train...
656	Atelier Citoyen	Aborde les thèmes suivant et note ses conclusions : <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le bien être des populations - Garantir le fonctionnement de l'espace économique et le développement de l'emploi - Protéger l'environnement - Conclusions : Quelle cohérence ?
657	Jean-Marie PRINET	Liste des questions évoquées dans des mails précédents :- tram-train
658	Jean-Paul MINIER	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : <ul style="list-style-type: none"> - qualité de l'eau - zones humides - PEAN
659	Yannick HELBERT	Mentionne que le SCOT prend bien en compte dans le DOO des éléments importants : <ul style="list-style-type: none"> -p30 et 31 : capital écologique -p37 : impact du projet NDDL - p41 : nuisances sonores
660	Alain DORE PROSIMAR (association pour la protection du site et de l'environnement de Ste Marguerite	Fait part de ses remarques et ses constatations Fait quelques recommandations
661	Denis HUBERT	Demande une prolongation de l'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents : <ul style="list-style-type: none"> -plan climatique -agriculture - cartographie difficile à lire
662	David GERARD ALTIOS International	Note que le SCOT prend bien en compte le problème des nuisances sonores, non seulement dans le cadre du futur aéroport et de son impact, mais aussi dans la disposition prise pour que ces nuisances soient prise en compte demain pour chaque projet d'infrastructure

663	Anne-Gaëlle REVAULT	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -Cop 21 -transports
664	André TAMEZA	Favorable au transfert de l'aéroport sur le site de NDDL , jugé nécessaire et inéluctable
665	Véronique BRUN	Mail idem à 661
666	Luc DOARE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - transition énergétiques - déplacements accrus - pourquoi LNOBPL - déséquilibre Nord Sud
667	Eric MENGLIER	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -infrastructures nouvelles si 100000 habitants
668	Pierre BIHAN	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267,268,269,273 ,274,275,276,277,279,280,286,288,605,613,614,616 ,617,619,652 : opposition à NDDL
669	Isabelle ANTOINE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -consommation d'espaces agricoles - franchissement de la Loire
670	Bernard GARDE	2 contributions : - trouve le chiffre de 100000 logements ambitieux - souscrit aux orientations du SCOT définies page 51 du DOO pour que le projet d'aéroport du Grand Ouest soit aussi un exemple en matière d'insertion paysagère , cela est primordial, et note qu'il n'y a pas de développement sans respect de l'environnement
671	Laurent CHOMEL	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -trajet voiture - déséquilibre Nord Sud
672	Grégory VERHAEGHE	Favorable aux éléments et orientations du SCOT
673	Pascal SCOUARNEC	Favorable aux éléments et orientations du SCOT
674	Philippe VRAND	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - déséquilibre Nord Sud - agriculture
675	Guillaume DALMARD	Favorable aux éléments et orientations du SCOT
676	Sylvie GUERZEDER	Demande une prolongation de l'enquête S'interroge sur le maintien de la piste de Nantes Atlantique et le devenir du lac de Grandlieu - préservation des terres agricoles
677	Céline 37	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - franchissement de la Loire -haies -agriculture -bilan carbone
678	Geneviève COIFFARD- GROSDOY	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - transports -biodiversité

679	Marc HIEBEL	Cite un rapport d'experts mandatés par le ministère de l'environnement en mars 2016 qui montre que l'aéroport actuel est une option raisonnable , et donc que le projet NDDL doit être abandonné
680	Barbara NOURY Maire de ST MARS du DESERT Vice Présidente du Conseil Régional	Souhaite que le SCOT retienne le projet de parc d'activités intercommunal pour le site de la JACOPIERE/PERRAY En tant que Maire: mentionne que le SCOT 2 doit être encore plus volontariste sur les mouvements pendulaires entre son territoire et l'agglomération nantaise
681	Laurence LEGOUX	Exprime sa difficulté à lire le dossier , et fait part de ses doutes et de son ressenti sur les ambitions présentées
682	André TAMEZA	Idem à 664 : Favorable à l'aéroport
683	Marc THOMAZEAU	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -tram-train habitat avec plus de 100000 habitants -bassins versants Regrette que ne soit pas pris en compte le travail de l'atelier citoyen : le Cédpa
684	Clarisse HOLIK (gérant de la réserve du lac de grandlieu Association SNPN	Demande une prolongation de l'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - habitat
685	Stéphanie CHIPPON /LEBRE	Question de parcelle non constructible : voir au niveau du PLU
686	Jean- Luc et Monique BESNARD	Approuvent l'orientation définie page 20 du DOO qui engendrera les évolutions futures. Approuvent la révision du SCOT (parle du grenelle de l'environnement et du délai du du 1 ^{er} janvier 2017. - Souscrivent aux orientations du SCOT définies page 51 du DOO pour que le projet d'aéroport du Grand Ouest soit aussi un exemple en matière d'insertion paysagère
687	MC BARBET	Demande une prolongation d'enquête Mentionne que les objectifs annoncés sont louables et même incontournables, mais se demande pourquoi éloigner le futur aéroport des infrastructures existants, Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -biodiversité -zones humides -bassins versants
688	Jean- Yves SAGE	Opposition au projet NDDL n'ayant pas été consulté et parle de la Ministre de l'environnement
689	Patrick VIVERET	Idem à 689 précédent
690	Véronique GALLAIS	Idem à 688 et 689
691	F.DEVREUX	Opposition au transfert d'aéroport à NDDL Parle d'un projet nuisible, inutile et coûteux Parle d'écologie: et d'un rapport de la Direction Régionale de l'Écologie et de l'Urbanisme
692	Jérôme SEQUIER	Idem à 688,689,690

693	Jean-Pierre et Anne-Marie NICOLINI	Opposition ferme au transfert d'aéroport Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - consommation de terres agricoles et nécessaire à l'hydrographie
694	Dominique JUILLET	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - incohérence avec le maintien des terres agricoles
695	Mélo die PROUST Groupe Écologique Citoyen Contrat de Plan Etat-Région	Met en doute l'avis de la région , qui n'est que celui du Président de Région , sans débat,ni délibération. Parle d'absence d'une évaluation environnementale pour les 2 projets de franchissement de la Loire ? Joint en copie le contrat de plan Etat-Région 2015-2020
696	H.PROVOST	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -habitat -zones humides -GES - surfaces agricoles artificialisées
697	André REGNIER	Approuve , en citant plusieurs exemples les éléments du SCOT : - DOO pages 20 et 21 - réserve Erette-Grandhaie - page 37 du DOO - page 51
698	Jonathan De Loeuw	Opposition au projet NDDL en citant : -référendum - cop 21
699	Alice PICARD	Opposition au projet NDDL : -projet dépassé , -et fait référence à la Ministre de l'Environnement
700	Odile HELIER	Idem à 699 précédent.
701	J. LANGLOIS	Opposition à NDDL en citant le groupe VINCI et l'émission « Cash Investigation »
702	Rozenn PERROT	Mail idem à 256, 257, 261, 263, 264, 267, 268, 269, 273, 274, 275, 276, 277, 279, 280, 286, 288, 605, 613, 614, 616, 617, 619 , 652: opposition à NDDL
703	Frédéric CERTAIN	Idem à 699 et 700 précédent : opposition à NDDL
704	André MOREAU	Opposition à NDDL en citant le groupe VINCI et parle d'un projet inutile
705	Annaelle WARION	Demande où seront plantés les 100000 arbres (p48), et demande à quoi correspondent les compensations
706	Abrami et Liliane PRAWERMAN	Idem à 699, 700, 703
707	Brigitte FINAS	Idem à 699, 700, 703, 706
708	Patrice et Marie-Pierre MENUET	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - consommations terres agricoles : compensations - bassins versants -infrastructures routières et tram train
709	Maxime PRIGNON	Opposition au projet NDDL Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - déséquilibre Entre nord et Sud Loire
710	Madeleine LAURENT	Approuve le SCOT en citant des arguments économiques

711	Michele BAILLET	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - référendum - et fait référence à la Ministre de l'Environnement
712	Eric VILMEN	Idem à 699,700,703,706,707
713	Michele BAILLET	Opposition au projet NDDL avec un message type pour diffusion avant fin de l'enquête avec une liste de questions et observations .
714	Jean-François TALLIO	Pose des questions : - souhaiterait voir des réponses pour que les modes de déplacements permettent de limiter les émissions de GES - souhaiterait comprendre l'interconnexion entre le train, le réseau LILA et le réseau routier - consommation de terres agricoles - cop 21 - production locale : circuits courts
715	Claude FIELD FELDSCHUH	Idem à 699,700,703,706,707,712
716	Nicole PICOT	Idem à 699,700,703,706,707,712,715
717	Pierre LHUILLIER	Idem à 699,700,703,706,707,712,715,716
718	Sylvie AGARD	Idem à 699,700,703,706,707,712,715,716,717
719	Christiane BELEY	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - biodiversité
720	Bernard DARDEL	Idem à 699,700,703,706,707,712,715,716, 717,718
721	Elisabeth GUIST'AU	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - agriculture (80000 ha à pérenniser) - zones humides
722	Adrien FROUIN Association Terre de Liens Pays de la Loire	Mail idem au précédent Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - agriculture (80000 ha à pérenniser) - zones humides
723	Sylvain DUVERNE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - référendum - transport
724	Aude BOURHIS	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - logement, habitat - transport - eau
725	Herve ASLAN	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - référendum - transport - et fait référence à la Ministre de l'Environnement
726	Pierre GINESTE	Idem à 725 précédant
727	Rémi SERGE	Idem à 725 et 726 précédant
728	Loïc POIVET	Idem à 652
729	Cyrille BODOLEC	Opposition au projet NDDL : - projet dépassé , - et fait référence à la Ministre de l'Environnement
730	Aymard de CAMARET	Opposition au projet NDDL, en citant le groupe VINCI

731	Eliane MERET	Idem à 729 Opposition au projet NDDL : -projet dépassé , -et fait référence à la Ministre de l'Environnement
732	Pierre GUGUENHEIM	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - GES -cop21 - consommation terres agricoles
733	Anja THOMAS	Idem à 729, 731 Opposition au projet NDDL : -projet dépassé , -et fait référence à la Ministre de l'Environnement
734	Laurence ECUER	- Idem à 728 : opposition àNDDL
735	Gérard LOPEZ	Idem à 729, 731 Opposition au projet NDDL : -projet dépassé , -et fait référence à la Ministre de l'Environnement
736	Emmanuel TORLASCO UNICEM Pays de la LOIRE	Document de 12 pages axés sur les carrières
737	Guy JALLIER	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - cartographie - corridors écologiques - objectifs - tram-train - consommation terres agricoles
738	Mickael DESCLAUD	Opposition au projet NDDL, en citant le groupe VINCI
739	JL.H	Idem 734
740	Nicolas SERSIRON	Idem 739 précédent
741	Gwénola KERVINGANT	Opposition au projet NDDL : -projet dépassé , -et fait référence à la Ministre de l'Environnement
742	Benjamin DECOURT	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -terres agricoles -bassins versants - compensation
743	Roselyne GONFLE	Opposition au projet NDDL : -projet dépassé , -et fait référence à la Ministre de l'Environnement
744	Nelly LATAPIE	Idem à précédent
745	Gracieuse LESAFFRE	Idem à précédent
746	F.MENUET	Idem à précédent
747	Marcel REGNY	Idem à précédent
748	Olivier BORDES	Idem à précédent
749	Agnès DEFOORT	Opposition NDDL Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -cop 21, - zones humides

750	Jean-Luc CHATAIN	Idem 748 et mails précédents
751	Pascal DEBORD	Opposition NDDL Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - cop21 -habitat -gens du voyage - plan climat
752	Laura BARBIER	Idem 748,749 et mails précédents
753	Franca GALASSO	Idem à précédent
754	Franca GALASSO	Idem à précédent
755	Monique BOUCHARD	Idem à précédent
756	Jean-Luc DUGUE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -cop 21 - zones humides et agricoles
757	Christof5	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -zones humides - compensation
758	Eve-Marie MANIEZ-FRENOY	Idem à 755 et mails précédent
759	François GUIBERTEAU Carrières CHASSE	Signale quelques manquements dans le DOO en ce qui concerne les carrières
760	Jacqy LIEVRE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - plan climatique - surfaces agricoles consommées - LNOBPL
761	Leïla SALIERE	Idem à 758 et mails précédents
762	Pascal PAQUIN	Idem à mail précédent
763	Bernadette PETIOT	Idem à mail précédent
764	Daniel MONTEUX	Idem à mail précédent
765	J.L. KHERJA	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -franchissement de la Loire
766	Suzanne KOROSI	Idem à 764
767	Corinne LIEVRE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - LNOBPL - Plan climat et parle des remarques de l'AE
768	Jacques MARINIER	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : Contradiction entre les objectifs et les projets
769	Eric DANIEL	Opposition au projet NDDL : -projet dépassé , -et fait référence à la Ministre de l'Environnement
770	Anne DEGROUX	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - n'a pas pu participer au référendum S'oppose au projet de SCOT
771	Jean-Louis ECUER	Déposition de 12 pages avec des comparaisons entre Nantes Atlantique et le projet NDDL, en vantant les avantages de NA et les inconvénients du projet NDDL

772	Bertrand MESURE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - referendum -destruction de la nature
773	Gilles PANSU	Opposition au projet NDDL : -projet dépassé , -et fait référence à la Ministre de l'Environnement
774	Chantal DOARE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -GES - transports -cop 21
775	Philippe LIBOSSART	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - bilan carbone -surfaces agricoles consommées
776	Marion HERRISSON	Opposition au projet NDDL : -projet dépassé , -et fait référence à la Ministre de l'Environnement
777	Anne TEURTROY	Opposition au projet NDDL : -projet dépassé , -et fait référence à la Ministre de l'Environnement.
778	Gilles DAGORNE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - bilan carbone -surfaces agricoles consommées -infrastructures
779	Eugenie DUJARDIN	Demande prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - terres agricoles consommées -destructions d'espèces animales et végétales
780	L.MAINDRON	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - biodiversité -qualité de l'eau - surfaces consommées
781	Eric LE GAL LA SALLE	Fait part des ses interrogations sur la démographie , l'emploi, les infrasstructures, la transition énergétique et écologique, la mobilité et l'environnement
782	Rose- Marie FRICOTEAUX	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - compensations de zones humides Parle du rapport de la ministre de l'environnement
783	M.H LLANQUE	Opposition au projet NDDL : -projet dépassé , -et fait référence à la Ministre de l'Environnement
784	David DE REMOND du CHELAS	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -cartographie - consommation d'espaces - cop 21 Demande comment le projet a été élaboré Parle du PCET
785	David DE REMOND du CHELAS	Idem à précédent (envpyé 2 fois)

786	Béatrice FRESNEAU	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - surfaces agricoles - bassin versants - energie
787	Michel QUIRION Elu de Saint Etienne de Montluc	Évoque le site de déminage de la GICQUELAIS et de sa sécurisation
788	LA. TREGRET	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -zones humides -transports
789	Gerard LESPONNE	Opposition au projet NDDL : -projet dépassé , -et fait référence à la Ministre de l'Environnement
790	Sylvia AUBERTIN	Idem à 789 précédent
791	Dorian PIETTE	Évoque une durée trop courte pour une telle enquête en contradiction avec le principe et les objectifs de l'article 7 de la charte de l'environnement relative à l'accès aux informations Emet des doutes quant à l'application de la séquence:ERC
792	J.LANGLOIS	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -biodiversité
793	Ariel ALIAGA	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - transition énergétique - cartographie
794	Juliette PLANCKAERT	Opposition au projet NDDL, qui détruit et enrichi Vinci
795	Bernard VAISSIERE	Cite des exemples d'aéroport sous-utilisé dans le monde pour dire qu'il ne faut pas construire Nddl
796	Raymond ZAHARIA	Opposition à NDDL: projet démesuré , pharaonique, et coûteux pour le contribuable
797	Jean-Michel FARGIER	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -biodiversité -espaces agricoles (80000 ha)
798	Marie PASCAL	Opposition au projet NDDL : -projet dépassé , -et fait référence à la Ministre de l'Environnement
799	Thierry RADET	Demande prolongation d'enquête A participé à des réunions publiques Opposé à NDDL : projet coûteux et consommateur d'espaces
800	Xavier DUCLOYER	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - surface agricoles -eau , bassins versants
801	Patrik COTREL	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -GES, bilan carbone neutre - trames vertes et bleues
802	Betty VAISSIERE	Opposé au projet NDDL

803	David POISOT	<p>Demande une prolongation de l'enquête de 3 mois</p> <p>Liste des questions évoquées dans des mails précédents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cartographie - projet surdimensionné <p>Et note un manque de transparence</p>
804	Céline VERVAELE	<p>Opposition au projet NDDL</p> <p>Liste des questions évoquées dans des mails précédents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - impact écologiques - consommation terres agricoles
805	Alexia EMANUELLE	<p>Liste des questions évoquées dans des mails précédents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - habitat - Plan Déchets Départemental - consommation terres agricoles

5 - SYNTHÈSE

En résumé, beaucoup des observations formulées se recoupent, sont parfois identiques et dupliquées notamment dans les mails.

Aussi la commission d'enquête, après analyse de chacune de toutes les observations, qu'elles aient été déposées sur registre, par courrier ou par mail, a effectué **une synthèse** en regroupant **celles traitant du SCOT dans sa globalité**, et **celles spécifiques au projet du futur aéroport de Notre Dame des Landes**.

OBSERVATIONS SPECIFIQUES ET ARGUMENTÉES CONCERNANT LE SCOT EN GENERAL :

- Quelles sont les mesures envisagées par la Métropole pour améliorer la qualité de l'eau (ex bassins versants pour l'Erdre).
- Périmètre du SCOT non adapté (découpage territorial).
- Augmentation de trafic sur périphérique.
- Comment a été estimé l'arrivée de 100000 nouveaux habitants.
- Aucun renseignement de localisation ou de scénario de franchissement de la Loire.
- Transport :
 - possibilité de plusieurs lignes de bus sur le pont de Bellevue et de Cheviré pour améliorer les conditions de circulation (le matin et le soir).
 - prolongation de la ligne de tram vers Nantes Atlantique.
 - cadencement des trains entre Nantes et Saint-Nazaire.
- Mairie du Pellerin: demande de modification du tracé de corridor écologique (L1- Nantes Métropole).
- Souhaite un ajout dans le risque aérien (L2 - Nantes Métropole).
- Prise en compte insuffisante du vélo (L9 et L30 - Nantes Métropole).
- Personnes mal voyantes : documents inadaptés (L21 - Nantes Métropole).
- Insuffisance de logements sociaux par rapport à la prévision excessive de logements (L31 - Nantes Métropole).
- Prise en compte de la réserve foncière de Donges-Locherais (L32 - Nantes Métropole).
- Demande que la ZACom de type 2 (Forum d'ORVAULT) soit intégrée à la ZAC du forum d'Orvault (L1 - Bouguenais).
- Demande de rectification de 2 corridors écologiques (L2 - Bouguenais)
- Courrier RTE (L3) en complément de son avis dans les PPA.
- Dans le cadre du volet Énergie Climat : quels sont les axes de développement concernant les énergies renouvelables du territoire métropolitain (L7 - Bouguenais).

- Demande la mise en œuvre du nouveau plan régional de prévention et de gestion des déchets.
- Multiples interrogations sur le SCOT (L12 - Bouguenais).
- Un projet de prévention du risque de montée des eaux salés est-il prévu ?
- Gens du voyage et aires d'accueils
- Demande de précision de la ligne ferroviaire Nantes-Bordeaux (L7 - Bouguenais).
- Demande de précision sur les carrières.
- Demande de réalisation d'une station-arrêt- TER à Sainte Luçe (L1 - Blain).
- Questions diverses sur le SCOT (L2- Blain).
- Risque d'inondation par la cuvette de la Brière et du Brivet insuffisamment pris en compte du fait du réchauffement climatique.
- Intermodalité pour l'Ouest atlantique (L1- Savenay).
- Mieux définir l'enveloppe urbaine (Savenay - Mairie de Campbon).
- Demande que le DOO soit plus clair sur les orientations adaptées au rayonnement intercommunal de ces communes en prenant en compte notamment, le rayonnement à l'extérieur du propre territoire du SCOT Nantes Saint Saint-Nazaire.(Savenay - Mairie de Campbon).
- Demande d'extension de la ligne chrono bus C7 jusqu'à Mauves.
- Tram-Train:coût, tracé,calendrier.
- Prise en compte du vieillissement de la population : structures,logement.....
- Pourquoi la statistique sur le nombre d'agriculteurs date de 2010 ?
- Insuffisance de données concernant les besoins en matériaux de constructions et de la localisation des ressources minérales (215).
- le SCOT devrait recommander un zonage Nf pour la sylviculture dans les PLU (284).
- Où en est le contournement de St Etienne de Montluc?
- Identification des plates formes fluviales(507).
- Le DOO ne fait pas apparaître la vasière de Méan en espace naturel (526).
- Demande de prise en compte de plusieurs points dans le SCOT (646) de la part d'un PPA.
- Évoque le site de déminage de la Gicquelais : pas assez protégé (787).

OBSERVATIONS SPECIFIQUES ET ARGUMENTEES PORTANT SUR LE PROJET D' AÉROPORT NDDL :

- Impact sur la zone humide NDDL, de sa biodiversité et sur l'eau en général.
- Mesures compensatoires contestées .
- Consommation des terres agricoles et naturels pour le projet NDDL et autres projets(superficie totale retirées en les différenciant) .
- Cartographies peu lisibles (échelle trop petite).
- Déséquilibre Sud Nord de l'activité économique.
- Emprise totale de tous les projets NDDL+ projets connexes (ex:LNOBPL) + infrastructures et leurs conséquences environnementales.
- Lieux d'implantations des 100 000 arbres et restauration des haies.
- Comment est évalué le bilan carbone neutre.
- Le projet d'implantation de NDDL ne figure pas sur les documents cartographiques 3 (pages 10 et 11) : aurait dû figurer en tant qu'espace réservé.
- Précision sur les réserves foncières liées à la dynamique aéronautique (L 18 – Nantes Métropole).
- Pas d'information GES prenant en compte le trafic aérien (L 22 - Nantes Métropole).
- Devenir de l'actuel aéroport de Nantes Atlantique (L24 - Nantes Métropole).
- Incompatibilité avec le projet NDDL et les objectifs du SCOT (L26 - Nantes Métropole).
- Absence d'évaluation globale tel que demandé par l'Europe (L 26 - Nantes Métropole).
- Risque de chevauchement des enveloppes compensatoires entre les différents projets liés à NDDL.
- Pas d'étude environnementale pour la zone Erette Grand haie, identifiée comme zone liée à l'aéroport.
- Comment l'État qui a rendu son avis sur le SCOT en Août 2016, après la sortie du rapport du CGEDD,et

- après l'avis de l'AE extrêmement critique, peut-il ne pas en dire un mot? (L26Nantes Métropole).
- Demande de précisions sur le PEB actualisé.
 - L' aéroport de Nantes Atlantique peut être moderniser pour faire face à l'accroissement du trafic aérien
 - Comment sera organisé le comité de suivi des mesures compensatoires.
 - Le SCOT semble ne pas prendre en compte le projet de réserve nationale de l'estuaire de la Loire ?
 - Manque de précision sur l'emplacement des mesures compensatoires de l'AGO (389).
 - Pourquoi le parc de la Jacopierre est-il classé parc d'intérêt métropolitain (trop proche de l'Erdre) ?.
 - Le porter à connaissance date de Juin 2015 soit antérieur à la nouvelle codification de l'urbanisme (426).

Toutes les remarques regroupées sous ces 2 thèmes sont analysées dans le dossier : 2 - Conclusions motivées et Avis de la Commission d'Enquête.

6 - PROCÈS VERBAL de SYNTHÈSE et QUESTIONS de la COMMISSION :

Conformément à l'article R.123-18 du code de l'Environnement, le président de la Commission d'enquête a remis, le **21 Octobre 2016**, à M Stéphane BOIS directeur du pôle Métropolitain, et Madame MOULINIE chargée de mission pour ce dossier, les observations écrites et orales consignées dans un Procès Verbal de Synthèse ainsi qu'une série de questions de la Commission (cf.annexe 2 du présent rapport).

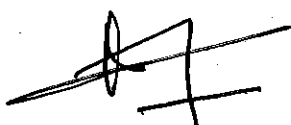
Fait à Nantes le 21 Novembre 2016.

La Commission d'enquête:

Gilbert FOURNIER



Jean-Pierre HEMERY



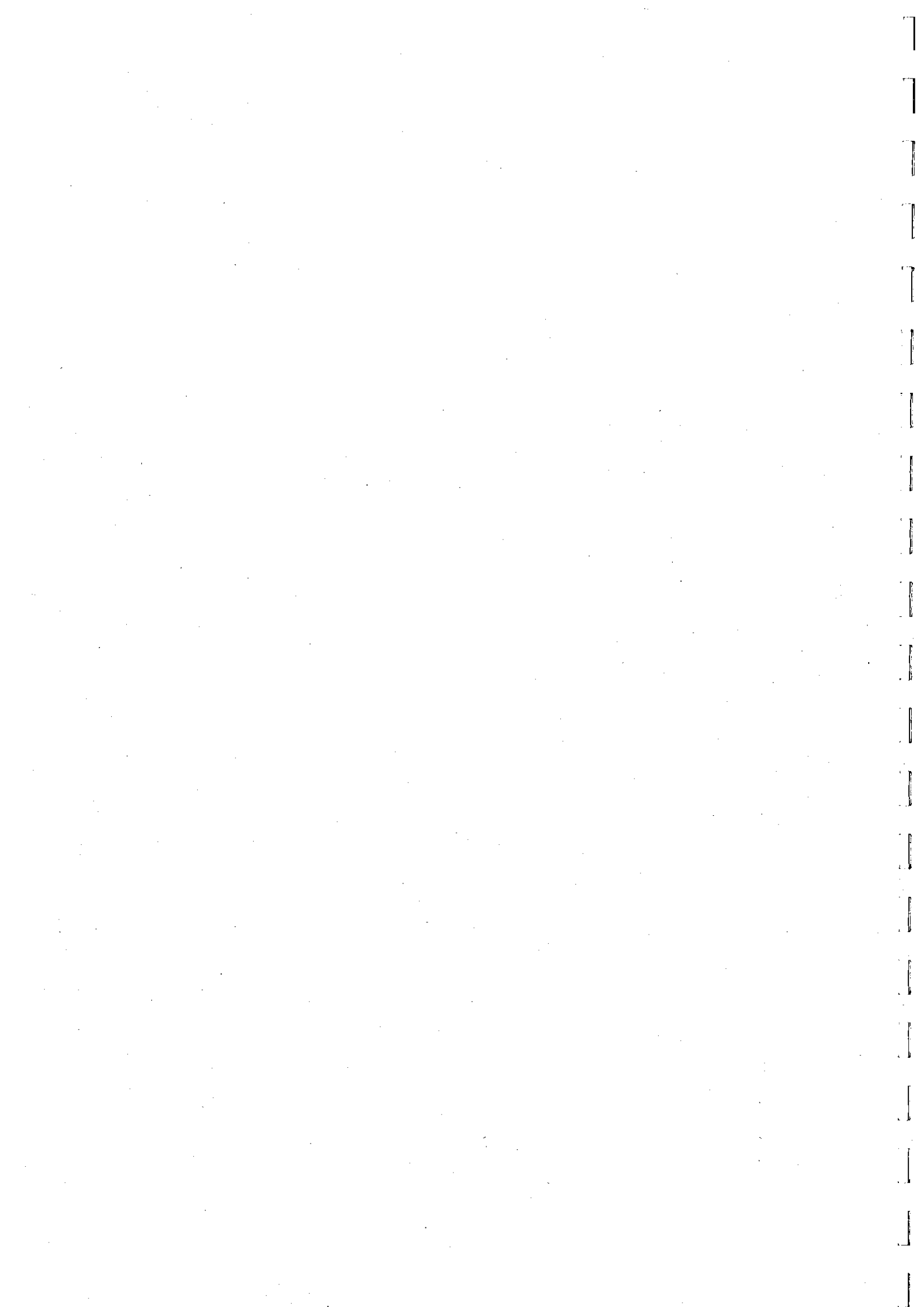
Alain BOELS



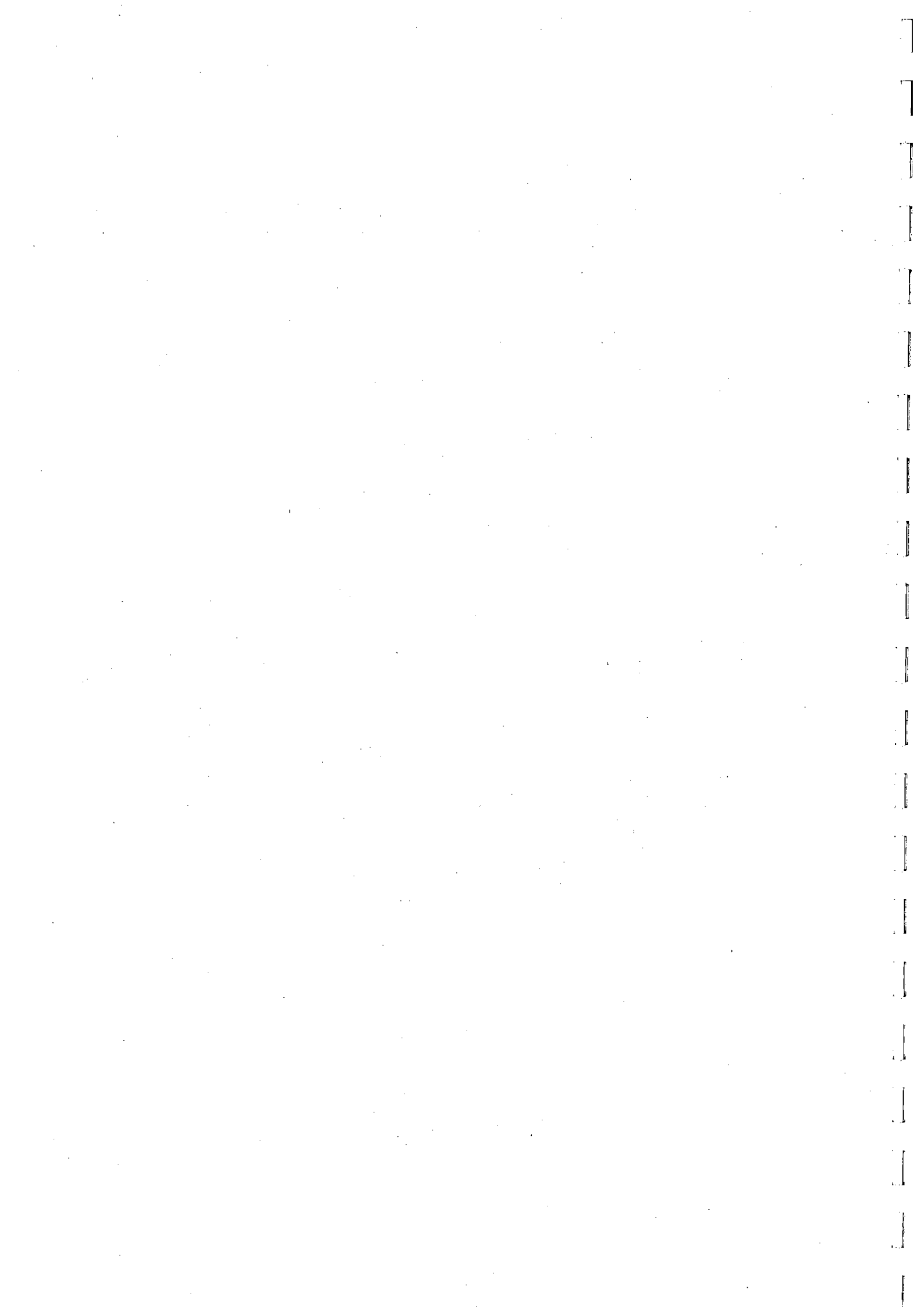
Document remis au Directeur du pôle Métropolitain Nantes Saint Saint-Nazaire, porteur du projet, le 21 Novembre 2016 dans les locaux du pôle, 2 cours du champ de Mars à Nantes.

ANNEXES

- 1 – Publicité, affichages et certificats, articles de presse.
- 2 – Procès Verbal de synthèse et question de la Commission d'Enquête.
- 3 – Mémoire de Réponse du maître d'ouvrage: Pôle Métropolitain Nantes/ Saint Nazaire.



Annexe 1 – Publicité, affichages et certificats, articles de presse.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire Révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire

Par arrêté n° 2016-01

La Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire. Le SCOT porte sur 6 intercommunalités (Nantes métropole, CARENE, Erdre et Gesvres, Loire et Sillon, Cœur d'Estuaire et Pays de Blain). Document d'urbanisme et de planification, il fixe les objectifs et orientations notamment en matière d'habitat, de déplacements, de développement commercial, de développement économique, d'environnement et d'organisation de l'espace à l'horizon 2030.

L'enquête publique se tiendra du **lundi 19 septembre 2016 au vendredi 21 octobre 2016 inclus**, pendant une durée de 33 jours consécutifs.

A l'issue de la présente enquête publique, le SCOT, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête est soumis pour approbation au comité syndical du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut consulter le dossier d'enquête publique et présenter ses observations sur les registres ouverts à cet effet dans les lieux suivants, aux jours et heures indiqués :

- Siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (siège de l'enquête publique) et Communauté urbaine Nantes métropole : Accueil (du lundi au vendredi 8h30 à 18h00)
2 cours du champ de mars 44000 NANTES
- Nantes métropole, pôle de proximité Erdre et Loire : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, 2-4, rue Edouard Nignon 44000 Nantes
- Nantes métropole, pôle de proximité Sud-Ouest : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, 3 boulevard Nelson Mandela 44340 Bouguenais
- Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) Accueil (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, sauf le vendredi 17h30)
4 avenue du Commandant l'Hermelier 44600 SAINT-NAZAIRE
- Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) Hôtel de ville de Montoir de Bretagne : Accueil (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30) 65 rue Jean Jaurès 44550 MONTOIR DE BRETAGNE
- Communauté de communes Erdre et Gesvres : Accueil (lundi à vendredi 8h30 - 12h00 - 14h00 - 17h30, sauf le vendredi 16h30)
1, rue Marie Curie - Parc d'Activités La Grand'Haie 44 119 GRANDCHAMP DES FONTAINES
- Communauté de communes Région de Blain : Accueil (lundi à jeudi : de 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et vendredi : de 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h00)
1, avenue de la gare 44130 BLAIN
- Communauté de communes Cœur d'Estuaire : Accueil (du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30)
1 Cours d'Armor 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC
- Communauté de communes Loire et Sillon : Accueil (lundi à jeudi : 9h00-12h00 et 13h30-17h00 et vendredi 9h00-12h00 et 13h30-16h30)
2 Bd de la Loire 44260 SAVENAY

Le public peut aussi adresser ses observations par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-scot@nantessaintnazaire.fr ; par correspondance à Monsieur le Président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Enquête publique SCOT, Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, 2 cours du champ de mars, 44000 NANTES. Ces observations sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. Pour être recevables, ces observations par mail et par courrier doivent être reçues avant la clôture de l'enquête. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Par décision n°E16000107 en date du 02 mai 2016, ont été désignés par M. le Président du Tribunal Administratif de Nantes en tant que membres de la commission d'enquête :

- Titulaires : Monsieur Gilbert FOURNIER, cadre retraité de l'agro-alimentaire ;
Monsieur Jean-Pierre HEMERY, retraité de la gendarmerie nationale ;
Monsieur Alain BOËLS, retraité du bâtiment et travaux publics ;
- Suppléants : Monsieur Jean LEMOINE, ingénieur conseiller industriel au développement des PME-PMI de la région Bretagne ;
Monsieur Laurent KLEIN, directeur du service des ressources humaines à l'assemblée nationale à la retraite.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- Le lundi 19 septembre de 8h30 à 12h30 au siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole 2 cours du champ de mars 44000 NANTES
- Le mardi 20 septembre de 16h00 à 20h00 à la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) 4 avenue du Commandant l'Hermelier 44600 SAINT-NAZAIRE
- Le vendredi 23 septembre de 8h45 à 12h00 à la Communauté de communes Région de Blain 1, avenue de la gare 44130 BLAIN
- Le samedi 24 septembre de 8h30 à 12h30 à la Communauté de communes Erdre et Gesvres 1, rue Marie Curie - Parc d'Activités La Grand'Haie 44 119 GRANDCHAMP DES FONTAINES
- Le mardi 27 septembre de 9h00 à 12h00 à la Communauté de communes Loire et Sillon 2 Bd de la Loire 44260 SAVENAY
- Le mardi 27 septembre de 14h30 à 17h30 au pôle de proximité Erdre et Loire, 2-4, rue Edouard Nignon 44000 Nantes
- Le mercredi 28 septembre de 8h30 à 12h30 au pôle de proximité Sud-Ouest, 3 boulevard Nelson Mandela 44340 Bouguenais
- Le mercredi 28 septembre de 16h00 à 20h00 au siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole 2 cours du champ de mars 44000 NANTES
- Le jeudi 29 septembre de 13h30 à 17h30 à la Communauté de communes Cœur d'Estuaire 1 Cours d'Armor 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC
- Le samedi 1er octobre de 8h30 à 12h30 à la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) 4 avenue du Commandant l'Hermelier 44600 SAINT-NAZAIRE
- Le mercredi 5 octobre de 8h30 à 12h00 à la Mairie de Montoir de Bretagne 65 rue Jean Jaurès 44550 MONTOIR DE BRETAGNE
- Le mercredi 5 octobre de 13h30 à 17h30 à la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) 4 avenue du Commandant l'Hermelier 44600 SAINT-NAZAIRE
- Le samedi 8 octobre de 8h30 à 12h30 au siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole 2 cours du champ de mars 44000 NANTES
- Le mardi 11 octobre de 13h30 à 17h00 à la Communauté de communes Région de Blain 1, avenue de la gare 44130 BLAIN
- Le mercredi 12 octobre de 8h30 à 12h00 à la Communauté de communes Erdre et Gesvres 1, rue Marie Curie - Parc d'Activités La Grand'Haie 44 119 GRANDCHAMP DES FONTAINES
- Le vendredi 14 octobre de 9h00 à 12h30 à la Communauté de communes Cœur d'Estuaire 1 Cours d'Armor 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC
- Le lundi 17 octobre de 16h00 à 20h00 à la Communauté de communes Loire et Sillon 2 Bd de la Loire 44260 SAVENAY
- Le jeudi 20 octobre de 8h30 à 12h30 à la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) 4 avenue du Commandant l'Hermelier 44600 SAINT-NAZAIRE
- Le jeudi 20 octobre de 14h30 à 17h30 au pôle de proximité Sud-Ouest, 3 boulevard Nelson Mandela 44340 Bouguenais
- Le vendredi 21 octobre de 14h00 à 18h00 au siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole 2 cours du champ de mars 44000 NANTES

L'information du public sur l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique est réalisée 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique selon les modalités suivantes :

Publication d'un avis d'information du public dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Cet avis est publié à nouveau dans les 8 premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département / Publication par voie d'affiches de cet avis 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci : au siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (2 cours du Champ de Mars - 44000 Nantes) ; aux sièges des 6 établissements publics de coopération intercommunales composant le Pôle métropolitain (Métropole de Nantes : 2 cours du champ de mars, 44000 NANTES ; Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE), 4 avenue du Commandant l'Hermelier, 44600 SAINT-NAZAIRE ; Communauté de communes Erdre et Gesvres, 1, rue Marie Curie - Parc d'Activités La Grand'Haie, 44 119 GRANDCHAMP DES FONTAINES ; Communauté de communes Région de Blain, 1, avenue de la gare, 44130 BLAIN ; Communauté de communes Cœur d'Estuaire, 1 Cours d'Armor, 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC ; Communauté de communes Loire et Sillon, 2 Bd de la Loire, 44260 SAVENAY) ; aux Mairies des 61 communes composant le territoire du Pôle métropolitain, et dans les 7 pôles de proximité de Nantes métropole, dans les 11 communes annexes de Nantes, dans les 3 communes annexes de Saint-Nazaire / Publication de cet avis 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci sur le site internet du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (<http://www.nantessaintnazaire.fr>).

Le projet de SCOT soumis à l'enquête publique a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Elle est consultable aux lieux indiqués ci-dessus ainsi que sur le site internet du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (<http://www.nantessaintnazaire.fr>). L'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a émis un avis sur l'évaluation environnementale. Il est consultable aux lieux indiqués ci-dessus ainsi que sur le site internet du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (<http://www.nantessaintnazaire.fr>). Il est également consultable sur le site du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/>).

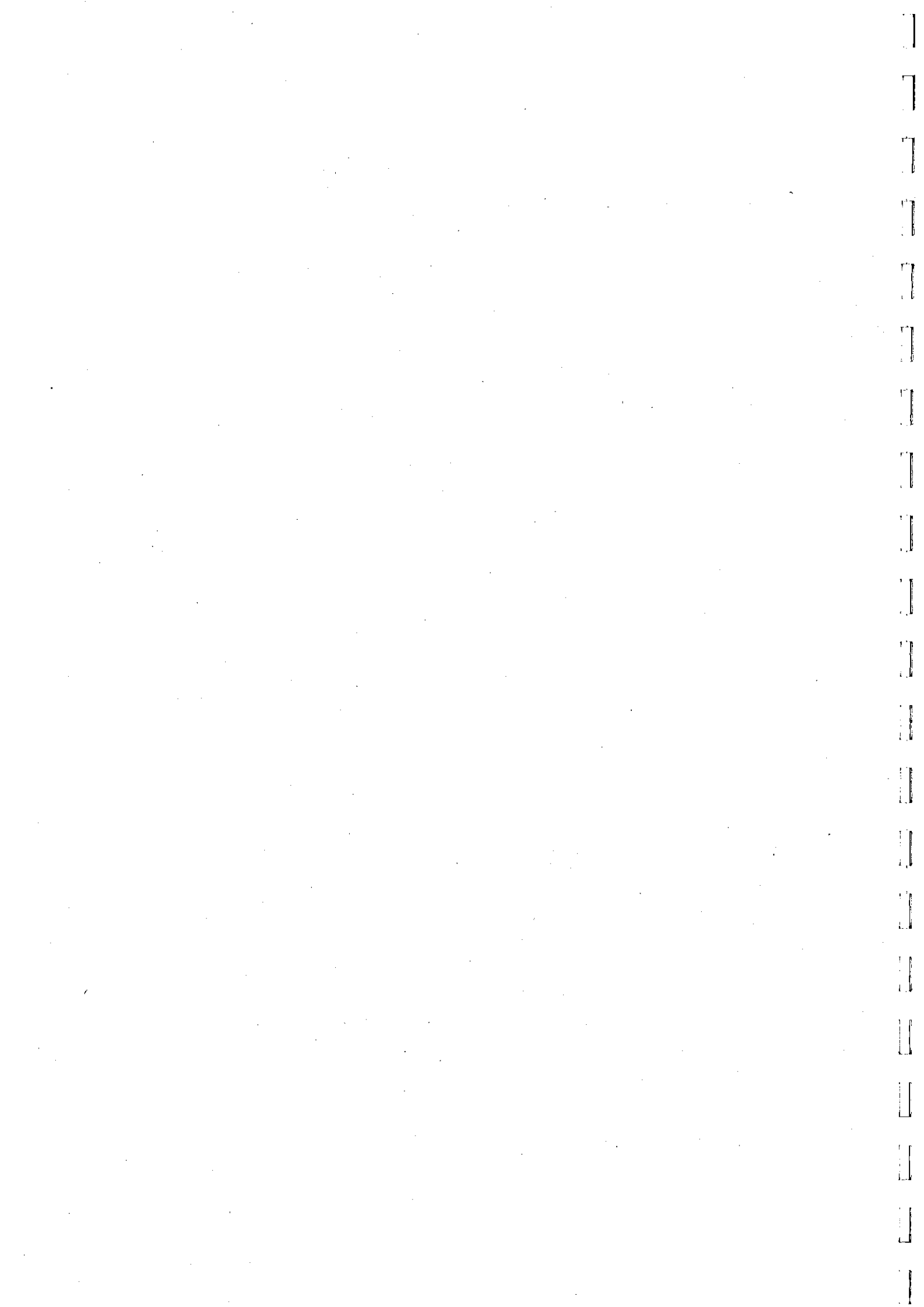
Toute information relative au projet de SCOT peut être demandée auprès du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (Tél. 02 51 16 47 09, contactpm@nantessaintnazaire.fr).

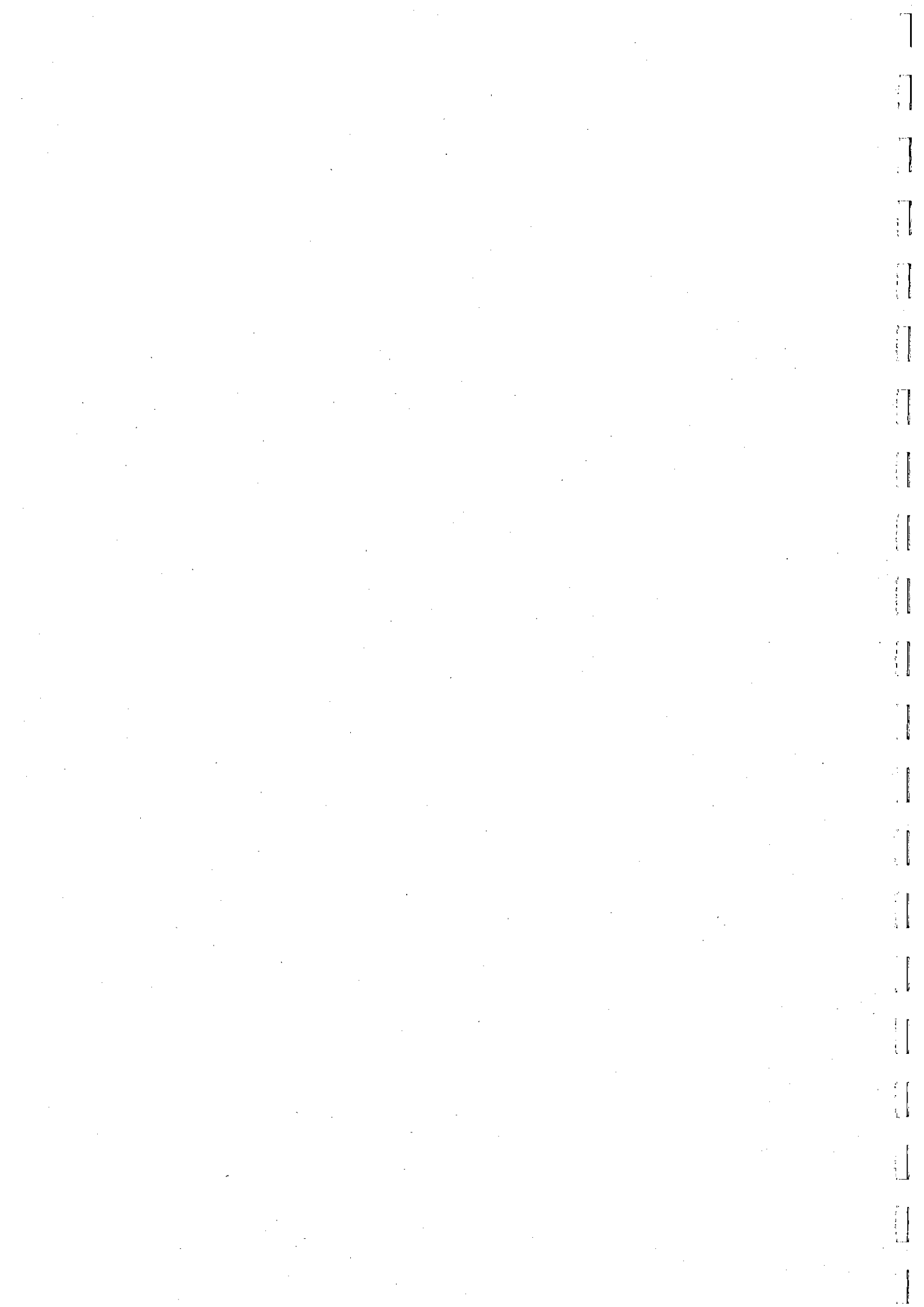
En outre, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire dès la publication de l'arrêté en adressant un courrier au siège du Pôle métropolitain 2 cours du Champ de Mars - 44 000 Nantes ou par courrier électronique (contactpm@nantessaintnazaire.fr).

A l'expiration du délai d'enquête, les registres sont transmis sans délai à Monsieur le Président de la commission d'enquête, qui les clôt. Ces registres sont assortis, le cas échéant, des documents annexés par le public. Dans le délai de 8 jours suivant la fin de l'enquête, le président de la commission d'enquête rencontre les représentants du Pôle métropolitain et leur communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Pôle métropolitain dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles. La commission d'enquête dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir son rapport et ses conclusions motivées et les remettre avec le dossier de l'enquête, déposé au siège de l'enquête à la Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Copie du rapport et des conclusions motivées est transmise simultanément au président du Tribunal Administratif. Dès réception par la Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, copie de ce rapport et de ces conclusions est tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique aux endroits suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- Siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (siège de l'enquête publique) et Communauté urbaine Nantes métropole : Accueil (du lundi au vendredi 8h30 à 18h00)
2 cours du champ de mars 44000 NANTES
- Nantes métropole, pôle de proximité Erdre et Loire : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, 2-4, rue Edouard Nignon 44000 Nantes
- Nantes métropole, pôle de proximité Sud-Ouest : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, 3 boulevard Nelson Mandela 44340 Bouguenais
- Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) Accueil (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, sauf le vendredi 17h30)
4 avenue du Commandant l'Hermelier 44600 SAINT-NAZAIRE
- Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) Hôtel de ville de Montoir de Bretagne : Accueil (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30)
65 rue Jean Jaurès 44550 MONTOIR DE BRETAGNE
- Communauté de communes Erdre et Gesvres : Accueil (lundi à vendredi 8h30 - 12h00 - 14h00 - 17h30, sauf le vendredi 16h30)
1, rue Marie Curie - Parc d'Activités La Grand'Haie 44 119 GRANDCHAMP DES FONTAINES
- Communauté de communes Région de Blain : Accueil (lundi à jeudi : de 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et vendredi : de 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h00)
1, avenue de la gare 44130 BLAIN
- Communauté de communes Cœur d'Estuaire : Accueil (du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30)
1 Cours d'Armor 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC
- Communauté de communes Loire et Sillon : Accueil (lundi à jeudi : 9h00-12h00 et 13h30-17h00 et vendredi 9h00-12h00 et 13h30-16h30)
2 Bd de la Loire 44260 SAVENAY
- Préfecture de Loire Atlantique, 6 quai Ceineray 44000 NANTES

Ces documents pourront être consultés en ligne sur le site internet Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire www.nantessaintnazaire.fr





re 2016

Table with market indicators: DOW JONES (N.Y. 14h), HASDAQ (N.Y. 13h), NIKKEI (Tokyo), FT 100 (Londres), EUROSTOXX 50, DAX (Francfort), VEN, PÉTROLE, Le baril de Brent à Londres.

Et sur www.ouest-france.fr

Table with market indicators: MARCHÉ DE L'OR, CHANGES, Bourse de Paris, Bourse de Londres, Bourse de New York, Bourse de Francfort.

Table with financial data: Kering, L'Oréal, Sanofi, Total, Air France, etc. Columns include company name, price, and change.

Table with financial data: SELECTION REGIONALE, AUTRES VALEURS, etc. Columns include company name, price, and change.

Vie des sociétés

Experéo and adecia logos with text: Experts-comptables, 4, rue Robert-Schuman, BP 60076, 44000 REZE.

LA CERISE SUR LE GATEAU Société à responsabilité limitée en liquidation. Au capital de 5 000 euros.

DART 44 Société à responsabilité limitée en liquidation. Au capital de 6 000 euros.

ALCA MAÇONNERIE Société à responsabilité limitée. Au capital de 5 000 euros.

BVS PISCINES ET PAYSAGE Société à responsabilité limitée. Au capital de 8 000 euros.

AVIS La réduction du capital social de la société...

CLÔTURE DE LIQUIDATION. Aux termes d'une décision en date du 10 juin 2016...

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL. Aux termes d'une décision en date du 11 juillet 2016...

AVIS. Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 août 2016...

AVIS. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Pont-Saint-Martin du 10 août 2016...

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Pont-Saint-Martin du 10 août 2016...

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé établi à La Baule-Escoubais...

LOIRE-ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT - SPL. Société publique locale. Au capital de 600 000 euros.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Pont-Saint-Martin du 10 août 2016...

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Pont-Saint-Martin du 10 août 2016...

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé établi à La Baule-Escoubais...

AVIS. Le conseil d'administration réuni le 23 mai 2016 a décidé de nommer M. Olivier Besson...

Préfecture de Loire-Atlantique. Avis de sélection des lauréats. 128 251 (T 2016) - 065 54.

AVIS ADMINISTRATIFS. Commune de CHATEAUBRIANT. Révision du schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire.

FIDAL. Société d'avocats. 52, rue Jacques-Yves Cousteau, 85008 LA ROCHE-SUR-YOYON.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL. Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 7 septembre 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

légal

et privés peus au les 13 dépar-

300 000 (126 la minute) - Internet : www.madilex.fr. réité ministérielle du 19 décembre 2015.

immobilières

elles FRIANT 2 NANTES - Tél. 02 40 47 14 40. ES PUBLIQUES. Puissance des ventes immobilières des instances de Nantes, police de justice.

AVIS ADMINISTRATIFS. Commune de CHATEAUBRIANT. Révision du schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire.

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE. Suite à l'avis d'ouverture à l'enquête publique paru dans l'édition du 7 septembre 2016.

RECTIFICATIF. Suite à l'avis d'ouverture à l'enquête publique paru dans l'édition du 7 septembre 2016.

AVIS. Par arrêté préfectoral n° 43971 en date du 31 août 2016, les installations (autres) Jolibo de la demande présentée par le Géo Passé Debut ont été restructurées.

AVIS. Par arrêté préfectoral n° 43971 en date du 31 août 2016, les installations (autres) Jolibo de la demande présentée par le Géo Passé Debut ont été restructurées.

Éditions OUEST-FRANCE. 10 rue de la République, 44000 Nantes. www.editionsouestfrance.fr

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE. Suite à l'avis d'ouverture à l'enquête publique paru dans l'édition du 7 septembre 2016.

RECTIFICATIF. Suite à l'avis d'ouverture à l'enquête publique paru dans l'édition du 7 septembre 2016.

AVIS. Par arrêté préfectoral n° 43971 en date du 31 août 2016, les installations (autres) Jolibo de la demande présentée par le Géo Passé Debut ont été restructurées.

AVIS. Par arrêté préfectoral n° 43971 en date du 31 août 2016, les installations (autres) Jolibo de la demande présentée par le Géo Passé Debut ont été restructurées.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL. Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 7 septembre 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL. Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 7 septembre 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL. Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 7 septembre 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

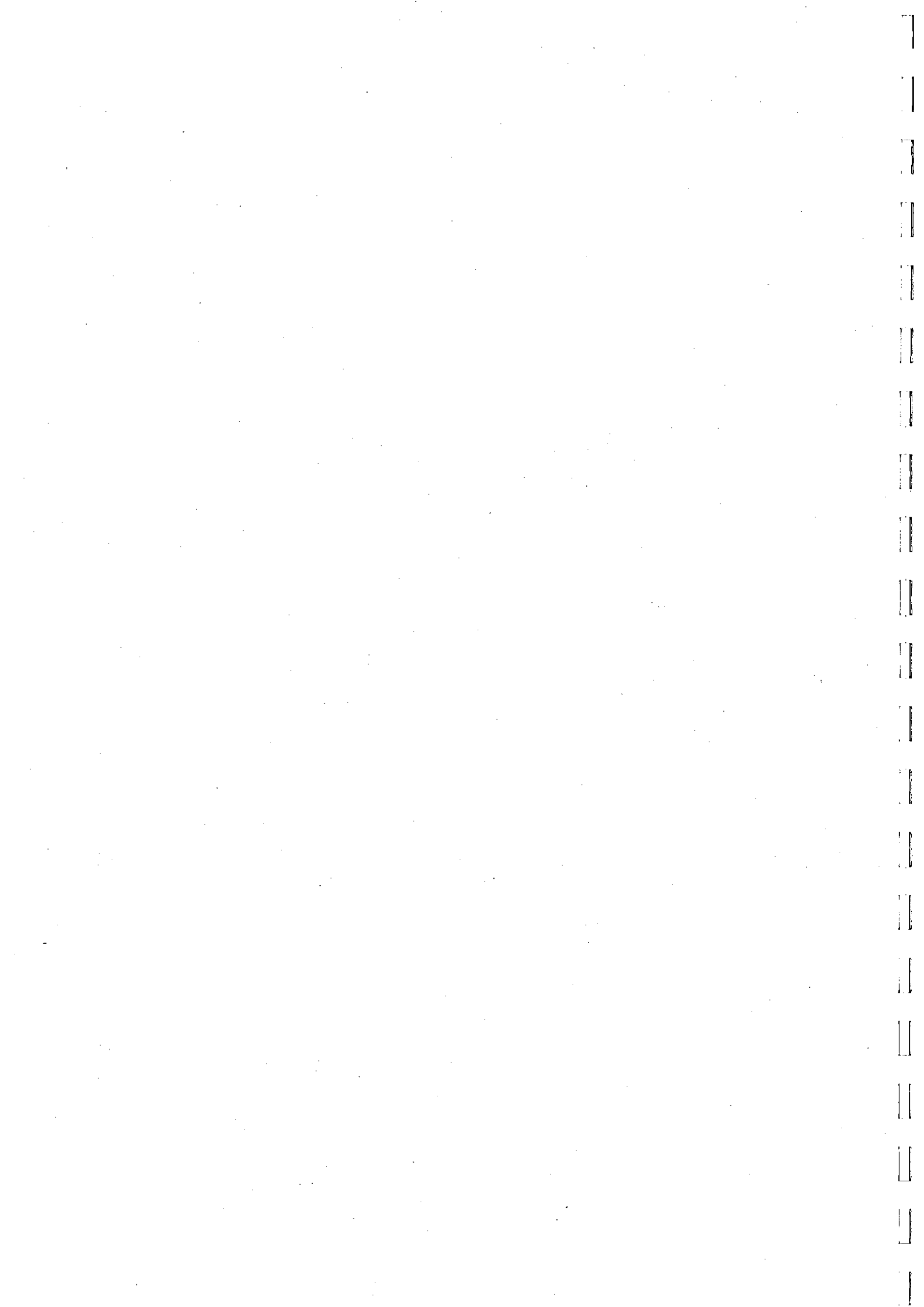
AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

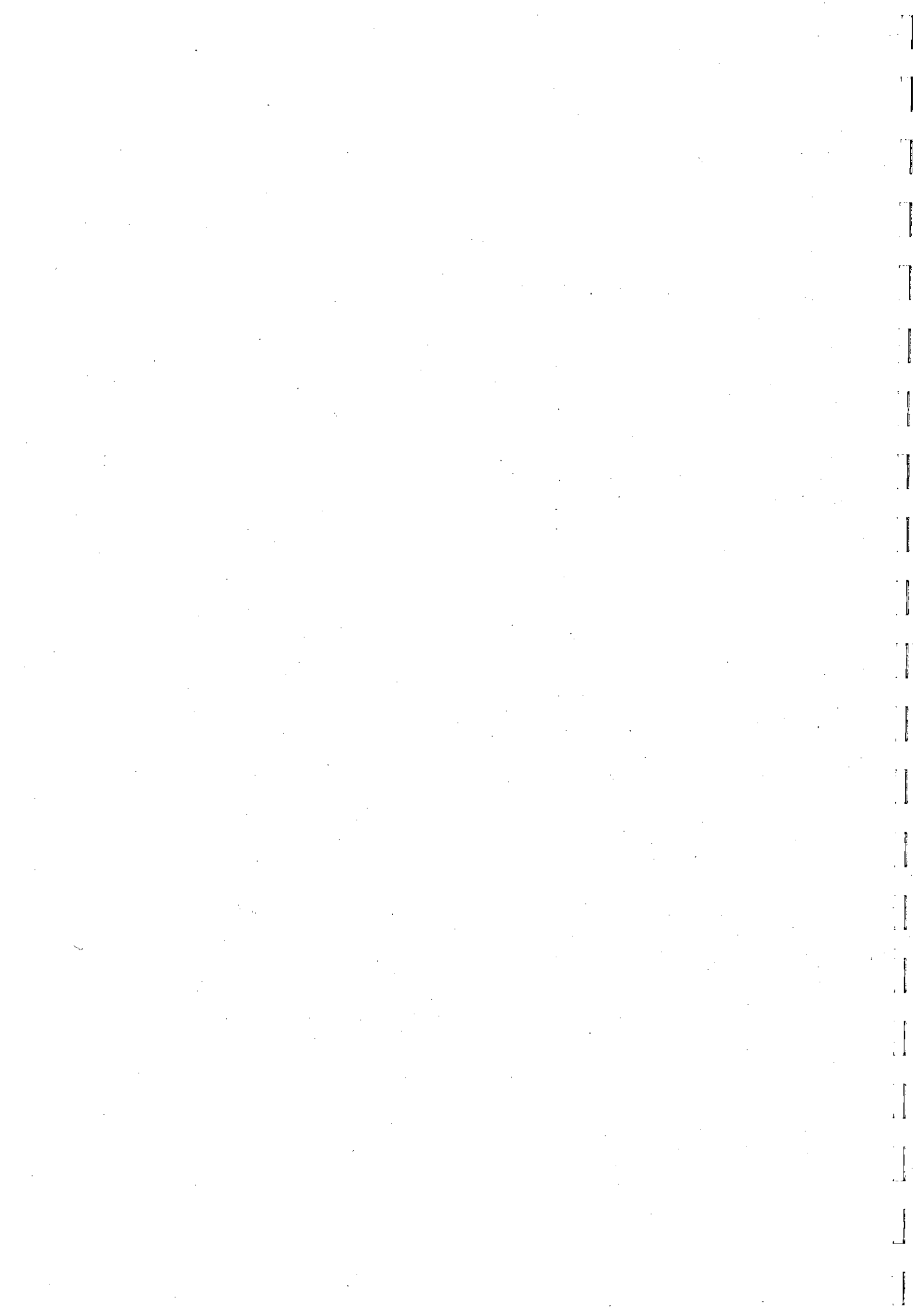
AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.

AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 22 août 2016.





Ventes aux enchères

SCP Eric SAISON - Commissaire-Priseur
 10, rue de la République - 44000 NANTES
 Tél : 02 51 42 42 42 - Fax : 02 51 42 42 42
 www.scp-ericsaison.com

JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016 à 14h30
 à 44020 LA TURBALLE, 11 bd DeLanger
 Matériel de décoration : brass lampes ardoise SELM de 2012 + lampes - Vitrin à glace (table) SAMSUNG de 2014 - Vitrin à orfèvrerie - Buffet inox - Étagères vitrines - Une valisette bois de 2013 - Vitrin bois 3 portes - Buffet de cuisine - Étagères - Ustensiles de cuisine - Vitrin + vitrin d'angle - Balaise, Orfèvrerie de table - Vitrin et chaises de bureau - parapluie
EXPOSITION à 14 h - Services bancaires privés (autres sociétés de banque) 14/07/2017
 Frais 14,40% TTC avec TVA déductible - Photos : www.eric-saison.com/44020

Lundi 05 septembre 2016
DRUGSTORE (excl. A. P. H. U.)
 NANTES - 44300
 Exposition : 9h - Vente : 10h

Mercredi 07 septembre 2016
MAGASIN ACCESSOIRES DÉTENTE ET AMBIANCE
 INTERIEURE
 NANTES - 44200
 Exposition 9h30 - Vente : 10h

Jeudi 08 septembre 2016
METALLERIE ET REVÊTEMENTS DE FLUIDES
 THOUARE SUR LOIRE - 44470
 Exposition 9h / Vente : 10h
 Les adresses précises sont sur www.aup.fr
 Frais Judiciaires 12% HT - Frais notariales 0,8% HT - Mandats 130MT

LUNDI 12 SEPTEMBRE A 14H
Sciences Marine & Religion
 RENNES ENCHÈRES
 Expo : Vendredi 8 - Samedi 9 - Dimanche 10 - Lundi 11 - Mardi 12 - Mercredi 13
 Toutes les photos sur www.rennesencheres.com
 32, pl. des Lices - 35000 RENNES - Tél. 02 99 31 58 00

Les ventes judiciaires immobilières
 Les frais de la vente :
 Ils comprennent :
 - les frais de procédures de publicité (leur montant précis est vérifié par le juge et annoncé à l'ouverture des enchères)
 - les droits d'enregistrement au profit du Trésor Public
 - les honoraires des avocats conformes au tarif des notaires.
 Vous voulez acheter ?
 Formalités à accomplir avant la vente :
 se renseigner sur les conditions de la vente précisées dans le cahier des charges tenu à la disposition du public - au greffe du Tribunal de Grande Instance - au cabinet de l'avocat poursuivant la vente.

Notre publication adhère au
ARPP
 dont elle suit les recommandations
 Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser à
 autorité de régulation professionnelle de la publicité
 23 rue Auguste Vuquerot
 75116 Paris
 www.arpp-pub.org
 Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc.) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale :
 Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (c.12€/mn)
 e-mail : annonces.legales@medialex.fr
 Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans l'art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2015, 4,12 € HT la ligne, ce qui correspond à 1,54 € HT le mètre.
 Les annonces sont diffusées quotidiennement à compter du 20/02/2017 et du 23 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement reçues en ligne dans une base de données numérique centralisée.
www.arctiqa.com

Adjudications Immobilières

Cabinet de Me Gilles FRIANT
 Avocat, 13, boulevard Guillaud, 44000 NANTES - Tél. 02 40 47 14 40

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'audience des ventes immobilières du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Nantes, palais de Justice, quai François-Mitterrand, 44022 Nantes.
 Vendredi 14 octobre 2016 à 16 h 00
 Commune de NANTES
 9, rue Léon-Blaum

Dans un immeuble soumis au régime de la copropriété aux termes d'un cahier des charges contenant un état descriptif de division dressé par Me Jouard, notaire à Nantes, en date du 22 décembre 1955, dont une copie authentique a été publiée à la conservation des hypothèques de Nantes, 1er bureau le 30 décembre 1955, volume 8701 n° 2. Ayant fait l'objet d'une modification suivant acte reçu par Me Thevenin, notaire à Nantes, en date du 23 novembre 1990, dont une copie a été publiée à la conservation des hypothèques de Nantes, 1er bureau le 16 décembre 1990, volume 1990, volume 1990 n° 12316, et d'un état descriptif de division, règlement de copropriété établi suivant acte authentique reçu par Me Xavier Casson, notaire à Nantes, le 23 novembre 1990, et dont une copie authentique a été publiée à la conservation des hypothèques de Nantes, 1er bureau, le 6 décembre 1990 volume 1990 P n° 10157. Cet acte a annexé le cahier des charges susvisé.
 Ledit acte ayant fait l'objet d'un modificatif suivant acte authentique reçu par Me Christian Quémener, notaire à Savenay, le 26 septembre 1998 et dont une copie authentique a été publiée à la conservation des hypothèques de Nantes 1er bureau le 7 novembre 1999 volume 1995 P n° 9718.
 Le tout cadastré : section EY n° 104 pour 01 a 37 ca.
 Lot numéro onze (11) :
 Au rez-de-chaussée :
 UN LOCAL COMMERCIAL
 ayant entrée et façade sur rue et comprenant une pièce sur rue et deux pièces contiguës sur l'arrière, et les 12/21 000es des parties communes générales de l'immeuble.
 Lot numéro douze (12) :
 Au rez-de-chaussée :
 UN LOCAL À USAGE DE RÉSERVE
 et les 24/1 000es des parties communes générales de l'immeuble.
 Les deux lots communiquent entre eux.
 Il existe un certificat de la société Caprimo en date du 8 septembre 2015 que le plan a une surface lot Carrez totale de 89,38 m².
 Tel que ledit immeuble est actuellement avec toutes ses annexes et dépendances et tous inclusions par destination sans aucune exception ni réserve.
 Mise à prix (frais outre) : quarante mille euros (40 000 euros)
 Visite le mercredi 5 octobre 2016 de 14 h 00 à 16 h 00.
 Les enchères ne seront reçues que par le maître d'œuvre inscrit au bureau de Nantes.
 Le cahier des conditions de vente n° 14/00095 peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Nantes ou au cabinet de l'avocat poursuivant.
 Pour avis
 G. FRIANT.

Avis administratifs

Pôle métropolitain
 NANTES SAINT-NAZAIRE
 Révision du schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RECTIFICATIF

Subé à l'avis d'ouverture à l'enquête publique paru dans l'édition du 1er septembre 2016, il y a lieu de :

compiler les Eaux et le copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête est tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique :
 - communautés de communes Loire et Sillon : accueil (lundi à jeudi) : 9h 00-12h 00 et 13h 30-17 h 00 et vendredi 9 h 00-12 h 00 et 15 h 30-18 h 00, 2 boulevard de la Loire, 44260 Savenay ;
 - préfecture de Loire-Atlantique, 6, quai Césaire, 44000 Nantes.
 Ces documents pourront être consultés en ligne sur le site internet Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire : www.nantes-saintnazaire.fr

PAR COURTOISIE
 Nous prions instamment nos annonceurs de répondre à toutes les lettres de candidatures qui leur sont adressées et de restituer le plus rapidement possible les documents qui leur ont été confiés, même si un timbre n'y a pas été joint pour la réponse.
 PREOOM

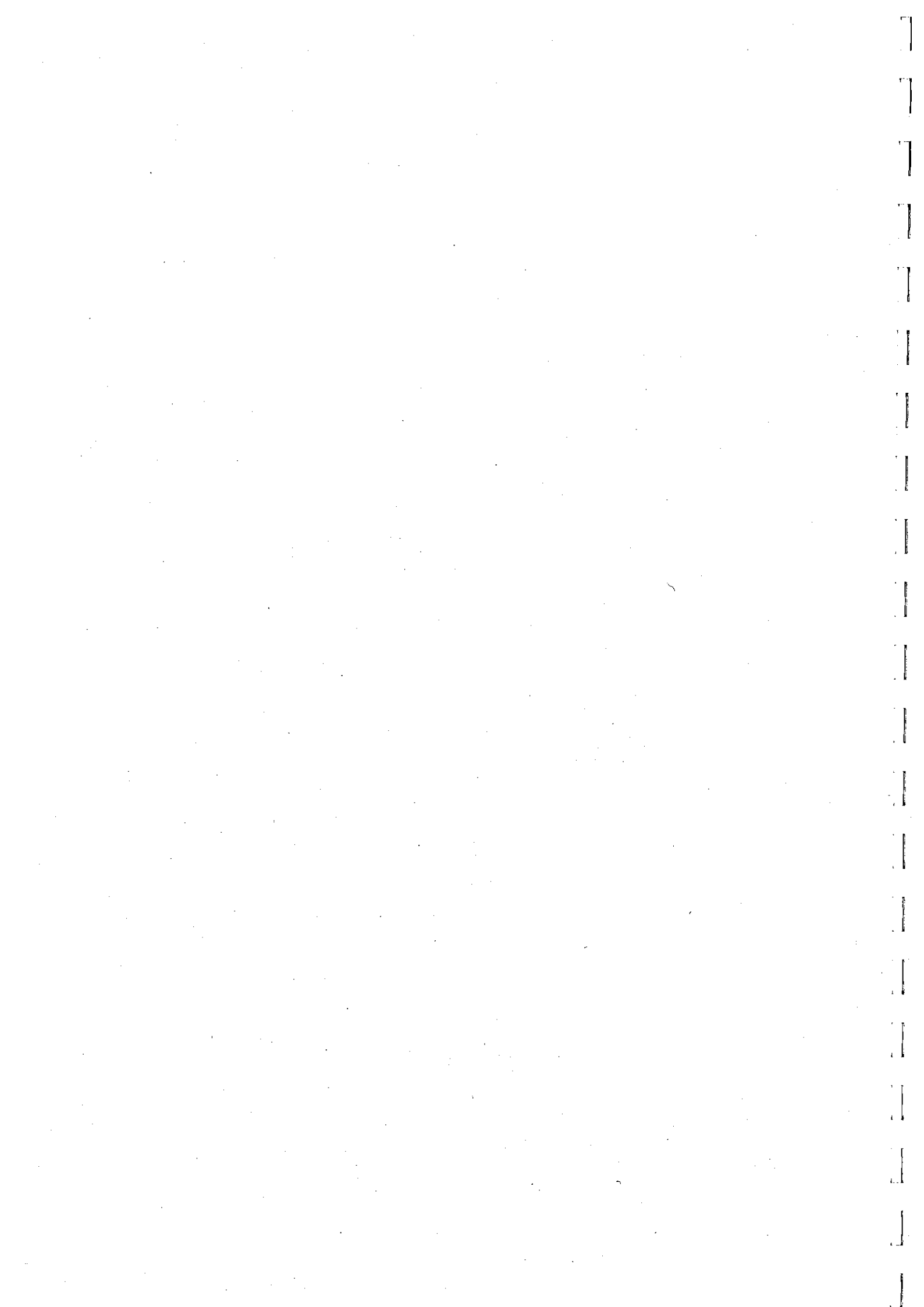
Publication sous réserve de vérification du procès-verbal par l'organisateur de l'examen.

DIPLOME DE COMPTABILITE ET GESTION

- Admis :
 Ahonlonson Daniel
 Amanda Olatoumji
 Amasse Pauline
 Ayoumout
 Benjamin
 Audusseau Mélanie
 Avit Simon
 Bazzi Cindy
 Badier Priscilla
 Bahon Gaublier
 Barré Sandie
 Bartheau Lucie
 Barzic Annaud
 Basset Jean-Charles
 Avit Simon
 Benoit Elize
 Bernard Carole
 Bertrand Amandine
 Berville Christophe
 Ben Adrien
 Besle David
 Besson Sandie
 Bellard Mélanie
 Bielar Clara
 Blon Mathieu
 Buret Benjamin
 Blanchard Céline
 Blandeau Geoffrey
 Blouin Barbara
 Bochi Barile
 Borson Elbert
 Boudet Aurélie
 Bourdillon Quentin
 Bourgoin
 Bourgoin
 Boutard Marie
 Bouyer Claire
 Brouther Coralie
 Brulon Marlène
 Bustin Maxon
 Cadieu Amandine
 Cahoreau
 Alexandre
 Chajla Imane
 Chanonard Cécile
 Charbonnier Louise
 Chateau Flavien
 Charignon
 Alexandre
 Cheneau Justine
 Chereau Antoine
 Chevier Justine
 Chiron Laura
 Clément Maxime
 Collin Elodie
 Collineau Mathieu
 Contreras Argand
 Coqueneau Nathan
 Courbet Aurélie
 Coustin Camille
 Cunson Marion
 Cussouy
 Romain
 Dadonougo Alain
 Dallyous Riadine
 De Bourdoncle
 Del Saby
 Christophe
 Debbaigh Sarah
 Delange Cécile
 Delaunay Romain
- Djale Kindy
 Dorsoy Ghislain
 Martial
 Dreaun Nicolas
 Drouot Axel
 Dudougnon Mary
 Dupas Gwenaelle
 Dupas Marine
 Dulard Nelson
 Echeland Tony
 Epland
 Jean-Baptiste
 Fagnat Maxime
 Fauchet Pierre-Adrien
 Fillion Romain
 Finck Julie
 Forveille Adeline
 Fourny Angélique
 Foutel Lesly
 François Laura
 Galasso Emilia
 Gaudard François
 Garos Clémence
 Gaudin Fumini
 Gaudier Emilie
 Gaudier Laura
 Gauvert Justine
 Gélot Orelina
 Gère Thomas
 Gerfaul Benjamin
 Gergaud
 Gervodine
 Gueyraud Pierre-Thomas
 Germon Thibaud
 Gicquard Valentin
 Gilbert Mathieu
 Girard Hélène
 Giret Julie
 Gioello
 Kintomassou
 Goutard Benjamin
 Gouyon Gomer
 Gouvenal Louise
 Grélier Aurélie
 Grenouilleau
 Jean-Baptiste
 Grivaill Christophe
 Gueudon Chadrak
 Guenneau Romain
 Guérin Sarah
 Guano Alexis
 Guillet Julien
 Gullonneau Nathan
 Guilloteau Pauline
 Gunoleaux Lucas
 Guyon Sophie
 Hachet Marie
 Hachet Marie
 Hachet Marie
 Hamelin Chloé
 Hervache Florian
 Houffon
 Bouffon
 Hubert Julie
 Hue Mathilde
 Huteau Coraline
 Iacino Jason
 Janet Leonie
 Jan Gurvan
 Joubert Timothée
 Jours Antonin
 Juglar Sacha
 Laligneau Christelle
 Lambert Rebecca
 Lamoignon
 Lamy Adeline
 Lamy Valentin
 Lavand Cassie
 Le Bonnet Jérémy
 Le Bolay Léa
 Le Brun Benoît
 Le Segs Lucie
 Le Tizou Yann
 Lebaucher
 Lancelot
 Lebrun Florian
 Lebrun Karine
 Lefranc Hadrien
 Lemerle Lucie
 Lemelin Morgane
 Lemolle Thomas
 Lenguet Bruno
 Lorneau Audrey
 Mahi Laurine
 Mahi Pierre
 Michard Léo-Paul
 Miteau Antoine
 Martin Pierre
 Maurice Léo
 Maurier Clément
 Merger Jason
 Menard Angélique
 Meneil Julien
 Meneil Clara
 Meneil Aurélien
 Meneil Killian
 Michineau Fabien
 Molinard Grégoire
 Moutier Robin
 Amélie
 Morice Jordan
 Morice-Jussieu
 Marie
 Mothiers Juliette
 Morisset Marion
 Olivier Gladys
 Ouedraogo Pysaane
 Patois Alexandre
 Peaud Nathanaël
 Pelé Jérémy
 Penet Bérangère
 Percereau Maxon
 Perleue Sandie
 Piet Hugo
 Pilon Antoine
 Polner Justine
 Poquet Baptiste
 Porche Morgane
 Poupouneau Niva
 Rabiller Maxon
 Rabin Mathilde
 Rand Angéline
 Rave Thomas
 Renaud Mathieu
 Renault Leonie
 Retalleux Alexis
 Robert Marie
 Robin Maxon
 Roubaud Tristan
 Roulet Hugo
 Roulet Marie-
 Manuela
 Rousseau Raphaël
 Savary Sophie
 Soffin Anthony
 Sousteau Adrien
 Sudraud Justine
 Tessier Paul
 Alexandre
 Testier-Thomaud
 Cynthia
 Thibaud Thomas
 Thomas de la Pinière Elisabeth
 Toumer Solange
 Trebessen Vincent
 Truong Maëlle
 Turbet Thibaut
 Urvoay Xavier
 Viret Alexandre
 Vozounon Kevin
 Viret Alexandre
 Zanvanni
 Aricoste

Le fonds de commerce

Evaluation
 L'intérêt de l'évaluation du fonds de commerce apparaît en cas de cession ou en cas de nantissement.
 1) En effet, estimer le fonds de commerce est nécessaire à l'occasion d'une vente.
 Il importe de noter avec exactitude le prix de cet ensemble d'éléments à priori disparates.
 Différentes méthodes existent et elles nécessitent, pour leur mise en œuvre, la présence de professionnels rompus à la complexité de ces opérations.
 2) Le commerçant peut également être un jour dans l'obligation de se procurer du crédit.
 Il dispose alors d'un bien qui constituera le gage de son ou de ses créanciers.
 En ce sens, pourra être convenu le commerçant et l'organisme de crédit, un nantissement conventionnel.
 Le nantissement peut être aussi judiciaire, à la demande de créanciers.
 En toute hypothèse, et quelle que soit sa nature, il ne peut être pris qu'à l'issue d'une procédure formalisée qui importe de respecter scrupuleusement.
 Le nantissement doit être inscrit au Greffe du Tribunal de Commerce.



rtif
nification
on : à Nantes,
RT
44, avenue Gambetta, BP 40327,
1re Lambot Architectes, quai de
1000 Nantes,
by-Sans, 44800 Saint-Herblain,
onocel, BP 710, 44187 Nantes
assafres, 44300 Nantes.
telier, CS 10390, 44819 Saint-Her-
3, rue du Courtesir, CS 12669,
concerne la réalisation d'une réa-
de logements locaux exécutés sur
so, pour le compte de la SA HLM
ux est reparti en un lot unique en-
l compter de la délivrance de l'OS
jés et intempéries).
x : 30 octobre 2016.
rès générale.
rtes pourront se procurer le des-
de la SCV Le Crystal sur le de-
44400 Rezès (tél. 02 40 89 47 22) à
16 h 17 h 30.

Ville de Sautron
Acquisition de matériels pour les espaces verts

AVIS D'ATTRIBUTION
Nom et adresse officielle de l'organisme...
Type d'organisme : commune.
Objet du marché : acquisition de matériels pour les espaces verts.

15 qui répondent à l'appel d'offres...
à la plus avantageuse appréciée en
ses changes, dans l'intention à sou-
occurrence décrite.

15 candidats complémentaires qui leur
3 candidats devront adresser à :
3ème Lambot Architectes, quai de
1000 Nantes,
by-Sans, 44800 Saint-Herblain,
Sandocel, BP 710, 44187 Nantes
Sassafres, 44300 Nantes.

pour la réhabilitation
et la rénovation
économique

35790,
1er François-Mitterrand, BP 38341,
8 58. Fax : (+33) 2 51 88 72 81.
nente adjudicataire pour le compte
ultrice agée : Nantes Métropole,
a directeur : marlies d'oeuvre sur
tel. 02 40 89 47 22 la réalisation d'une plate-
de Nantes.

le du marché a été attribué à
te et Vaconshi, La Projects, Ingénier-
, 142, rue du Faubourg-Saint-Denis,

du BOAMP : 19 septembre 2016.

ne peuvent être obtenus concernant
l administratif de Nantes, 8, allée de
lois 01.
3 20 89 46 00.

document foncier

cheteur : commune de Bouvron, Cor-
de Bouvron, 32, rue Louis-Guilhot,
10 55 20 19.
http://www.mairie-bouvron.tl

5057
prie d'autres pouvoirs adjudicataires :

geur : services généraux des adm-
nagement foncier vers les communes

tel, 44130 Bouvron.

Avis administratifs

POLE METROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE
Révision du Schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes-Saint-Nazaire
2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Le mercredi 12 octobre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Halle, 44190 Grandchamp-des-Fontaines...

Le mardi 27 septembre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Halle, 44190 Grandchamp-des-Fontaines...

Le mercredi 24 septembre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Halle, 44190 Grandchamp-des-Fontaines...

Le jeudi 22 septembre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes région de Blain, 1, avenue de la Gare, 44300 Blain...

Le mardi 22 septembre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Halle, 44190 Grandchamp-des-Fontaines...

Le mardi 22 septembre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Halle, 44190 Grandchamp-des-Fontaines...

Le mardi 22 septembre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Halle, 44190 Grandchamp-des-Fontaines...

Le mardi 22 septembre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Halle, 44190 Grandchamp-des-Fontaines...

Le mardi 22 septembre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Halle, 44190 Grandchamp-des-Fontaines...

Le mardi 22 septembre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Halle, 44190 Grandchamp-des-Fontaines...

Le mardi 22 septembre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Halle, 44190 Grandchamp-des-Fontaines...

Le mardi 22 septembre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Halle, 44190 Grandchamp-des-Fontaines...

Le mardi 22 septembre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Halle, 44190 Grandchamp-des-Fontaines...

Le mardi 22 septembre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Halle, 44190 Grandchamp-des-Fontaines...

Le mardi 22 septembre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Halle, 44190 Grandchamp-des-Fontaines...

Le mardi 22 septembre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Halle, 44190 Grandchamp-des-Fontaines...

Le mardi 22 septembre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Halle, 44190 Grandchamp-des-Fontaines...

Le mardi 22 septembre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Halle, 44190 Grandchamp-des-Fontaines...

Le mercredi 12 octobre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Halle, 44190 Grandchamp-des-Fontaines...

Le mardi 27 septembre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Halle, 44190 Grandchamp-des-Fontaines...

Le mercredi 24 septembre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Halle, 44190 Grandchamp-des-Fontaines...

Le jeudi 22 septembre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes région de Blain, 1, avenue de la Gare, 44300 Blain...

Le mardi 22 septembre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Halle, 44190 Grandchamp-des-Fontaines...

Le mardi 22 septembre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Halle, 44190 Grandchamp-des-Fontaines...

Vie des sociétés

CAPITAL SOCIAL
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 25 août 2016, de la société : SARL DC Méristère...

SELARL DE CHIRURGIEN
DENTISTE DU DOCTEUR
ALEXIS GAUDIN
Au capital de 2 000 euros

AVIS DE DISSOLUTION
Par décision du 30 juin 2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 4 juillet 2016.

TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL
Aux termes des délibérations de l'AGE en date du 1er septembre 2016, il a été décidé :

TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL
Par décision de l'associé unique du 1er septembre 2016 de la société EURL Bouillier Action Pouceur au Mendicant...

TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL
Par décision de l'associé unique du 1er septembre 2016 de la société EURL Bouillier Action Pouceur au Mendicant...

TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL
Par décision de l'associé unique du 1er septembre 2016 de la société EURL Bouillier Action Pouceur au Mendicant...

TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL
Par décision de l'associé unique du 1er septembre 2016 de la société EURL Bouillier Action Pouceur au Mendicant...

TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL
Par décision de l'associé unique du 1er septembre 2016 de la société EURL Bouillier Action Pouceur au Mendicant...

TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL
Par décision de l'associé unique du 1er septembre 2016 de la société EURL Bouillier Action Pouceur au Mendicant...

TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL
Par décision de l'associé unique du 1er septembre 2016 de la société EURL Bouillier Action Pouceur au Mendicant...

TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL
Par décision de l'associé unique du 1er septembre 2016 de la société EURL Bouillier Action Pouceur au Mendicant...

TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL
Par décision de l'associé unique du 1er septembre 2016 de la société EURL Bouillier Action Pouceur au Mendicant...

TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL
Par décision de l'associé unique du 1er septembre 2016 de la société EURL Bouillier Action Pouceur au Mendicant...

TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL
Par décision de l'associé unique du 1er septembre 2016 de la société EURL Bouillier Action Pouceur au Mendicant...

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP en date du 1er juillet 2016, il a été constitué une société :

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP en date du 1er juillet 2016, il a été constitué une société :

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP en date du 1er juillet 2016, il a été constitué une société :

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP en date du 1er juillet 2016, il a été constitué une société :

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP en date du 1er juillet 2016, il a été constitué une société :

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP en date du 1er juillet 2016, il a été constitué une société :

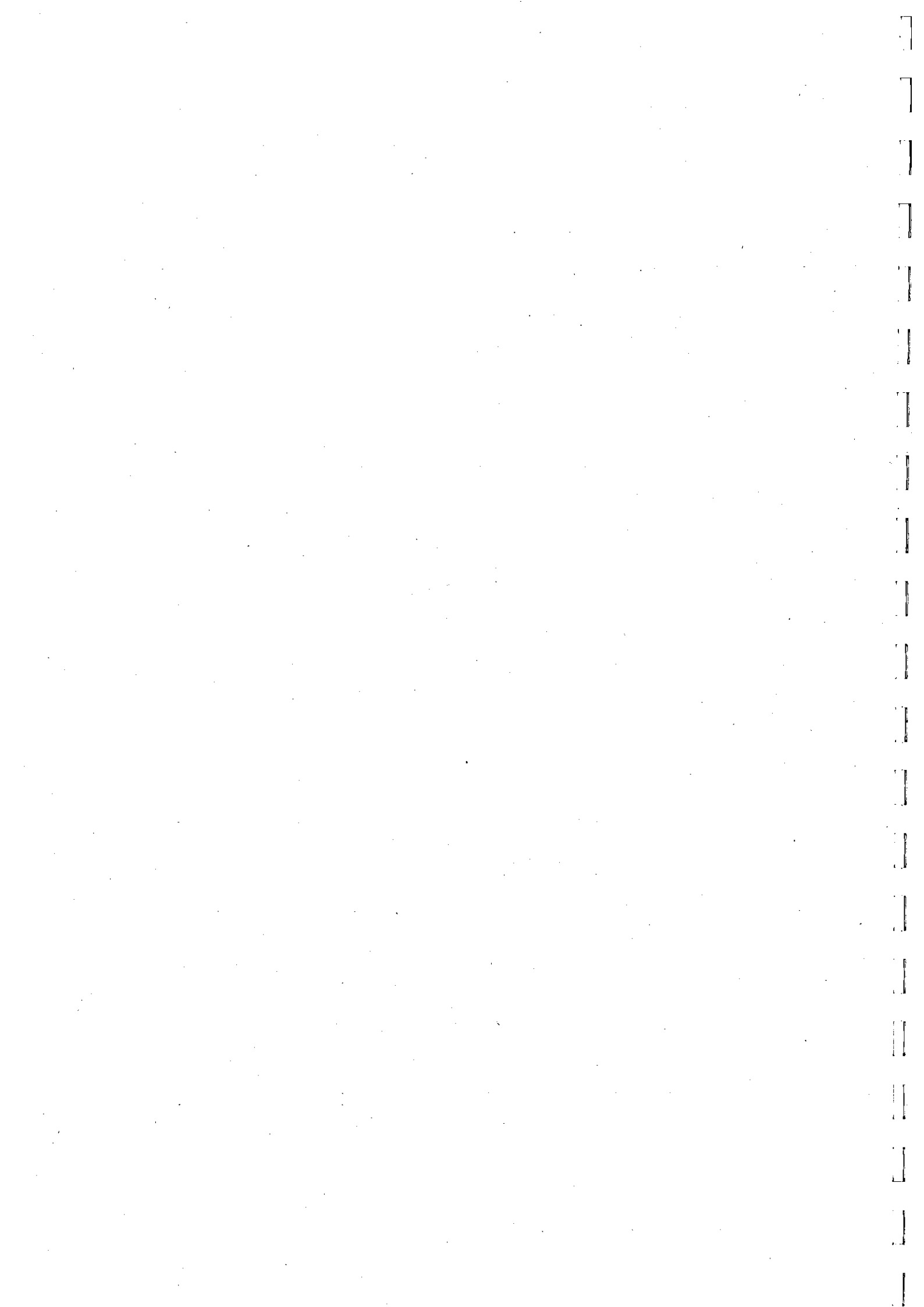
AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP en date du 1er juillet 2016, il a été constitué une société :

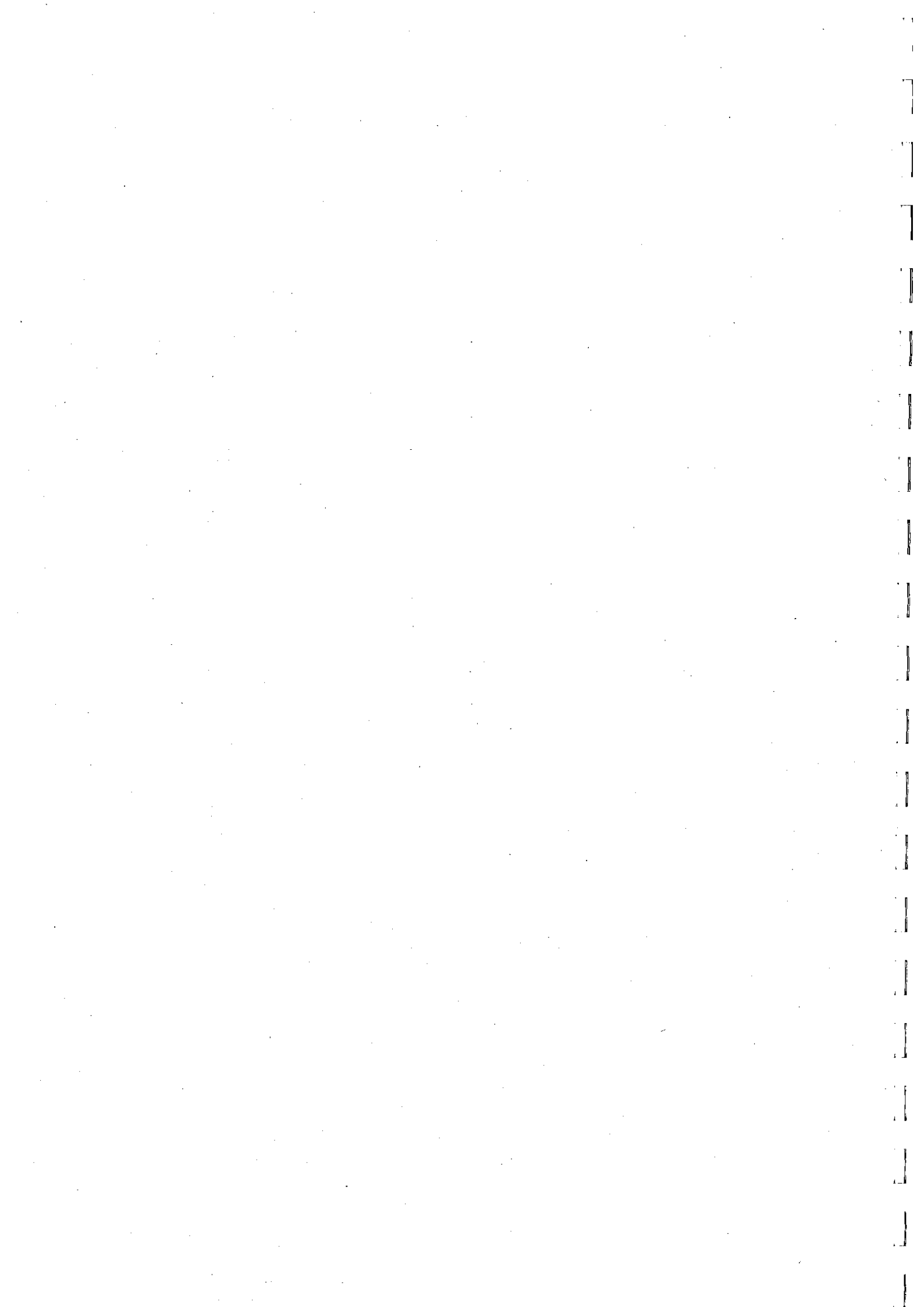
AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP en date du 1er juillet 2016, il a été constitué une société :

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP en date du 1er juillet 2016, il a été constitué une société :

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP en date du 1er juillet 2016, il a été constitué une société :

Examens
Publication sous réserve de vérification du procès verbal par l'organisateur de l'examen.
HOT
Admis : Chrétil Étien, Louis Assis
ES
Admis : Badier Lucie, Berezat Océane, Elbaz Anthony, Michel Océane (E)
STL
Admis (s) : Bobini Valentin
ST12D
Admis : Musset Estelle
ST25
Admis : Courat Fabien, Irwin O Christ
STMG
Admis : ...





Avis administratifs

POLE METROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE
Révision du Schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire

2E AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2016-01, la présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire. Le SCOT porte sur 8 intercommunalités (Nantes métropole, Carree, Erdre-et-Gennevès, Loire-et-Sillon, Coeur d'Estuaire et Pays-de-Blain). Document d'urbanisme et de planification, il fixe les objectifs et orientations notamment en matière d'habitat, de déplacement, de développement commercial, de développement économique, d'aménagement et d'occupation de l'espace à l'horizon 2030.

L'enquête publique se déroulera du mardi 19 septembre 2016 au vendredi 21 octobre 2016 inclus, pendant une durée de 30 jours consécutifs. A l'issue de la présente enquête publique, le SCOT, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête est soumis pour approbation au conseil syndical du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut consulter le dossier d'enquête publique en ligne sur le site internet : www.nantesstnazaire.fr. Il peut également consulter le dossier dans les lieux d'accueil et y présenter ses observations sur les registres ouverts à cet effet dans les lieux suivants, aux jours et heures indiqués :

- siège du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (siège de l'enquête publique) et de Nantes métropole : accueil (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30), 2, cours d'Armor, 44000 Nantes ;
- Nantes métropole, pôle de proximité Erdre-et-Gennevès : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, 2-4, rue Edouard-Nignon, 44000 Nantes ;
- Nantes métropole, pôle de proximité Sud-Ouest : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, 3, boulevard Nelson-Mandela, 44300 Bouguenais ;
- communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (Carree), accueil (du mardi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30), 65, rue Jean-Jaurès, 44550 Montfort-de-Bretagne ;
- communauté de communes Erdre-et-Gennevès : accueil (lundi à vendredi de 8 h 30 à 12 h 30, 11 h 00-17 h 30, samedi de 8 h 30 à 12 h 30), 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Halle, 44119 Grandchamp-des-Fontaines ;
- communauté de communes région de Blain : accueil (lundi à jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30), 1, avenue de la Gare, 44130 Blain ;
- communauté de communes Coeur d'Estuaire : accueil (du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30), 1, cours d'Armor, 44300 Saint-Etienne-de-Montluc ;
- communauté de communes Loire-et-Sillon : accueil (lundi à jeudi de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, vendredi de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30), 2, boulevard de la Loire, 44280 Savenay. Le public peut aussi adresser ses observations par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-scot@nantesstnazaire.fr par correspondance à M. le Président de la commission d'enquête, au siège de la commission d'enquête, à l'adresse suivante : enquête publique SCOT, pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes. Ces observations sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. Pour être recevables, ces observations par mail et par courrier doivent être reçues avant la clôture de l'enquête des observations du public, soit consécutives et communicables aux fins de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Par décision n° E1600107 en date du 2 mai 2016, ont été désignés par M. le Président du tribunal administratif de Nantes en tant que membres de la commission d'enquête :

- M. Gilbert Fournier, cadre retraité de l'agro-alimentaire ;
- M. Jean-Pierre Hernery, retraité de la pénitencier nationale ;
- M. Alain Boëtis, retraité du bâtiment et travaux publics ;
- suppléants : M. Jean Lemoine, ingénieur conseiller industriel au développement des PME-PMI de la région Bretagne ; M. Laurent Kaban, directeur du service des ressources humaines à l'Assemblée nationale à la retraite. La commission d'enquête se réunira à la disposition du public pour recevoir ses observations :
 - le lundi 19 septembre de 8 h 30 à 12 h 30 au siège du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes ;
 - le mardi 20 septembre de 8 h 00 à 20 h 00 à la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (Carree), 4, avenue du Commandant-Hermiteur, 44600 Saint-Nazaire ;
 - le mercredi 23 septembre de 8 h 45 à 12 h 00 à la communauté de communes région de Blain, 1, avenue de la Gare, 44130 Blain ;
 - le samedi 24 septembre de 8 h 30 à 12 h 30 à la communauté de communes Erdre-et-Gennevès, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Halle, 44119 Grandchamp-des-Fontaines ;
 - le mardi 27 septembre de 8 h 00 à 12 h 00 à la communauté de communes Loire-et-Sillon, 2, boulevard de la Loire, 44280 Savenay ;
 - le mardi 27 septembre de 14 h 30 à 17 h 30 au pôle de proximité Erdre-et-Loire, 2-4, rue Edouard-Nignon, 44000 Nantes ;
 - le mercredi 28 septembre de 8 h 30 à 12 h 30 au pôle de proximité Sud-Ouest, 3, boulevard Nelson-Mandela, 44300 Bouguenais ;
 - le mercredi 28 septembre de 16 h 00 à 20 h 00 au siège du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes ;
 - le jeudi 29 septembre de 13 h 30 à 17 h 30 à la communauté de communes Coeur d'Estuaire, 1, cours d'Armor, 44300 Saint-Etienne-de-Montluc ;
 - communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (Carree), hôtel de ville de Montfort-de-Bretagne : accueil (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30), 65, rue Jean-Jaurès, 44550 Montfort-de-Bretagne ;
 - communauté de communes Erdre-et-Gennevès : accueil (lundi à vendredi de 8 h 30 à 12 h 30, 11 h 00-17 h 30, samedi de 8 h 30 à 12 h 30), 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Halle, 44119 Grandchamp-des-Fontaines ;
 - communauté de communes région de Blain : accueil (lundi à jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30), 1, avenue de la Gare, 44130 Blain ;
 - communauté de communes Coeur d'Estuaire : accueil (du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30), 1, cours d'Armor, 44300 Saint-Etienne-de-Montluc ;

- le mercredi 12 octobre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gennevès, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Halle, 44119 Grandchamp-des-Fontaines ;
- le vendredi 14 octobre de 8 h 00 à 12 h 30 à la communauté de communes Coeur d'Estuaire, 1, cours d'Armor, 44300 Saint-Etienne-de-Montluc ;
- le samedi 14 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 au pôle de proximité Sud-Ouest, 3, boulevard Nelson-Mandela, 44300 Bouguenais ;
- le vendredi 21 octobre de 8 h 00 à 18 h 00 au siège du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole, 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes ;
- le samedi 21 octobre de 8 h 00 à 18 h 00 à la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (Carree), 4, avenue du Commandant-Hermiteur, 44600 Saint-Nazaire ;
- le samedi 21 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 au pôle de proximité Sud-Ouest, 3, boulevard Nelson-Mandela, 44300 Bouguenais ;
- le samedi 21 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 au pôle de proximité Erdre-et-Loire, 2, boulevard de la Loire, 44280 Savenay ;
- le samedi 21 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 à la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (Carree), 4, avenue du Commandant-Hermiteur, 44600 Saint-Nazaire ;
- le samedi 21 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 au pôle de proximité Sud-Ouest, 3, boulevard Nelson-Mandela, 44300 Bouguenais ;
- le samedi 21 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 au pôle de proximité Erdre-et-Loire, 2, boulevard de la Loire, 44280 Savenay ;
- le samedi 21 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 au pôle de proximité Montfort-de-Bretagne, 65, rue Jean-Jaurès, 44550 Montfort-de-Bretagne ;
- le samedi 21 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 au pôle de proximité Blain, 1, avenue de la Gare, 44130 Blain ;
- le samedi 21 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 au pôle de proximité Coeur d'Estuaire, 1, cours d'Armor, 44300 Saint-Etienne-de-Montluc ;
- le samedi 21 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 au pôle de proximité Loire-et-Sillon, 2, boulevard de la Loire, 44280 Savenay ;
- le samedi 21 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 au pôle de proximité Grandchamp-des-Fontaines, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Halle, 44119 Grandchamp-des-Fontaines ;
- le samedi 21 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 au pôle de proximité Nantes métropole, 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes ;

Le public peut aussi adresser ses observations par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-scot@nantesstnazaire.fr par correspondance à M. le Président de la commission d'enquête, au siège de la commission d'enquête, à l'adresse suivante : enquête publique SCOT, pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes. Ces observations sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. Pour être recevables, ces observations par mail et par courrier doivent être reçues avant la clôture de l'enquête des observations du public, soit consécutives et communicables aux fins de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le public peut aussi adresser ses observations par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-scot@nantesstnazaire.fr par correspondance à M. le Président de la commission d'enquête, au siège de la commission d'enquête, à l'adresse suivante : enquête publique SCOT, pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes. Ces observations sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. Pour être recevables, ces observations par mail et par courrier doivent être reçues avant la clôture de l'enquête des observations du public, soit consécutives et communicables aux fins de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

NANTES METROPOLE
Commune
de MAUVES-SUR-LOIRE

2E AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE



3 LOGEMENTS VACANTS À LA VENTE

Harmonia Habitat SA d'NMJ, 8, avenue des Thébaudières, 44800 Saint-Herblain dispose de 3 logements vacants à la vente, ci-après désignés :

- Saint-Herblain, La Solvairière : Référence 1201011. Dans une copropriété de 61 lots dont 40 logements, T2 au rez-de-jardin, entrée avec placard, séjour, cuisine fermée, 1 chambre, salle de bain, WC, jardin privatif. Charges de copropriété annuelle d'environ 400 euros. Classe énergie D.
- Prix 72 335 euros (réservé sur location HLM) ou 89 355 euros + frais de notaires.
- Saint-Herblain, La Solvairière : Référence 1201018. Dans une copropriété de 81 lots dont 40 logements, T2 au 2e étage. Entrée avec placard, séjour, cuisine fermée, 1 chambre, salle de bain, WC, jardin privatif. Charges de copropriété annuelle d'environ 525 euros. Classe énergie C.
- Prix 70 115 euros (réservé sur location HLM) ou 84 493 euros + frais de notaires.

Nantes, Centre : Référence 111L002. Dans une copropriété de 40 lots dont 10 logements, T2 situé au rez-de-chaussée. Entrée avec placard, séjour, cuisine ouverte, 1 chambre avec salle de bain privative, WC. Charges de copropriété annuelle d'environ 850 euros. Classe énergie D.- Prix 102 872 euros (réservé sur location HLM) ou 119 900 euros + frais de notaires.

Conformément à la réglementation, ces logements sont proposés en priorité à l'ensemble des locataires de la société dans le département. Ceux-ci sont invités à adresser leur demande par écrit en ligne recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessus, dans un délai de 2 mois qui suivent la présente insertion.

Les personnes non-locataires de la société peuvent adresser leur demande dans les mêmes conditions, aux fins d'un examen théorique.

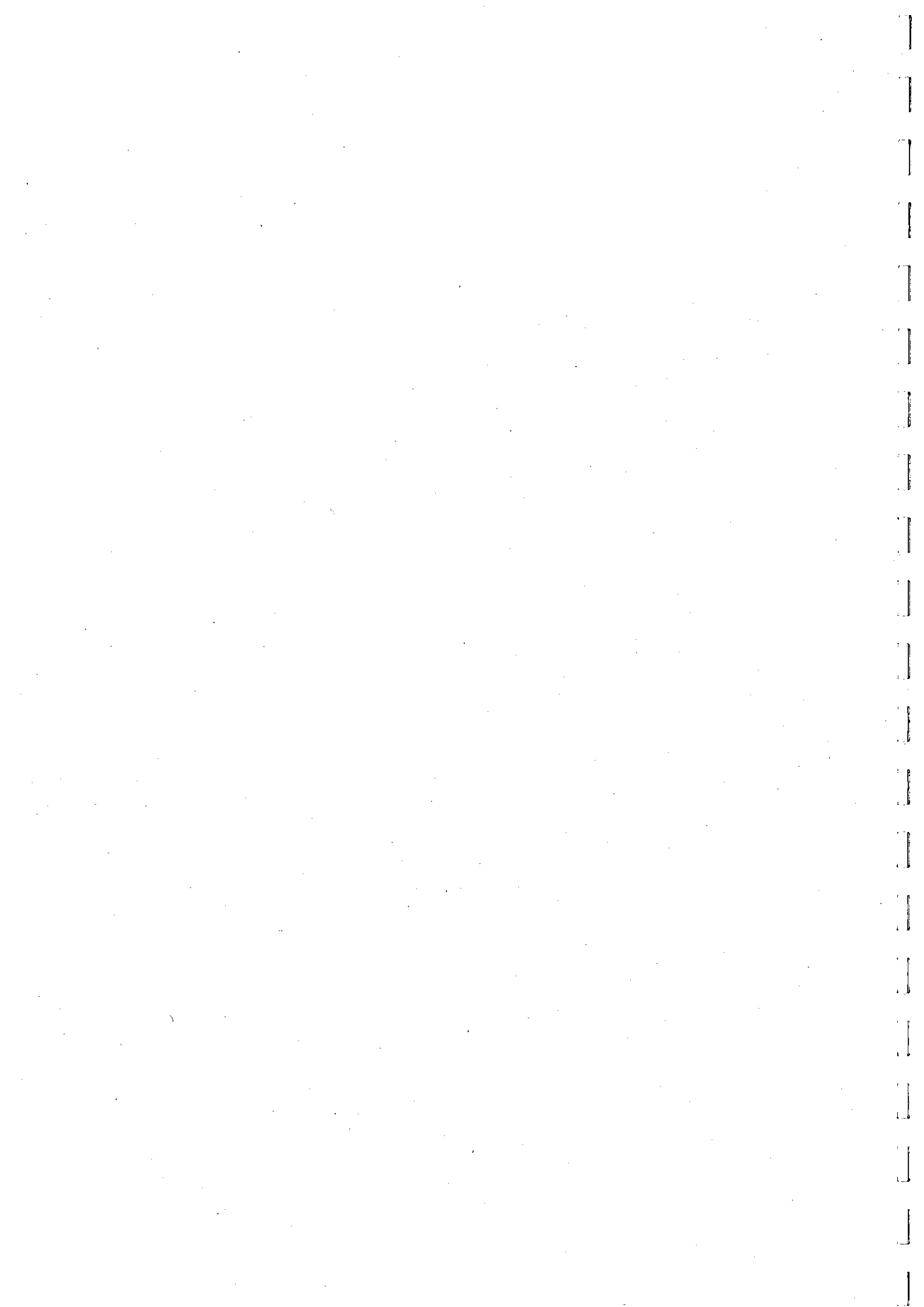
EXAMENS

Publication sous réserve de vérification du procès verbal par l'organisateur de l'examen.	Mudet Inès Admissible : Froster-Rémy Elodie Sigler Arthur	Baudou Tristan Le Terrie Dorian Perrin Arthur Thureau Laura
Adm. : Michel Eloise (B) Chene Etienne	Adm. : Gulloteau Laura (B) Jacob Morgann (AB) Maugendre Agathe Quessac Octave (TB)	Adm. : Thomas Faustine
Adm. : Melchior Léa	Admissible : Adam Juliette	Adm. : Rabah Menouar

À nos lecteurs

Certains candidats reçus seront surpris de ne pas trouver leur nom dans nos colonnes. Les rectorats ne transmettent pas les résultats des élèves ayant demandé, lors de l'inscription à l'examen, que leurs noms ne soient pas communiqués. Nous prions donc nos lecteurs de bien vouloir comprendre que Presses Océan se conforme à cette réglementation qui lui est imposée.

tion
lantes,
avenue Gambetta,
Lambol Architectes,
S'ndas, 44000 Saint-
BP 710, 44187 Nan-
44300 Nantes,
suzette, CS 10389,
Couteller, CS 10389,
e la réalisation d'une
16 logements locaux
de la déchéance de
3 octobre 2016.
jeur adressées à l'al-
a de 8 h 30 à 12 h 00
s tard le lundi 24 oc-
s avantages apprê-
de changements, dans
ve dans le document
nents complémentai-
de, les candidats à
Lambol Architectes,
S'ndas, 44000 Saint-
BP 710, 44187 Nan-
44300 Nantes.
gestion
et à la transmis-
à une personne
sont pas, néces-
sance, en valeur
onomiques, fami-
les susceptibles
solution, choix qui
e du praticien est
rs du propriétaire.
nent simple et, de
s exprimées, aussi
listes.
s, encore faut-il en
familiale, fiscale et
a, dans le langage
ce, nécessaire de
éré sous tous ses
social.
ltre que, les choix
sure, de facteurs
tité du droit de la
sion d'exercer ses
e, le conseil patri-
ons. Le notariat en
et offert, tant aux
teurs, les moyens



Ventes aux enchères

LUNDI 28 SEPTEMBRE 2016 à 10h
(expo : 8 h)
DROUOTRE
VENTE A L'ETUDE

JEUDI 28 SEPTEMBRE 2016 à 10h
(expo : 9 h)
VENTE DU SIEGE
CREDIT MUTUEL
43000 NANTES

Les 20160923/20160924/20160925/20160926/20160927
Tel: 02 40 00 00 00 - Fax: 02 40 00 00 00
www.ccp.fr

NANTES COUDON VEYRAC JAMAULT
HOTEL DES VENTES, 4-10 rue Michel-Ange, 44000 NANTES, DE 10 H A 17 H

LUNDI 26 SEPTEMBRE DE 10 H A 12 H ET DE 14 H A 17 H :
JOURNÉE D'EXPERTISE GRATUITE ET CONFIDENTIELLE

MARDI 27 & MERCREDI 28 SEPTEMBRE A 14 H :
TRES BELLES VENTES CATALOGUÉS

(photos disponibles sur www.internetsans.com)
Tous les renseignements sur www.internetsans.com

SAMEDI 1ER OCTOBRE 2016 A 9H30
à 44000 LA BAULE, avenue Marguerite Jean

SCP Eric SANSON - Commissaire Priseur
Bureau d'expertise - Place St Pierre - 44000 SAINT-HILAIRE
Bureau d'expertise - Place St Pierre - 44000 SAINT-HILAIRE
Tel: 02 40 00 00 00 - Fax: 02 40 00 00 00

JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016
à 44100 LE MOULIN DE BRETAGNE, 44 rue Louis Pasteur
Ventes aux enchères PUBLI-SECTEUR - RESAULT LAUNAY

A SUIVRE VERS 18h à 44160 BESNE, 49 rue du Pont de l'Angule
Ventes aux enchères PUBLI-SECTEUR - DEWEOU MATTE - HONDAI SAKITA FE

EXPOSITION pendant 10 jours
Tous les renseignements sur www.internetsans.com

SCP Eric SANSON - Commissaire Priseur
Bureau d'expertise - Place St Pierre - 44000 SAINT-HILAIRE
Bureau d'expertise - Place St Pierre - 44000 SAINT-HILAIRE
Tel: 02 40 00 00 00 - Fax: 02 40 00 00 00

JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016
à 44100 LE MOULIN DE BRETAGNE, 44 rue Louis Pasteur
Ventes aux enchères PUBLI-SECTEUR - RESAULT LAUNAY

A SUIVRE VERS 18h à 44160 BESNE, 49 rue du Pont de l'Angule
Ventes aux enchères PUBLI-SECTEUR - DEWEOU MATTE - HONDAI SAKITA FE

EXPOSITION pendant 10 jours
Tous les renseignements sur www.internetsans.com

Les notaires, conseillers en gestion de patrimoine

Les difficultés inhérentes à l'organisation et à la transmission d'un patrimoine, qu'il appartienne à une personne physique ou à une personne morale, ne sont pas, nécessairement, proportionnelles à son importance, en valeur absolue. Nombreux sont les facteurs évolutifs, familiaux, fiscaux, juridiques ou psychologiques susceptibles de jouer un rôle dans le choix de la solution, choix qui n'est que très exceptionnellement facile.

Il va de soi que la première démarche du praticien est constituée par la recherche des intentions du propriétaire. Déceler ses intentions n'est pas forcément simple et, de surcroît, il peut arriver que les volontés exprimées, aussi claires qu'elles soient, se révèlent irréalistes.

Si l'on démontre qu'elles ne le sont pas, encore faut-il en vérifier la compatibilité avec la situation familiale, fiscale et sociale de l'intéressé.

A l'instant du choix, ce que l'on appelle, dans le langage courant "l'arbitrage", il est, à l'évidence, nécessaire de procéder à l'analyse du projet, considéré sous tous ses aspects : familial, économique, fiscal et social.

La gestion du patrimoine, au même titre que les choix familiaux, dépend, dans une large mesure, de facteurs affectifs. Le notaire spécialiste indisputé du droit de la famille, trouve, ici, une nouvelle occasion d'exercer ses talents que les expériences ancestrales de la profession lui ont léguées.

D'un point de vue strictement scientifique, le conseil patrimonial présente une infinité de situations. Le notaire en a, depuis longtemps, pris conscience, et offert, tant aux titulaires d'offices qu'à leurs collaborateurs, les moyens de maîtriser la maîtrise.

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc.) : découvrez, gérez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/min)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr
Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans l'art.2 de l'annuaire n°107 du 18 décembre 2015, à 12 € HT la ligne, ce qui correspond à 1 € HT le mot. Les annonces sont facturées au forfait sur un échelonnement de 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés se publient dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.annuaire.fr.

Avis administratifs

NANTES METROPOLE
Commune de REZEZ

Déclaration de projet concernant le renouvellement urbain du secteur de l'hôtel de ville emportant mise en compatibilité du PLU de Nantes Métropole, commune de Rezez

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2016-255, le président de Nantes Métropole a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la déclaration de projet concernant le renouvellement urbain du secteur de l'hôtel de ville emportant mise en compatibilité du PLU de Nantes Métropole, commune de Rezez.

La mise en compatibilité du PLU porte principalement sur la création d'un secteur URS au sein de la zone UA d'équipement, correspondant au secteur de l'hôtel de ville qui recouvre un tissu urbain constitué à l'origine par un ensemble d'habitat individuel. Outre l'institution de ce nouveau secteur URS, la mise en compatibilité porte sur :

- la mise à jour de la liste du patrimoine Rezezien afin de prendre en compte la suppression de la protection patrimoniale sur un lot.
- la modification de la réglementation d'aménagement d'hôtel de ville.
- la suppression d'une ligne d'implantation obligatoire et la suppression de l'épaveur sur le secteur.

À l'issue de la présente enquête, la décision de mise en compatibilité du PLU de Nantes Métropole, commune de Rezez, avec le projet urbain du secteur de l'hôtel de ville, sera soumise à l'approbation du conseil métropolitain de Nantes Métropole.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 13 octobre 2016 au lundi 14 novembre 2016 inclus.

Le dossier d'enquête sera disponible pendant la durée de l'enquête :

- à la mairie de Rezez située place Jean-Baptiste-Devèze à Rezez, du lundi au vendredi inclus de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.
- au pôle de proximité Loire-Sèvre-et-Vignoble, 6, rue Marie-Curie à Vertou, du lundi au vendredi inclus de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.
- à Nantes Métropole, pôle de proximité Loire-Sèvre-et-Vignoble, 6, rue Marie-Curie à Vertou.

À cet effet, ont été désignés en qualité de commissaires enquêteurs, par M. le Président du Conseil administratif de Nantes :

- M. Gérard Lafage, ingénieur divisionnaire des travaux publics État, titulaire.
- Mme Marie-Gabrielle Bourreau, enseignante en activité, suppléante.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- à la mairie de Rezez, place Jean-Baptiste-Devèze à Rezez, déjà cité.
- le jeudi 13 octobre 2016, de 9 h 30 à 12 h 00.
- le vendredi 4 novembre 2016, de 14 h 00 à 17 h 30.
- le lundi 14 novembre 2016, de 14 h 00 à 17 h 30.
- à Nantes Métropole, pôle de proximité Loire-Sèvre-et-Vignoble, 6, rue Marie-Curie à Vertou.
- le mercredi 26 octobre 2016, de 14 h 00 à 17 h 30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur les sites désignés ci-dessus et consigner éventuellement ses observations sur les registres officiels ou les adresser par écrit à M. le Commissaire enquêteur, qui les annexera au registre, au siège de l'enquête : Nantes Métropole, pôle Loire-Sèvre-et-Vignoble, 6, rue Marie-Curie, 44120 Vertou.

Le dossier soumis à enquête publique comporte une évaluation environnementale.

Toute information relative au dossier soumis à enquête publique pourra être obtenue auprès du département du développement urbain de Nantes Métropole, Direction territoriale d'aménagement Ouest agglomération, Immeuble Magellan, 2e étage, 5, rue Vasco-de-Gama à Nantes (tél. 02 40 99 49 78) et du pôle de proximité Loire-Sèvre-et-Vignoble, 6, rue Marie-Curie, 44120 Vertou (tél. 02 72 01 26 00).

En outre, la notice explicative du dossier de modification du PLU sera consultable, pendant la durée de l'enquête publique, sur le site Internet de Nantes Métropole (<http://www.nantesmetropole.fr>)

Le rapport et les conclusions motivés du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à :

- Nantes Métropole, département du développement urbain, immeuble Magellan, 5, rue Vasco-de-Gama à Nantes.
- Nantes Métropole, pôle de proximité Loire-Sèvre-et-Vignoble, 6, rue Marie-Curie à Vertou (44120).
- mairie de Rezez, place Jean-Baptiste-Devèze à Rezez.

Et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents pourront être consultés en ligne sur le site Internet de Nantes Métropole : <http://www.nantesmetropole.fr/>

PÔLE MÉTROPOLITAIN NANTES SAINT-HILAIRE
Révision du schéma de cohérence territoriale de la Métropole Nantes Saint-Hilaire

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RECTIFICATIF

Suite au 2e avis d'ouverture à l'enquête publique paru dans l'édition du 21 septembre 2016, il y a lieu de compléter les lieux où le copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête est tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique :

- communauté de communes Lée et Sillon : accueil (lundi & jeudi) : 9 h 00-12 h 00 et 13 h 30-17 h 00
- le vendredi 9 h 00-12 h 00 et 13 h 30-16 h 30), 2, boulevard de la Loire, 44260 Savenay ;
- préfecture de Loire-Atlantique, 6, quai Caligny, 44000 Nantes.

Ces documents pourront être consultés en ligne sur le site Internet Pôle Métropolitain Nantes Saint-Hilaire : www.nantesmetropole.fr

Associations, organismes de spectacles, médias...
Passer votre info sans quitter votre bureau !

Une annonce, une offre, un emploi à rechercher ? Pour publier ces messages sur www.infocote.fr

Un numéro, un prix, un journal à recevoir ? Pour publier ces messages sur www.infocote.fr

www.infocote.fr 02 53 53 53 53

NANTES METROPOLE Commune de VERTOU Projet de modification du Plan local d'urbanisme 2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2016-854, le président de Nantes Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification du Plan local d'urbanisme de Nantes Métropole, commune de Vertou.

Ce projet de modification a pour objet :

- l'ouverture à l'urbanisation d'un secteur ZAU de la commune, secteur de la Porte de Vertou, afin d'y réaliser un ouvrage public d'infrastructure à destination de stationnement des véhicules ;
- des modifications réglementaires (zonage) et orientationnelles d'aménagement et de programmation portant sur un secteur restreint, situé à la frange sud-ouest du parc d'activités de la Vertou ;
- À l'issue de la présente enquête, la décision de modification du PLU de Nantes Métropole, commune de Vertou, sera soumise à l'approbation du conseil métropolitain de Nantes Métropole.

L'enquête publique relative au projet de modification du PLU se déroulera du lundi 19 septembre au mercredi 19 octobre 2016 inclus.

Le dossier d'enquête sera disponible pendant la durée de l'enquête :

- au pôle de proximité Loire-Sèvre-et-Vignoble (6, rue Marie-Curie à Vertou) pendant la durée de l'enquête du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.
- à la mairie de Vertou (2, place Saint-Martin) pendant la durée de l'enquête du lundi au jeudi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

À cet effet, ont été désignés en qualité de commissaires enquêteurs, par M. le Président du tribunal administratif de Nantes :

- M. Jean-Paul La Comte, gestionnaire des collectivités locales en retraite, 9, l'Albatre.
- M. Jany Larcher, retraité de la DDTM son suppléant.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- au pôle de proximité Loire-Sèvre-et-Vignoble :
- le jeudi 29 septembre 2016, de 14 h 30 à 17 h 00.
- la mairie de Vertou :
- le lundi 19 septembre 2016 de 9 h 30 à 12 h 00 en mairie centrale,
- le vendredi 7 octobre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie annexe de Beaufray, place de La Poste.
- le mercredi 19 octobre 2016 de 14 h 30 à 17 h 30 en mairie centrale.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur les sites désignés ci-dessus et consigner éventuellement ses observations sur les registres officiels ou les adresser par écrit à M. le Commissaire enquêteur, qui les annexera au registre, au siège de l'enquête : pôle de proximité Loire-Sèvre-et-Vignoble, 6, rue Marie-Curie à Vertou.

Le dossier soumis à enquête publique comporte les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête.

Toute information relative au dossier soumis à enquête publique pourra être obtenue auprès du département du développement urbain, Direction territoriale d'aménagement Est agglomération, Immeuble Magellan, 4e étage, 5, rue Vasco-de-Gama à Nantes (tél. 02 40 99 48 17) et du pôle de proximité Loire-Sèvre-et-Vignoble, 6, rue Marie-Curie à Vertou (tél. 02 72 01 26 00).

En outre, la notice explicative du dossier de modification du PLU sera consultable, pendant la durée de l'enquête publique, sur le site Internet de Nantes Métropole (<http://www.nantesmetropole.fr>)

Le rapport et les conclusions motivés du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à :

- Nantes Métropole, département du développement urbain, 5, rue Vasco-de-Gama à Nantes.
- au pôle de proximité Loire-Sèvre-et-Vignoble, 6, rue Marie-Curie à Vertou.
- ainsi qu'à la mairie de Vertou, 2, place Saint-Martin, et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents pourront être consultés en ligne sur le site Internet de Nantes Métropole : <http://www.nantesmetropole.fr/>

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Nantes du 21 septembre 2016 a été constituée une SAFLI nommée :

BUFFON COWORK

Objet : location de bureaux.

Capital : 100 euros.

Siège social : 75, rue des Hauts-Pavés, 44000 Nantes.

Durée : 99 ans.

Gérance : M. Marc LAUZAT, 75, rue des Hauts-Pavés, 44000 Nantes.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nantes.

ORATHY AVOCATS
L. TORREYER - R. POUZET
L. FREITAS

ZA des Penitenciers
BP 70007
44011 SAUMUR

ALEXIS DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
Au capital de 4 730 500 euros
numéro à 585 700 euros
Siège social : route d'Angers
Centre commercial La Ferté
44370 VARADES
493 290 065 RCS Nantes.

AVIS

Il résulte :

- du procès-verbal des élections des associés du 8 juillet 2016 modifié,
- du procès-verbal des élections du président du 28 juillet 2016,
- du procès-verbal des élections du président du 28 août 2016,

que le capital social a été réduit d'un montant de 2 142 800 euros à la suite du rachat par la société de 21 428 actions de ses propres titres.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Autants mention : le capital social est fixé à quatre millions sept cent trente-huit mille cinq cents euros (4 738 500 euros).

Nouvelle mention : le capital social est fixé à deux millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille sept cents euros (2 595 700 euros).

Pour avis
Le Président.



2 LOGEMENTS VACANTS À LA VENTE

Harmonie Habitat SA d'HLM, 9, avenue des Thibaudiers, 44000 Saint-Herblain cède de 2 logements vacants à la vente, à prix désignés :

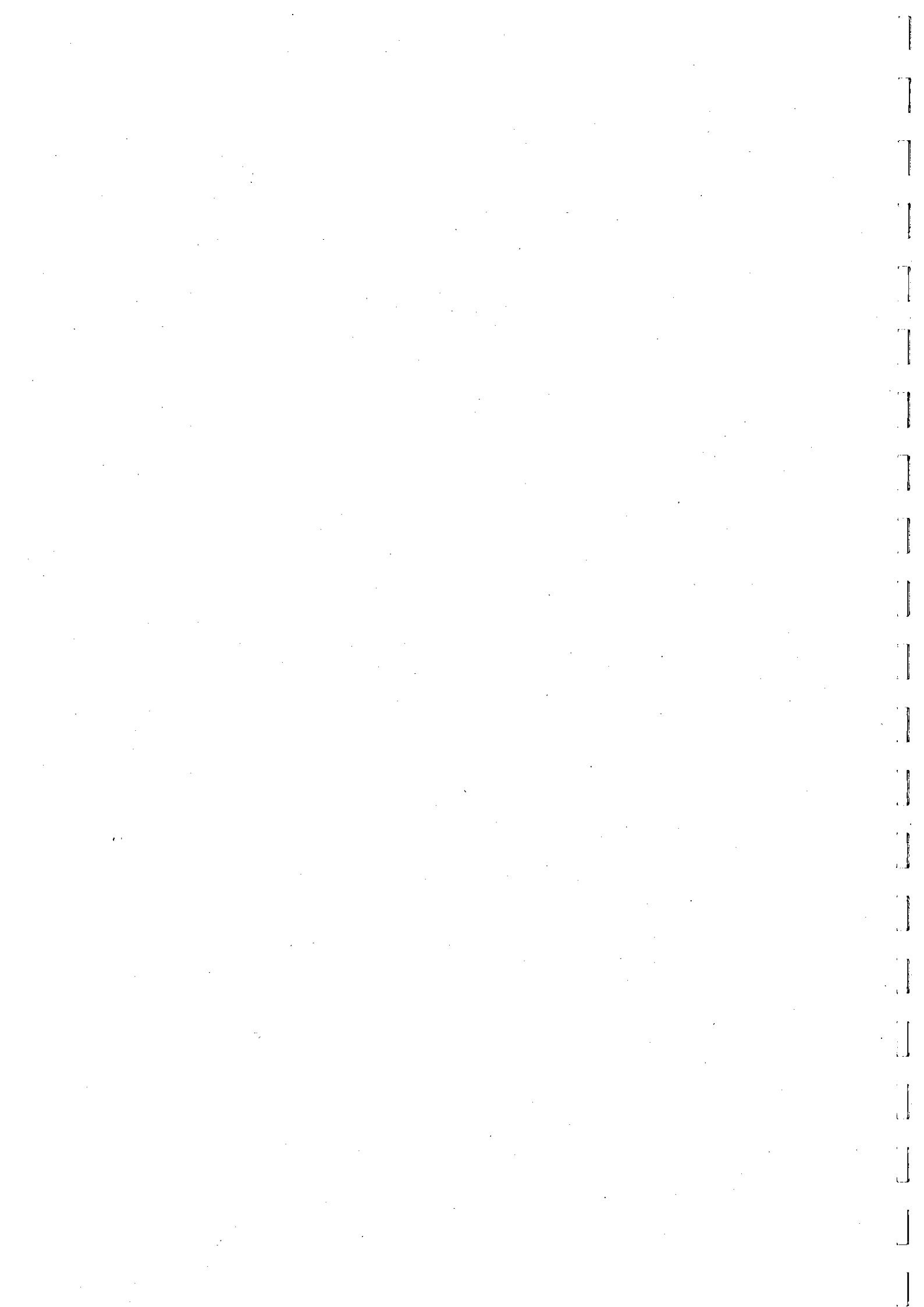
- Saint-Herblain, La Solvairière : Référence 120L0107. Dans une copropriété de 61 lots dont 40 logements, T2 en 1er étage avec ascenseur. Entrée avec placard, séjour, cuisine fermée, 1 chambre, salle de bain, WC, balcon. Charges de copropriété annuelle d'environ 510 euros. Classe énergie D.
- Prix 79 195 euros (réservé aux locataires HLM) ou 57 755 euros + frais de notaires.
- Saint-Herblain, La Solvairière : Référence 120L0224. Dans une copropriété de 81 lots dont 40 logements, T3 au rez-de-chaussée. Entrée avec placard, séjour sur terrasse, cuisine fermée, 2 chambres, salle de bain, WC. Charges de copropriété annuelle d'environ 600 euros. Classe énergie D.
- Prix 104 805 euros (réservé aux locataires HLM) ou 129 455 euros + frais de notaires.

Conformément à la réglementation, ces logements sont proposés en priorité à l'ensemble des locataires de la société dans le département.

Ceux-ci sont invités à adresser leur demande par écrit en lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessus, dans un délai de 2 mois qui suivent la présente insertion.

Les personnes non-locataires de la société peuvent adresser leur demande dans les mêmes conditions, aux fins d'un examen ultérieur.

Vie des sociétés





Nantes Saint-Nazaire
Pôle métropolitain

Communiqué de presse – 19 septembre 2016

Ouverture d'Enquête Publique

Du 19 septembre au 21 octobre 2016, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) de la Métropole Nantes Saint-Nazaire est soumis à enquête publique.

Le Pôle Métropolitain, Nantes Métropole, la Carene et les communautés de communes d'Erdre et Gesvres, Loire et Sillon, Cœur d'Estuaire et Pays de Blain invitent le public à s'informer et à s'exprimer.

L'enquête publique : c'est quoi ?

L'enquête publique permet au public de prendre connaissance de l'intégralité du dossier de Scot, des avis formulés par différentes collectivités et institutions et de formuler ses observations, propositions et contre-propositions.

Pour mener cette enquête et recueillir les observations du public, une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal Administratif de Nantes.

À l'issue de l'enquête, la commission, rédigera une synthèse des observations du public recueillies et établira un rapport d'enquête précisant si ses conclusions sont favorables, favorables sous réserve(s) ou défavorables au projet.

Les élus du pôle métropolitain pourront alors finaliser le Scot en apportant des modifications au projet au vu des différents avis et du rapport de la commission d'enquête.

Le Scot, qu'est-ce que c'est ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme réglementaire qui encadre notamment l'élaboration des Plan Locaux d'Urbanisme (PLU), des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) et des Plans de Déplacements Urbains (PDU). Il fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, d'habitat, de protection de l'environnement, de transports....

La révision du Scot

La révision du premier Scot de la métropole Nantes Saint-Nazaire approuvé en 2007 a permis aux élus des six intercommunalités de déterminer une vision commune de développement pour les 830 000 habitants à l'horizon 2030. Les élus ont donc défini engagements précis et ont déterminés les règles communes à respecter pour les atteindre : 100 000 logements à construire dont 30% de logements sociaux, valorisation et protection de 41% du territoire en réservoirs de biodiversité, diminution de 50% de la consommation d'espace par les extensions urbaines, sanctuarisation de 80 000 hectares de zones agricoles.....





9 Lieux d'enquête répartis dans les six intercommunalités

Le public pourra consulter le dossier d'enquête dans 9 lieux (voir ci-dessous) et consigner ses observations soit dans un registre disponible dans les lieux d'enquête, soit par courrier ou par mail.

20 permanences pour rencontrer les membres de la commission d'enquête

Les membres de la commission d'enquête effectueront des permanences dans chacun des lieux d'enquêtes. Des permanences seront assurées trois samedi matin et trois soirées jusqu'à 20h00.

L'intégralité du dossier d'enquête disponible sur: www.nantessaintnazaire.fr

Le public pourra trouver l'intégralité du dossier d'enquête et toutes les informations nécessaires sur le déroulement de l'enquête en se connectant sur le site internet du pôle métropolitain.

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire

Enquête Publique du 19 septembre au 21 octobre 2016

Le public peut consigner ou envoyer ses observations :

- sur les registres ouverts dans les lieux d'enquête
- par mail sur une adresse dédiée : enquete-publique-scot@nantessaintnazaire.fr
- par écrit à l'adresse suivante : Enquête publique SCOT - Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
3 cours du champ de mars, 44000 NANTES

Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
www.nantessaintnazaire.fr

9 lieux d'enquêtes
(diverses modalités d'ouverture)

20 permanences
La commission d'enquête recevra le public :

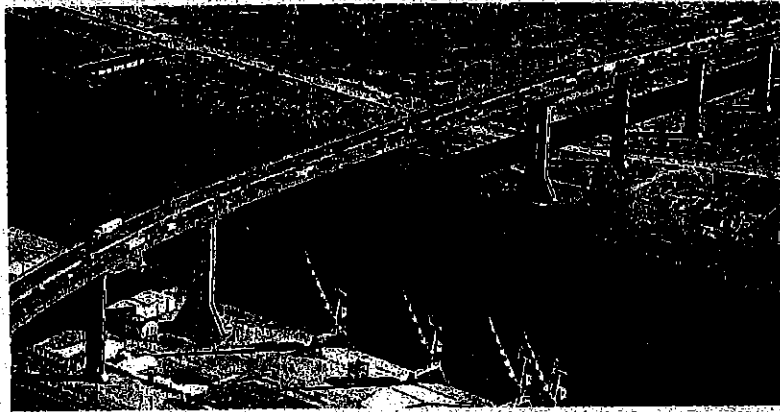
Lundi 19 septembre de 09h30 à 12h30	Mercredi 28 septembre de 14h00 à 20h00
Samedi 8 octobre de 09h30 à 12h30	Vendredi 21 octobre de 14h00 à 18h00
Mardi 27 septembre de 14h30 à 17h30	Mercredi 28 septembre de 09h30 à 12h30
Mercredi 29 septembre de 09h30 à 12h30	Jeudi 29 octobre de 14h30 à 17h30
Mardi 20 septembre de 19h00 à 20h00	Mardi 1 ^{er} octobre de 09h30 à 12h30
Mardi 5 octobre de 13h30 à 17h30	Mercredi 5 octobre de 13h30 à 17h30
Jeudi 26 octobre de 09h30 à 12h30	Mercredi 5 octobre de 09h30 à 12h00
Mercredi 24 septembre de 09h30 à 12h30	Mercredi 13 octobre de 09h30 à 12h00
Mardi 11 octobre de 13h30 à 17h00	Vendredi 23 septembre de 09h45 à 12h00
Jeudi 29 septembre de 13h30 à 17h30	Vendredi 14 octobre de 09h00 à 12h30
Vendredi 14 octobre de 09h00 à 12h30	Mardi 27 septembre de 09h00 à 12h00
Lundi 17 octobre de 16h00 à 20h00	Lundi 17 octobre de 16h00 à 20h00

9 lieux d'enquêtes (détails) :

- Communauté de communes Loire et Sillon : 44300 Savenay
- Communauté de communes Pays de Blain : 44100 Blain
- Communauté de communes Erdre et Gestres : 44100 Erdre
- Mairie de Montoir de Bretagne : 44140 Montoir de Bretagne
- CARENÉ Saint-Nazaire Agglomération : 44600 Saint-Nazaire
- Communauté de communes Cœur d'Estuaire : 44100 Sables-Moutiers
- Nantes Métropole Pôle de proximité Sud Ouest : 44100 Bourgneuf
- Nantes Métropole Pôle de proximité Erdre et Loire : 44100 Nantes
- Nantes Métropole Pôle de proximité Champ de Mars : 44921 Nantes

Le public invité à se prononcer sur le Scot

L'enquête publique sur la révision du Schéma de cohérence territoriale est ouverte depuis hier et jusqu'au 21 octobre.



De la Carene à Nantes métropole (ici le pont de Chevrière), six intercommunalités sont concernées par la révision du Scot.

Pourquoi ? Comment ?

Le Scot, qu'est-ce que c'est ?

Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) de Nantes-Saint-Nazaire vise à fixer les règles futures en matière d'aménagement urbain, de transport, de préservation d'espace rural à horizon 2030. Une révision de ce Scot, approuvé en 2007, a été votée le 9 mars 2016 par les élus du pôle métropolitain de Nantes-Saint-Nazaire.

Qui est concerné ?

Les habitants de Nantes métropole, de la Communauté d'agglomération de la région nazairienne (Carene), des Communautés de communes d'Erde et Gesvres, de Loire et Sillon et de Cœur d'Estuaire peuvent s'exprimer sur ce Scot. Cela représente 839 763 personnes réparties sur 61 communes (chiffres Insee 2013).

Comment participer ?

Le projet peut être consulté dans neuf lieux (communautés urbaines ou d'agglomération) et sur le site du

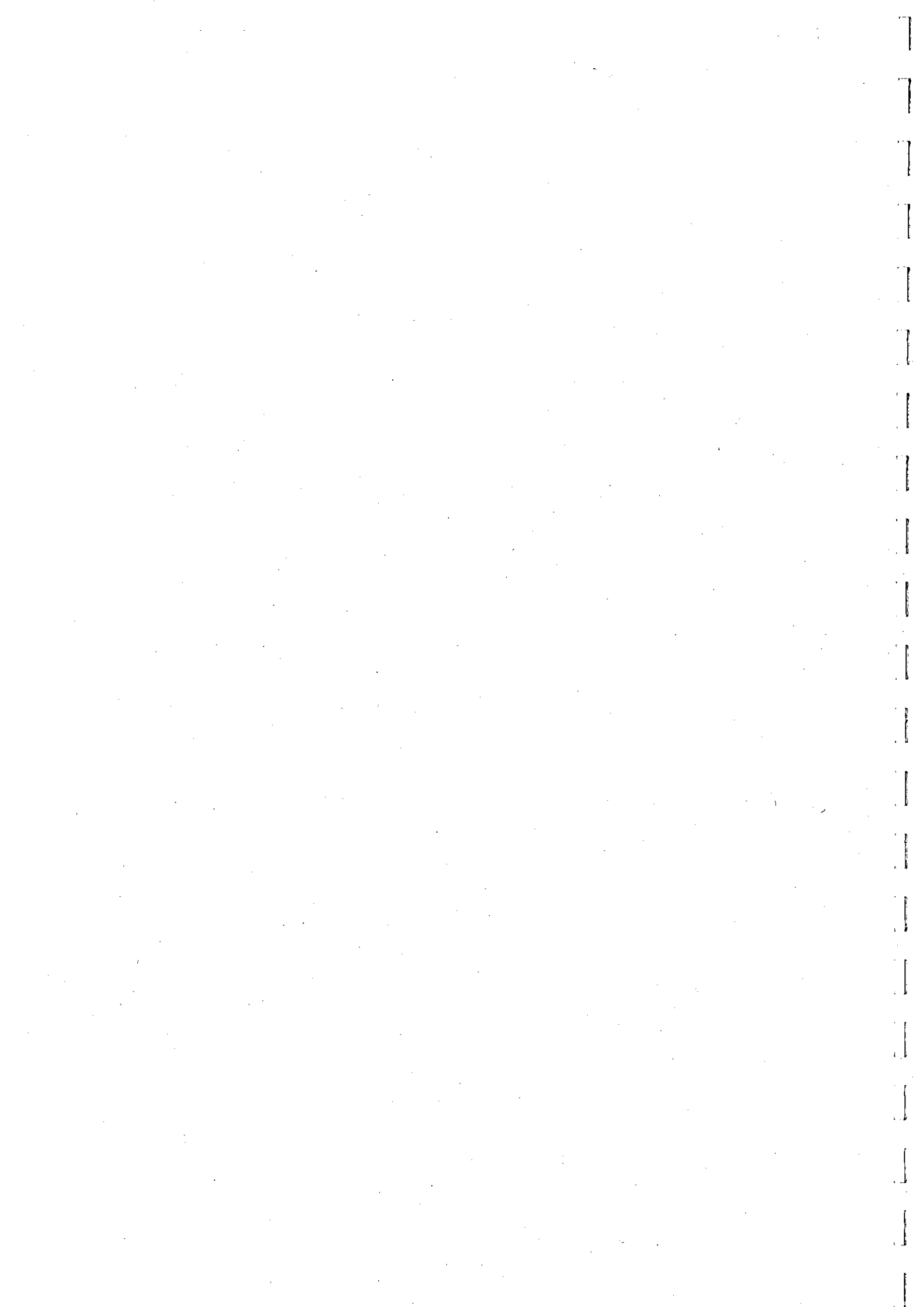
Scot (www.nantessaintnazaire.fr). Le public peut ensuite consigner ses remarques sur place ou par mail (enquete-publique-scot@nantessaintnazaire.fr). Les membres de la commission d'enquête se tiennent à la disposition du public, pour recevoir leurs observations. Ils assureront vingt permanences, dont la liste est disponible en ligne.

Et ensuite ?

Après le 21 octobre, la commission d'enquête établira son rapport et ses conclusions motivées, avant de transmettre le tout à la présidente du pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire. L'approbation de la révision du Scot sera ensuite soumise à délibération du comité syndical du pôle métropolitain. Elle devrait intervenir au plus tard en janvier.

Mathieu GRUEL

Ce mardi, de 16 h à 20 h, la commission d'enquête sera à la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carene), au 4, avenue du Commandant-L'Herminier à Saint-Nazaire.



AÉROPORT. La procédure visant à solder le contentieux européen sur le projet débute aujourd'hui

Une enquête publique explosive

La révision du Scot, document d'urbanisme de Nantes-St-Nazaire, est sur orbite. Avec NDDL en toile de fond.

Attention, dossier explosif. La révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot) métropolitain, document fixant les règles en matière d'aménagement urbain et de préservation des espaces pour 61 communes allant de Nantes à Saint-Nazaire, va inévitablement cristalliser les tensions cet automne. Car par ricochets, la procédure doit notamment permettre de régler le contentieux environnemental relatif au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, contentieux soulevé par la commission européenne. Bruxelles exige en effet une évaluation globale de l'impact du projet prenant en compte la plateforme aéroportuaire, mais aussi les futures dessertes

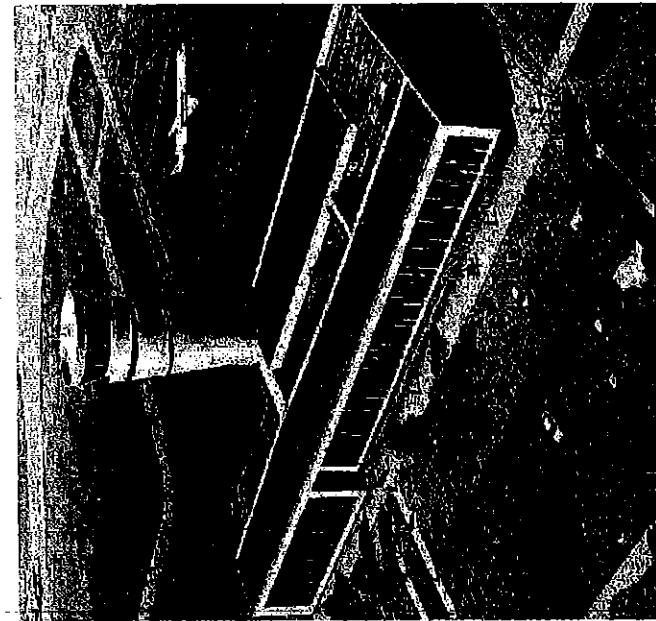
d'enfumage ». Ils entendent faire feu de tout bois pour contester ce dossier. Et ne manquent pas de relever que l'Autorité environnementale, structure indépendante sollicitée en juillet par l'État pour émettre un avis sur le projet de Scot, n'a pas manqué de relever « *Les lacunes* » du document, estimant que des mesures concrètes manquent encore à l'appel.

Pluie de remarques

À coup sûr, le commissaire enquêteur et ses collègues vont crouler sous les observations. Une prolongation de l'enquête, prévue jusqu'au 21 octobre, n'est pas exclue. Tout comme la contestation devant la justice des conclusions de la commission d'enquête publique.

Les élus ont pour objectif de valider le nouveau Scot en janvier au plus tard.

Yan Sauchard



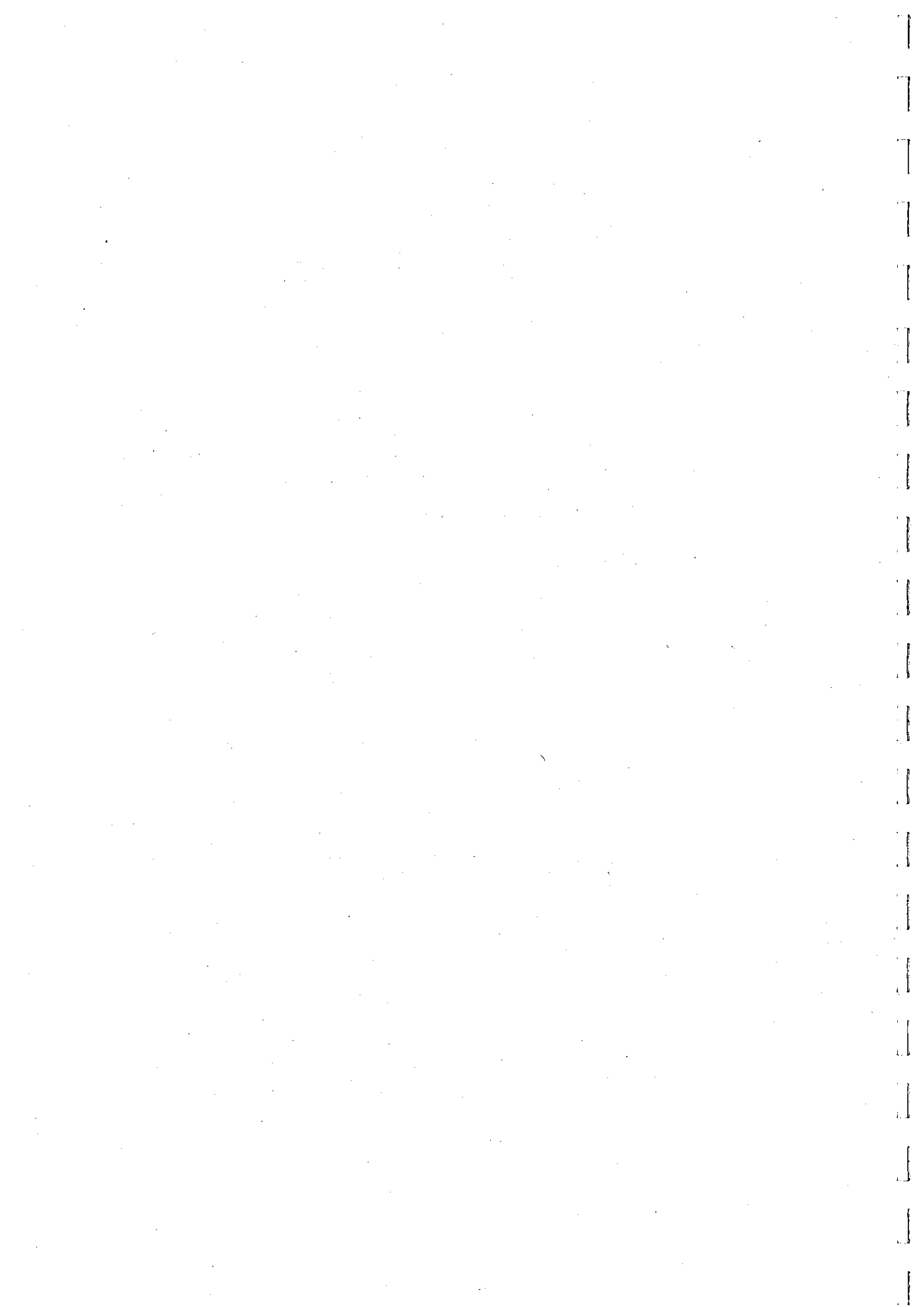
Le dossier d'aéroport, un enjeu du Scot métropolitain. @up-architectes

routières et les liaisons ferroviaires prévues à long terme. La révision du Scot vise donc à apporter les réponses attendues par l'Eu-

REPÈRES

Mode d'emploi

L'enquête sur la révision du Scot de Nantes Saint-Nazaire débute aujourd'hui. Elle est prévue jusqu'au 21 octobre. Le dossier est consultable aux sièges des six intercommunalités concernées par ce projet : Nantes Métropole ; la Carène (Saint-Nazaire) ; la communauté de communes de la Région de Blain (Blain) ; Erdre et Gesvres (Grandchamp) ; Cœur d'Estuaire (Saint-Étienne-de-Montluc) ; Loire et Sillon (Savenay). Des registres sont disponibles pour consigner toutes les observations. La commission d'enquête, présidée par Gilbert Fournier, cadre retraité de l'agroalimentaire, assure vingt permanences, à commencer par ce lundi 19 septembre de 8 h 30 à 12 h 30 à Nantes Métropole.

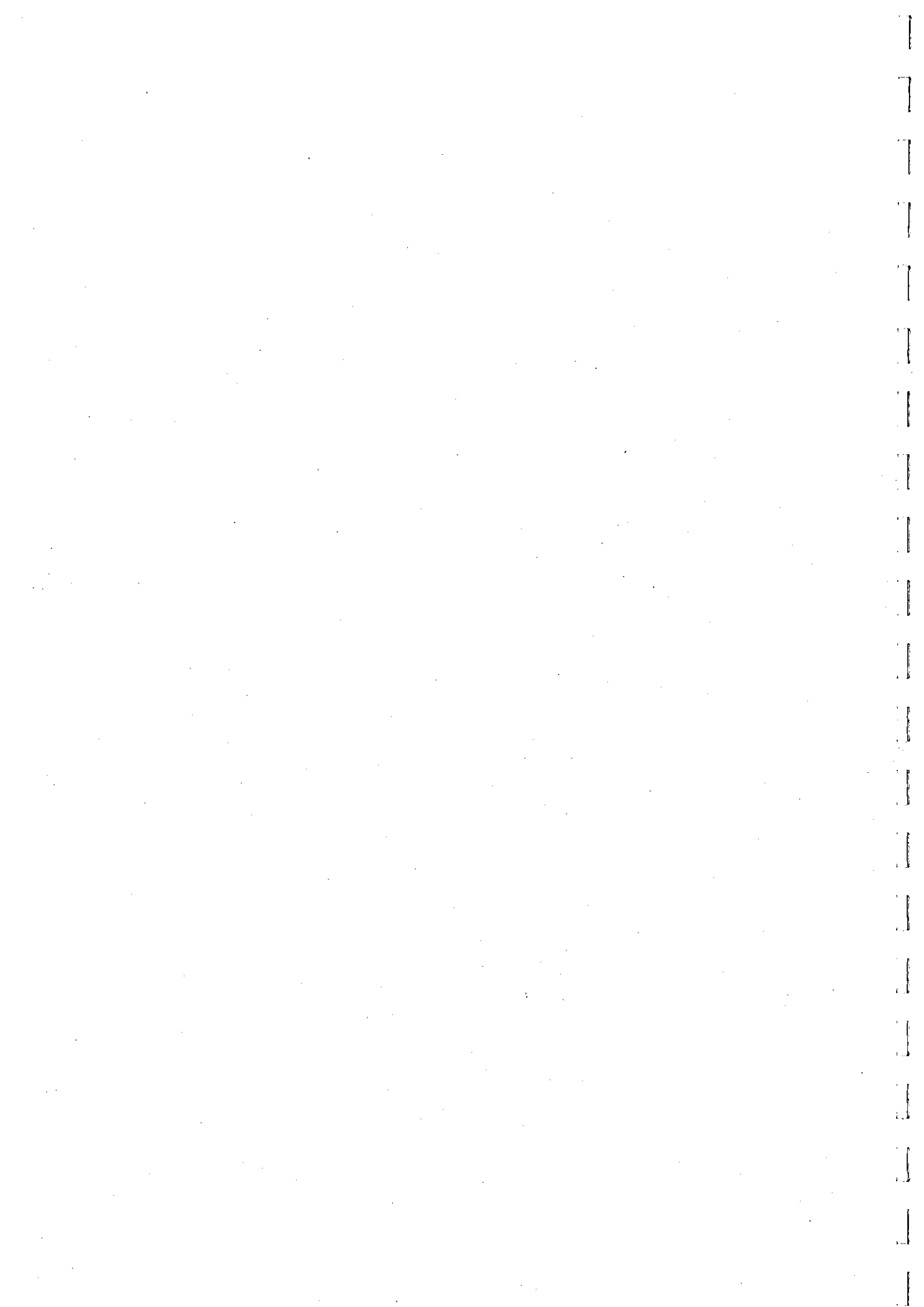


Liste des lieux d'affichage de l'avis d'enquête publique

	Commune
1	Basse Goulaine
2	Besné
3	Blain
4	Bouaye
5	Bouée
6	Bouguenais
7	Bouvron
8	Brains
9	Campbon
10	CARENE
11	Carquefou
12	Casson
13	Chevallerais
14	Communauté de communes Cœur d'Estuaire
15	Communauté de communes Erdre et Gesvres
16	Communauté de communes Loire et Sillon
17	Communauté de communes Région de Blain
18	Communauté urbaine Nantes Métropole
19	Cordemais
20	Couéron
21	Donges
22	Fay de Bretagne
23	Gavre
24	Grandchamp des Fontaines
25	Heric
26	Indre
27	La Chapelle des Marais
28	La Chapelle Launay
29	La Chapelle sur Erdre
30	La Montagne
31	Lavau Sur Loire
32	Le Pellerin
33	Les Touches
34	Malville
35	Mauves sur Loire
36	Montoir de Bretagne
37	Nantes - Maire centrale
38	Nantes - Mairie annexe Barberie
39	Nantes - Mairie annexe Bellevue
40	Nantes - Mairie annexe Bottière
41	Nantes - Mairie annexe Chantenay

42	Nantes - Mairie annexe Dervallières
43	Nantes - Mairie annexe Doulon
44	Nantes - Mairie annexe Îles de Nantes
45	Nantes - Mairie annexe Malakoff
46	Nantes - Mairie annexe Nantes-Nord
47	Nantes - Mairie annexe Nantes-Sud
48	Nantes - Mairie annexe Ranzay
49	Nantes métropole - Pôle de proximité Erdre et Cens
50	Nantes métropole - Pôle de proximité Erdre et Loire
51	Nantes métropole - Pôle de proximité Loire, Sèvre et Vignoble
52	Nantes métropole - Pôle de proximité Loire-Chézine
53	Nantes métropole - Pôle de proximité Nantes-Loire
54	Nantes métropole - Pôle de proximité Nantes-Ouest
55	Nantes métropole - Pôle de proximité Sud-Ouest
56	Nort sur Erdre
57	Notre Dame des Landes
58	Orvault
59	Petit Mars
60	Pornichet
61	Prinquiau
62	Quilly
63	Rezé
64	Saint Aignan de Grandlieu
65	Saint André des Eaux
66	Saint Jean de Boiseau
67	Saint Joachim
68	Saint Léger les Vignes
69	Saint Malo de Guersac
70	Saint Mars du Désert
71	Saint Nazaire
72	Sainte Luce sur Loire
73	Saint-Herblain
74	Saint-Nazaire - Mairie annexe de l'Immaculée
75	Saint-Nazaire -Mairie annexe de Méan Penhoët
76	Saint-Nazaire -Mairie annexe de Saint-Marc-sur-mer
78	Saint-Sébastien-sur-Loire
79	Sautron
80	Savenay
81	Sorinières

82	St Etienne de Montluc
83	Sucé sur Erdre
84	Temple de Bretagne
85	Thouaré sur Loire
86	Treillières
87	Trignac
88	Vertou
89	Vigneux de Bretagne
90	Préfecture
91	Sous Préfecture st nazaire



Philippe BARILLE - Stéphane GELLARD
Ludovic PENVERN- Delphine FEDRYNA
Huissiers de Justice Associés
SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
1, Avenue de Santander
44600 SAINT NAZAIRE
Tél : 02.40.70.47.37 – FAX : 02.40.53.19.41

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Le PREMIER SEPTEMBRE
Deux mil seize

A LA REQUETE DE :

POLE METROPOLITAIN NANTES-SAINT-NAZAIRE dont le siège social est 2 Cours du
Champ de Mars (44000) NANTES, représenté par Madame MOULINIE Claire,

LAQUELLE NOUS A REQUIS DE :

Procéder à l'affichage d'un avis d'enquête publique « Pôle Métropolitain Nantes – Saint-Nazaire
– Révision du schéma de cohérence Territoriale de la Métropole Nantes Saint-Nazaire » qui se
tiendra du 19 Septembre au 21 Octobre 2016 inclus.

Déférant à cette réquisition :

Nous, **Stéphane GELLARD**, et **Ludovic PENVERN** Huissiers de Justice Associés,
membre de la Société Civile Professionnelle « Philippe BARILLE, Stéphane
GELLARD, Ludovic PENVERN, Delphine FEDRYNA » titulaire d'un office d'huissier
de justice près le Tribunal de Grande Instance de SAINT NAZAIRE, ayant son siège
dite ville, 1, avenue de Santander, soussignés.

Avons constaté l'affichage dudit avis en format A2 avec typographie noire sur fond jaune et
parfaitement visible depuis la voie publique dans les lieux suivants :

- A 10 H 25 - PORNICHET – HOTEL DE VILLE – 120 Avenue du Général de Gaulle
(44380) PORNICHET.
- A 11 H 00 – SAINT-ANDRE-DES-EAUX – HOTEL DE VILLE - 5 Place de la Mairie
(44117) – SAINT-ANDRE-DES-EAUX.

- A 11 H 30 – LA CHAPELLE DES MARAIS – HOTEL DE VILLE – 16 rue de la Brière (44410) LA CHAPELLE DES MARAIS.
 - A 11 H 45 – SAINT-JOACHIM– HOTEL DE VILLE – 64 rue Joliot Curie (44720) – SAINT-JOACHIM.
 - A 11 H 55 – SAINT-MALO-DE-GUERSAC– HOTEL DE VILLE – 49 rue Alfred-Mahé (44550) SAINT-MALO-DE-GUERSAC.
 - A 12 H 10 –MONTTOIR DE BRETAGNE – HOTEL DE VILLE – 65 rue Jean-Jaurès (44550) – MONTTOIR DE BRETAGNE.
 - A 12 H 25 – TRIGNAC – HOTEL DE VILLE – 11 place de la Mairie (44570) - TRIGNAC.
 - A 13 H 25 – DONGES – HOTEL DE VILLE – Rue René-Laënnec (44480) – DONGES.
 - A 13 H 50 - BESNE – HOTEL DE VILLE – 15 Place de l’Eglise (44160) BESNE.
 - A 14 H 00 – PRINQUIAU– HOTEL DE VILLE – rue de la Gagnerie (44260) – PRINQUIAU.
 - A 14 H 25 – COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE ET SILLON – HOTEL COMMUNAUTAIRE – 2 Boulevard de la Loire (44260) SAVENAY.
 - A 14 h 30 – SAVENAY – HOTEL DE VILLE – Place de l’Hôtel de Ville (44260) SAVENAY.
 - A 14 H 45 –LAVAU SUR LOIRE – HOTEL DE VILLE – Le Bourg (44260) LAVAU-SUR-LOIRE.
 - A 14 H 50 – BOUEE – HOTEL DE VILLE – Le Bourg – (44260) BOUEE
 - A 15 H 15 – CORDEMAIS – HOTEL DE VILLE – Rue des Quatre Vents (44360) – CORDEMAIS.
 - A 15 H 30 – COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D’ESTUAIRE – HOTEL COMMUNAUTAIRE – 1 Cours d’Armor (44360)- SAINT-ETIENNE DE MONTLUC.
 - A 15 H 40 –SAINT ETIENNE DE MONTLUC – HOTEL DE VILLE – Place de la Mairie – (44360) – SAINT-ETIENNE DE MONTLUC.
 - A 16 H 00 – VIGNEUX DE BRETAGNE – HOTEL DE VILLE – 3 rue Hersat de la Villemarqué (44360) - VIGNEUX DE BRETAGNE.
 - A 16 H 10 – TEMPLE DE BRETAGNE – HOTEL DE VILLE – 25 rue Georges Bonet (44360) – TEMPLE DE BRETAGNE.
 - A 16 H 35 – MALVILLE – HOTEL DE VILLE – rue Merlerie – (44260) MALVILLE.
 - A 16 H 45 – QUILLY – HOTEL DE VILLE – rue de la Mairie – 44750 QUILLY.
 - A 17 H 00 – CAMPBON – HOTEL DE VILLE – Place de l’Eglise (44750) CAMPBON.
-
- A 9 H 00 – NORD SUR ERDRE- HOTEL DE VILLE – 30 rue Aristide Briand (44390) NORD-SUR-ERDRE.
 - A 9 H 12 – LES TOUCHES – HOTEL DE VILLE – 4 Place de la Mairie (44390) – LES TOUCHES.
 - A 9 H 45 – SAINT-MARS-DU-DESERT – HOTEL DE VILLE – 1 Place Jean-Moulin (44850) – SAINT-MARS-DU-DESERT.
 - A 9 H 57 – PETIT-MARS – HOTEL DE VILLE – Boulevard Saint-Laurent – (44390) – PETIT MARS.
 - A 10 H 17 – CASSON – HOTEL DE VILLE – 3 Rue de la Mairie – (44390) CASSON.
 - A 10 H 28 – GRANDCHAMP DES FONTAINES – HOTEL DE VILLE – 25 Avenue du Général de Gaulle (44119) – GRANDCHAMP DES FONTAINES.

- A 10 H 37 – COMMUNAUTE DES COMMUNES ERDRE ET GESVRES – HOTEL COMMUNAUTAIRE – 1 Rue Marie Curie PA La Grand'Haie (44119) – GRANDCHAMP DES FONTAINES.
- A 10 H 50 – TREILLIERES – HOTEL DE VILLE – 57 rue de la Mairie (44119) – TREILLIERES.
- A 11 H 04 – SUCE SUR ERDRE – HOTEL DE VILLE – Rue de la Mairie – (44240) – SUCE SUR ERDRE.
- A 11 H 54 – LA CHAPELLE SUR ERDRE – HOTEL DE VILLE – Château de la Gillière – rue Olivier de Sesmaisons (44240) – LA CHAPELLE SUR ERDRE.
- A 12 H 15 – CARQUEFOU – HOTEL DE VILLE – BP 139 (44471) CARQUEFOU.
- A 12 H 40 – MAUVES SUR LOIRE – HOTEL DE VILLE – 7 rue Carteron (44470) MAUVES SUR LOIRE.
- A 13 h 15 – SAINTE LUCE SUR LOIRE – HOTEL DE VILLE – MAIL DE L'EUROPE – BP 88109 – (44980) SAINTE LUCE SUR LOIRE.
- A 13 h 37 – NANTES METROPOLE – POLE DE PROXIMITE ERDRE ET LOIRE – 2-4 rue Edouard Nignon (44000) NANTES.
- A 13 h 55 – NANTES METROPOLE – POLE DE PROXIMITE ERDRE ET SENS – 37 Boulevard Einstein (44000) NANTES.
- A 14 H 02 – NANTES MAIRIE ANNEXE NANTES-NORD – 41 Route de la Chapelle-sur-Erdre (44300) NANTES.
- A 14 h 40 – ORVAULT – rue de l'Hôtel de ville – (44706) – ORVAULT.
- A 15 H 00 – SAUTRON – HOTEL DE VILLE -1 rue de la Mairie (44880) SAUTRON.
- A 15 H 23 – NANTES – MAIRIE ANNEXE RANZAY – 249, Route de Saint-Joseph – Manoir de Clermont – (44300) NANTES.
- A 15 H 35 – NANTES MAIRIE ANNEXE BOTTIERE – 69 rue de la Bottière – Centre Commercial (44300) NANTES.
- A 15 H 46 – NANTES MAIRIE ANNEXE DOULON – 37 Boulevard Louis Millet (44300) NANTES.
- A 16 H 05 – NANTES – MAIRIE ANNEXE MALAKOFF – Place de Prague – (44200) NANTES.
- A 16 H 12 – NANTES METROPOLE – POLE DE PROXIMITE NANTES LOIRE – 14 Mail Pablo Picasso (44000) NANTES.
- A 16 H 35 – NANTES – MAIRIE CENTRALE – HOTEL DE VILLE – Rue Garde Dieu (44000) NANTES.
- A 17 h 04 – NANTES – MAIRIE ANNEXE BARBERIE – 103 rue Pierre Yvernogeu (44300) NANTES.
- A 17 H 25 – COMMUNAUTE URBAINE NANTES METROPOLE – HOTEL COMMUNAUTAIRE – 2 Cours du Champ de Mars (44000) NANTES.
- A 17 H 41 – NANTES MAIRIE ANNEXE ILES DE NANTES – 2 rue Viviani (44200) NANTES.
- A 18 H 00 – REZE – HOTEL DE VILLE – Place Jean-Baptiste Daviais (44400) REZE.
- A 18 H 20 – NANTES METROPOLE – POLE DE PROXIMITE SUD OUEST – Boulevard Nelson Mandela (44340) – BOUGUENAIS.
- A 18 H 30 – BOUGUENAIS – HOTEL DE VILLE – Rue de la Commune de Paris (44340) BOUGUENAIS.

Et avons constaté l'affichage dudit avis sur le panneau réservé à cet effet dans le hall à l'intérieur, dans les lieux suivants :

- A 8 h 50 – SAINT-NAZAIRE – HOTEL DE VILLE – Place François Blancho (44606) SAINT-NAZAIRE.
- A 9 H 00 - CARENE – HOTEL COMMUNAUTAIRE – 4 Avenue du Commandant l'Herminier (44600) – SAINT-NAZAIRE.
- A 9 H 15 – SAINT-NAZAIRE - SOUS PREFECTURE DE SAINT-NAZAIRE -
- A 9 H 30 – SAINT-NAZAIRE – MAIRIE ANNEXE DE MEAN PENHOET – 106 rue de Trignac (44600) – SAINT-NAZAIRE.
- A 9 H 50 – SAINT-NAZAIRE – MAIRIE ANNEXE DE L'IMMACULEE – 2 rue Philibert Delorme – (44600) – SAINT-NAZAIRE.
- A 10 H 10 – SAINT-NAZAIRE – MAIRIE ANNEXE DE SAINT-MARC-SUR-MER – 10 Place Jacques Tati – (44600) – SAINT-NAZAIRE.
- A 12 H 55 – THOUARE SUR LOIRE – HOTEL DE VILLE – 3 RUE DES MAUVES (44470) – THOUARE SUR LOIRE. Affiche accrochée à l'intérieur de l'Hôtel de ville dans le hall d'entrée visible du domaine public.
- A 14 H 10 – LA CHAPELLE LAUNAY – HOTEL DE VILLE – 2 PLACE DE L'EGLISE – (44260) LA CHAPELLE LAUNAY.
- A 16 H 45 – PREFECTURE DE LOIRE ATLANTIQUE – Quai Cernay (44000) NANTES. Affiche accrochée à l'intérieur de l'Hôtel de ville dans le hall d'entrée visible du domaine public.

Un exemplaire dudit avis est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

J'ai pris des clichés photographiques et les ai annexés au présent procès verbal pour en faire partie intégrante.

Telles sont mes constatations.

DONT ACTE

COUT : MILLE NEUF CENT TRENTE EUROS ET VINGT QUATRE CENTIMES

COUT	
Emolument	1 590,00
SCT	7.67

	1 597.67
TVA	319.53
Taxe forfaitaire	13.04

TOTAL	1 930.24

Philippe BARILLE - Stéphane GELLARD
Ludovic PENVERN- Delphine FEDRYNA
 Huissiers de Justice Associés
SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
 1, Avenue de Santander
 44600 SAINT NAZAIRE
 Tél : 02.40.70.47.37 – FAX : 02.40.53.19.41

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Le DEUX SEPTEMBRE
 Deux mil seize

A LA REQUETE DE :

POLE METROPOLITAIN NANTES-SAINT-NAZAIRE dont le siège social est 2 Cours du
 Champ de Mars (44000) NANTES, représenté par Madame MOULINIE Claire,

LAQUELLE NOUS A REQUIS DE :

Procéder à l’affichage d’un avis d’enquête publique « Pôle Métropolitain Nantes – Saint-Nazaire
 – Révision du schéma de cohérence Territoriale de la Métropole Nantes Saint-Nazaire » qui se
 tiendra du 19 Septembre au 21 Octobre 2016 inclus.

Déférant à cette réquisition :

Nous, **Stéphane GELLARD**, et **Ludovic PENVERN** Huissiers de Justice Associés,
 membre de la Société Civile Professionnelle « Philippe BARILLE, Stéphane
 GELLARD, Ludovic PENVERN, Delphine FEDRYNA » titulaire d’un office d’huissier
 de justice près le Tribunal de Grande Instance de SAINT NAZAIRE, ayant son siège
 dite ville, 1, avenue de Santander, soussignés.

Avons constaté l’affichage dudit avis en format A2 avec typographie noire sur fond jaune et
 parfaitement visible depuis le voie publique dans les lieux suivants :

- A 9 H 00 – BOUVRON – HOTEL DE VILLE – 27 rue Louis Guihot – Annexe
 temporaire – (44130) BOUVRON.
- A 9 H 15 – FAY DE BRETAGNE – HOTEL DE VILLE – 11 rue de la Mairie – (44130)
 – FAY DE BRETAGNE.
- A 9 H 25 – NOTRE DAME DES LANDES – HOTEL DE VILLE – 13 rue Pierre Civel

(44130) -NOTRE DAME DE LANDES.

- A 9 H 40 - HERIC - HOTEL DE VILLE - 12 rue de l'Océan - (474810) HERIC.
 - A 10 H 00 - CHEVALLERAI - HOTEL DE VILLE - 14 Place de l'Eglise - (44810) - CHEVALLERAI.
 - A 10 H 20 - LE GAVRE - HOTEL DE VILLE - 20 Grande Rue - (44130) LE GAVRE.
 - A 10 H 30 - BLAIN - HOTEL DE VILLE - 2 rue Charles de Gaulle (44130) BLAIN.
 - A 10 H 35 - COMMUNAUTE DE COMMUNES REGION DE BLAIN - 1 Avenue de la Gare BP 29 - (44130) BLAIN.
-
- A 8 h 45 - LE PELLERIN - HOTEL DE VILLE - Place de la Mairie (44640) - LE PELLERIN.
 - A 8 H 57 - SAINT-JEAN-DE-BOISEAU - HOTEL DE VILLE - Place de la Liberté (44640) SAINT-JEAN DE BOISEAU.
 - A 9 H 10 - LA MONTAGNE - HOTEL DE VILLE - Place François Mitterrand - (44620) LA MONTAGNE.
 - A 9 H 27 - BRAINS - HOTEL DE VILLE - 2 Place de la Mairie (44830) - BRAINS.
 - A 9 H 37 - BOUAYE - HOTEL DE VILLE - 12 Rue de Pornic (44830) BOUAYE.
 - A 9 H 47 - SAINT-LEGER-LES -VIGNES - HOTEL DE VILLE - 6 rue de Nantes (44710) SAINT LEGER LES VIGNES.
 - A 10 H 06 - SAINT-AIGNAN DE GRANDLIEU - HOTEL DE VILLE - 41 rue des Frères Rousseau (44860) - SAINT AIGNAN DE GRANDLIEU.
 - A 10 H 32 - LES SORINIERES - HOTEL DE VILLE - Rue Georges Clémenceau (44840) LES SORINIERES.
 - A 10 H 54 - VERTOU - HOTEL DE VILLE 2 Place Saint-Martin (44123) VERTOU.
 - A 11 H 15 - SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE - HOTEL DE VILLE - 14 rue du Petit Anjou (44230) - SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE.
 - A 11 H 45 - BASSE GOULAIN - HOTEL DE VILLE - rue de la Razée (44115) BASSE GOULAIN.
 - A 12 H 15 - NANTES METROPOLE - POLE DE PROXIMITE LOIRE, SEVRE ET VIGNOBLE - 6 rue Marie Curie (44123) - VERTOU.
 - A 12 H 31 - NANTES - MAIRIE ANNEXE NANTES - 2Ter route de Clisson (44200) - NANTES.
 - A 13 H 26 - NANTES - MAIRIE ANNEXE BELLEVUE - Place des Lauriers - Maison des Habitants et du citoyen (44000) NANTES.
 - A 13 H 40 - NANTES - MAIRIE ANNEXE CHANTENAY - Place de la Liberté (44000) NANTES.
 - A 13 H 45 - NANTES METROPOLE-POLE DE PROXIMITE NANTES-ouest - La Maison des Services Publics - Place de la Liberté (44000) NANTES.
 - A 13 H 55- NANTES MAIRIE ANNEXE DERVALLIERES - Place des Dervallières - Centre commercial (44000) NANTES.
 - A 14 H 20 - NANTES METROPOLE - POLE DE PROXIMITE LOIRE CHEZINE - 6 rue Virginia Woolf (44802) SAINT-HERBLAIN.
 - A 14 H 30 -SAINT-HERBLAIN - 2 Rue de l'Hôtel de ville (44802) SAINT-HERBLAIN.

- A 14 H 40 -INDRE -HOTEL DE VILLE - AVENUE DE LOIRE (44610) INDRE.
- A 15 H 50 - COUERON - HOTEL DE VILLE - 8 PLACE CHARLES DE GAULLE (44220) COUERON.

Un exemplaire dudit avis est annexé au présent procès-verbal de constat pour en faire partie intégrante.

J'ai pris des clichés photographiques et les ai annexés au présent procès verbal pour en faire partie intégrante.

Telles sont mes constatations.

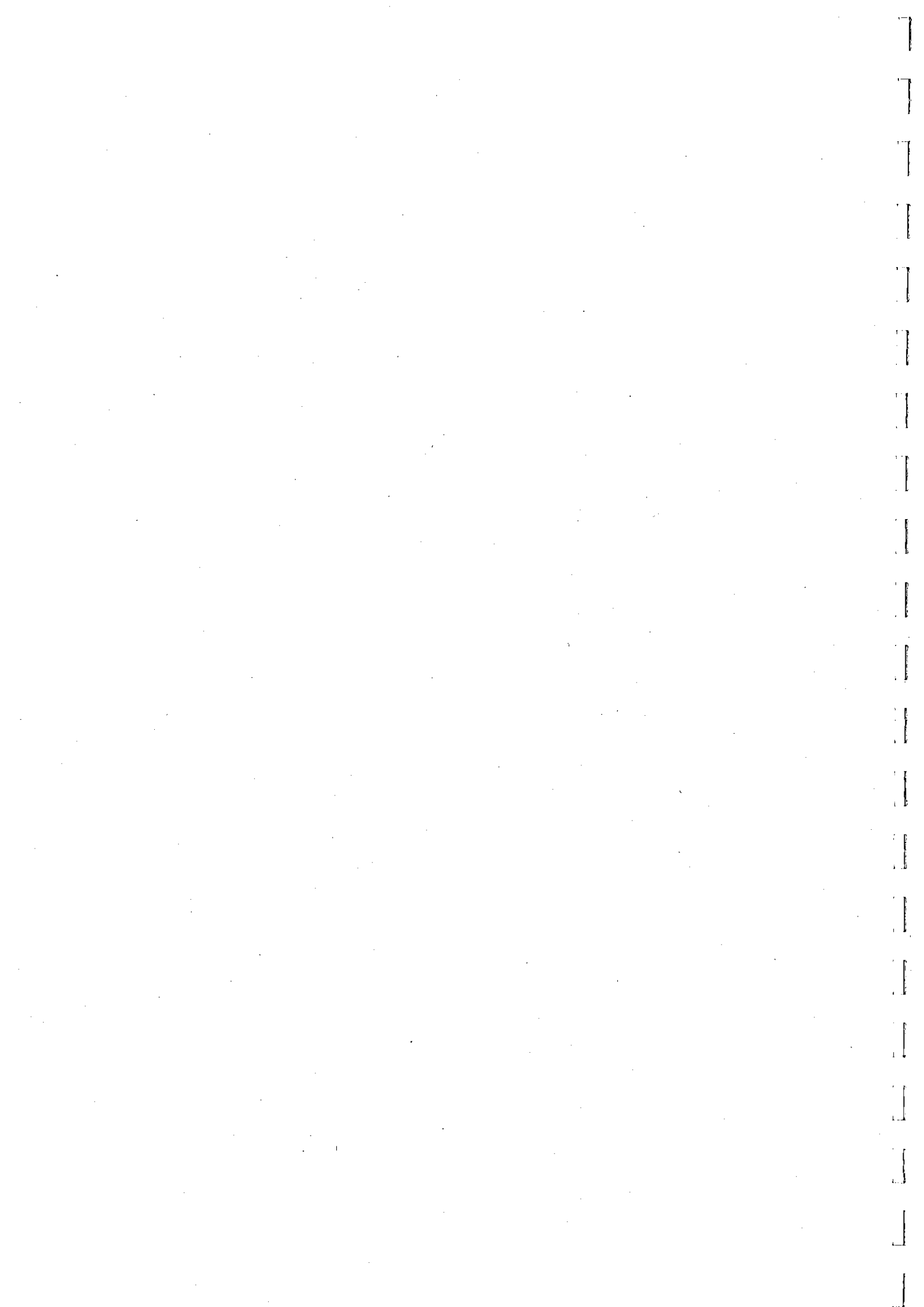
DONT ACTE

COU : NEUF CENT QUATRE VINGT QUATORZE EUROS ET VINGT QUATRE CENTIMES

<u>COU</u>	
Emolument	810.00
SCT	7.67

	817.67
TVA	163.93
Taxe forfaitaire	13.04

TOTAL	994.24



EXPÉDITION

Philippe BARILLE - Stéphane GELLARD
Ludovic PENVERN- Delphine FEDRYNA
Huissiers de Justice Associés
SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
1, Avenue de Santander
44600 SAINT NAZAIRE
Tél : 02.40.70.47.37 – FAX : 02.40.53.19.41

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Le Quatre octobre
Deux mil seize

A LA REQUETE DE :

POLE METROPOLITAIN NANTES-SAINT-NAZAIRE dont le siège social est 2 Cours du
Champ de Mars (44000) NANTES, représenté par Madame MOULINIE Claire,

LAQUELLE NOUS A REQUIS DE :

Procéder à l'affichage d'un avis d'enquête publique « Pôle Métropolitain Nantes – Saint-Nazaire
– Révision du schéma de cohérence Territoriale de la Métropole Nantes Saint-Nazaire » qui se
tiendra du 19 Septembre au 21 Octobre 2016 inclus.

Déférant à cette réquisition :

Je **Ludovic PENVERN** Huissiers de Justice Associés, membre de la Société Civile
Professionnelle « Philippe BARILLE, Stéphane GELLARD, Ludovic PENVERN,
Delphine FEDRYNA » titulaire d'un office d'huissier de justice près le Tribunal de
Grande Instance de SAINT NAZAIRE, ayant son siège dite ville, 1, avenue de
Santander, soussigné

Ai constaté l'affichage dudit avis en format A2 avec typographie noire sur fond jaune et
parfaitement visible depuis la voie publique dans les lieux suivants :

- A 13H50 – NORD SUR ERDRE- HOTEL DE VILLE – 30 rue Aristide Briand (44390)
NORD-SUR-ERDRE.
- A 14H07– LES TOUCHES – HOTEL DE VILLE – 4 Place de la Mairie (44390) – LES

LP

TOUCHES.

- A 14H25- SAINT-MARS-DU-DESERT – HOTEL DE VILLE – 1 Place Jean-Moulin (44850) – SAINT-MARS-DU-DESERT.
- A 14H35- PETIT-MARS – HOTEL DE VILLE – Boulevard Saint-Laurent – (44390) – PETIT MARS.
- A 14H53- CASSON – HOTEL DE VILLE – 3 Rue de la Mairie – (44390) CASSON.
- A 15H00- GRANDCHAMP DES FONTAINES – HOTEL DE VILLE – 25 Avenue du Général de Gaulle (44119) – GRANDCHAMP DES FONTAINES.
- A 15H08- COMMUNAUTE DES COMMUNES ERDRE ET GESVRES – HOTEL COMMUNAUTAIRE – 1 Rue Marie Curie PA La Grand'Haie (44119) – GRANDCHAMP DES FONTAINES.
- A 15H20- TREILLIERES – HOTEL DE VILLE – 57 rue de la Mairie (44119) – TREILLIERES.
- A 15H30 – SUCE SUR ERDRE – HOTEL DE VILLE – Rue de la Mairie – (44240) – SUCE SUR ERDRE.
- A 15H42- LA CHAPELLE SUR ERDRE – HOTEL DE VILLE – Château de la Gillière – rue Olivier de Sesmaisons (44240) – LA CHAPELLE SUR ERDRE.
- A 16H02- CARQUEFOU – HOTEL DE VILLE – BP 139 (44471) CARQUEFOU.
- A 16H20- MAUVES SUR LOIRE – HOTEL DE VILLE – 7 rue Carteron (44470) MAUVES SUR LOIRE.
- A 16H47- SAINTE LUCE SUR LOIRE – HOTEL DE VILLE – MAIL DE L'EUROPE – BP 88109 – (44980) SAINTE LUCE SUR LOIRE.
- A 17H05- NANTES METROPOLE – POLE DE PROXIMITE ERDRE ET LOIRE – 2-4 rue Edouard Nignon (44000) NANTES.
- A 17H15- NANTES METROPOLE – POLE DE PROXIMITE ERDRE ET SENS –37 Boulevard Einstein (44000) NANTES.
- A 17H22 – NANTES MAIRIE ANNEXE NANTES-NORD – 41 Route de la Chapelle-sur-Erdre (44300) NANTES.
- A 17H45- NANTES – MAIRIE ANNEXE RANZAY – 249, Route de Saint-Joseph – Manoir de Clermont – (44300) NANTES
- A 17H55- NANTES MAIRIE ANNEXE BOTTIERE – 69 rue de la Bottière – Centre Commercial (44300) NANTES.
- A 18H03 – NANTES MAIRIE ANNEXE DOULON – 37 Boulevard Louis Millet (44300) NANTES.
- A 18H13- NANTES –MAIRIE ANNEXE MALAKOFF – Place de Prague – (44200) NANTES.
- A 18H18- NANTES METROPOLE – POLE DE PROXIMITE NANTES LOIRE – 14 Mail Pablo Picasso (44000) NANTES.

Et ai constaté l'affichage dudit avis sur le panneau réservé à cet effet dans le hall à l'intérieur, dans le lieu suivant :

- A 16H37- THOUARE SUR LOIRE – HOTEL DE VILLE – 3 RUE DES MAUVES (44470) – THOUARE SUR LOIRE. Affiche accrochée à l'intérieur de l'Hôtel de ville dans le hall d'entrée visible du domaine public.

Un exemplaire dudit avis est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

J'ai pris des clichés photographiques et les ai annexés au présent procès verbal pour en faire partie intégrante.

Telles sont mes constatations.

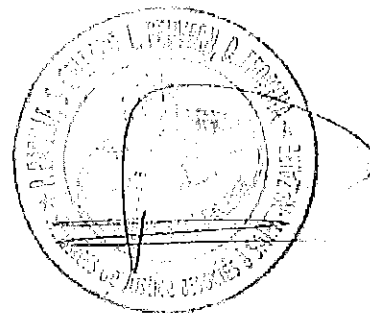
DONT ACTE

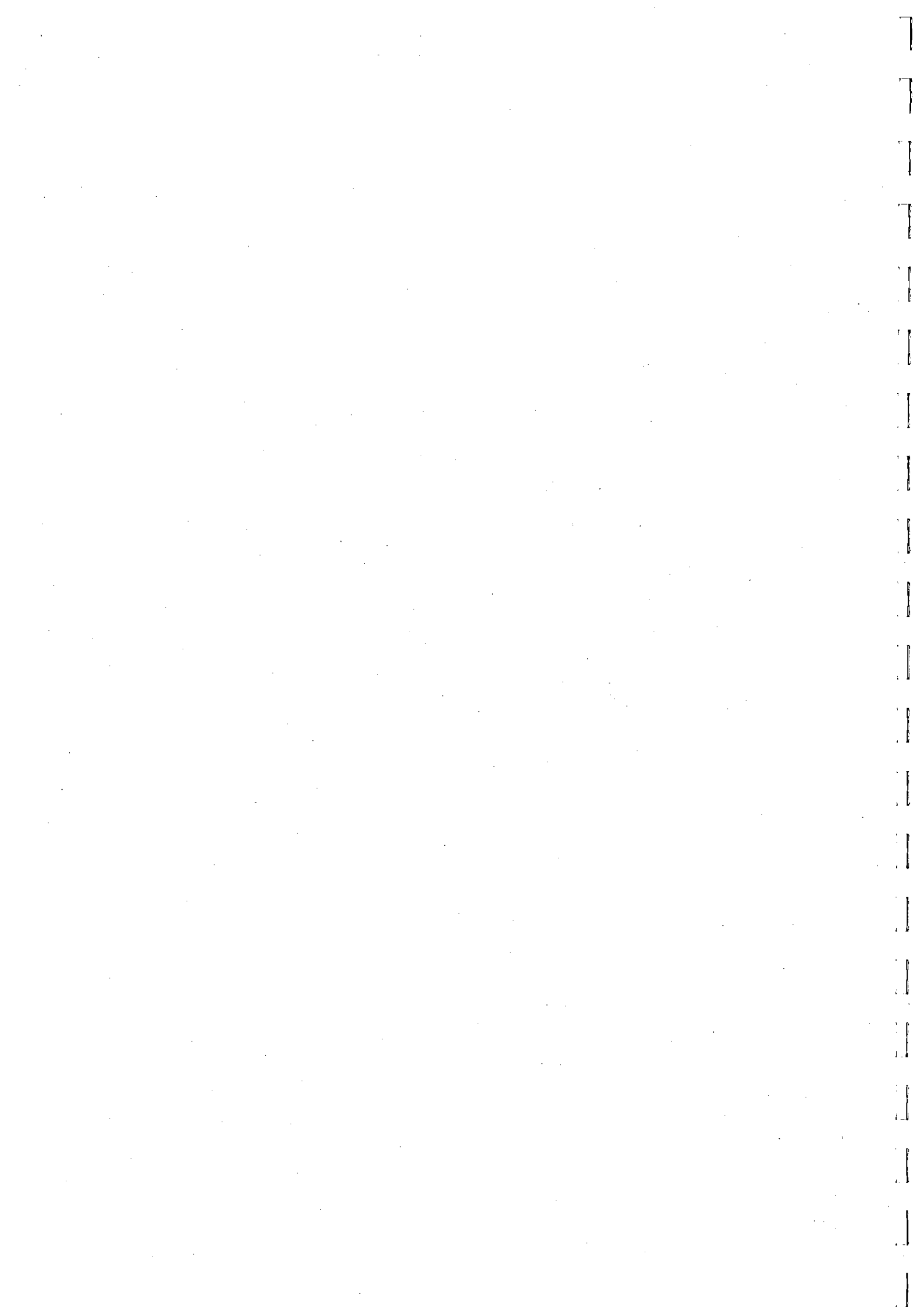
COUT : HUIT CENT QUATORZE EUROS ET VINGT QUATRE CENTIMES

<u>COUT</u>	
Emolument	660.00
SCT	7.67

	667.67
TVA	133.53
Taxe forfaitaire	13.04

TOTAL	814.24





Philippe BARILLE - Stéphane GELLARD
Ludovic PENVERN- Delphine FEDRYNA
Huissiers de Justice Associés
SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
1, Avenue de Santander
44600 SAINT NAZAIRE
Tél : 02.40.70.47.37 – FAX : 02.40.53.19.41

EXPEDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Le Six octobre
Deux mil seize

A LA REQUETE DE :

POLE METROPOLITAIN NANTES-SAINT-NAZAIRE dont le siège social est 2 Cours du
Champ de Mars (44000) NANTES, représenté par Madame MOULINIE Claire,

LAQUELLE M'A REQUIS DE :

Procéder à l'affichage d'un avis d'enquête publique « Pôle Métropolitain Nantes – Saint-Nazaire
– Révision du schéma de cohérence Territoriale de la Métropole Nantes Saint-Nazaire » qui se
tiendra du 19 Septembre au 21 Octobre 2016 inclus.

Déférant à cette réquisition :

Je Ludovic PENVERN Huissier de Justice Associé, membre de la Société Civile
Professionnelle « Philippe BARILLE, Stéphane GELLARD, Ludovic PENVERN,
Delphine FEDRYNA » titulaire d'un office d'huissier de justice près le Tribunal de
Grande Instance de SAINT NAZAIRE, ayant son siège dite ville, 1, avenue de
Santander, soussigné

Ai constaté l'affichage dudit avis en format A2 avec typographie noire sur fond jaune et
parfaitement visible depuis la voie publique dans les lieux suivants :

- A 9 H 55 – SAINT-LEGER-LES –VIGNES – HOTEL DE VILLE – 6 rue de Nantes
(44710) SAINT LEGER LES VIGNES.
- A 10H07 – BOUAYE – HOTEL DE VILLE – 12 Rue de Pornic (44830) BOUAYE.
- A 10 H 22 – SAINT-AIGNAN DE GRANDLIEU – HOTEL DE VILLE – 41 rue des

Frères Rousseau (44860) – SAINT AIGNAN DE GRANDLIEU.

- A 10 H 38– LES SORINIERES – HOTEL DE VILLE – Rue Georges Clémenceau (44840) LES SORINIERES.
- A 11 H 37– LA MONTAGNE – HOTEL DE VILLE – Place François Mitterrand – (44620) LA MONTAGNE.
- A 11 H 45- BRAINS – HOTEL DE VILLE – 2 Place de la Mairie (44830) – BRAINS.
- A 11 H 57 – SAINT-JEAN-DE-BOISEAU – HOTEL DE VILLE – Place de la Liberté (44640) SAINT-JEAN DE BOISEAU.
- A 12 h 03 – LE PELLERIN – HOTEL DE VILLE – Place de la Mairie (44640) – LE PELLERIN.

Un exemplaire dudit avis est annexé au présent procès-verbal de constat pour en faire partie intégrante.

J'ai pris des clichés photographiques et les ai annexés au présent procès verbal pour en faire partie intégrante.

Telles sont mes constatations.

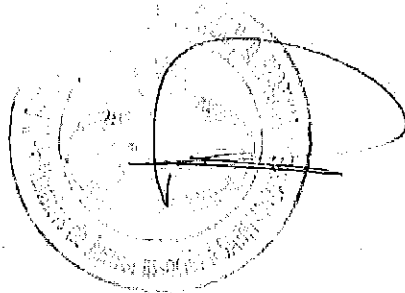
DONT ACTE

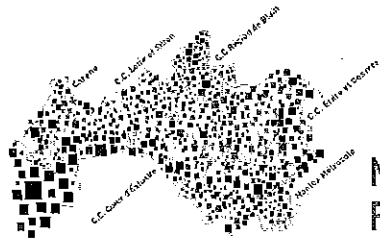
COUT : TROIS CENT DIX EUROS ET VINGT QUATRE CENTIMES

<u>COUT</u>	
Emolument	240.00
SCT	7.67

	247.67
TVA	49.53
Taxe forfaitaire	13.04

TOTAL	310.24





**NANTES SAINT-NAZAIRE
PÔLE MÉTROPOLITAIN**

//////////////////// **ENQUÊTE PUBLIQUE** //////////////////////

Nantes Métropole, Saint-Nazaire Agglomération, les communautés de communes d'Erdre et Gesvres, Loire et Sillon, Pays de Blain et Cœur d'Estuaire invitent les habitants à participer à l'enquête publique du schéma de cohérence territoriale :

SCOT NANTES SAINT-NAZAIRE

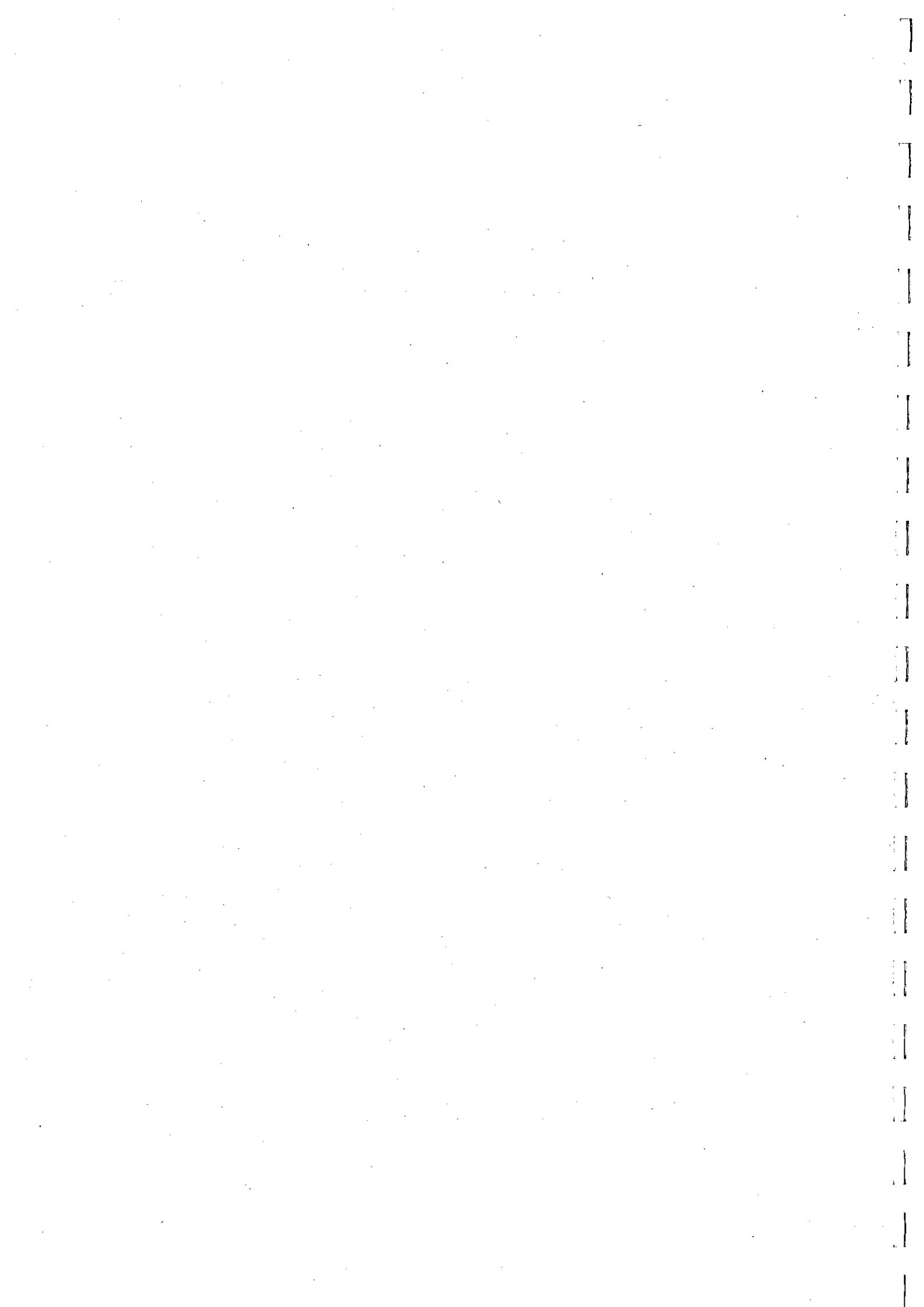
19 SEPTEMBRE AU 21 OCTOBRE 2016

Le public pourra consulter le dossier et porter ses observations :

- Nantes Métropole – 2, cours du Champ de Mars – 44 923 Nantes Cedex 9
- Nantes Métropole – Pôle de proximité Erdre et Loire – 2-4, rue Edouard Nignon – 44 300 Nantes
- Nantes Métropole – Pôle de proximité Sud-Ouest – 3 boulevard Nelson Mandela – 44 340 Bouguenais
- CARENE – 4, avenue du Commandant l'Herminier – 44 600 Saint-Nazaire
- CARENE – Hôtel de Ville de Montoir de Bretagne – 65, rue Jean Jaurès – 44 550 Montoir de Bretagne
- Communauté de communes Erdre et Gesvres – 1, rue Marie Curie –
Parc d'activités La Grand'Haie – 44 119 Grandchamp-des-Fontaines
- Communauté de communes Loire et Sillon – 2, boulevard de la Loire – 44 260 Savenay
- Communauté de communes Cœur d'Estuaire – 1, cours d'Armor – 44 360 Saint-Etienne-de-Montluc
- Communauté de communes Pays de Blain – 1, avenue de la Gare – 44 130 Blain

Plus d'informations et dossier d'enquête disponible en ligne sur www.nantessaintnazaire.fr

Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire – 2, cours du Champs de Mars – 44 923 Nantes Cedex 9





NANTES SAINT-NAZAIRE
PÔLE MÉTROPOLITAIN



//////////////////// ENQUÊTE PUBLIQUE //////////////////////

Nantes Métropole, Saint-Nazaire Agglomération, les communautés de communes d'Erdre et Gesvres, Loire et Sillon, Pays de Blain et Cœur d'Estuaire invitent les habitants à participer à l'enquête publique du schéma de cohérence territoriale :

SCOT NANTES SAINT-NAZAIRE

19 SEPTEMBRE AU 21 OCTOBRE 2016

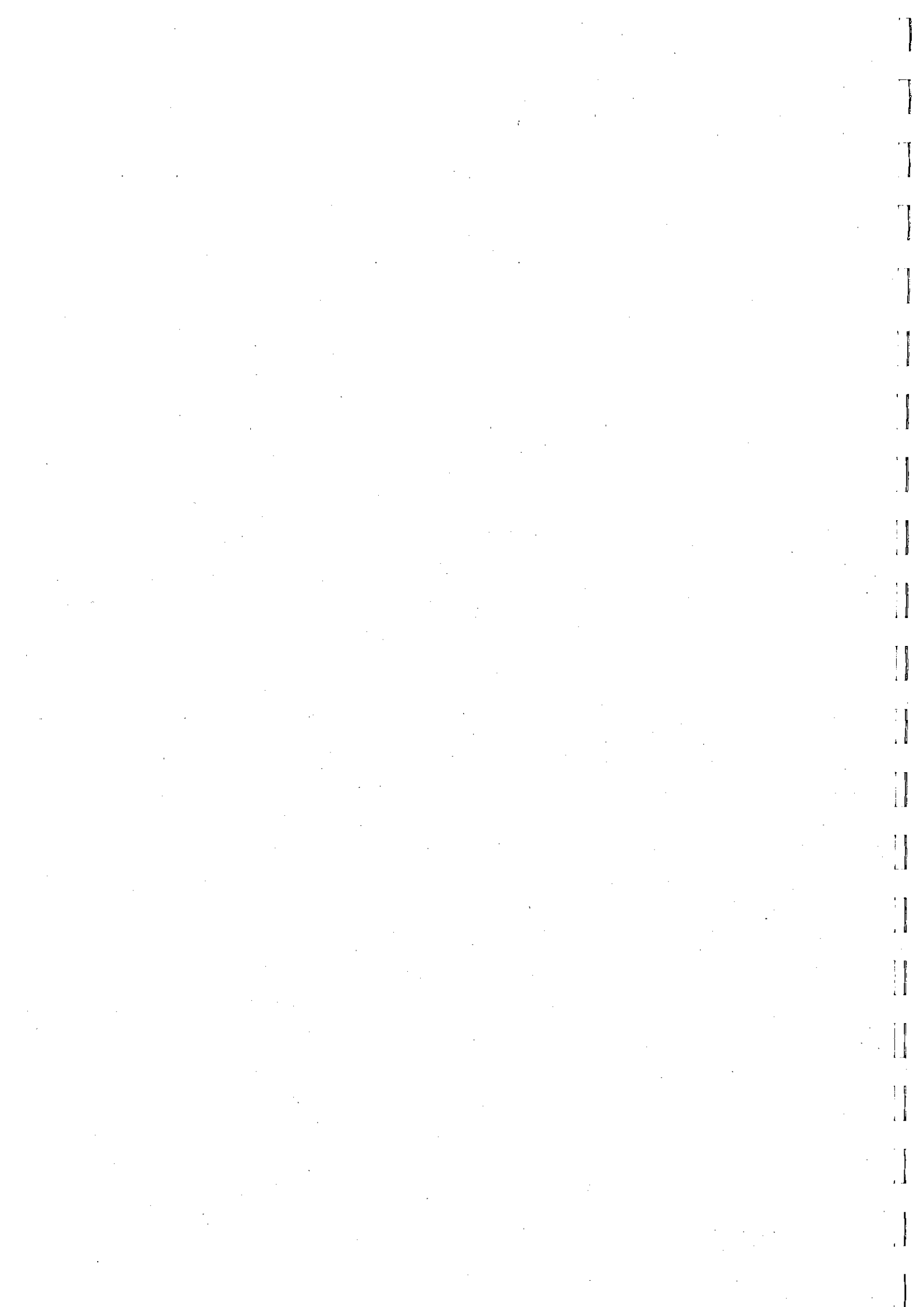
Le public pourra consulter le dossier et porter ses observations :

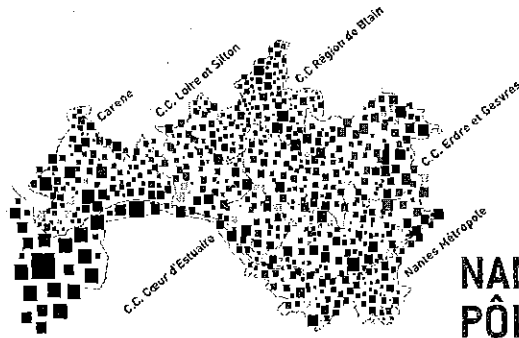
- Nantes Métropole – 2, cours du Champ de Mars – 44 923 Nantes Cedex 9
- Nantes Métropole – Pôle de proximité Erdre et Loire – 2-4, rue Edouard Nignon – 44 300 Nantes
- Nantes Métropole – Pôle de proximité Sud-Ouest – 3 boulevard Nelson Mandela – 44 340 Bouguenais
CARENE – 4, avenue du Commandant l'Herminier – 44 600 Saint-Nazaire
- CARENE – Hôtel de Ville de Montoir de Bretagne – 65, rue Jean Jaurès – 44 550 Montoir de Bretagne
- Communauté de communes Erdre et Gesvres – 1, rue Marie Curie – Parc d'activités La Grand'Haie – 44 119 Grandchamp-des-Fontaines
- Communauté de communes Loire et Sillon – 2, boulevard de la Loire – 44 260 Savenay
- Communauté de communes Cœur d'Estuaire – 1, cours d'Armor – 44 360 Saint-Etienne-de-Montluc
- Communauté de communes Pays de Blain – 1, avenue de la Gare – 44 130 Blain

Plus d'informations et dossier d'enquête disponible en ligne sur www.nantessaintnazaire.fr

Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire – 2, cours du Champs de Mars – 44 923 Nantes Cedex 9

en cart prose





**NANTES SAINT-NAZAIRE
PÔLE MÉTROPOLITAIN**

//////////////////// **ENQUÊTE PUBLIQUE** //////////////////////

SCOT NANTES SAINT-NAZAIRE

**19 SEPTEMBRE AU
21 OCTOBRE 2016**

Le Schéma de Cohérence Territoriale [Scot] est un document de planification intercommunale d'urbanisme qui fixe, pour les 15 ans à venir, les grandes orientations d'aménagement du territoire.

Le public pourra consulter le dossier et porter ses observations :

NANTES MÉTROPOLE

2, cours du Champ de Mars
44 923 Nantes Cedex 9

CARENE

4, avenue du Commandant l'Herminier
44 600 Saint-Nazaire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LOIRE ET SILLON

2, boulevard de la Loire
44 260 Savenay

NANTES MÉTROPOLE

PÔLE DE PROXIMITÉ ERDRE ET LOIRE

2-4, rue Edouard Nignon
44 300 Nantes

CARENE

HÔTEL DE VILLE DE MONTOIR DE BRETAGNE

65, rue Jean Jaurès
44 550 Montoir de Bretagne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CŒUR D'ESTUAIRE

1, cours d'Armor
44 360 Saint-Etienne-de-Montluc

NANTES MÉTROPOLE

PÔLE DE PROXIMITÉ SUD-OUEST

3 boulevard Nelson Mandela
44 340 Bouguenais

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ERDRE ET GESVRES

1, rue Marie Curie
Parc d'activités La Grand'Haie
44 119 Grandchamp-des-Fontaines

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

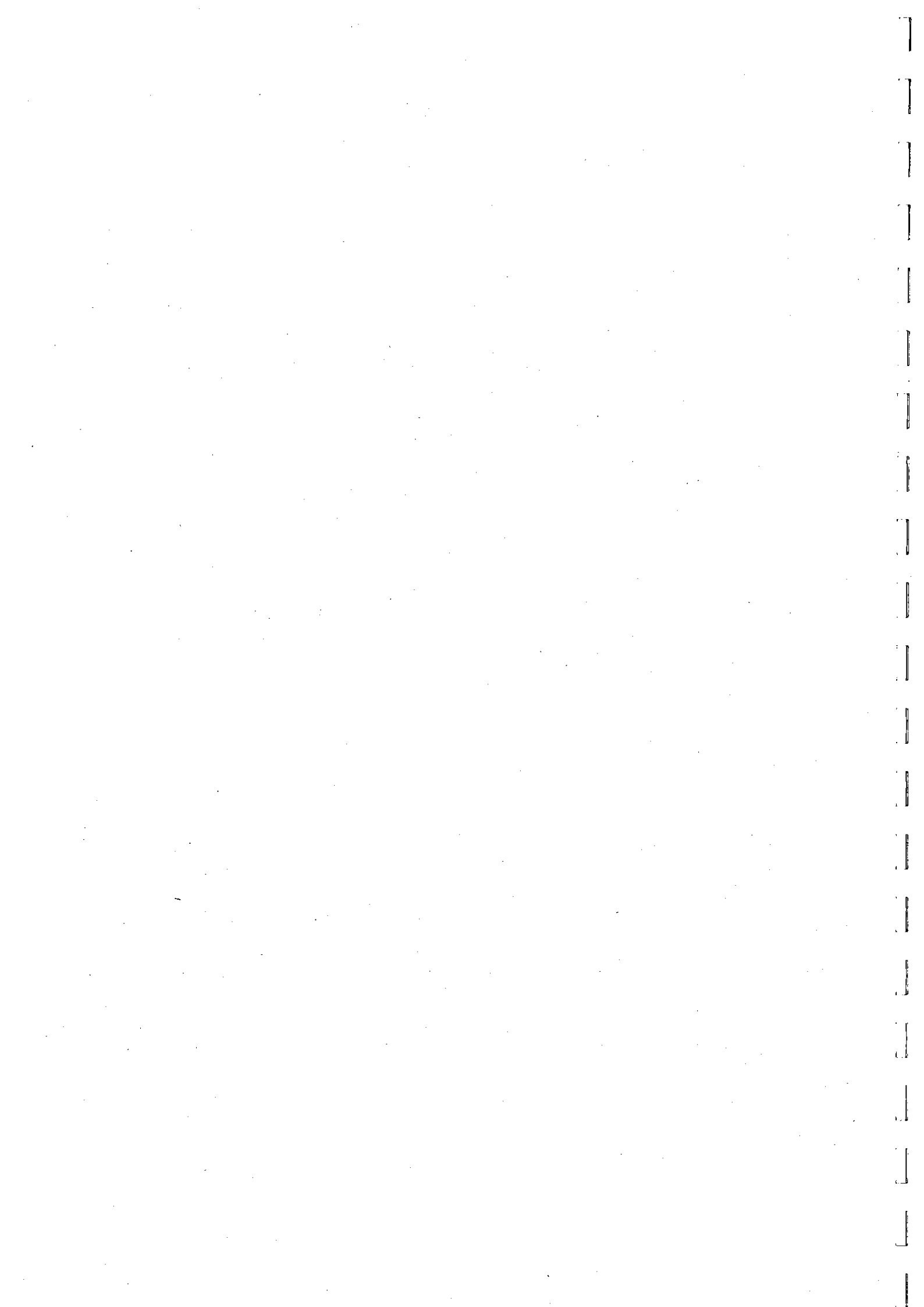
PAYS DE BLAIN

1, avenue de la Gare
44 130 Blain

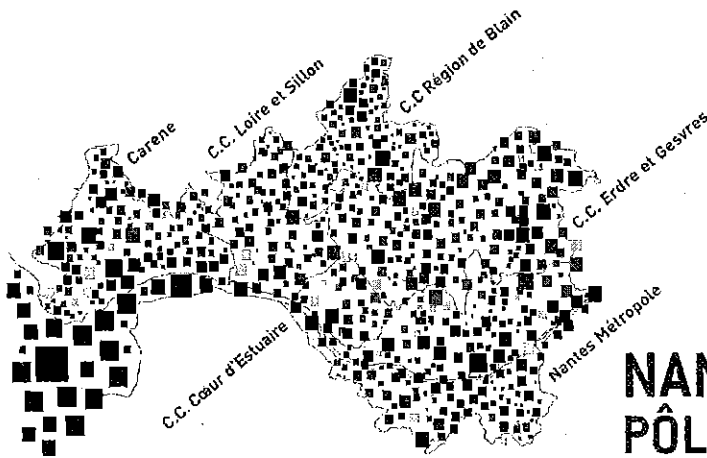
//////////////////// **+ d'infos sur www.nantessaintnazaire.fr** //////////////////////

Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire – 2, cours du Champ de Mars – 44 923 Nantes Cedex 9





Flyer A5



**NANTES SAINT-NAZAIRE
PÔLE MÉTROPOLITAIN**

///// ENQUÊTE PUBLIQUE /////

SCOT NANTES SAINT-NAZAIRE

***19 SEPTEMBRE AU
21 OCTOBRE 2016***

////////// + d'infos sur www.nantessaintnazaire.fr //////////

Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire – 2, cours du Champ de Mars – 44 923 Nantes Cedex 9

Le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) est un document de planification intercommunale d'urbanisme qui fixe, pour les 15 ans à venir, les grandes orientations d'aménagement du territoire.

Le public pourra consulter le dossier et porter ses observations :

NANTES MÉTROPOLE

2, cours du Champ de Mars / 44 923 Nantes Cedex 9

NANTES MÉTROPOLE – PÔLE DE PROXIMITÉ ERDRE ET LOIRE

2-4, rue Edouard Nignon / 44 300 Nantes

NANTES MÉTROPOLE – PÔLE DE PROXIMITÉ SUD OUEST

3 boulevard Nelson Mandela / 44 340 Bouguenais

CARENE

4, avenue du Commandant l'Herminier / 44 600 Saint-Nazaire

CARENE – HÔTEL DE VILLE DE MONTOIR DE BRETAGNE

65, rue Jean Jaurès / 44 550 Montoir de Bretagne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ERDRE ET GESVRES

1, rue Marie Curie – parc d'activités La Grand'Haie
44 119 Grandchamp-des-Fontaines

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE ET SILLON

2, boulevard de la Loire / 44 260 Savenay

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'ESTUAIRE

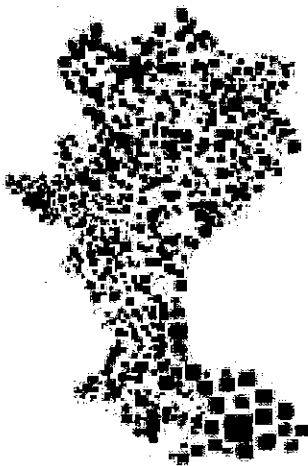
1, cours d'Armor / 44 360 Saint-Etienne-de-Montluc

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE BLAIN

1, avenue de la Gare / 44 130 Blain

//////////////////// + d'infos sur www.nantessaintnazaire.fr //////////////////////





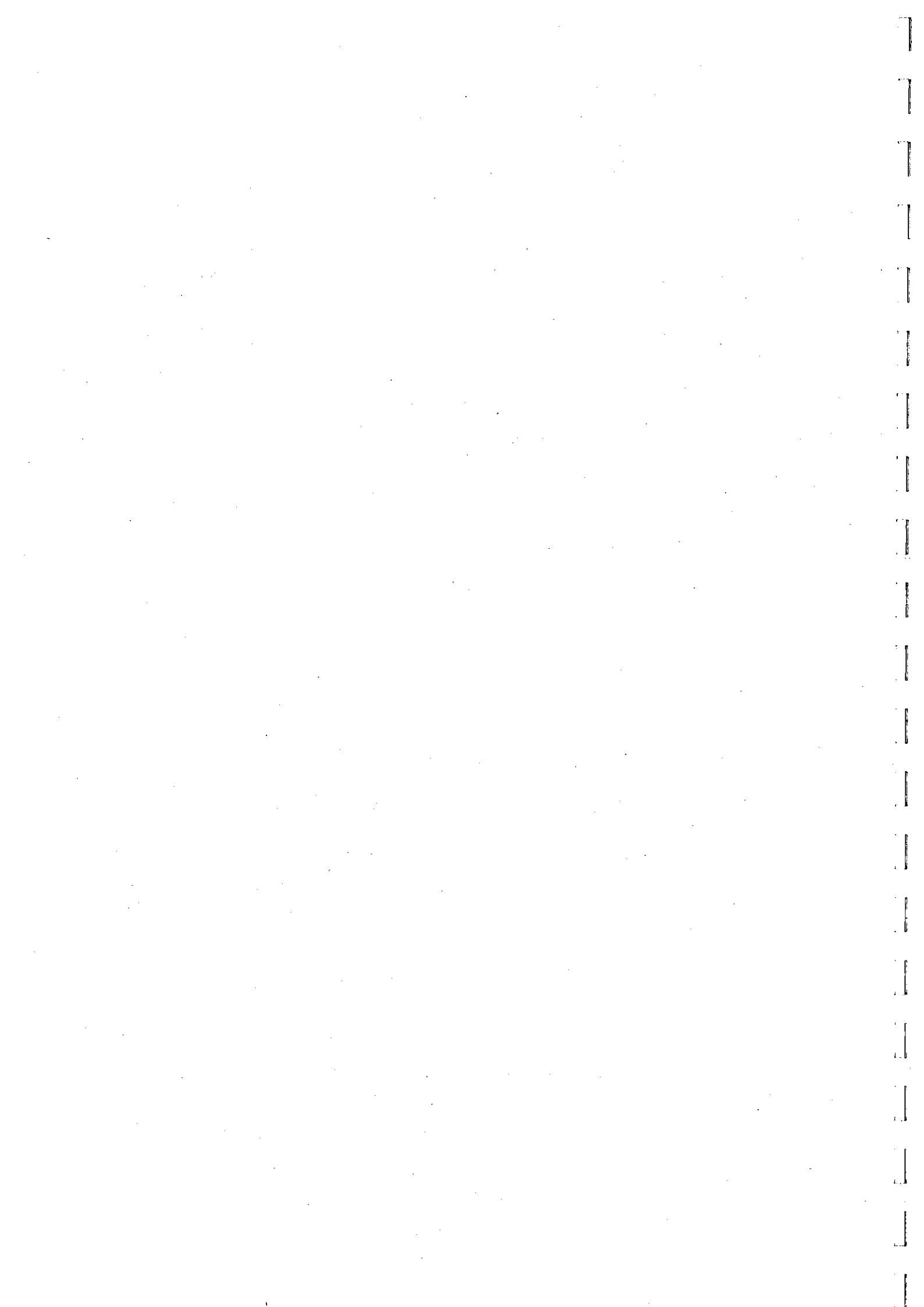
NANTES SAINT-NAZAIRE
PÔLE MÉTROPOLITAIN

//////// ENQUÊTE PUBLIQUE – SCOT //////////

SCOT NANTES SAINT-NAZAIRE PARTICIPEZ!

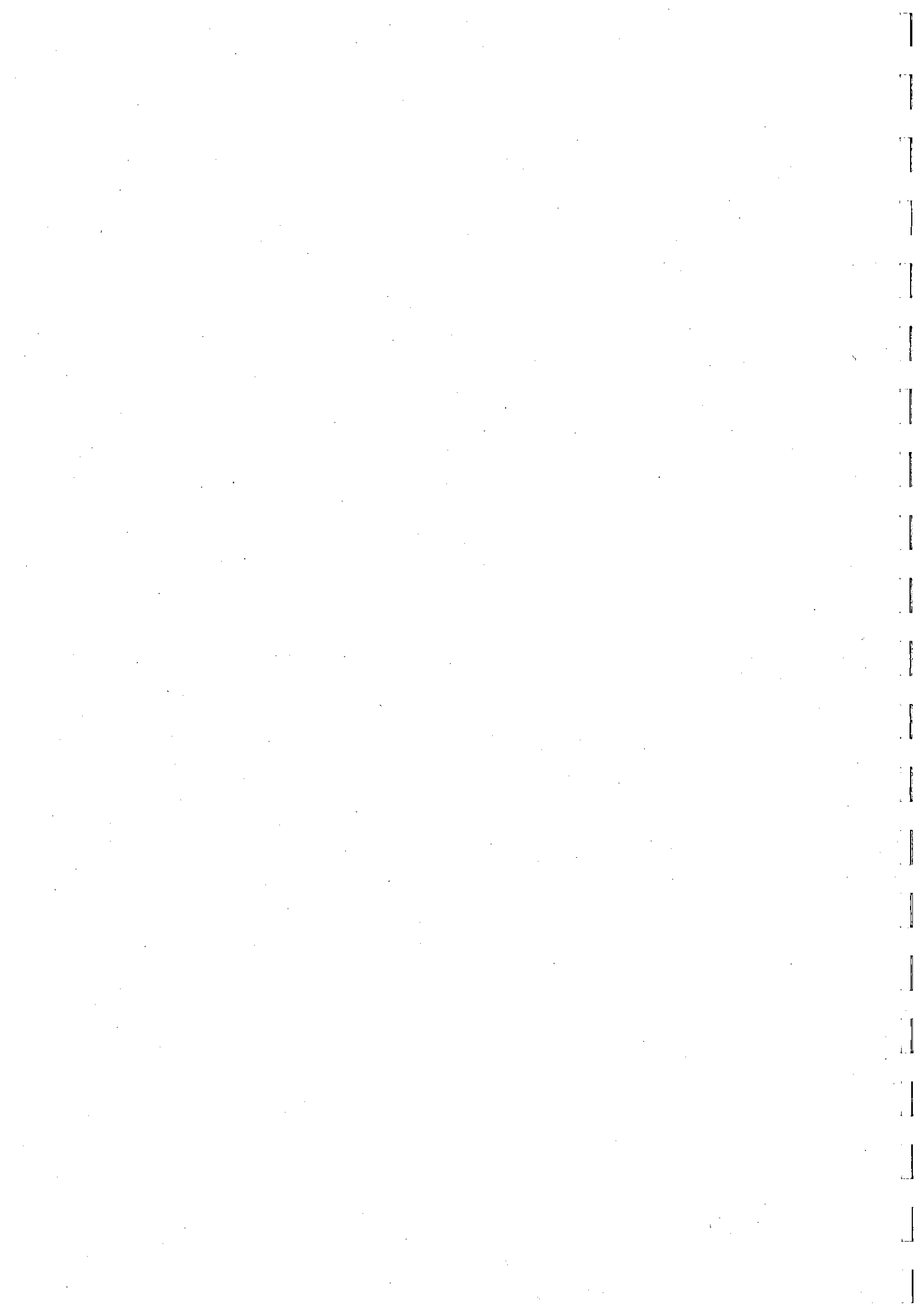
//////// Dossier d'enquête publique disponible //////////
sur www.nantessaintnazaire.fr

bandeau web
pour site internet



Annexe 2 – Procès Verbal de synthèse et questions de la Commission d' enquête

- 16 pages .



ENQUÊTE PUBLIQUE
relative à la **RÉVISION** du SCOT
de la **MÉTROPOLE NANTES SAINT-NAZAIRE**

Enquête n° 16000107/44

Du Lundi 19 Septembre 2016 au Vendredi 21 Octobre 2016

PROCÈS VERBAL de SYNTHÈSE

Commission d'enquête :

Président :

Gilbert FOURNIER

Membres Titulaires :

Jean-Pierre HEMERY

Alain BOELS

Membres Suppléants :

Jean LE MOINE

Laurent KLEIN

Fait à Nantes le 28 Octobre 2016

PROCÈS VERBAL de SYNTHÈSE:

A la demande de Madame la Présidente du Pôle métropolitain Nantes – Saint Saint-Nazaire, il a été procédé à une enquête publique relative à la Révision du SCOT de la MÉTROPOLE NANTES SAINT-NAZAIRE

L'enquête s'est déroulée du lundi 19 Septembre 2016 au vendredi 21 Octobre 2016.

Durant cette période, les pièces du dossier ont été tenues à la disposition du public dans les 9 lieux où ont été assurés les permanences :

1. Pôle métropolitain Nantes Saint Saint-Nazaire et Nantes-Métropole
2 cours du Champ de Mars – 44923 Nantes
2. Pôle de proximité Erdre et Loire
2-4 Rue Edouard Nignon – 44300 Nantes
3. Pôle de proximité Sud Ouest
3, Boulevard Nelson Mandela – 44300 Bouguenais
4. CARENE (Com Agglo Région Nazairienne et Estuaire)
4, Avenue du Commandant l'Herminier – 44600 Saint Saint-Nazaire
5. Mairie de Montoir
65, rue Jean Jaurès – 44550 Montoir de Bretagne
6. CCEG (Communauté de Communes Erdre et Gesvres)
Parc d'activité de la Grand'Haie – 44119 Grandchamp des Fontaines
7. CCRB (Communauté de Communes Région de Blain)
1, Avenue de la gare – 44130 Blain
8. CCCE (Communauté de Commune Coeur d'Estuaire)
2, Cours d'Armor – 44360 Saint Etienne de Montluc
9. CCLS (Communauté de Communes Loire et Sillon)
2, Boulevard de la Loire – 44260 Savenay

La commission d'enquête (composée des 3 membres pour l'ouverture et la fermeture, et de 2 membres pour les autres permanences) a assuré 20 permanences réparties dans ces 9 lieux, comme suit:

Nantes Métropole (siège de l'enquête) : 4 permanences : Lundi 19 Septembre de 8h30 à 12h30
Mercredi 28 Septembre de 16h00 à 20h00
Samedi 08 Octobre de 8h30 à 12h30
Vendredi 21 Octobre de 14h00 à 18h00

Pôle Erdre et Loire Nantes Métropole : 1 permanence : Mardi 27 Septembre de 14h30 à 17h30

Pôle Sud Ouest Nantes Métropole : 2 permanences: Mercredi 28 Septembre de 8h30 à 12h30
Jeudi 20 Octobre de 14h30 à 17h30

Carene (Saint Nazaire) : 4 permanences : Mardi 20 Septembre de 16h00 à 20h00
Samedi 1^{er} Octobre de 8h30 à 12h30
Mercredi 5 Octobre de 13h30 à 17h30
Jeudi 20 Octobre de 8h30 à 12h30

Mairie de Montoir 1 permanence : Mercredi 5 Octobre de 8h30 à 12h00

CCEG (Grandchamp des Fontaines) 2 permanences : Samedi 24 Septembre de 8h30 à 12h30
Mercredi 12 Octobre de 8h30 à 12h00

CCRB (Blain) : 2 permanences : Vendredi 23 Septembre de 8h45 à 12h00
Mardi 11 Octobre de 13h30 à 17h00

CCCE (Saint Etienne de Montluc) 2 permanences : Jeudi 29 Septembre de 13h30 à 17h30
Vendredi 14 Octobre de 9h00 à 12h30

CCLS (Savenay) 2 permanences : Mardi 27 Septembre de 9h00 à 12h00
Lundi 17 Octobre de 16h00 à 20h00

1.1- Synthèse des Observations recueillies:

Au cours des 20 permanences, les membres de la commission d'enquête ont reçu exactement 56 Visiteurs, ce qui est peu pour une enquête aussi importante.

Ces personnes , représentant parfois des associations, se sont présentées dans les différents lieux cités ci-après:

Pôle Métropolitain Nantes St-Nazaire et Nantes Métropole	9
Nantes Métropole, Pôle de proximité Erdre et Loire	0
CARENE, Saint-Nazaire	5
Mairie de MONTOIR de Bretagne	0
Com.Com Erdre et Gesvres à Grandchamp des Fontaines	5
Com.Com Pays de Blain à BLAIN	4
Com.Com Cœur d'Estuaire à Saint Etienne de Montluc	2
Com.Com Loire et Sillon à SAVENAY	9
Pole Sud Ouest BOUGUENAIS	22
Total	56

On notera que bon nombre des observations listées ci-après par la Commission d'enquête, même si elles portent sur le SCOT en général, font souvent référence au projet d'aéroport du Grand Ouest de Notre Dame des Landes.

1.1.1 – Observations orales:

Elles sont aux nombres de **2** et hors objet de l'enquête.

Ces 2 personnes venues lors de permanences (la Carene pour l'une et à Nantes Métropole pour l'autre) avaient des remarques du niveau PLU.

1.1.2 – Observations sur registre:

Les observations écrites ou déposées sur les 9 registres sont au nombre de **73**

1-1-3 - Observations par Courriers ou notes écrites :

Les courriers reçus au siège de Nantes Métropole sont aux nombres de **147**

Il est à noter que les **88** courriers numérotés de L33 à L120, ont été réceptionnés par Nantes Métropole à une date comprise entre le 24 et 27 Octobre 2016, soit après la date de clôture de l'enquête fixée par l'arrêté au 21 Octobre 2016.

Cependant, ils ont été enregistrés, leurs observations analysées, les remarques portées étant souvent

identiques à celles contenues dans les courriers reçus avant la clôture.

Certains courriers ont fait l'objet d'un doublage par un envoi mail.

1-1-4 - Observations reçues par Mails :

Les observations par mail des particuliers et de certaines associations représentent **805** contributions.
(le site était ouvert jusqu'à 23h59 le vendredi 21 Octobre).

A noter qu'au cours de l'enquête il a été enregistré **3426** dépositions par cyberacteurs sur le thème suivant :

« Monsieur le Commissaire- Enquêteur

Vigilant sur la procédure d'infraction diligentée par l'Union Européenne, que l'État français tente de régulariser par l'adoption rapide du SCOT Nantes Saint-Nazaire, je tiens à dénoncer l'hypocrisie des objectifs ambitieux du SCOT en termes d'environnement et de maintien des terres agricoles.

Les très nombreuses réserves émises par l'Autorité Environnementale dans son avis du 20 Juillet impliqueraient l'engagement d'études complémentaires.

Aussi je vous demande de prononcer un report de l'adoption du SCOT « .

1-1-5- Principales questions posées par le public :

Beaucoup d'observations se recourent .

Aussi la commission, après analyse de chacune d'entre elles, qu'elles aient été déposées sur registre, par courrier ou par mail, a effectué un classement en regroupant celles traitant du SCOT dans sa globalité, et celles spécifiques au projet du futur aéroport de Notre Dame des Landes.

Ces observations, dans chacun de ces 2 thèmes, ont été listées par lieu des permanences.

OBSERVATIONS SPECIFIQUES ET ARGUMENTÉES CONCERNANT LE SCOT

- **Nantes Métropole (siège de l'enquête)**
 - Quelles sont les mesures envisagées par la Métropole pour améliorer la qualité de l'eau (ex bassins versants pour l'Erdre).
 - Périmètre du SCOT non adapté (découpage territorial)
 - Augmentation de trafic sur périphérique.
 - Comment a été estimé l'arrivée de 100000 nouveaux habitants.
 - Aucun renseignement de localisation ou de scénario de franchissement de la Loire.
 - Transport :

- possibilité de plusieurs lignes de bus sur le pont de Bellevue et de Cheviré pour améliorer les conditions de circulation (le matin et le soir).
- prolongation de la ligne de tram vers Nantes Atlantique
- cadencement des trains entre Nantes et Saint Saint-Nazaire.
- Mairie du Pellerin demande de modification du tracé de corridor écologique (L1).
- Souhaite un ajout dans le risque aérien (L2).
- Prise en compte insuffisante du vélo (L 9 et L30).
- Personnes mal voyantes : documents inadaptés (L21).
- Insuffisance de logements sociaux par rapport à la prévision excessive de logements (L31).
- Prise en compte de la réserve foncière de Donges-Locherais (L32).
- **Pole Erdre et Loire**
Observations déjà prises en compte précédemment
- **Bouguenais**
 - Demande que la ZACom de type 2 (Forum d'ORVAULT) soit intégrer soit intégrée à la ZAC du forum d'Orvault (L1).
 - Demande de rectification de 2 corridors écologiques (L2 Mairie de Bouaye)
 - Courrier RTE (L3) en complément de son avis dans les PPA.
 - Dans le cadre du volet Énergie Climat : quels sont les axes de développement concernant les énergies renouvelables du territoire métropolitain (L7)
 - Demande la mise en œuvre du nouveau plan régional de prévention et de gestion des déchets.
 - Multiples interrogations sur le SCOT (L12).
- **Garene**
 - Un projet de prévention du risque de montée des eaux salés est-il prévu ?
 - Gens du voyage et aires d'accueils
- **Grandchamp**
 - Demande de précision de la ligne ferroviaire Nantes-Bordeaux (L7).
 - Autres questions déjà traitées précédemment.
- **Blain**
 - Demande de précision sur les carrières.
 - Demande de réalisation d'une station TER à Sainte Luçe (L1 : mairie de Sainte Luçe)
 - Questions diverses sur le SCOT (L2)
- **Saint Etienne de Montluc**
 - Autres questions déjà traitées précédemment.

• **Savenay**

- Risque d'inondation par la cuvette de la Brière et du Brivet insuffisamment pris en compte du fait du réchauffement climatique
- Intermodalité pour l'Ouest atlantique (L1 : dossier Nexus)
- Autres questions déjà traitées par ailleurs
- Mieux définir l'enveloppe urbaine (Mairie de Campbon)
- Demande que le DOO soit plus clair sur les orientations adaptées au rayonnement intercommunal de ces communes en prenant en compte notamment, le rayonnement à l'extérieur du propre territoire du SCOT Nantes Saint Saint-Nazaire.(Mairie de Campbon).

• **Mails**

- Demande d'extension de la ligne chrono bus C7 jusqu'à Mauves
- Tram-Train:coût, tracé,calendrier
- Prise en compte du vieillissement de la population : structures,logement.....
- Pourquoi statistique sur le nombre d'agriculteurs date de 2010 ?
- insuffisance de données concernant les besoins en matériaux de constructions et de la localisation des ressources minérales (215).
- le SCOT devrait recommander un zonage Nf pour la sylviculture dans les PLU (284)
- Où en est le contournement de St Etienne de Montluc ?
- Identification des plates formes fluviales(507).
- le DOO ne fait pas apparaître la vasière de Méan en espace naturel.
- Demande de prise en compte de plusieurs points dans le SCOT (646) de la part d'un PPA.
- Évoque le site de déminage de la Gicquelais : pas assez protégé.

Pour compléter l'analyse , il convient, de consulter les listings de toutes les observations reçues par courriers et par mails , et celles écrites sur les registres, annexés au PV

OBSERVATIONS PORTANT SUR LE PROJET D' AÉROPORT NDDL

• **Nantes Métropole(siège de l'enquête)**

- Impact sur la zone humide NDDL, de sa biodiversité et sur l'eau en général
- Mesures compensatoires contestées .
- Consommation des terres agricoles et naturels pour le projet NDDL et autres projets(superficie totale retirées en les différenciant) .
- Cartographies peu lisibles (échelle trop petite).

- Déséquilibre Sud Nord de l'activité économique.
- Emprise totale de tous les projets NDDL+ projets connexes (ex:LNOBPL) + infrastructures et leurs conséquences environnementales.
- Lieux d'implantations des 100 000 arbres et restauration des haies.
- Comment est évalué le bilan carbone neutre.
- Le projet d'implantation de NDDL ne figure pas sur les documents cartographiques 3 (pages 10 et 11): aurait dû figurer en tant qu'espace réservé.
- Précision sur les réserves foncières liées à la dynamique aéronautique (L 18).
- Pas d'information GES prenant en compte le trafic aérien (L 22).
- Devenir de l'actuel aéroport de Nantes Atlantique (L24).
- Incompatibilité avec le projet NDDL et les objectifs du SCOT (L26).
- Absence d'évaluation globale tel que demandé par l'Europe (L 26).
- Risque de chevauchement des enveloppes compensatoires entre les différents projets liés à NDDL.
- Pas d'étude environnementale pour la zone Erette Grand haie, identifiée comme zone liée à l'aéroport.
- Comment l'État qui a rendu son avis sur le SCOT en Août 2016, après la sortie du rapport du CGEDD,et après l'avis de l'AE extrêmement critique, peut-il ne pas en dire un mot ? (L26).
- Demande de précisions sur le PEB actualisé.

• **Pole Erdre et Loire**

- Observations déjà prises en compte précédemment

• **Bouguenais**

- Observations déjà prises en compte précédemment.

• **Carene**

- Observations déjà prises en compte précédemment

• **Grandchamp**

- Observations déjà prises en compte précédemment.

• **Blain**

- Observations déjà prises en compte précédemment.

• **Saint Etienne de Montluc**

- Autres questions déjà traitées précédemment.

• Savenay

- Autres questions déjà traitées précédemment.

• Mails

- L' aéroport de Nantes Atlantique peut être moderniser pour faire face à l'accroissement du trafic aérien
- Document cartographique : manque implantation projet NDDL (pages 10 et 11 du document3)
- Comment sera organisé le comité de suivi des mesures compensatoires.
- Le SCOT semble ne pas prendre en compte le projet de réserve nationale de l'estuaire de la Loire ?
- Manque de précision sur l'emplacement des mesures compensatoires de l'AGO (389).
- Pourquoi le parc de la Jacopierre est-il classé parc d'intérêt métropolitain (trop proche de l'Erdre) ?.
- Le porter à connaissance date de Juin 2015 soit antérieur à la nouvelle codification de l'urbanisme (426).

Pour une analyse complète, il convient, de consulter les listings de toutes les observations reçues par courriers et par mails , et celles écrites sur les registres, annexés au PV

Nota :

- après analyse de l'ensemble des courriers et documents , la commission d'enquête estime que certains d'entre eux ,notamment provenant de particuliers ou de certaines associations, appellent des éléments de réponses précis et détaillés :

L26 – Nantes

L 29 – Nantes

L 31 – Nantes

L39 – Nantes

L 92 – Nantes

L99 – Nantes

L115 - Nantes

L 1 -Savenay

L7 - Bouguenais

L-12 Bouguenais

L-1 Blain

2 - Remarques et questions de L' AE

L'Autorité Environnementale énonce 33 points sur lesquels elle demande des précisions ou des souhaits de compléments :

1. L'Ae recommandant d'analyser plus précisément les évolutions et dynamiques de localisation de l'emploi sur le territoire au cours de la période 1999-2012, ainsi que leurs conséquences en termes de déplacements et d'émissions de gaz à effet de serre
2. L'Ae recommande d'analyser, pour le territoire du SCoT et le reste du département, les évolutions de la construction de logements au cours de la période 1999-2012 et les raisons des écarts constatés par rapport au cadrage du SCoT de 2007, et de justifier plus précisément sur ces bases les objectifs du projet de SCoT.
3. L'Ae recommande d'analyser l'évolution des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie sur la période 1999-2012, tout particulièrement en ce qui concerne les déplacements de personnes et le transport de marchandises
4. L'Ae recommande de compléter les termes de la transposition de la charte du parc naturel régional de Brière, au regard notamment des possibilités de dérogation des règles de constructibilité, et de fixer des objectifs plus nettement différenciés d'optimisation du développement urbain.
5. L'Ae recommande de préciser les termes de l'articulation du SCoT avec le schéma régional climat air énergie des Pays de la Loire et les plans climat énergie territoriaux sur le département.
6. L'Ae recommande de préciser les dialogues engagés et à prévoir avec les territoires limitrophes, en vue notamment de préciser les interactions avec ceux-ci.
7. L'Ae recommande de mieux justifier voire de repreciser l'identification des réservoirs de biodiversité majeurs qui relèvent d'objectifs de protection renforcée :
 - à l'égard des zones humides identifiées par les SAGE mais non couvertes par des ZNIEFF de type 1 ou par une ZSC, dont certaines pourraient présenter des fonctionnalités écologiques ou hydrauliques d'intérêt majeur,
 - à l'égard des secteurs de la ZPS non ZSC qui sont susceptibles d'abriter des habitats vitaux pour la nidification et la reproduction des espèces communautaires,
 - par une analyse plus poussée de l'intérêt écologique des espaces naturels d'intérêt exceptionnel et à fort intérêt patrimonial de la DTA.
8. L'Ae recommande d'identifier dans le SCoT, à l'instar des réservoirs majeurs de biodiversité, des « corridors écologiques majeurs » qui pourront relever d'une protection renforcée, et des corridors terrestres et aquatiques à conforter.
9. L'Ae recommande : ³⁶/₁₇ de récapituler les projets et infrastructures publics pris en compte par le SCoT, de les cartographier, et d'évaluer la consommation d'espace induite, afin de conduire à l'échelle du territoire affecté une analyse des impacts cumulés avec les dispositions et projets spécifiques du SCoT ; ³⁵/₁₇ d'indiquer si les consommations d'espace liées aux projets et infrastructures publics s'ajoutent intégralement aux

consommations d'espace prévues au titre du développement économique et du logement - ou les recourent en partie et, dans ce cas, de préciser dans quelle mesure.

10. L'Ae recommande d'évaluer les conséquences sur les déplacements et les parts modales de l'organisation territoriale polarisée retenue par le SCOT, en fonction notamment de l'ampleur du développement et des types d'activité susceptibles d'être accueillies dans les pôles structurants
11. L'Ae recommande 37 d'inclure l'ensemble des projets envisagés par le grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire, y compris le projet du Grand Tourteau tel qu'il est appréhendé à ce jour, dans l'évaluation des effets du SCOT et dans l'appréciation des mesures nécessaires pour les éviter, les réduire et si nécessaire les compenser
12. L'Ae recommande de procéder à une analyse approfondie de la forte pression touristique sur le secteur, et de la capacité du SCOT à la contenir et à préserver les espaces littoraux fragiles et les paysages
13. L'Ae recommande 40 de rechercher des solutions raisonnables de substitution au projet d'extension de Chevire porté par le Grand Port maritime de Nantes Saint-Nazaire, passant par l'optimisation de l'exploitation de secteurs déjà aménagés
14. L'Ae recommande d'améliorer les articulations et la cohérence des éléments apparaissant respectivement dans l'évaluation environnementale du SCOT et dans la synthèse environnementale annexée au Porter à connaissance de l'État, relative au projet d'aéroport du Grand Ouest.
15. L'Ae recommande, concernant la surface totale susceptible d'être aménagée à terme au titre du projet principal (projet d'aménagement de l'aéroport du Grand Ouest, sa desserte routière et les rétablissements de voirie associés), de clarifier la discordance apparente entre les chiffres de l'évaluation environnementale et ceux de la synthèse environnementale annexée au Porter à connaissance de l'État.
16. L'Ae recommande :
 - de préciser l'impact de tous les projets connexes au projet aéroportuaire, tels qu'ils sont appréhendés à ce jour et les éléments d'appréciation environnementale justifiant leur réalisation ;
 - de procéder à l'évaluation de l'impact de l'ensemble du programme, et à la détermination des mesures d'évitement, de réduction et de compensation nécessaires ;
 - d'améliorer l'analyse et la présentation, notamment cartographique, des mesures d'évitement, de réduction et de compensation dont la mise en œuvre est prévue au titre des incidences cumulées des différents projets du programme.
17. L'Ae recommande de procéder à des évaluations argumentées quantitatives des effets attendus des différentes catégories de mesures, tant pour les réductions de gaz à effet de serre que pour les économies d'énergie et les énergies renouvelables
18. L'Ae recommande de procéder à l'évaluation de la prise en compte de l'évènement exceptionnel, notamment pour l'implantation de nouveaux établissements et installations sensibles, prescrite par le PGRI.

19. L'Ae recommande de procéder à une évaluation plus poussée et différenciée de la capacité du SCoT à assurer la préservation de la trame verte et bleue et des zones humides
20. L'Ae recommande de procéder à une analyse des réserves foncières en vue d'apprécier leurs fonctionnalités actuelles vis-à-vis de la trame verte et bleue et des zones humides, et la pertinence du maintien de ces surfaces ou de leur déplacement vers des secteurs de moindre intérêt écologique, ainsi que l'incidence potentielle sur les surfaces aujourd'hui cultivées.
21. L'Ae recommande de quantifier le niveau de pression supplémentaire sur la ressource en eau et sa qualité, et de mettre en regard le bénéfice attendu des mesures prévues par le SCoT
22. L'Ae recommande de compléter l'évaluation des incidences Natura 2000, notamment par une appréciation des effets indirects.
23. L'Ae recommande de s'appuyer sur des éléments quantifiés pour consolider la grille d'indicateurs du SCoT, et d'indiquer chaque fois que nécessaire un rythme de progression attendu ou l'objectif à une échéance intermédiaire.
24. L'Ae recommande de prendre en compte dans le résumé non technique les conséquences des recommandations du présent avis.
25. L'Ae recommande de distinguer les mesures prescriptives des mesures incitatives, et d'examiner, chaque fois qu'il y ait fait appel, les conditions d'efficacité des mécanismes de subsidiarité
26. L'Ae rappelle que la création de la ZAC de La Jacopière, telle qu'elle est appréhendée à ce jour, doit faire l'objet d'une évaluation de ses effets et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation.
27. L'Ae recommande que le SCoT définisse plus précisément les caractéristiques des parcs d'activité de proximité
28. L'Ae recommande de préciser les surfaces des nouvelles ZACOM et des extensions rendues possibles par le SCoT, telle qu'elles sont appréhendées à ce jour, et de procéder à une évaluation de leurs effets et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, tout particulièrement en ce qui concerne les parts modales des déplacements qu'elles génèrent.
29. L'Ae recommande de préciser :
 - les secteurs où l'ouverture à l'urbanisation ou la densification de secteur déjà urbanisés nécessite la mise en place ou le renforcement d'une offre de transport collectif ;
 - les mesures d'organisation des circuits de logistique urbaine.

30. L'Ae recommande de renforcer son action en matière de réduction des gaz à effet de serre, d'augmentation des énergies renouvelables et de maîtrise des déchets à hauteur des ambitions affichées, en particulier en s'appuyant sur les objectifs opérationnels et les plans d'action des PCET
31. L'Ae recommande de confirmer la protection à un niveau élevé de la trame verte et bleue majeure, en précisant des critères stricts qui permettraient aux activités d'agrotourisme et d'écotourisme d'y être exceptionnellement autorisées, et en excluant toute autre artificialisation de ces espaces.
32. L'Ae recommande de fixer des objectifs chiffrés de réduction des consommations d'espace avant l'horizon 2030, si possible dès 2020, au niveau de 50 %.
33. L'Ae recommande de différencier les densités minimales de logement en cas d'extension d'urbanisation et de préciser notamment les intercommunalités où la densité moyenne devra être supérieure à 20 logements / ha.

La très grande majorité des recommandations émises par l'Autorité Environnementale a été abordée par le maître d'ouvrage dans le dossier de révision du SCOT mais ces points sont insuffisamment développés et méritent des précisions complémentaires de la part du Pôle Métropolitain Nantes / Saint-Nazaire. L'ensemble de ces points particuliers seront repris, pour éléments de réponse du maître d'ouvrage, dans le cadre de la rédaction du P.V de synthèse des observations.

3 – Remarques et questions des PPA et PPC :

Avis de la Région des Pays de Loire

- La Région insiste sur la nécessité d'anticiper les évolutions des communications (numérique -fibre optique- etc) dont le développement des infrastructures est indispensable aux échanges.
- Dans le secteur des transports, il faut poursuivre la structuration d'une desserte ferroviaire notamment l'axe Nantes / Saint-Nazaire mais aussi la desserte des pôles structurants.
- Ces liaisons seront confortées par la réalisation de trois PEM jumelés avec les gares les plus fréquentées du SCOT, Nantes Saint-Nazaire et Savenay.
- Une nouvelle offre ferroviaire doit être proposée en s'appuyant sur l'amélioration de l'accessibilité de l'ensemble du territoire du Grand-Ouest.
- Enfin la région décide d'engager une réflexion spécifique sur un nouveau franchissement de la Loire, extérieur au périphérique, en aval de Cheviré. Cet ouvrage est indispensable pour faire face aux échanges Nord-Sud du territoire.

Avis de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer

En ce qui concerne les grands projets : l'Aéroport NDDL et sa desserte-le Grand port maritime Nantes Saint-Nazaire-le contournement de Donges, la DDTM aurait souhaité mieux voir affichés les espaces dédiés à ces ouvrages pour en apprécier leur portée.

Avis de la C.D.P.E.N.A.F

C'est un avis globalement défavorable qu'émet cette commission.

Avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes-Saint-Nazaire

- Demande néanmoins que quelques aménagements spécifiques soient inscrits dans les modalités de développement des zones d'activité en adoptant les règles d'urbanisme pour permettre la densification
- En ce qui concerne les centres-ville, la CCI demande que les documents du SCOT ;

Avis de l' I.N.A.O

- Cet institut demande que le vignoble nantais soit intégré au P.E.A.N dans le chapitre agriculture du D.O.O.
- Il regrette qu'un diagnostic agricole plus abouti ne soit pas présent dans les documents ;

Avis du Pays de RETZ

- Traduit la déception des élus du Pays de Retz de ne pas être associés à certaines orientations du SCOT métropolitain comme le franchissement de la Loire considéré comme un axe majeur permettant de conforter l'accès du Pays de Retz au territoire métropolitain.
- Souhaite donc qu'une réelle coopération s'instaure entre les territoires afin d'établir une stratégie économique commune sur des actions concrètes comme le tourisme, la mobilité, etc.

Avis du Parc Naturel de Brière

- Émet une réserve en ce qui concerne un aspect du règlement sur la constructibilité (dans les hameaux et villages) qu'il souhaite voir exclu car il contrevient aux dispositions de la Charte en matière d'urbanisme.
- Souhaite par ailleurs que le DOO fixe des objectifs différenciés d'optimisation du développement urbain en fonction des spécificités locales des territoires.
- Demande que plusieurs orientations et objectifs soient mieux explicités pour lever toute ambiguïté sur la lecture des documents.

Avis de CAP Atlantique

- Souhaite que la coopération entre les 2 territoires se développe.
- Mentionne que sur le volet économique, toute extension de la zone d'activité de Braie devra faire l'objet d'une concertation.

Avis de R.T.E

- Demande que les documents graphiques du SCOT mentionnent bien l'existence de tous les ouvrages existants ou en projet nécessaires au transport de l'électricité dont les éléments ont été portés à connaissance.

- En ce qui concerne la conformité des pièces écrites du règlement de zonage, il conviendra d'autoriser l'implantation des ouvrages. Les documents d'urbanisme devront également inclure les dispositions spécifiques autorisant l'atterrage des ouvrages du réseau public (R.T.E) en espace remarquable sans oublier le cas particulier des espaces boisés (E.B.C).

Avis de la Chambre d'Agriculture

-Cet organisme constate qu'un des objectifs prioritaires est la diminution de la consommation de l'espace agricole et s'en félicite.

-Cependant, il regrette que les critères détaillés permettant la définition des enveloppes urbaines ne soit pas portée sur les documents.

-La Chambre d'agriculture demande que l'intégration du volet agricole dans le SCOT le positionne sur la performance économique et pas seulement environnementale.

-En outre, la Chambre dénonce les objectifs agricoles présents sur les documents cartographiques.

-Elle demande que les corridors et les réservoirs écologiques soient aussi le lieu d'activité agricole.

-S'interroge également sur la consommation du foncier économique au détriment de l'espace agricole.

Avis de la Communauté de MAUGES

Pour la route, Mauges plaide pour un nouveau franchissement de la Loire au niveau d'Ancenis qui contribuerait à l'amélioration de la connexion du territoire avec la métropole nantaise.

4- Remarques et Questions de la Commission d'enquête :

- Le dossier n'aborde pas l'organisation des structures de santé sur le périmètre du SCOT.

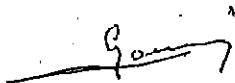
Nous vous saurions gré de bien vouloir étudier avec attention l'ensemble de ces observations et/ou interrogations, et de nous adresser un mémoire en réponse dans un délai de quinze jours à compter d'aujourd'hui soit le samedi 12 Novembre.

Ce document sera joint au dossier d'enquête avec nos conclusions et avis. Il sera également joint aux pièces annexes qui complètent le rapport.

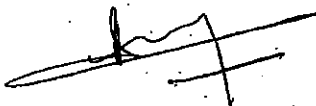
Fait à Nantes le 28 Octobre 2016

La Commission d'enquête :

Gilbert FOURNIER



Jean-Pierre HEMERY



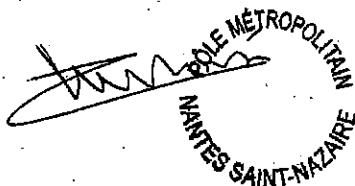
Alain BOELS



Document remis et commenté au Directeur du pôle Métropolitain Nantes Saint Saint-Nazaire , porteur du projet, le 28 Octobre 2016 dans les locaux du pôle, 2 cours du champ de Mars à Nantes

Le présent Procès-verbal de synthèse est établi en double exemplaire et signé conjointement.

Le Maître d'Ouvrage.



Claire Maulinck

Le Président de la Commission d'enquête

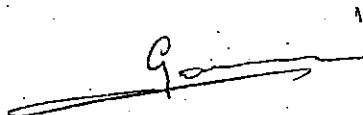


TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

N°	Nom et Prénom	Synthèse de l'observation
■	Adeline BRETIN	Indique que le DOO ne précise pas suffisamment les impacts sur l'environnement du futur aéroport de NDDL ni sur le devenir de Nantes Atlantique. Il dénonce également l'imprécision sur divers sujets : coupures vertes – liaison nouvelle Ouest Bretagne – desserte ferroviaire du futur aéroport – corridor écologique sur la Com.com Erdre et Gesvres – passage fonctionnel entre RN444 et RN165 – vallée de la Chézine non prise en compte dans les espaces à fort intérêt patrimonial
■	Anne DESALLAIS	Conteste le projet d'aéroport qui ne respecte pas l'environnement ainsi que les conclusions de la synthèse environnementale du projet d'aéroport qui conclut à un bilan environnemental globalement satisfaisant
■	Jean-Marc WEULERSSE	S'interroge sur la neutralité des études d'impact et conteste le projet d'aéroport qui serait totalement incompatible avec les besoins de Développement durable.
■	Philippe ROBIN	Conteste le projet de SCOT et souligne que le futur aéroport NDDL va à l'encontre de tous les arguments protecteurs de l'environnement développés dans le dossier de révision du SCOT; Il pense que cette révision du SCOT n'est qu'une nouvelle supercherie destinée uniquement à justifier auprès de l'Europe, le projet d'aéroport de NDDL
■	Christine TANGUY	Observation totalement identique à celle de M. ROBIN ci-dessus
■	Fm. DELAGARDE	Souhaite la diminution rapide de la mainmise sur l'espace agricole. Par cette raison demande que soit repoussé le projet du nouvel aéroport
■	Laurent CHAILLOU	Dénonce l'hypocrisie des objectifs du SCOT en termes d'environnement et de maintien des terres agricoles. Précise que les nombreuses réserves de l'A.E justifient un report de l'adoption du SCOT. Il conclut sur l'inutilité de ce projet (sous-entendu l'aéroport de NDDL) et que son adoption par référendum est un déni de la démographie car toutes les populations concernées n'ont pu s'exprimer.
■	Maguy SAUVAGNAC	S'oppose à la construction de l'aéroport, considérant que ce serait un désastre écologique et humain.
■	Michel CLORENNEC	Mail identique à n°4 Déclare qu'après avoir pris connaissance du dossier, il ne comprend pas la réalité qui se cache derrière les nouvelles ambitions affichées dans le SCOT. Il pense qu'elles cachent un seul objectif qui doit permettre la conduite d'une politique d'aménagement pour une minorité et non pas pour une majorité. Il cite en exemple le projet d'aéroport de NDDL. Il termine en demandant que 'on ne peut inciter une ambition pour un territoire (préserver l'environnement, la biodiversité, veiller au réchauffement climatique, etc..) et cautionner le projet d'aéroport de NDDL
■	Pascal HARAN (association familiale d'Ormes)	Conteste le projet d'aéroport de NDDL qui est décalé par rapport à notre époque et souligne les dangers à venir du réchauffement climatique. Ce projet d'aéroport est inutile et en contradiction avec tous les enjeux d'une vie pérenne sur la terre.
■	Joan-Lois ESCAFIT	Sollicite des études complémentaires soient réalisées avant l'adoption du

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

		SCOT, s'agissant notamment les points visés par les réserves de l'Autorité Environnementale dans son avis du 20 juillet 2016.
	Cédric SAUVAGE	Sollicite des études complémentaires suite aux réserves émises par l'Autorité Environnementale dans son avis du 20 juillet 2016
	Philippe SOURISSEAU	S'étonne qu'il n'y ait rien de prévu au niveau de la Région pour que les habitants d'Angers puissent se rendre au futur aéroport de NDDL et qu'il faudra se déplacer en voiture. Il déclare que rien n'est fait pour dynamiser les zones en dehors de Nantes et Rennes
	Céline JOZ-ROLAND	Partage de nombreux objectifs du DOO mais est étonnée et en désaccord avec la traduction opérationnelle particulièrement sur le projet d'aéroport de NDDL qui ne semble pas être meilleur compromis puisque d'autres solutions sont possibles. Les objectifs du SCOT sont en contradiction avec le projet d'aéroport et elle s'oppose au SCOT pour ces raisons
	Christian VERKINDERE	S'oppose à l'installation de toute structure de la dimension d'un aéroport sur la zone de NDDL
16	Pascal DURAND	Demande de prolongation enquête
17	Samuel CLOUET	Demande de prolongation enquête
18	Marie-Pierre CAPDEVIELLE	Demande de prolongation enquête
19	Michel DESBAT	Demande de prolongation enquête
20	René SOURNIA	Opposition au futur aéroport qu'il juge inutile
21	Catherine CONAN	Demande de prolongation enquête
22	Corinne DESFOSSÉS	Parle de la destruction de la ZAD comme une erreur écologique et historique
23	Pascal BERNARD	Demande de prolongation enquête
24	Jakeline CHAPRON	Demande de prolongation enquête
25	Charles STERCHI	Fait une remarque sur la ligne de Chronobus C7 qui pour lui ne devrait pas s'arrêter à THOUARE mais devrait poursuivre jusqu'à Mauves
26	Christophe TURGIS	Demande de prolongation enquête
27	Valéry CORBERAND	Demande de prolongation enquête, et fait part de son inquiétude du nombre d'infractions que comporte le dossier de projet d'aéroport du Grand Ouest
28	Christine CHURIE	Demande de prolongation enquête
29	Annick DUMOUT	Demande de prolongation enquête
30	Lionel MARTIN	Demande de prolongation enquête
31	Jeannine CLERIN	Demande de prolongation enquête
32	H MORTIER	Demande de prolongation enquête
33	Marie Christine OUISSE	Demande de prolongation enquête
34	Pierre HONORE	Demande de prolongation enquête
35	David L'HARIDON	Demande de prolongation enquête

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

36	Philippe PORTE	Note que l'avion est peu rentable , qu'il existe un autre aéroport à Nantes, et demande à conserver les zones humides et agricoles de NDDL
37	Loïc LAINE	Comment le SCOT prévoit-il d'ajuster le développement des territoires avec l'évolution des besoins en matière d'emploi Le projet prévoit-il de privilégier une proximité entre bassins d'emploi et logement (réduction trajets domicile- travail)
38	Loïc LAINE	Le SCOT intègre-t-il une adéquation avec l'évolution prévue de l'offre d'emploi
39	Loïc LAINE	Pourquoi privilégier une stratégie de croissance démographique sans limites de la métropole
40	Loïc LAINE	Ne serait-il pas préférable d'encourager le maintien de logements et des emplois sur les bassins périphériques, pour ne pas vider le reste du département au profit de la métropole
41	Loïc LAINE	Quelles sont les stratégies mises en place pour éviter d'avoir à construire de nouveaux franchissements de l'estuaire (conséquences néfastes pour l'écosystème)
42	Loïc LAINE	Quelles sont les mesures envisagées pour remédier à la saturation de la RN 165 entre Sautron et Savenay
43	Loïc LAINE	Comment assurer un équilibre harmonieux entre activités économiques , agriculture de proximité et espaces naturels protégés dans le cadre du développement de la forêt urbaine sur l'ouest de l'agglomération
44	Loïc LAINE	Quels moyens sont prévus dans le cadre du SCOT pour encourager le maintien et le développement d'une agriculture péri-urbaine de proximité ?
45	François LUCAS	Ses questions et réflexions se situent autour de la construction du futur aéroport. Il invoque la réglementation européenne et note des contradictions avec l'article 8 de la directive concernant la création de nouveaux aéroports
46	Philippe ARCHAMBEAU	Énonce des arguments environnementaux et une sous occupation de Nantes Atlantique pour justifier son opposition au projet d'aéroport de NDDL
47	Maurice BERNARDET	Énonce des arguments environnementaux et ses coutumes personnelles de l'utilisation de l'avion pour justifier ses craintes d'un transfert d'aéroport
48	Marie-Thérèse PELLEGRY	Demande une prolongation de l'enquête
49	Romain ECORCHARD	Au nom de l'Association Bretagne Vivante, demande une prolongation de l'enquête Attend des réponses du pôle métropolitain sur les observations argumentées et souvent critiques faites dans les avis de certains PPA.
50	Régis FRESNEAU	Demande une prolongation de l'enquête
51	Cédric RAPAILLE	Demande une prolongation de l'enquête
52	Rosemary GARCIA	Demande une prolongation de l'enquête
53	LAUNAY	Demande une prolongation de l'enquête
54	Didier ARES	Ses questions : - transport en avion contradictoire avec la réduction des gaz à effets de serre. - Liens entre les projets d'ensemble présentés et la référence à la problématique climat (page7 du rapport1). -superficies globales enlevées aux terres agricoles avec les projets transports divers .

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

		<ul style="list-style-type: none"> - Différences entre espaces naturels et espaces cultivés - surfaces envisagées pour le lien ferroviaire LNOBPL - Pourquoi les enveloppes de compensation définies pour l'aéroport sont elles touchées par le projet LNOBPL
55	Michel VIMARD BIHEU	Demande une prolongation d'enquête
56	Sylvie MOREAU	Évoque avec ses arguments son opposition au transfert d'aéroport, parle d'hypocrisie politique, et trouve le SCOT contradictoire avec le projet d'aéroport.
57	Martine COUTAREL LORIEU	<p>Fait son bilan du SCOT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plus de logements construits que prévus mais avec un manque de logements sociaux. - bilan de l'agriculture négatif . <p>Et pose la question : comment le SCOT peut-il inverser la tendance ?</p> <p>Note</p> <ul style="list-style-type: none"> - que les cartes son trop petites pour visualiser le « futur » aéroports - quelle part de l'avion dans la réduction de gaz à effets de serre. - compatibilité entre projets globaux et la référence au climat - les haies seront-elles replantées sur de talus ?
58	Etienne LECHAT (conseiller municipal de St Herblain)	Parle de préservation des terres agricoles, d'agriculture biologique ,de circuits courts de distribution, pour conclure sur l'arrêt du projet de création de NDDL.
59	Olivier PAIN	Signale qu'il manque l'emplacement du projet de l'aéroport à la page 35 du volume 2 : diagnostic sous trame aquatique et humide.
60	François DIEMERT	<p>Ses questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - demande des précisions sur un nouveau franchissement de la Loire. - demande des précisions sur les LNOBPL (superficie, compensations) - doute de la qualité de l'Erdre si artificialisation en amont - évoque des lacunes dans le document cartographique 3 sur les corridors écologiques (p 10 et 11).
61	Daniel GUILBAUD	<p>Questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le calcul du bilan carbone - la non prise en compte des emplacements pour les gens du voyage. - prise en compte du vieillissement : besoins chiffrés <p>Relève des contradiction entre préservation des zones humides,et les projets (aéroport, route , liaisons ferroviaires)</p>
62	Geneviève DIEMERT	<p>Demande prolongation enquête.</p> <p>Mentionne quelques observations et pose quelques questions sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prise en compte du plan déchets départemental - le bilan chiffré de la fréquentation et du coût de la ligne de tram-train Nantes Châteaubriant -des lacunes dans le document cartographique 3 sur les corridors écologiques (p 10 et 11). - une incohérence dans les surfaces agricoles (page 16 du diagnostic et page 25 du PADD)
63	Jean-François ROBIOU DU PONT	Évoque un manque de compétence des CE de la commission
64	Claudine LAYRE	Relate l'absente du projet d'aéroport sur la carte des têtes de bassin versants (page 35 du rapport volume2

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

65	Elizabeht BRIEST	<p>Demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> -un bilan chiffré du coût et de la fréquentation de la ligne tram train Nnates Châteaubriant - superficie prévues pour la liaison ferroviaire LNOPLB <p>S'interroge sur les enveloppes de compensations .</p>
66	Pascale DUHAA	<p>Demande une prolongation de l'enquête</p> <p>S'interroge sur les infrastructures publiques avec l'augmentation prévue de la population</p>
67	Michelle QUERE	Exprime son ressenti sur les conséquences du projet d'aéroport
68	Jean- Charles BLAISON	<p>Demande un calcul précis du bilan carbone</p> <p>Demande où seront plantés les 100000 arbres cités</p>
69	M et Mme ROULLAUD	<p>Posent la question de l'accès des personnes handicapées dans les projets d'aménagement</p> <p>Demandent s'il existe une liste exhaustive des projets prévus</p>
70	Marie-Line MAUDUIT	<p>Demande une prolongation de l'enquête</p> <p>Evoque le bilan carbone et les 100000 arbres</p>
71	Jean-Marc MAUDUIT	Idem à 70
72	TRENNAC	Plaidoyer sur le référendum concernant l'aéroport NDDL
73	Chantal ROULLAUD	<p>Demande des précisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les superficies prévues pour les liaisons LNOBPL - sur le coût et le tracé de la desserte tram-train pour l'éventuelle aéroport - sur l'absence du projet sur la carte page35 du volume 2 du rapport - sur le calcul du bilan carbone dont le résultat serait neutre - sur les surfaces consommées par tous les projets prévus
74	Chantal METIVIER	- demande quelle serait l'emprise nécessaire sur les terres agricoles pour rapprocher l'habitat des zones de travail et des nouveaux services à créer ou à renforcer
75	Laurent et Maud SIMON	<p>Emettent quelques observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - manque de places pour les gens du voyage - ou seront plantés les 100000 arbres prévus - manque dans le PADD un chapitre sur l'agriculture biologique - incohérence entre la préservation des espaces naturels, les zones humides, la transition écologique et la construction d'un aéroport
76	Karine PETIT	Demande une prolongation de l'enquête
77	BONNEAU MARTINET	Posent une série de questions sur les voies de communication induites pour rejoindre le futur aéroport : tracés, coûts, emprise sur les terres agricoles....
78	BONNEAU MARTINET	Demandent des précisions sur l'implantation des 100000 arbres (page 48)
79	BONNEAU MARTINET	Demandent des précisions sur l'implantation des haies (page 47) : talus ?
80	BONNEAU MARTINET	Quelles sont les conséquences d'une artificialisation en amont du bassin versant pour la qualité de l'eau de l'Erdre ?
81	BONNEAU MARTINET	Quelques questions sur le vieillissement de la population, les logements évolutifs, les besoins chiffrés des structures adaptée ?
82	BONNEAU MARTINET	Sur la cartographie 3 sur les corridors écologiques (page10 et 11):manque l'implantation du projet NDDL
83	Laurence GOURDEL	<ul style="list-style-type: none"> - Même observation que 82 précédente - Demande prolongation de l'enquête - Manque de précisions sur la gestion des déchets dans le Plan Déchets Départemental

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

		<ul style="list-style-type: none"> - Bilan chiffré (fréquentation et coût) de la ligne Tram-Train Nantes-Châteaubriant - une incohérence dans les surfaces agricoles (page 16 du diagnostic et page 25 du PADD)
84	BONNEAU MARTINET	<ul style="list-style-type: none"> - Quelle superficie prévue pour la liaison ferroviaire LNOPLB S'interroge sur les enveloppes de compensations .
85	Arnaud et Maryvonne GUINEE	<p>Notent l'accessibilité du dossier sur le net et font quelques observations sur la réduction des surfaces agricoles:</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le rapport de présentation volume 2 page 43, dans l'arrêté 09032016 p46 , en contradictions avec la construction d'un futur aéroport. <p>Émettent leurs arguments pour la conservation et la modernisation de l'aéroport actuel</p>
86	Alexandre CAZAJOUS	S'interroge sur de nouveaux franchissements de la Loire et leurs impacts (consommation d'espace, nuisances....)
87	Pauline MENARD	<p>Parle des effets négatifs des liaisons induites avec la construction d'un nouvel aéroport.</p> <p>Elle demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - quand ces effets seront-ils évalués ? - comment sera composé le comité de suivi traitant les mesures compensatoires - s'il y aura des pénalités prévues si les maîtres d'ouvrages ou l'État ne respectent pas les mesures prévues.
88	Hervé CHIFFOLEAU	Exprime son sentiment sur le projet de NDDL , et le délai insuffisant pour consulter le dossier
89	Sarah TRICHET ALLAIRE	S'interroge sur la préservation des zones humides ,des têtes de bassin versant, des surfaces agricoles.....en contradiction avec les projets prévus
90	EELV Saint Nazaire Montoir	Le groupe EELV souhaiterait savoir comment faire baisser concrètement le chiffre des déplacements en voiture (62 %: voir page 44 du diagnostic) avec une augmentation de la population et note qu'un aéroport au nord de Nantes entraînera obligatoirement des trajets plus longs en voiture en l'absence de transports collectifs
91	Theotime CHARRIER	Étudiant en architecture et urbanisme : demande une prolongation de l'enquête
92	Danielle MARION	<p>Signale dans le volume 3 du rapport de présentation (p 56) un bilan carbone neutre pour l'aéroport de NDDL , mais pas de calcul précision</p> <p>Signale dans le diagnostic (p16) un manque de lisibilité sur les espaces agricoles ou naturels(82000 ha en 2012) et 80000 dans le projet de SCOT (p25 du PADD) , soit un différentiel de 2000 ha pour les projets de développements ? Elle demande des explications précises</p>
93	Paul LESTURGEON	Demande que le SCOT prévoit des terrains d'accueil pour les gens du voyage
94	Paul LESTURGEON	Note l'incompatibilité entre un projet d'aéroport et la volonté de préserver des zones humides et des surfaces agricoles
95	Caroline BASQUE	<p>Demande une prolongation de l'enquête</p> <p>Demande des précisions sur le bilan carbone neutre en émettant quelques interrogations</p>
96	Gilles et Annick ARMANGE	<p>Signale dans le volume 3 du rapport de présentation (p 56) un bilan carbone neutre pour l'aéroport de NDDL , mais pas de calcul précis, et quel est la prise en compte du Plan Climat Energie dans le SCOT</p> <p>Posent une série de questions sur les voies de communication induites pour rejoindre le futur aéroport : tracés, coûts,emprise sur les terres agricoles,</p>

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

		franchissement de la Loire
97	Isabelle BESSON	Par ses propres arguments détaillés, Mme BESSON remet en cause la DUP de l'aéroport de NDDL. Elle s'exprime sur la préservation des espaces agricoles, sur les politiques menées dans ce domaine Elle souligne les ambitions honorables du PADD , mais se méfie des pratiques politiques.
98	Daniel BROHAN	Demande une prolongation de l'enquête Pose un certain nombre de questions déjà exprimées dans les mails précédents : - vieillissement de la population. - déplacements en voiture à limiter en favorisant les transports collectifs - les compensations liées au projet d'aéroport - la préservation des surfaces agricoles et zones humides - les risques d'inondation avec plus de zones artificialisées (bétonnées)
99	Roselyne BROHAN	Même questionnement que le mail précédent
100	Thierry ZIMMERMAN	Demande une prolongation de l'enquête Regrette que les observations formulées lors des ateliers citoyens l'année dernière n'aient pas été prises en compte (bilan de la concertation) Rejoint l'avis de la CDPNAF sur les questions environnementales et celles de la DDTM sur la densification et la limitation de l'étalement urbain Parle d'un projet de franchissement de la Loire (proposé par le Président de Région) inadapté et non intégré dans le calcul économique. Émet un avis personnel défavorable au projet de SCOT
101	Yves HUBERT	Demande une prolongation de l'enquête
102	Philippe PENEAU	Demande une prolongation de l'enquête
103	Nicolas MALANDAIN	Demande une prolongation de l'enquête
104	Claude FRANCHETEAU	Demande une prolongation de l'enquête
105	David L'HARIDON	Signale dans le diagnostic (p16) un manque de lisibilité sur les espaces agricoles ou naturels(82000 ha en 2012) et 80000 dans le projet de SCOT (p25 du PADD) , soit un différentiel de 2000 ha pour les projets de développements ?Il demande des explications précises Note l'incompatibilité entre un projet d'aéroport et la volonté de préserver des zones humides et des surfaces agricoles Relate un manque d'indicateurs pour différents sujets : nombre d'exploitants datés de 2010, la part de la voiture, les longueurs de haies
106	Jean-Pierre PHELIPPOT	Pose des questions évoquées dans des mails précédents sur : - vieillissement de la populations - sur les têtes de bassin versant
107	Béatrice LUKSENBERG	Pose des questions évoquées dans les mails précédents : - franchissement de la Loire - superficie prévue pour les LNOBPL - qualité de l'eau de l'Erdre - absence du projet NDDL sur le document cartographique 3 (p10 et 11) - bilan chiffré et fréquentation de la ligne Tram-train Nantes Châteaubriant - explication sur les 2000 ha agricoles utilisés pour les projets
108	Mathieu DORAY	Note que le projet de révision de SCOT comporte des actions intéressantes

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

		en matières d'économie d'énergie, de logements et de transports. Mais regrette que le document ne comporte aucune évaluation des conséquences énergétiques et climatiques du projet NDDL
109	Philippe BOUTIN	Une interrogation sur le projet de tram-train pour desservir NDDL : coût, tracé, calendrier
110	Philippe BOUTIN	Une interrogation sur le replantage des haies : talus ?
111	Philippe BOUTIN	Pose quelques questions que l'on retrouve dans des mails précédents sur : - les logements : plus de logements construits dans le SCOT précédent , mais manquent de logements sociaux - bilan de l'agriculture Quelles sont les leçons à en tirer pour le prochain SCOT ?
112	Arnaud DU CREST	Donne son avis sur le projet de SCOT dans un document de 11 pages suivi d'une proposition de tableaux sur 6 pages
113	MICHIELS	Demande une prolongation de l'enquête
114	Miguel ARTIGAS	Pose quelques questions précédemment évoquées dans des mails précédents : - part de l'aviation liée à la réduction des gaz à effets de serre - compatibilité entre l'ensemble des projets avec les problèmes de climat (p 7 du rapport1) - sur les transports et leurs incidences et coûts(voiture, tram-train)
115	Alain GAUTIER	Demande une prolongation d'enquête
116	Marie Joelle ROCHET	Demande une prolongation d'enquête
117	Christine LADRET	Exprime son sentiment sur le projet d'aéroport NDDL, mettant en contradiction la construction et la préservation de l'espace agricole
118	Yves HUBERT	Demande une prolongation de l'enquête S'interroge sur les contradictions entre aéroport et Plan Climat Energie
119	Gabrielle MAHAUT	Question évoquée dans d'autres mails précédents sur les 2000 ha seulement utilisés pour les projets de développement
120	Jean-Yves BARON	Parle d'incohérence du projet de NDDL par rapport à la Cop 21, et de son inutilité
121	Joel RIET	Constate que le SCOT apporte des réponses souvent pertinentes mais note que les politiques de déplacements et d'emplois, prises individuellement peuvent être contradictoires , voire contre productrices et cite quelques exemples pour étayer ses constatations.
122	Marc GRIHON	Pose la question suivante(déjà abordée dans d'autres mails) : en différenciant les zones naturelles et agricoles, de quelles surfaces totales les projets vont-ils amputer ces espaces (
123	Perrine GARREAU	Pose des questions déjà abordées dans des mails précédents (liées à projet NDDL) : - haies sur talus ? - où seront plantés les 100000 arbres - consommation d'énergie - quid des zones humides, - problèmes de têtes de bassin versant
124	Gildas ROYER	Demande une prolongation d'enquête
125	BAGUS	Demande une prolongation d'enquête Note les points positifs suivants : - sur la maîtrise des déplacements - sur les activités commerciales mais voudrait des mesures concrètes qui puisse maintenir le commerce en centre ville

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

126	Marie Rose RIQUET	Etaye ses oppositions aux liaisons ferroviaires notamment pour relier NDDL en citant quelques exemples(hors région) de destruction de l'environnement
127	Marie GILET	Fait part de sa réflexion sur la vocation nourricière des terres de Notre Dame des Landes et communes voisines
128	Isabelle LANOE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - absence du projet NDDL sur document cartographique3 (p 10 et 11) - Plan Déchets Départemental. - Bilan de la ligne tram-train Nantes Chateaubriant - surfaces retirées aux surfaces agricoles et naturelles pour les différents projets
129	Ronan DUMORTIER	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - gaz à effet de serre(bilan) - éléments chiffrés sur le coût de transfert de l'aéroport
130	Anne RIGOUD	Fait certaines observations positives sur le dossier de SCOT cependant compliqué à lire Liste des questions évoquées dans des mails précédent : - absence du projet NDDL sur document cartographique3 (p 10 et 11) - qualité des eaux - zones humides - coût du tram train, empiètement...
131	René KERHOUSE	Demande une prolongation d'enquête
132	Charlene REGNIER	Fait certaines observations déjà évoquées dans des mails précédents : - corridors écologiques, trame vertes et bleues - les paysages : les impacts - l'agriculture - le climat - les nuisances sonores. Conclue par une demande de complément du dossier sur certains des sujets évoqués
133	J.GUILOUET	Demande une prolongation d'enquête
134	Association Vert Pays Blanc et Noir	Demande une prolongation d'enquête
135	André RULLIER	Liste des questions déjà invoquées dans des mails précédents : - comment suivre la réalisation des objectifs du SCOT - rapport 3,p104 à 108 : indicateurs incomplets (nombres exploitations actuellement,part de la voiture,linéaire de haies (cite l'avis de l'AE p28)
136	Brigitte BOREL DE LA RIVIERE	Liste des questions déjà invoquées dans des mails précédents : - adéquation entre projet nouvel aéroport et Plan Climat du département 44 - replantation des haies : sur talus ? - préservation des terres agricoles avec les projets,des zones humides - qualité de l'eau : bassin versants - consommation d'énergie
137	Marie Thérèse PELLEGRY	Demande prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - consommation de terres agricoles et naturelles, - zones humides, - bassin versant
138	Michel JUTARD	Liste des questions évoquées dans des mails précédents:

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

		<ul style="list-style-type: none"> - franchissement de la Loire - Plan Départemental des Déchets -Part de l'automobile
139	Elisa CUROT LODEON	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - surface agricole artificialisée
140	Chantal MOREAU	Demande une prolongation de l'enquête
141	Daniel JAGLINE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: <ul style="list-style-type: none"> - sur les zones humides - sur les trames vertes et bleues - sur les 100000 arbres - sur les incompatibilités avec la Cop 21 - sur les infrastructures(franchissement de la Loire - sur l'accueil des gens du voyage Cite l'avis de l'AE Conclue en mentionnant que ce projet de SCOT manque de cohérence et conseille son report
142	HERIDEL	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: <ul style="list-style-type: none"> - sur le logement avec l'augmentation de population - sur les zones humides - sur les trames vertes et bleues - sur les incompatibilités avec la Cop 21 - sur les infrastructures(franchissement de la Loire
143	Marc PAOLA	Émet des réserves après avoir lu le dossier sur les impacts du projet d'aéroport
144	Hervé LANCIEN	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: <ul style="list-style-type: none"> - sur le franchissement de la Loire -sur les déplacements (voitures 62%) - sur le risque de voir fermer un des 2 autres aéroport en cas de réalisation de NDDL - sur la valeur du site (zones humides,bois,biotope) - sur le logement et le vieillissement de la population
145	Michelle YOUNAN	Demande une prolongation de l'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents:
146	Hélène CLOUET	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: <ul style="list-style-type: none"> - sur le diagnostic (p42) : pauvreté des ménages - sur le bilan carbone(rapport3 p56) - sur la cartographie3 p10 et 11
147	Mathieu JARNOUX	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: <ul style="list-style-type: none"> -sur l'aviation sur les gaz à effets de serre - sur la contradiction d'un projet d'aéroport et la lutte contre la pollution environnementale
148	Marie GARNIER	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: <ul style="list-style-type: none"> - sur le manque d'indicateurs de performance
149	Béatrice FRESNEAU	Demande une prolongation d'enquête
150	LUZAR	Demande une prolongation d'enquête Cite le rapport de présentation en p8 qui mentionne l'ambition du territoire en relevant les défis environnementaux et note quelques contradictions avec le projet NDDL et sa consommation d'espace
151	Atoine DEROUALLIERE	Parle du projet de SCOT comme un habillage écologique d'un projet funestre (sous entendu NDDL)

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

152	Luc DOARE	Demande une prolongation d'enquête
153	Mireille GOURAUD	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - sur la part de la voitures - sur l'émission des gaz à effet de serre - sur la destruction de zones humides
154	Herve FARCY	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - franchissement de la Loire - bilan carbone - part de la voiture - les infrastructures
155	René KERHOUSSE	Livre ses impressions sur les conséquences d'un nouvel aéroport pour le grand ouest et notamment la Bretagne
156	Sophie AUDRAIN	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - gens du voyage - réduction consommation d'énergie
157	Sophie AUDRAIN	Conteste le référendum
158	B.VOYEZ	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - sur le Plan Climat du département - sur le vieillissement de la population - sur l'agriculture et les surfaces agricoles Cite un émission de france culture avec interview du ministre de l'agriculture et se demande comment le SCOT peut inverser la tendance de l'évolution négative de l' agriculture en mettant en application l'agro-écologie
159	François PROCHASSON	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - sur la transition énergétique - la création d'un nouvel aéroport - le franchissement de la Loire - les terres agricole - la part de l'automobile - les infrastructures Parle du SCOT comme une duperie
160	Alexandre ZIMMERMAN	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - sur l'impact environnemental si nouvel aéroport et les nouvelles liaisons - sur l'artificialisation des terres - sur toutes les autres conséquences liées à NDDL
161	Jean-Luc DROUET	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - sur l'agriculture - sur l'aéroport et ses conséquences - sur l'absence de mesures concrètes et évaluables (référence à l'avis de l'AE)
162	Claude FRANCHETEAU	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - sur l'aéroport et ses conséquences
163	Philippe EGURBIDE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - sur l'aéroport et ses conséquences Cite une étude de la DATAR sur la décroissance du pétrole et donc la justification de faire un nouvel aéroport Il joint a ses observations : - un compte rendu d'un séminaire :

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

		» Prospective des espaces européens » de 18 pages et en annexe des scénarios d'évolution du territoire européen à l'horizon 2030 de 15 pages où sont abordés 9 thèmes
164	Florence HERROU	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - haies sur talus - franchissement de la Loire - réduction des gaz à effets de serre - préservation des surfaces naturelles et agricoles, des zones humides - les gens du voyages
165	Gwenaëlle SOUFFRAN	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - qualité de l'eau
166	Patrick NEVEU	Note que le projet recouvre les enjeux pour l'avenir de la Métropole Nantes Saint Nazaire Trouve que les enjeux environnementaux semblent surdimensionnés Mentionne que l'accueil de la population, le développement démographique, la préservation et le développement des tissus économique industriels, de recherche et du tertiaire doivent reposer sur une organisation territoriale dont il en définit quelques idées. Ses observations montrent un avis favorable au SCOT
167	Grégory DELBARRE	Demande une prolongation d'enquête
168	Didier BERTHOME	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - corridors écologiques - référendum
169	Gabrielle MAHAUD	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - aéroport et plan Climat du département - ses impacts
170	Lionel MARTIN	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - sur les déplacements - sur le franchissement de la Loire
171	JP. BOUGANNE	Demande une prolongation d'enquête Mentionne son opposition au transfert de l'aéroport en listant ses arguments détaillés
172	Michel BERJON	Demande une prolongation d'enquête
173	Philippe HAYMION	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - sur le projet d'aéroport NDDL, ses conséquences et ses impacts sur l'environnement
174	Patrick LE CARDINAL	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - sur les surfaces agricoles détruites par le projet d'aéroport - sur les compensations - sur le suivi des objectifs - sur le non respect de la Cop 21
175	Fabrice Del CORSO	Demande une prolongation d'enquête Parle de l'aéroport, du financement par ses impôts et de débat public faussé en 2013
176	Françoise NAVET	Demande une prolongation de l'enquête, mais a lu une partie du dossier à Nantes Métropole et reviendra finir la lecture avant la fin de l'enquête
177	Patrick LE CARDINAL	Citant le président de la République sur la non faisabilité de l'aéroport, il préconise de garder cette zone pour faire de l'agriculture raisonnée et distribuer les produits par des circuits courts dans les villes proches

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

178	Chantale BRANCHEREAU	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents :
179	Catherine ou François MICHIELS	Demande une prolongation d'enquête
180	Dominique JOSSO	Liste des questions évoquées dans des mails précédents - aéroport contradictoire avec bilan carbone
181	Eric LE NY	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - exprime son désaccord avec le projet NDDL, en argumentant des sentiments d'injustice sociale
182	Soizic HUCHET	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - note les conséquences du futur aéroport ; - note des incohérences dans la concertation
183	Maine et Loire- Planète Terre	Stipule par ses arguments une opposition au projet NDDL
184	Jacques et Marie- France RENARD	Habitant du Maine et Loire regrette de ne pas avoir été consulté pour le référendum Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - les 1000000 arbres - surfaces consommées avec le projet NDDL et les projets connexes - cartes p44 et p53 peu lisibles
185	Jean- Marie CHATEL	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - franchissement de la Loire - superficie consommée par les projets : NDDL et connexes, par les LNOBPL - le bilan carbone(réduction GES) - l' explication des 82000 – 80000= 2000 ha - les 1000000 arbres - suivi des mesures du SCOT
186	Charles ESMENIAUD Association Virage Energie Climat	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents par un document de 8 pages sur les conséquences du projet NDDL - évaluation gaz à effet de serre - transition énergétique :économie d'énergie
187	Joëlle LEBOUVIER	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - PLAN climat du département (COP 21) incompatible avec les projets
188	Conseil de Développement : Contribution de André HERBRETEAU et Jean RENARD (voir 189 suivant) (6 pages)	Regrette que le SCOT ne soit pas élargi au Sud Loire (concerné par le futur projet d'aéroport), sans parler de la Vendée et du Choletais. Pourquoi ne fait-on pas un SCOT unique.
189	Contribution de Jean RENARD	Espère que les élus concernés par ce SCOT s'exprimeront au cours de l'enquête Note dans le dossier : trop d'approximations et de contradictions.
190	Christine TANGUY	Liste des questions évoquées dans des mails précédents:

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

		- observations diverses pour montrer son opposition au projet NDDL
191	Pauline MENARD	Pose la question : comment s'articule le SCOT avec le projet de réserve nationale ?
191 bis	Sylvie LEFEVRE	Note son opposition au projet NDDL
192	NON NDDL CHOLET	Demande une prolongation d'enquête
193	Benoît JOUNOT	Demande une prolongation d'enquête
194	Pierre-Yves RENAULT	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - observations diverses pour montrer son opposition au projet NDDL
195	Jocelyne HAURAY	Demande une prolongation d'enquête
196	Monique MAZERY	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - compensation des zones humides anéanties par le projet NDDL
197	Jocelyne HAURAY	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - compensation des zones humides anéanties par le projet NDDL - coûts des infrastructures et dessertes
198	LANGLOIS	Demande une prolongation d'enquête
199	Marie Jose HENRI	Ses observations portent sur le PADD , les transports collectifs et abordent des notions de risques
200	Marie- José THOUVENEL	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - consommation de terres agricoles - logements : pas assez de logements sociaux - part de la voiture - tram-train - bilan carbone - franchissement de la Loire Opposition au projet NDDL
201	Hubert MICHEL	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - part de la voiture - liaisons diverses - zones humides, bassins versants Opposition au projet NDDL
202.	Yannick RABAUD	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - bassins versants - habitats (+ 100000 habitants)
203	Camille CHRETIEN	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - climat (p7), GES - énergies renouvelables - préservations des terres agricoles
204	Nicolle Joelle RONNET	Demande une prolongation d'enquête
205	Jean-Pierre MENARD	Opposition au transfert d'aéroport : déséquilibre entre nord et sud de la Loire
206	Maurice LISCOUET	Demande une prolongation d'enquête Hypocrisie du SCOT pour masquer d'autres décisions
207	Marylene Georges ROCHAIS	Demande une prolongation d'enquête
208	Pascale PIBOT	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - infrastructures - plan climatique - corridors écologiques

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

209	Sebastien CAMUZAT	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - infrastructures - plan climatique - corridors écologiques
210	Mathieu LACHAND	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - bilan carbone, GES
211	JP TEMPO	Demande une prolongation d'enquête
212	Bernard PECQUERET	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - franchissement de la Loire - préservation des surfaces agricoles
213	Yves GOYA	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - consommation d'espaces : 2000 ha
214	Marie Jose CHARIER TALIO	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - qualité de l'eau
215	Henri LEGENDRE	Dépose d'un document de 4 pages d'analyse du dossier : - notamment axé sur les carrières (pas suffisamment pris en compte) - et sur les ressources nécessaires pour la production de 7500 logements/an
216	Françoise PELE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - le déplacement de l'aéroport va augmenter les déplacements et le trafic routier aux alentours de Nantes
217	Jean-Claude VOIRPY	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - sur la cartographie insuffisante - bassin versants - préservation des zones humides
218	Monique PINEAU	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - consommation d'énergies - zones humides , - bassins versants
219	Nicole VOIRPY	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - consommation d'énergies - zones humides , - bassins versants
220	Joël QUELARD	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - haies : - GES
221	Madeleine BARRAIS	Contradictions entre préserver des zones humides et construction d'un nouvel aéroport
222	Eliane BERTOLO	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - préservations des zones humides - tram-train
223	Olivier DELAFUYS	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - préservations des zones humides
224	Mme.LOQUAIS	Pose des questions sur le développement économique : infrastructures autres que l'aéroport (maisons de retraites....

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

225	Yvan LECHEVALLIER	Déséquilibre des territoires entre le Nord et le Sud
226	Anne JOFFREDO	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - bassins versants - habitat - qualité de l'eau
227	Maryline MAUDUIT	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - zones humides, etc - contradictions
228	Jean -Marc MAUDUIT	Idem à mail précédent
229	Pierre MAUDUIT	Idem à mail précédent
230	Pascal FONTENEAU	Habitat : 100000 logements nouveaux prévus : cela signifie-t-il la construction d'un nouveau logement par nouvel habitant ; parle d'exagération et préconise de miser sur la rénovation de l'habitat existant ou l'habitat partagé. Préservation des zones humides et compensation Volet transport : une partie du financement des transports collectifs n'est pas prévu dans le budget de l'état, d'où utilisation de la voiture émettrice de gaz à effets de serre
231	Christine COUEDEL	Agriculture : surface retirée avec construction NDDL et projets connexes ?
232	MOUSSE	Demande une prolongation d'enquête
233	Laurent DUBOST	Préservation des terres agricoles et transition énergétiques ; Les éléments du PADD parlent de la pérennisation de 80000ha d'espaces agricoles et d'un objectif de 32 % d'énergie renouvelables : ces arguments semblent ne semblent pas en cohérence SAU déjà réduite de 85396 ha en 2010 : combien en 2016 ? Objectifs de production en énergie renouvelable : 3 % alors que l'objectif national est de 23 %? Fait référence à l'avis de l'AE
234	Christophe MARTIN	Franchissement de la Loire Captation de l'activité économique du Sud Loire vers le Nord Loire si construction NDDL : d'où déplacements accrus, ges, saturation des transports
235	Maïthé MOUSSE	Parle de protection de la planète et juge que le développement économique prévu va à l'encontre des différentes lois Grenelle, des directives de la COP 21, pour limiter les GES, la consommation des terres agricoles, protéger la biodiversité..... Sous entendu avec projet NNDL. Demande que le DOO soit plus précis sur la consommation d'espace
236	Evelyne CHATELIER	Liste des questions évoquées dans des mails précédents - plantation des 100000 arbres : où ? - préservation des zones humides
237	Herve BOISTAULT	Liste des questions évoquées dans des mails précédents pour expliquer ses doutes sur le coût d'un projet inutile (car la région est déjà pourvue en aéroports déjà non rentables) qui risque de gréver d'autres budgets
238	Pascal DAVIAU	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - consommation d'énergie et GES : voudrait que des chiffres plus précis soient apportés et demande un suivi des indicateurs Sur le projet aéroport : parle de la Loi de transition énergétique votée le 17/08/2015 sur la réduction des ges pour les 11 principaux aéroports - note l'absence de données chiffrées sur l'incidence du modèle

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

		<p>économique choisi ; Propose d'évaluer les impacts sur la santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - transports, voiture, tram-train : nombreuses propositions sur des mesures à prendre (limitation de vitesse, merlons pour atténuer le bruit....) Montre son opposition à toutes atteintes aux zones Natura 2000. Emploi: cite la page 66 circuits courts, agriculture biologique et relate une incohérences Habitat : limiter l'étalement urbain , développer la colocation, l'habitat collectif...
239	Gilles DESSOME	<p>Liste des questions évoquées dans des mails précédents :</p> <ul style="list-style-type: none"> -dossier complexe et plein de bonnes intentions, mais pas de mesures concrètes
240	J.P.C.MENARD	<p>Demande une prolongation d'enquête</p>
241	Françoise TOURNON	<p>Demande une prolongation d'enquête</p> <p>Liste des questions évoquées dans des mails précédents : opposition NDDL</p> <ul style="list-style-type: none"> -franchissement de la Loire -qualité de l'eau -manque présence NDDL dans un document cartographique - tram-train : coût provenance des 2000 ha (82000-80000) ?
242	Jacques LACOMBE	<p>Demande une nouvelle consultation pour NDDL, avec tout le grand Ouest</p>
243	Dominique ROMANN Association Régionale des Usagers des Transports des Pays de la Loire (Fnaut)	<p>Déposition de 4 pages sur tous les modes de transport de la région, avec des constats et des propositions</p>
244	Yvon et Françoise LEGRIS	<p>Demande une prolongation d'enquête</p> <p>Liste des questions évoquées dans des mails précédents :</p> <ul style="list-style-type: none"> -qualité de l'eau, zones humides -bassins versants
245	Claire LECONTE	<p>Demande une prolongation d'enquête</p> <p>Ses observations ne concernent que la synthèse environnementale portant sur le projet NDDL daté de juin 2015</p>
246	Marc GRIHON	<p>Met en comparaison NDDL et NANTES Atalantique en citant diverses études</p>
247	Guy LANNUZEL	<p>Liste des questions évoquées dans des mails précédents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - demande des précisions sur la ligne tram-train prévue pour la Chapelle sur Erdre
248	Jean-Luc DUGE	<p>Liste des questions évoquées dans des mails précédents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur l'eau et les bassins versants
249	Christophe EVAN	<p>A fait une lecture approfondie du dossier d'enquête</p> <p>Liste des questions évoquées dans des mails précédents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - parle des mesures ERC - zones humides - bassins versants <p>Emet un avis défavorable à l'actuel projet de révision du SCOT car les mesures ERC ne sont pas définies</p>

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

250	GR	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - les 2000 ha pour NDDL, - bassins versants
251	Yvon LEGRIS	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - qualité de l'eau -bassins versants
252	Jean RENARD	Demande à la Commission d'enquête de bien tenir compte de tous les avis formulés
253	Dominique BADIER	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - continuité écologique
254	Mme CALIGE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - bassins versants - GES - surfaces pour projets connexes - manque NDDL sur document cartographique - 100000 arbres - déplacements (voitures) - compensation - corridors écologiques
255	Cecile NIESSERON	Dit « que la France compte régulariser l'infraction que l'Europe lui a signifiée au sujet du projet de NDDL par le biais de la révision du SCOT de Nantes St Nazaire Liste des questions évoquées dans des mails précédents pour marquer son opposition au projet et termine en citant Ségolène ROYAL
256	Daniel René VILLERMET	Liste des questions évoquées dans des mails précédents pour marquer son opposition à NDDL : - zones humides - terres agricoles - bassins versants - infrastructures connexes,...
257	Emmanuel FUSIER	Mail exactement identique dans la forme au précédent
258	Alain VRIGNON	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - incohérence des chiffres (les 2000 ha) - comment mettre un frein au prix du foncier ?
259	JC ROGER	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - tram-train : prolongation de Chateaubriant au nouvel aéroport - transport Rennes et la Bretagne via Chateaubriant
260	François CHAMPS	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -terres agricoles -bassins versants - déséquilibre Nord Sud si construction NDDL
261	Eric MERCIER (Professeur Université de Nantes)	Mail idem à 256 et 257 opposition à NDDL
262	Jean François SINI	Mail idem à 255 précédent
263	Denis TALMAR	Mail idem à 256, 257, 261, opposition à NDDL
264	Marie Thérèse	Mail idem à 256, 257, 261, 263 opposition à NDDL

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

	CAPITAINE	
265	Daniel GAUDIN	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - Cop 21
266	Jean-Claude HAURAY	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - dessertes pas assez étudiées
267	Nicole ROGER	Mail idem à 256, 257, 261, 263,264 opposition à NDDL
268	André ROBINARD Membre de l'association « La passiflore à Fougères	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267 opposition à NDDL
269	Marine GOUEDARD	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267,268 opposition à NDDL en mentionnant que ce document est une mascarade
270	Soaz BOULIC	Regrette de ne pas avoir pu participer au référendum et cite le ministère de l'écologie pour justifier sa position
271	Jean PERREAU	Idem à 270 précédent
272	Annie DERRIEN	Fait référence aux questions posées par l'AE
273	Anne-Marie LOMP	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267,268 ,269 opposition à NDDL
274	Michel MANUELIAN	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267,268,269,273 opposition à NDDL
275	Nickie de LUCIA	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267,268,269,273 ,274 opposition à NDDL
276	Marie- Armelle ECHARD	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267,268,269,273 ,274,275 opposition à NDDL
277	Jérôme PIERSON	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267,268,269,273 ,274 ,275 ,276 opposition à NDDL
278	Françoise HOVELAQUE	Opposition à NDDL en citant la Ministre de l'écologie
279	Dominique TOUTLEMONDE	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267,268,269,273 ,274,275,276,277 opposition à NDDL
280	Florent GRAVOUIL	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267,268,269,273 ,274,275,276,277,279 : opposition à NDDL
281	Gilles ROCCASERRA	Idem à mail 255 Dit « que la France compte régulariser l'infraction que l'Europe lui a signifiée au sujet du projet de NDDL par le biais de la révision du SCOT de Nantes St Nazaire Liste des questions évoquées dans des mails précédents pour marquer son opposition au projet
282	Olivier AUBERT	Fait une remarque:pas de scénario alternatif au projet NDDL dans le Doo Liste des questions évoquées dans des mails précédents pour marquer son opposition au projet
283	Régis FOURNIER	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - coût du foncier -préservations des zones humides -plan Climat (voir avis de l'AE p31) -qualité de l'eau - part de la voitures -linéaire de haies
284	Sylvie LEROUX Syndicat des	Le SCOT marque une faible importance sur la forêt privée : plus de 6600 ha

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

	Forestiers privés : FRANSYLVA	Manque de diagnostic au regard des prévisions économiques et des besoins répertoriés en matière de développement forestier(article L.151-4 du code de l'urbanisme) Le SCOT ne souligne pas la gestion durable des forêts et souhaite qu'elle le soit La filière bois énergie ne semble pas être prise en compte au niveau forestier dans le SCOT Le SCOT devrait recommander un zonage Nf pour la sylviculture lors de l'établissement des PLU
285	Joel GARREAU	Demande une prolongation de l'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - risques d'inondations avec des surfaces imperméabilisées avec projet NDDL et projets connexes - PEB pas actualisé - q'en est-il du Plan de Protection du Bruit (PPBE) de Nantes Métropole : aurait dû être référencé dans le SCOT
286	Hervé MORTIER	Mail idem à 256, 257, 261, 263, 264, 267, 268, 269, 273, 274, 275, 276, 277, 279, 280 : opposition à NDDL
287	Anne JORDAN	Opposition à NDDL car pas consultée et cite la Ministre de l'Environnement
288	François JUDIC	Mail idem à 256, 257, 261, 263, 264, 267, 268, 269, 273, 274, 275, 276, 277, 279, 280, 286 : opposition à NDDL
289	Damien MANSION	Mail idem à 256, 257, 261, 263, 264, 267, 268, 269, 273, 274, 275, 276, 277, 279, 280, 286, 288 : opposition à NDDL
290	André VEILLARD	Liste des questions évoquées dans des mails précédents pour marquer son opposition au projet NDDL : - protection des zones humides -habitats -préservation agriculture - biodiversité...
291	Françoise SCHMIT	Opposée à NDDL Document indigeste Contenu identique à 289
292	Cécile FOGELGESANG	Quelles surfaces agricoles sont dédiées au projet d'aéroport Incohérence dans les surfaces agricoles (p16 diag) La question des 100000 arbres
293	José-Louis THERY	Dénonce le SCOT
294	Martine LECLERC	-Hostile à NDDL -Dossier indigeste -Doute des annonces faites dans les documents du SCOT -Logements-transport (route et rail) Amélioration de la qualité de l'eau
295	Carole TESSIER	-Manque les corridors biologiques sur la zone NDDL -Franchissement de la Loire -Incohérence des chiffres concernant les surfaces agricoles (p 16 du diag) -Besoins chiffrés pour logement
296	Marie- Christine MONET	Contre le projet NDDL
297	Nicolas MALANDAIN	-Opposé à NDDL -Demande de prolongation -Projet incohérent avec les objectifs du SCOT

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

298	Rosemarie OSTER	Opposition au projet NDDL
299	Joffrey GATT	Demande une prolongation d'enquête
300	Frédéric Le BERRE	Opposé au projet NDDL Lourdeur du dossier
301	Sylvie MORA	Mail idem copié collé
302	Guigui BERIC	Opposition généralisée
303	Francis DENIS	Mail idem 300-301
304	Antoine DUPONT	Mail idem 300-301-303
305	Jean LAPORTE	Hostile à NDDL
306	Christian THOLIN	Opposé à NDDL
307	Chantal REYMOND	-Hostile à NDDL -Contenu identique à 300-301-303-304
308	Madeleine BARRAIS	Souhaite connaître la surface agricole qui sera consommée pour les différents projets tram-train-zone d'activité etc...
309	Annie CLOUET	Dossier indigeste Franchissement de la Loire Incohérence entre objectifs du SCOT et projet NDDL
310	Gwenaëlle SOUFFRAN	Demande concernant le lieu de replantation des haies (p 47)
311	Danièle ROURY	Opposition à NDDL Contenu idem 300-301-303-304-307
312	Mickaël OLIVAUD	Opposition à NDDL Contenu identique à 300-301-303-304-307
313	Olivier MALARDE	Hostile à NDDL
314	Philippe NOGUE	Demande de prolongation
315	Stéphanie CORFEC	Opposition à NDDL Contenu identique mail 300-301-303-304-307-311
316	Stéphane TARIN	Opposition à NDDL Contenu identique à 300-301-303-304-307-311-312-313
317	Thérèse MONIN	Opposition à NDDL Contenu identique à 316
318	Tugdual GEDOIN	Les conséquences du projet NDDL sont en contradiction avec les objectifs du SCOT
319	Luc FERRE	Manque de précision du dossier
320	Emmanuel BIZEUL	Manque de précision sur les corridors biologiques dans l'emprise du projet
321	Sophie LAROCHE LE GAL	Demande de prolongation Manque de précision sur -Les corridors biologiques -les G.E.S -Bilan carbone de l'aéroport -Etc
322	Jean-Paul MAILLARD	Des interrogations sur la biodiversité
323	Serge BRIELLE	Opposition à NDDL Contenu identique à 313
324	Chrystelle BERNARD	Opposition à NDDL idem 313
325	Gérard WEISSE	Opposition à NDDL

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

		Contenu identique à 313
326	Isabelle PEGUIN	Opposition à NDDL
327	Marc BLAS'I	Dossier complexe Demande de prolongation Opposé à NDDL Conteste le projet d'implantation du CHU
328	Jean-Michel GUITTON	Opposition à NDDL Favorable à Nantes Atlantique
329	Geneviève PEYNOT	Opposition à NDDL Contenu identique à 313
330		
331	Michel OUISSE	Opposition à NDDL Contenu identique à 313
332	Clément MAHE	Document difficilement lisible Opposition à NDDL
333	Joël BOSC	Documents indigestes Pas d'évaluation financière du tram-train NDDL ne figure pas sur les plans Franchissement de la Loire
334	Jacques ANGOT	Opposition au projet NDDL
335	d.hm901@lapost e.net	Opposition à NDDL Demande de prolongation
336	Jean-Marc CAVALIN	Opposé à NDDL Document indigeste Contenu idem à 313
336	Christiane GAREL	Demande l'abandon
337	Lucie DESAILLY	Opposée à l'aéroport Le transport aérien doit prendre sa part dans les efforts de réduction de GES (avis de l'Ae page 13)
338	Jean-Yves LE HOUEZEC	Opposé à NDDL
339	Marie-Christine LAGRANGE	Opposée à NDDL Document indigeste Contenu identique à 313
340	Agnès PRUNIER	Opposée à NDDL Contenu identique à 313
341	Hervé DELAPREE	Opposé à NDDL Contenu identique à 313
342	Anne AUBRY	Manque de précisions sur les documents sur le positionnement de l'aéroport Hostile à l'aéroport
343	Lina GASQUE	Opposée à NDDL Contenu identique à 313
344	Gérard BODELET	Opposé à NDDL Contenu identique à 313
345	Erwan BLOTTIERE	Opposé à NDDL Contenu identique à 313
346	Gilles DENIGOT	Désaccord avec le SCOT qu'il considère comme une succession d'autosatisfaction Conteste les chiffres annoncés concernant le logement, le GPM, etc

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

		Demande une prolongation
347	Nadine FUSTE	Traitement des déchets Franchissement de la Loire Coût de la ligne tram-train Chateaubriand
348	Manuel FAYOUX	Opposé à NDDL Document indigeste identique à 313
349	Daniel LEBLAY	Demande de prolongation Opposé à NDDL
350	Gaël BOUGANNE	Demande de prolongation
351	Christian BONNAUD	Demande de prolongation
352	Brigitte LE GALO	Quelles sont les surfaces libérées sur Nantes- atlantique. A quand le prolongement du tramway jusque cette zone.
353	Jérémy LE GALL	Les documents cartographiques ne font pas apparaitre les corridors biologiques. La zone du futur aéroport n'est pas identifiée.
354	Julie SCHLEMMER	Opposée à NDDL
355	Geneviève LEBOUTEUX	Pas d'objectifs chiffrés dans le DOO sur la réduction des gaz à effet de serre Les prévisions de construction de logements sont excessives Dénonce le projet NDDL
356	Catherine CONAN	Hostile à NDDL
357	Claude LECOINTE	Hostile à NDDL
358	Léa ROUSSEAU	Opposée à NDDL Contenu identique à 313
359	Marianne BEAUNIS	Opposée à NDDL Contenu identique à 313
360	Maïthé HOUSSAIS	Opposée à NDDL Contenu identique à 313
361	Marc GRIHON	Aéroport NDDL plus éloigné, absence de transports collectifs promis, donc plus de voitures
362	Françoise JONCHERE	Opposée à NDDL Contenu identique à 313
363	Patrick ROUSSEAU	Opposé à NDDL Contenu identique à 313
364	Patrick LORHO	Opposé à NDDL Contenu identique à 313
365	Violette CRUZ	Projets pharaoniques et inutiles
366	Manu AFFICHARD	Hostile à l'aéroport
367	Eric MENGLIER	Documents volumineux Pas d'informations sur la superficie qui sera occupée par les liaisons nouvelles (LNOBPL) Possibilité de compensation avec NDDL ? L'empreinte du projet d'aéroport ne figure pas sur la carte
368	Catherine PASCO	Opposée à NDDL Contenu identique à 313
369	Jm.ledu	Opposé à NDDL Contenu identique à 313
370	Gilles VANNSON	Opposé à NDDL Avis défavorable sur le SCOT tel que rédigé

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

371	Françoise POUPARD	Demande de prolongation Quelles sont les infrastructures de transport prévues pour NDDL
372	Sylvie LEREU	Demande de prolongation
373	Claude GASNIER	Demande de prolongation Manque d'infos sur liaison tram-train et NDDL
374	Alain DUBOIS	Opposé à NDDL Dossier indigeste
375	Christina GUWANG	Opposée à NDDL
376	Victor Le TOUMELIN	Favorable à un réaménagement de Nantes- Atlantique
377	Bernard OLLIVAUD	Comment a-t-on pris en compte le vieillissement de la population ?
378	Daniëla et Yves GRELLIER	Opposés à NDDL
379	Annie LACOMBE	Opposée à NDDL
380	Valéry C	Opposée à NDDL
381	Isabelle MELAYE	Il serait souhaitable de renforcer la structure économique du pays de Chateaubriand Le tracé du tram-train ne figure pas sur le document
382	Patrick MINIER	Les grandes infrastructures sont en contradiction avec les objectifs du SCOT
383	Lise JACQUET	NDDL = projet inacceptable Manque un nouveau franchissement de la Loire
384	Bernard OLLIVAUD	Discordance dans les données concernant les surfaces agricoles Manque NDDL sur document graphique n°3 ainsi que les corridors biologiques Demande nouveaux franchissements de la Loire
385	Claudine HUGON	Opposée à NDDL
386	Georges ROUSSET	Opposé à NDDL
387	Régine FLAMENT	Opposée à NDDL
388	Colette PAYEN	Opposée à NDDL
389	Daniel NOBLECOURT	Où sont les mesures compensatoires de l'AGO ? L'AE recommande de récapituler les projets et infrastructures publics pris en compte par le SCOT
390	Michel THIBAUT	Opposé à NDDL
391	Bernard OLLIVAUD	Idem mail 377
392	Marie- Madeleine DUFAY	Où plante- t-on les 100000 arbres Quelle réponse pour les emplacements des gens du voyage
393	Marie- Hélène FAVREAU	Demande de prolongation Qu'en sera-t-il de l'accès à NDDL pour le Sud Loire

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

		Nouveau franchissement de la Loire ? Demande d'abandon du projet NDDL
394	Judith LERAY	Demande le développement des liaisons ferroviaires entre Nantes/Savenay /Saint Nazaire ainsi que les transports Lilas
395	Michel QUIRION	Où en est le contournement de Saint-Etienne de Montluc pour les poids lourds qui approvisionnent la SCAC
396	Pascale BRIANTAIS	Demande de prolongation Demande la rénovation de l'actuel aéroport Opposée à la révision du SCOT
397	fzalewski	Opposé(e) à NDDL
398	Jean-Yves BRIAUD	Opposé à NDDL
399	Sophie LESACHEY	A préciser
400	Monique MINAUD	Les objectifs du SCOT ne sont pas ceux que souhaite cette personne
401	Béatrice ROUILLE	Les objectifs du SCOT sont en contradiction avec NDDL
402	Serge ROUSSEAU	NDDL aura des conséquences néfastes pour l'environnement
403	Carlos DE PINHO	Opposé à NDDL Prévisions de logements excessives
404	Colette ANNE	L'implantation de NDDL est en contradiction avec les ambitions du SCOT Désaccord avec le projet de révision du SCOT
405	Claire_ma	Opposée à NDDL
406	Do CAILLON	N'est pas favorable à NDDL
407	Bernard GAUDIN	Souhaite connaître le tracé exact du tram-train jusque Chateaubriand. Malgré le projet de NDDL rien n'est évoqué sur le développement croisé entre le SCOT métro et Chateaubriand
408	Patricia JUDIC	Opposée à NDDL
409	Jean-Louis ECUER	Le DOO est plein de bonnes intentions..... Dissonances entre les vœux et la réalité Le site de NDDL n'a jamais eu vocation à accueillir un aéroport. Il faut renforcer et développer Nantes Atlantique qui n'est pas saturé. Il est intéressant de souligner que le DOO du SCOT recommande de privilégier la requalification et l'optimisation donc il faut moderniser Nantes Atlantique et non le déplacer
410	Daniel BRISSAUD	Demande de prolongation car document redondant
411	Greg MERESSE	Opposé à NDDL Demande de prolongation Comment améliorer la qualité de l'eau de l'Erdre si on l'artificialise en amont
412	Ghislaine CARREZ	Quelles sont les actions prévues pour réduire les GES Le projet tram-train n'est représenté sur les éléments cartographiques
413	Olivier MANN	Demande de prolongation Demande de prolongement du tram T3 Neustrie jusqu'à Nantes Atlantique
414	Daniel FRANCOIS	Opposé à NDDL
415	Catherine ROCHAT	NDDL n'est -il pas en contradiction avec le plan climat comme le rappelle l'AE
416	Jacques TESTARD	Où en est la ligne ferroviaire de fret pour le transport des marchandises de SCA-Ouest de saint Etienne de Montluc

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

		<p>Où sont les routes d'accès au futur aéroport.</p> <p>Augmentation du déséquilibre des emplois entre le Nord et le Sud-Loire.</p> <p>Nouveau franchissement de la Loire ?</p>
417	Thérèse LEPAROUX	<p>Demande de prolongation</p> <p>L'extension de la zone d'activité de l'Erette-Grand'haie se situe sur une zone humide.</p> <p>Le parc d'activité de la « Jacopièrre » classé comme parc d'intérêt métropolitain n'est pas opportun, puisque trop proche de la vallée de l'Erdre</p>
418	LAURENDEAU	<p>Opposé à NDDL</p> <p>Pas d'infrastructures prévues pour accueillir les 100000 habitants</p>
419	Christine GAUTIER	Opposée à NDDL
420	Henri LEGENDRE	x
421	Jakez CAILLAUD	Opposé à NDDL
422	MARY	<p>Discordance entre les chiffres concernant les surfaces agricoles</p> <p>Pas de représentation graphique de NDDL- idem pour les corridors géographiques</p>
423	Joachim CHOLET	<p>Demande de prolongation</p> <p>En désaccord avec NDDL</p>
424	MARY	Comment prendre en compte le vieillissement de la population
425	Gilles BOURGEOIS	La qualité de l'eau de l'Erdre sera dégradée par les grandes infrastructures
426	André- Hubert MESNARD	<p>Le porter à connaissance date de juin 2015 soit antérieur à la nouvelle codification de l'urbanisme.</p> <p>La synthèse du projet environnemental est imprécise</p> <p>Pas de localisation des zones de compensation</p> <p>Le DOO fait une application minimaliste du code qui entrainera une application laxiste par les PLU-I</p> <p>C'est un SCOT « light » les PPA confirment ces imprécisions ou omissions volontaires</p> <p>Traversée de la Loire en aval ?</p> <p>Tourisme : pas de chiffre</p> <p>Propriétés forestières privées etc</p> <p>Note en page 10 de la synthèse : c'est une ancienne rédaction du code de l'urbanisme qui ne tient pas compte de la Loi ALUR.</p> <p>Idem pour la référence au futur SDAGE non mis à jour</p> <p>En conclusion, le SCOT est très éloigné des citoyens pour les impliquer réellement</p>
427	Yves RIOU	<p>Le DOO est trop généraliste et peu contraignant.</p> <p>Aujourd'hui il n'y a pas de réserves foncières en compensation des travaux de l'AGO.</p> <p>L'objectif du SCOT concernant la consommation des terres agricoles et de 232 Ha/an, pas de précision sur les surfaces dédiées aux infra publiques.</p> <p>Les infos sont incomplètes pour évaluer l'impact du LGV et du tram-train</p>
428	J.G BRERET	<p>L'idée de compensation présentée pour défendre le projet de NDDL est fallacieuse.</p> <p>Une telle opération se traduirait par la dévastation d'un patrimoine commun avec des dommages irrémédiables</p>
429	Famille COLY	Le SCOT est en contradiction avec la volonté de préserver les surfaces

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

		agricoles.
430	Roselyne BROHAN	Hostile à l'aéroport
431	Eric MENGLIER	Incohérence entre la volonté de sauvegarder les zones humides, de préserver les surfaces agricoles avec l'extension des infra industriels, commerciales et urbaines.
432	Marcellin BABEY	Ce SCOT confirme le grignotage du territoire en Loire Atlantique. La présente révision a pour ambition de corriger le tir, mais elle ne s'en donne guère les moyens.
433	Roselyne	Dossier trop complexe. Délai trop court. Imprécisions
434	Gérard GUENIFFEY	Quel sera l'impact de NDDL sur la nappe phréatique de Campbon
435	Amélie GUIOMARD	Le SCOT doit prendre en compte le plan climat comme le rappelle l'AE Quelle articulation avec NDDL ?
436	Christiane MURAT	Opposée à NDDL
437	Nadia DONATI	Comment se fera la régulation des crues dont la zone de NDDL servait de tampon
438	Guy CLANBOURGET	Quelle part de surface agricole correspond au projet d'infra. Quel est le coût de ces projets ?
439	Marylène SOUCHARD	Demande de prolongation. Opposée à NDDL. Les grands objectifs du SCOT sont irréalistes. Favorable à l'optimisation de Nantes Atlantique.
440	Michel HUCHET	Le SCOT ne semble pas avoir prévu des retenues d'eau suffisantes pour palier l'artificialisation de NDDL
441	Michel METIVIER	Souhaite voir moderniser la ligne Nantes -Rennes par Chateaubriand
442	Ghislaine DUPAS	Impact de NDDL sur la nappe phréatique de Campbon
443	Paul ROULLAUD	Incohérence dans les données concernant les surfaces agricoles. Nantes atlantique n'est pas saturée
444	Eric SEGUINOT	Demande de prolongation. Hostile à NDDL.
445	Olivier DROUIN	Opposé à NDDL
446	Marie-José HENRI	Demande l'augmentation des fréquences de l'offre ferroviaire de Nantes-Saint Nazaire et préconise des travaux urgents sur le tunnel de Chantenay où passent 73000 voyageurs par jour.
447	Brigitte LECLERC	Quel sera le coût du tram-train, son tracé, calendrier ? Que compense l'implantation des 100000 arbres
448	J. LANGLOIS	Aucun document ne traite de l'agriculture en zone humide
449	Sophie Lesachey	Opposée au SCOT
450	Catherine CONAN	Le DOO précise que les PLUI devront préserver, restaurer ou compenser les zones humides. Quid de NDDL ?
451	J. LANGLOIS	NDDL
452	Benoit RUBIN	L'axe Ancenis-Savenay ne figure pas sur les documents du SCOT. Comment le SCOT résout le problème d'une meilleure répartition des activités entre le Nord et le Sud Loire.
453	J. LANGLOIS	Quelle est l'emprise exacte de la liaison ferroviaire LNOBPL.

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

454	J. LANGLOIS	Quelle compensation entre NDDL et LNOBPL.
455	Denis BUCAILLE	Opposé à NDDL
456	J. LANGLOIS	Quel est le bilan de la ligne tram- train. Combien de passager/jour. Quel est le coût de la ligne.
457	J. LANGLOIS	Comment la Carène prévoit-elle de faire baisser sa production de déchets.
458	Melinda LANCIEN	Opposée à NDDL
459	Hervé LANCIEN	A quand le franchissement de la Loire en aval. Comment faire baisser les déplacements en voiture (62%) sans envisager un rééquilibrage de l'emploi sur le territoire.
460	J. LANGLOIS	Le SCOT ne précise pas les futurs lieux d'accueil concernant les gens du voyage.
461	Yves EON	Dossier trop volumineux. Demande de prolongation.
462	Association VERT PAYS BLANC et NOIR	Le SCOT métropolitain se doit de prendre en compte le plan Climat Energie de Loire Atlantique (AE p 31 de son avis).
463	LEBLANC	Demande de prolongation d'enquête.
464	Madeleine HUBIN	Opposée à NDDL
465	MALACHY	Opposé à NDDL
466	J. LANGLOIS	De nombreuses cases vides concernant les données chiffrées (qualité de l'air- déplacement avec voiture etc)
467	J. LANGLOIS	La page 16 du rapport de présentation vol 1 est vide.
468	J. LANGLOIS	Le SCOT prévoit le vieillissement de la population mais quels sont les besoins dans 5, 10, 15,20 ans ?
469	Michel FAUCOMPRES	Opposé à NDDL.
470	Odile DELAROCHE	Avis défavorable à la révision du SCOT. Copie à revoir de fond en comble.
471	Philippe BAQUE	Où en est le projet tram-train desservant NDDL.
472	Joseph POTIRON	Opposé à NDDL. Demande d'aménagement de l'actuel aéroport Nantes Atlantique.
473	Catherine GELINEAU	Quelle superficie est prévue pour la liaison LNOBPL. Quelles surfaces agricoles seront absorbées par ce projet.
474	Danielle LE MEHAUTE	Opposée à NDDL.
475	CHURIE	Opposé à NDDL.
476	Christian MOREAU	Demande de prolongation. Demande d'amélioration des documents. Hostile à NDDL.
477	Pascal HENRI	Combien d'hectares seront réellement préservés en zone humide et à quel endroit.
478	Antoine GUICHARD	Opposé à NDDL
479	Gwenole PERONNO	Opposée à NDDL
480	Emmanuelle GAUCHET	Opposée à NDDL et favorable à l'optimisation de Nantes- Atlantique.
481	Pierre CHALOPIN	Doute de l'opportunité de NDDL.
482	Joël GUIST'HAU	Le pôle métropolitain peut jouer un rôle de locomotive mais comment éviter le décrochage des « wagons » ruraux ?

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

483	Chantal LESIMPLE	Opposée à NDDL
484	Daniel DUPONT	Comment le SCOT peut affirmer que le réseau écologique, hydraulique et la biodiversité ne seront pas fragilisés par les objectifs de développement.
485	Agathe BROSSET	Opposée à NDDL.
486	BENE	Hostile à NDDL.
487	Michel CHENEBAU	Propose de freiner le trafic automobile en réduisant le budget des infra routières au profit des transports en commun. Le Grenelle de l'environnement recommande la lutte contre le réchauffement climatique
488	René KERHOUSSE	Opposé à NDDL
489	Régine FRAPPIER	Le SDAGE rappelle qu'une des orientations fondamentales est de préserver les têtes de bassins versants. C'est exactement le contraire que l'on fait avec NDDL.
490	Elisabeth ARZO	Après la disparition de 1600 Ha sur la zone NDDL, où va-t-on réinstaller les 200 mares détruites ?
491	JL CROC'HARD	Opposé à NDDL
492	Mathieu GAULTIER	Demande de Prolongation.
493	ATTAC 44	Demande de prolongation. Incohérence entre objectifs et moyens dans le projet de SCOT
494	C. RIVOAL	Opposée à NDDL.
495	Pierre GATIER	Coût de la ligne tram-train ? Fréquentation attendue ?
496	Thérèse RAITIERE	Défavorable à NDDL.
497	François ROUSSEAU	Opposé à NDDL
498	Jean-Bernard CHAUVE	Opposé à NDDL
499	Gilbert GALLIOT	Quelles sont les perspectives de ré exploitation de l'étoile ferroviaire Nantaise.
500	Luc DOARE	Prolongation d'enquête
501	Dominique MOURRAIN	Quelles surfaces agricoles sont consommées par les projets tram-train et zones d'activité
502	Claudine LESIMPLE	Idem à 279
503	Yvonne VACHERON	Idem à précédent
504	Michel MONTERRAIN	Idem à précédent
505	Sylvie VENAT	Idem à précédent
506	Jean-Jacques BIHAN	Prolongation d'enquête
507	Chloë PIGNIER CARENE	Note que la rédaction actuelle du PADD n'est pas assez précise sur les objectifs d'aménagement du territoire (page 42) : concerne surtout les plate-formes fluviales
508	Philippe	Idem à 505

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

	POINTON	
509	Jacques PERRIN	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - ges - infrastructures connexes
510	Gabriel VITRE Conseil de Développement	Idem à 426
511	Jean-Paul DUGUY	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - imprécision sur tram-train (coût, réalisation)
512	Yves MAURICE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - habitats - projet d'aéroport inutile en citant le le ministère de l'environnement
513	Claire AJEJAS	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: -infrastructures connexes
514	Marie-Claude JOCHAUD	Idem à 508
515	Marie PEYRAUBE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - espaces agricoles consommées
516	Michel DELUEN	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - espaces agricoles consommées - cartographie
517	Françoise MORICEAU	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - espaces agricoles consommées - zones humides - LNOBPL
518	Christine DELANOE	Opposition à NDDL par une phrase
519	Robert GOUIN Association Terre d'Avenir	Opposition à NDDL Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - habitats - faune et flore - déséquilibre Nord Sud
520	Annie LE GAL LA SALLE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - emploi -transition énergétique - qualité de vieillissement - mobilité -GES
521	Daniel HEGUY	Idem à 514
522	Françoise MORICEAU	Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - logements - gens du voyage
523	Jean François MARTIN	Idem à 521
524	Thierry PICARD	Favorable au transfert d'aéroport en citant différents arguments surtout du point de vue économique
525	Laurent CHESNOT	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents: - pas de scénario alternatif - infrastructures - déplacements

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

526	Marc CANNIZO	Le DOO ne fait pas apparaître la vasière du MEAN en espace naturel. Rien concernant l'accueil des gens du voyage. Logements sociaux en net déficit
527	Bérenghère TOUSSAINT	Idem à 521
528	Marc PECOT	Quelle surface est impactée par LNOBPL L'AE reconnaît que le DOO est peu contraignant..... Retard logements sociaux.
529	Hugues LEMONNIER	Valide les objectifs du DOO
530	Fabien BOUTON	Hostile à l'aéroport
531	Catherine MACE	Demande de prolongation. En désaccord avec les grands projets d'infra et NDDL
532	Patrice TILLAUT	Favorable au SCOT
533	Isabelle ANTOINE	Il faut évaluer la consommation d'espace en tenant compte des grands projets. Toujours rien sur le franchissement de la Loire en aval
534	Anne COUFIN	Prolongation du délai Opposée à NDDL
535	Didier LEBLANC	NDDL doit prendre en compte les mesures compensatoires déjà réalisées Soutien les orientations du SCOT p 51 du DOO concernant NDDL
536	ER. GLOTAÏN	Souscrit aux orientations du SCOT pour NDDL
537	Denis BIORET	Demande de précisions concernant les surfaces agricoles
538	Olivier BRIAND	Idem à 527
539	Clarisse HOLIK	Le SCOT doit intégrer tous les grands projets pour permettre une appréciation environnementale de leur impact. Hostile à NDDL
540	Bernard LUCAS	Idem à 538
541	Jean LE LAN	Demande de prolongation. Opposé à NDDL.
542	Jean Marie ROUCHON- MAZERAT	Favorable à NDDL.
543	Jean Claude MENARD Association Estuaires Loire et Vilaine	En ce qui concerne le Grand Port Maritime, l'espace maritime n'est pas pris en considération dans le cadre du nouveau SCOT.
544	Dominique DENIAUD Confédération Paysanne	Quelle est la recette miracle pour arriver aux objectifs du SCOT. Le document du SCOT est un catalogue de bonnes intentions, on n'y trouve guère de mesures concrètes, encore moins contraignantes pour le suivi.
545	Hervé de PRAINGUY Association PORT INDUSTRIE	Souhait de voir aboutir dans les meilleurs délais les grands projets inscrits dans le SCOT.
546	Michelle SUDRE	Opposante au projet NDDL.
547	Marie- Laure CHEVALIER	Qu'en sera-t-il de la qualité de l'eau de l'Erdre avec ces grands projets.
548	Daniel BAUDY	Demande de prolongation. Opposant à NDDL

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

549	Roger LECHAUX	Idem à 540
550	Philippe BURBAN	Idem à 549
551	Marianne- Loïc	Idem à 550
552	Annie VOINEAU	Que compense l'implantation de 100000 arbres
553	Patrice MENUET	Demande de prolongation
554	Bernard BRIANTAIS	Idem à 551
555	Yann TRICHARD	Favorable au SCOT et à NDDL
556	Cyrille CORLAY	Favorable au SCOT et à NDDL
557	Y et J MOURGE	Opposés à NDDL
558	Marie Thérèse CHAUSSET	Opposée à NDDL. Favorable à l'amélioration de Nantes Atlantique.
559	Hélène FONTENEAU	Idem à 554
560	Marie Pierre FOURNIER	Idem à 559
561	Vincent LEBRIS	Favorable au SCOT et à NDDL
562	Anthony TEXIER	Favorable au SCOT
563	Anne BROCHARD	Favorable à NDDL
564	Guy BRUNET	Opposé à NDDL
565	Sébastien CHADOURNE	Favorable à NDDL
566	Jean-Marie ANTONETTI	Comment le SCOT prend -il en compte le vieillissement de la population ? logements et structures
567	Sabine PION	Favorable au projet du SCOT
568	Jacques DELVIGNE	Opposé à NDDL
569	dujeanyv	Opposé à NDDL
570	Xavier LOQUAIS	Idem à 560
571	Philippe POINTON	Idem à 570
572	François MICHIELS Association Chante-ruisseau	Opposé à NDDL et à la révision du SCOT
573	Catherine CAMARET	Demande de prolongation. Opposée à NDDL
574	ASSOCIATION REZE à GAUCHE TOUTE	Prévisions de logements sont excessives mais la part de logements sociaux est encore en deçà des besoins. C'est donc tout le contraire d'un territoire qui se veut « accueillant et solidaire » p 7 du PADD
575	Marc GRIHON	On ne voit aucun corridor biologique sur les documents cartographiques pour la zone Nddl
576	Claire RICHARD	Pas assez de logements sociaux. Pourquoi l'offre et la demande ne coïncident elles pas ?
577	Éric FLEURIMONT	Idem à 571
578	Pierre LABEEUW	Favorable à NDDL. Approuve la réserve foncière pour le parc d'activités Erette grandhaie
579	Soizic Le NORCY	Idem à 577
577	Eric FLEURIMONT	Idem à 571

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

580	Isabelle COIRIER	Quels sont les aménagements prévus pour les gens du voyage
581	Isabelle MAHE GALISSON	Contradiction des grands projets avec les objectifs du DOO
582	Lucie de CAZENOVE	Opposée à NDDL
583	Chloé VICHARD	Opposée à NDDL
584	Guy BRUNET	Idem à 527
585	Emmanuel LABARRE	Les ambitions de la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable sont peu élevées 3%. Comment un territoire tel que le SCOT peut s'affranchir de tout engagement sérieux en termes d' ENR ?
586	Régis GAUTHIER	Surface prévue pour LNOBPL et projets connexes.
587	Catherine LAINE	Idem à 579
588	Madeleine BARRAIS	Pas de mesure contraignante et surtout pas d'indicateurs de suivi des objectifs affichés !
589	Soizic Le NORCY	Idem à 577 (même personne)
590	Geneviève GUESDON	Le SCOT doit prendre en compte les plans climat (AE p 31)
591	Lucie de CAZENOVE	NDDL
592	Jean-Paul GALLARD	Demande de prolongation
593	Véronique VERDON	Idem à 589
594	André JALLOT	Le SCOT de Nantes Saint Nazaire fait ressortir le renforcement des grandes agglomérations au détriment des petites villes. Il y a toujours un manque de logements sociaux malgré une forte demande
595	Lucie de CAZENOVE	Aspect paysager de l'aéroport. Il est prévu l'implantation d'arbres ou de haies. Qui entretiendra ?
596	Marc PEROY	Le SCOT ne tient pas compte de ses voisins territoriaux.
597	Claire BRETOU	Où en est le tracé du tram-train ? calendrier et budget. Comment pense t'on améliorer la qualité des eaux de l'Erdre
598	Vincent GUIHO	Demande de prolongation.
599	Claudie PENNORS	Quels sont les moyens prévus pour accueillir 100000 habitants
600	Christine BEAUTEEMS	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -plan climatique -part de la voiture -terres agricoles
601	Christophe DUPONT-HUIN	En citant la page 51 du DOO : il paraît une évidence sur le projet d'aéroport du Grand Ouest soit un exemple en matière d'insertion paysagère
602	Denis CHARRIER	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - destruction de zones humides -bassins versants,...
603	Sabrina CALANDO	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - destruction de zones humides -bassins versants,...
604	Philippe LAFRANCE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - destruction de zones humides - infrastructures

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

605	Anne-Marie MOALIC	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267,268,269,273 ,274,275,276,277,279, 280,286,288 : opposition à NDDL
606	Henri JOVER	Souhaite et préconise que la notion de bruit (nuisance sonore) soit bien pris en compte dans les futurs projets : elle devrait figurer dans les PLU
607	Jérôme GUILLOUET	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - projet AGO surdimensionné (fait référence au rapport du CGEDD) - la séquence ERC est biaisée
608	Alain MASSE MAIRIE Président du Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB)	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - eau -les zones humides -bassins versants
609	Isabelle MASSE	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -cite la page63 du DOO -cite le PADD page 41. et des transports
610	Marie Jeanne LANDRY	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - bilan carbone : pas de calcul précis
611	Didier HERBRETEAU et Catherine LEGAL Parti de Gauche 44	Observations et questionnements sur : - dimensionnement du nouvel équipement aéroportuaire de NDDL - réduction des déplacements voitures
612	Richard THIRIET Groupe CNI	Mentionne que la révision du SCOT est issue d'une volonté d'intégrer le Grenelle de l'Environnement. Le délai de la loi qui fixe le 1 ^{er} Janvier 2017 pour aboutir doit être respecté par le SCOT
613	Comité Notre Dame des Landes- La ROCHE sur YON	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267,268,269,273 ,274,275,276,277,279, 280,286,288 , 605: opposition à NDDL
614	Comité Notre Dame des Landes- La ROCHE sur YON	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267,268,269,273 ,274,275,276,277,279, 280,286,288,605,613 : opposition à NDDL
615	Maurice VOINEAU	Quels sont les moyens prévus par le SCOT pour pallier au manque de places d'accueil pour les Gens du voyage ?
616	Paquita BLANCHARD	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267,268,269,273 ,274,275,276,277,279, 280,286,288,605,613,614 : opposition à NDDL
617	NANDUD	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267,268,269,273 ,274,275,276,277,279,280,286,288,605,613,614, 616 : opposition à NDDL
618	Dominique CADORET	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - zones humides, compensations - bilan carbone - risque inondations -suivi des objectifs,....
619	Machu GOUNOT	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267,268,269,273 ,274,275,276,277,279,280,286,288,605,613,614,

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

		616 ,617 : opposition à NDDL
620	Pierre BOUCHAUD	Voir suivant
620b is	Chantal LEDUC-BOUCHAUD (conseillère municipal St Père en Retz)	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - zones humides, compensations - bilan carbone - risque inondations -suivi des objectifs,....
621	Edwige FADEIEFF (habitante de CAP ATLANTIQUE ayant participé à la concertation publique)	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - zones humides, compensations -GES - activité agricole perturbée
622	Solange GOAN	Cite des exemples pour demander un transfert de l'aéroport vers NDDL
623	Séverine DEGUERVILLE	Des questionnements sur la centrale de Cordemais et son avenir
624	Michel LEROUX AGO	Contribution N.01
625	Philippe CAILLAUD et Yoann LOYEN GAB 44 (Groupement des Agriculteurs Biologiques de Loire ATLANTIQUE	Accompagnement des agriculteurs Promotion d'une alimentation saine Relatent les points développés par le SCOT qui leur semblent discordant avec les objectifs : - de défis environnementaux reconnus et ouvertement négligés -de grandes contradictions sur la consommation de terres agricoles -quelle alimentation pour quelle organisation des filières
626	Martine TARDY	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - ges - Cop 21
627	Marie Rose RIQUET	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - ges - Cop 21
628	Françoise NAVET	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - infrastructures pour relier NDDL
629	Pierre CARVAL	-Demande une prolongation d'enquête -Parle du périmètre du référendum -Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -objectifs imprécis et comment les mesurer
630	Lucie de CAZENOVE	Parle des Commissaires Enquêteurs
631	Yves DOARE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -habitat -GES - suivi et évaluation
632	Bruno LECHAT	-Demande une prolongation d'enquête
633	Joël CASTEX Adjoint à la Mairie de	Favorable au SCOT et cite quelques exemples : Espaces agricoles : objectif fixé de limitation à 50 % Trames vertes et bleues : intégration de leur comptabilé

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

	BOUGUENNAIS	Equilibre Nord Sud Transports
634	Arlette CARRIE-TISNE	Demande une prolongation de l'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -zones humides : protection ?
635	Pascale DESTRUMELLE	Très favorable au SCOT et cite des arguments motivant son approbation
636	Elus Ecologistes et Citoyens Nantes Métropole	Ont contribué dans différentes instances à l'élaboration du dossier de ce SCOT . Notent que l'écriture de ce SCOT, contient des éléments pertinents, mais demeure insatisfaisante face à 5 enjeux précisés ci-après , et posent un certain nombre de questions : -le climat - l'agriculture - la biodiversité -les transports - l'économie
637	Lucie de CASE	Demande une prolongation d'enquêt
638	Lucie de CASE	Parle de la synthèse du projet AGO et de la replantation des haies (page 105)
639	Sarah RAYNAUD	Document de 6 pages comportant 3 chapitres de réflexions : - Comment donner plus de poids aux communes et intercommunalités rurales et péri-urbaines du SCOT ? - Un projet d'aéroport pensé par et pour des urbains. - Des cartes peu précises qui entretiennent un flou certainement voulu par les élus locaux En conclusion : demande que le projet d'aéroport soit retiré des cartes
640	Martine ROUESNE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -bilan carbone -pont sur la Loire -qualité de l'eau - surfaces agricoles - voiture
641	Maxime RICHARD	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -GES - COP21 - consommation d'espaces agricoles - pas d'éléments chifffé sur le bilan économique du transfert d'aéroport : existe-t-il une étude DGAC ?
642	Lohanny FREMONT	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - tram-train : coût -emprise pout LNOBPL - franchissement de la Loire
643	Lucie de CASE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - manquent sur certaines cartes des documents graphiques la présence du projet NDDL - préférerait que soit employé le terme de continuité verte au lieu de coupure verte - fait référence au PEAN - Mentionne que l'ensemble des cartes concernant la loi littoral est très clair

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

644	Christian HAMEAU	Liste des questions évoquées dans des mails précédents pour montrer son opposition au projet NDDL
645	Jean Luc EDENN Chargé de mission NATURA 2000	Dans le rapport de présentation volume 2 : état initial de l'environnement p21 et 34 les APPB « chiroptères » ne sont pas pris en compte alors que la DDTM possède ces informations
646	CCI NANTES SAINT NAZAIRE	A déjà été associée en tant que PPA , mais demande que plusieurs points majeurs détaillés dans le mail soient inscrit dans le SCOT
647	Sylvie BOURBIGOT	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - LNOBPL - haies - compensation - zones humides
648	Claire BLAIS	Remarque que dans les documents du SCOT, des orientations vont dans le bon sens Emet son ressenti sur l'évolution de plusieurs métiers
649	Janick TATARD Elu ville de Savenay Elu Conseil communautaire Loire et Sillon	Demande une prolongation de l'enquête Parle de GES (émission, baisse...°
650	Benoit RICHARD Urbanité 21	Contribution personnelle partagée avec le GAELA au sujet de l'aéroport : Document de 10 pages
651	J. LANGLOIS	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - part de la voiture
652	Gilbert VEYRIE	Mail idem à 256, 257, 261, 263, 264, 267, 268, 269, 273, 274, 275, 276, 277, 279, 280, 286, 288, 605, 613, 614, 616, 617, 619 : opposition à NDDL
653	Maité COSNARD	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - GES - déséquilibre nord sud - transports - qualité de l'eau - préservation des zones humides Argumente sur les CE
654	Françoise VERCHERE	Reprend les Objectifs suivants en notant ses observations : - cohésion sociale et territoriale - performance économique et attractivité - laboratoire de transition énergétique et écologique
655	Gwenaëlle SOUFFRAN	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - déplacements - projet tram train...
656	Atelier Citoyen	Aborde les thèmes suivant et note ses conclusions : - Favoriser le bien être des populations - Garantir le fonctionnement de l'espace économique et le développement de l'emploi - Protéger l'environnement - Conclusions : Quelle cohérence ?

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

657	Jean-Marie PRINET	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -tram-train
658	Jean-Paul MINIER	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - qualité de l'eau - zones humides - PEAN
659	Yannick HELBERT	Mentionne que le SCOT prend bien en compte dans le DOO des éléments importants : -p30 et 31 : capital écologique -p37 : impact du projet NDDL - p41 : nuisances sonores
660	Alain DORE PROSIMAR (association pour la protection du site et de l'environnement de Ste Marguerite	Fait part de ses remarques et ses constatations Fait quelques recommandations
661	Denis HUBERT	Demande une prolongation de l'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -plan climatique -agriculture - cartographie difficile à lire
662	David GERARD ALTIOS International	Note que le SCOT prend bien en compte le problème des nuisances sonores, non seulement dans le cadre du futur aéroport et de son impact, mais aussi dans la disposition prise pour que ces nuisances soient prise en compte demain pour chaque projet d'infrastructure
663	Anne-Gaëlle REVAULT	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -Cop 21 -transports
664	André TAMEZA	Favorable au transfert de l'aéroport sur le site de NDDL , jugé nécessaire et inéluctable
665	Véronique BRUN	Mail idem à 661
666	Luc DOARE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - transition énergétiques - déplacements accrus - pourquoi LNOBPL - déséquilibre Nord Sud
667	Eric MENGLIER	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -infrastructures nouvelles si 100000 habitants
668	Pierre BIHAN	Mail idem à 256, 257, 261, 263 ,264,267,268,269,273 ,274,275,276,277,279,280,286,288,605,613,614, 616 ,617,619,652 : opposition à NDDL
669	Isabelle ANTOINE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -consommation d'espaces agricoles - franchissement de la Loire
670	Bernard GARDE	2 contributions : - trouve le chiffre de 100000 logements ambitieux - souscrit aux orientations du SCOT définies page 51 du DOO pour que le projet d'aéroport du Grand Ouest soit aussi un exemple en matière

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

		d'insertion paysagère , cela est primordial, et note qu'il n'y a pas de développement sans respect de l'environnement
671	Laurent CHOMEL	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -trajet voiture - déséquilibre Nord Sud
672	Grégory VERHAEGHE	Favorable aux éléments et orientations du SCOT
673	Pascal SCOUARNEC	Favorable aux éléments et orientations du SCOT
674	Philippe VRAND	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - déséquilibre Nord Sud - agriculture
675	Guillaume DALMARD	Favorable aux éléments et orientations du SCOT
676	Sylvie GUERZEDER	Demande une prolongation de l'enquête S'interroge sur le maintien de la piste de Nantes Atlantique et le devenir du lac de Grandlieu - préservation des terres agricoles
677	Céline 37	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - franchissement de la Loire -haies -agriculture -bilan carbone
678	Geneviève COIFFARD-GROSDOY	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - transports -biodiversité
679	Marc HIEBEL	Cite un rapport d'experts mandatés par le ministère de l'environnement en mars 2016 qui montre que l'aéroport actuel est une option raisonnable , et donc que le projet NDDL doit être abandonné
680	Barbara NOURY Maire de ST MARS du DESERT Vice Présidente du Conseil Régional	Souhaite que le SCOT retienne le projet de parc d'activités intercommunal pour le site de la JACOPIERE/PERRAY En tant que Maire: mentionne que le SCOT 2 doit être encore plus volontariste sur les mouvements pendulaires entre son territoire et l'agglomération nantaise
681	Laurence LEGOUX	Exprime sa difficulté à lire le dossier , et fait part de ses doutes et de son ressenti sur les ambitions présentées
682	André TAMEZA	Idem à 664 : Favorable à l'aéroport
683	Marc THOMAZEAU	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -tram-train habitat avec plus de 100000 habitants -bassins versants Regrette que ne soit pas pris en compte le travail de l'atelier citoyen : le Cédpa
684	Clarisse HOLIK (gérant de la réserve du lac de grandlieu Association SNPN	Demande une prolongation de l'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - habitat
685	Stéphanie	Question de parcelle non constructible : voir au niveau du PLU

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

	CHIPPON /LEBRE	
686	Jean- Luc et Monique BESNARD	Approuvent l'orientation définie page 20 du DOO qui engendrera les évolutions futures. Approuvent la révision du SCOT (parle du grenelle de l'environnement et du délai du du 1 ^{er} janvier 2017. - Souscrivent aux orientations du SCOT définies page 51 du DOO pour que le projet d'aéroport du Grand Ouest soit aussi un exemple en matière d'insertion paysagère
687	MC BARBET	Demande une prolongation d'enquête Mentionne que les objectifs annoncés sont louables et même incontournables, mais se demande pourquoi éloigner le futur aéroport des infrastructures existants, Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -biodiversité -zones humides -bassins versants
688	Jean- Yves SAGE	Opposition au projet NDDL n'ayant pas été consulté et parle de la Ministre de l'environnement
689	Patrick VIVERET	Idem à 689 précédent
690	Véronique GALLAIS	Idem à 688 et 689
691	F.DEVREUX	Opposition au transfert d'aéroport à NDDL Parle d'un projet nuisible, inutile et coûteux Parle d'écologie : et d'un rapport de la Direction Régionale de l'Ecologie et de l'Urbanisme
692	Jérôme SEQUIER	Idem à 688,689,690
693	Jean-Pierre et Anne-Marie NICOLINI	Opposition ferme au transfert d'aéroport Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - consommation de terres agricoles et nécessaire à l'hydrographie
694	Dominique JUILLET	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - incohérence avec le maintien des terres agricoles -
695	Mérodie PROUST Groupe Écologique Citoyen Contrat de Plan Etat-Région	Met en doute l'avis de la région , qui n'est que celui du Président de Région , sans débat,ni délibération. Parle d'absence d'une évaluation environnementale pour les 2 projets de franchissement de la loire ? Joint en copie le contrat de plan Etat-Région 2015-2020
696	H.PROVOST	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -habitat -zones humides -GES - surfaces agricoles artificialisées
697	André REGNIER	Approuve , en citant plusieurs exemples les éléments du SCOT : - DOO pages 20 et 21 - réserve Erette-Grandhaie - page 37 du DOO - page 51
698	Jonathan De	Opposition au projet NDDL en citant :

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

	Loeuw	-référendum - cop 21
699	Alice PICARD	Opposition au projet NDDL : -projet dépassé , -et fait référence à la Ministre de l'Environnement
700	Odile HELIER	Idem à 699 précédent.
701	J. LANGLOIS	Opposition à NDDL en citant le groupe VINCI et l'émission « Cash Investigation »
702	Rozenn PERROT	Mail idem à 256, 257, 261, 263, 264, 267, 268, 269, 273, 274, 275, 276, 277, 279, 280, 286, 288, 605, 613, 614, 616, 617, 619, 652: opposition à NDDL
703	Frédéric CERTAIN	Idem à 699 et 700 précédent : opposition à NDDL
704	André MOREAU	Opposition à NDDL en citant le groupe VINCI et parle d'un projet inutile
705	Annaelle WARION	Demande où seront plantés les 100000 arbres (p48), et demande à quoi correspondent les compensations
706	Abrami et Liliane PRAWERMAN	Idem à 699, 700, 703
707	Brigitte FINAS	Idem à 699, 700, 703, 706
708	Patrice et Marie-Pierre MENUET	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - consommations terres agricoles : compensations - bassins versants -infrastructures routières et tram train
709	Maxime PRIGNON	Opposition au projet NDDL Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - déséquilibre Entre nord et Sud Loire
710	Madeleine LAURENT	Approuve le SCOT en citant des arguments économiques
711	Michele BAILLET	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - référendum - et fait référence à la Ministre de l'Environnement
712	Eric VILMEN	Idem à 699, 700, 703, 706, 707
713	Michele BAILLET	Opposition au projet NDDL avec un message type pour diffusion avant fin de l'enquête avec une liste de questions et observations .
714	Jean-François TALLIO	Pose des questions : - souhaiterait voir des réponses pour que les modes de déplacements permettent de limiter les émissions de GES - souhaiterait comprendre l'interconnexion entre le train, le réseau LILA et le réseau routier - consommation de terres agricoles - cop 21 - production locale : circuits courts
715	Claude FIELD FELDSCHUH	Idem à 699, 700, 703, 706, 707, 712
716	Nicole PICOT	Idem à 699, 700, 703, 706, 707, 712, 715
717	Pierre LHUILLIER	Idem à 699, 700, 703, 706, 707, 712, 715, 716
718	Sylvie AGARD	Idem à 699, 700, 703, 706, 707, 712, 715, 716, 717
719	Christiane BELEY	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - biodiversité
720	Bernard DARDEL	Idem à 699, 700, 703, 706, 707, 712, 715, 716, 717, 718

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

721	Elisabeth GUIST'AU	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - agriculture (80000 ha à pérenniser) - zones humides
722	Adrien FROUIN Association Terre de Liens Pays de la Loire	Mail idem au précédent Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - agriculture (80000 ha à pérenniser) - zones humides
723	Sylvain DUVERNE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - référendum - transport
724	Aude BOURHIS	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - logement, habitat - transport - eau
725	Herve ASLAN	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - référendum - transport - et fait référence à la Ministre de l'Environnement
726	Pierre GINESTE	Idem à 725 précédant
727	Rémi SERGE	Idem à 725 et 726 précédant
728	Loïc POIVET	Idem à 652
729	Cyrille BODOLEC	Opposition au projet NDDL : - projet dépassé , - et fait référence à la Ministre de l'Environnement
730	Aymard de CAMARET	Opposition au projet NDDL, en citant le groupe VINCI
731	Eliane MERET	Idem à 729 Opposition au projet NDDL : - projet dépassé , - et fait référence à la Ministre de l'Environnement
732	Pierre GUGUENHEIM	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - GES - cop21 - consommation terres agricoles
733	Anja THOMAS	Idem à 729, 731 Opposition au projet NDDL : - projet dépassé , - et fait référence à la Ministre de l'Environnement
734	Laurence ECUER	- Idem à 728 : opposition à NDDL
735	Gérard LOPEZ	Idem à 729, 731 Opposition au projet NDDL : - projet dépassé , - et fait référence à la Ministre de l'Environnement
736	Emmanuel TORLASCO UNICEM Pays de la LOIRE	Document de 12 pages axés sur les carrières
737	Guy JALLIER	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - cartographie - corridors écologiques - objectifs

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

		-tram-train - consommation terres agricoles
738	Mickael DESCLAUD	Opposition au projet NDDL, en citant le groupe VINCI
739	JL.H	Idem 734
740	Nicolas SERSIRON	Idem 739 précédent
741	Gwénola KERVINGANT	Opposition au projet NDDL : -projet dépassé , -et fait référence à la Ministre de l'Environnement
742	Benjamin DECOURT	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -terres agricoles -bassins versants - compensation
743	Roselyne GONFLE	Opposition au projet NDDL : -projet dépassé , -et fait référence à la Ministre de l'Environnement
744	Nelly LATAPIE	Idem à précédent
745	Graccieuse LESAFFRE	Idem à précédent
746	F.MENUET	Idem à précédent
747	Marcel REGNY	Idem à précédent
748	Olivier BORDES	Idem à précédent
749	Agnès DEFOORT	Opposition NDDL Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -cop.21 zones humides
750	Jean-Luc CHATAIN	Idem 748 et mails précédents
751	Pascal DEBORD	Opposition NDDL Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - cop21 -habitat -gens du voyage - plan climat
752	Laura BARBIER	Idem 748,749 et mails précédents
753	Franca GALASSO	Idem à précédent
754	Franca GALASSO	Idem à précédent
755	Monique BOUCHARD	Idem à précédent
756	Jean-Luc DUGUE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -cop 21 - zones humides et agricoles
757	Christof5	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -zones humides - compensation
758	Eve-Marie MANIEZ-FRENOY	Idem à 755 et mails précédent
759	François GUIBERTEAU Carrières CHASSE	Signale quelques manquements dans le DOO en ce qui concerne les carrières
760	Jacquy LIEVRE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents :

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

		- plan climatique - surfaces agricoles consommées - LNOBPL
761	Leïla SALIERE	Idem à 758 et mails précédents
762	Pascal PAQUIN	Idem à mail précédent
763	Bernadette PETIOT	Idem à mail précédent
764	Daniel MONTEUX	Idem à mail précédent
765	J.L. KHERJA	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -franchissement de la Loire
766	Suzanne KOROSI	Idem à 764
767	Corinne LIEVRE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - LNOBPL - Plan climat et parle des remarques de l'AE
768	Jacques MARINIER	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : Contradiction entre les objectifs et les projets
769	Eric DANIEL	Opposition au projet NDDL : -projet dépassé , -et fait référence à la Ministre de l'Environnement
770	Anne DEGROUX	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - n'a pas pu participer au référendum S'oppose au projet de SCOT
771	Jean-Louis ECUER	Déposition de 12 pages avec des comparaisons entre Nantes Atlantique et le projet NDDL, en vantant les avantages de NA et les inconvénients du projet NDDL
772	Bertrand MESURE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - referendum -destruction de la nature
773	Gilles PANSU	Opposition au projet NDDL : -projet dépassé , -et fait référence à la Ministre de l'Environnement
774	Chantal DOARE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -GES - transports -cop 21
775	Philippe LIBOSSART	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - bilan carbone -surfaces agricoles consommées
776	Marion HERISSON	Opposition au projet NDDL : -projet dépassé , -et fait référence à la Ministre de l'Environnement
777	Anne TEURTROY	Opposition au projet NDDL : -projet dépassé , -et fait référence à la Ministre de l'Environnement
778	Gilles DAGORNE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - bilan carbone -surfaces agricoles consommées -infrastructures
779	Eugenie DUJARDIN	Demande prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents :

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

		- terres agricoles consommées -destructions d'espèces animales et végétales
780	L.MAINDRON	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - biodiversité -qualité de l'eau - surfaces consommées
781	Eric LE GAL LA SALLE	Fait part des ses interrogations sur la démographie , l'emploi, les infrastructures, la transition énergétique et écologique, la mobilité et l'environnement
782	Rose- Marie FRICOTEAUX	- compensations de zones humides Parle du rapport de la ministre de l'environnement
783	M.H LLANQUE	Opposition au projet NDDL : -projet dépassé , -et fait référence à la Ministre de l'Environnement
784	David DE REMOND du CHELAS	Demande une prolongation d'enquête Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -cartographie - consommation d'espaces - cop 21 Demande comment le projet a été élaboré Parle du PCET
785	David DE REMOND du CHELAS	Idem à précédent (envpyé 2 fois)
786	Béatrice FRESNEAU	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - surfaces agricoles - bassin versants - energie
787	Michel QUIRION Elu de Saint Etienne de Montluc	Évoque le site de déminage de la GICQUELAIS et de sa sécurisation
788	LA. TREGRET	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -zones humides -transports
789	Gerard LESPONNE	Opposition au projet NDDL : -projet dépassé , -et fait référence à la Ministre de l'Environnement
790	Sylvia AUBERTIN	Idem à 789 précédent
791	Dorian PIETTE	Évoque une durée trop courte pour une telle enquête en contradiction avec le principe et les objectifs de l'article 7 de la charte de l'environnement relative à l'accès aux informations Emet des doutes quant à l'application de la séquence:ERC
792	J.LANGLOIS	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -biodiversité
793	Ariel ALIAGA	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - transition énergétique - cartographie
794	Juliette	Opposition au projet NDDL, qui détruit et enrichi Vinci

TABLEAU DES OBSERVATIONS ADRESSEES PAR MAIL

	PLANCKAERT	
795	Bernard VAISSIERE	Cite des exemples d'aéroport sous-utilisé dans le monde pour dire qu'il ne faut pas construire Nddl
796	Raymond ZAHARIA	Opposition à NDDL : projet démesuré , pharaonique, et coûteux pour le contribuable
797	Jean-Michel FARGIER	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -biodiversité -espaces agricoles (80000 ha)
798	Marie PASCAL	Opposition au projet NDDL : -projet dépassé , -et fait référence à la Ministre de l'Environnement
799	Thierry RADET	Demande prolongation d'enquête A participé à des réunions publiques Opposé à NDDL : projet coûteux et consommateur d'espaces
800	Xavier DUCLOYER	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - surface agricoles -eau , bassins versants
801	Patrik COTREL	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -GES, bilan carbone neutre - trames vertes et bleues
802	Betty VAISSIERE	Opposé au projet NDDL
803	David POISOT	Demande une prolongation de l'enquête de 3 mois Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - cartographie - projet surdimensionné Et note un manque de transparence
804	Céline VERVAELE	Opposition au projet NDDL Liste des questions évoquées dans des mails précédents : - impact écologiques - consommation terres agricoles
805	Alexia EMANUELLE	Liste des questions évoquées dans des mails précédents : -habitat -Plan Déchets Départemental - consommation terres agricoles

NANTES METROPOLE (siège de l'enquête)

1	Arnaud du CREST	Prend connaissance du dossier (rédaction, objectifs et suivi) Fait partie de l'association dont les réflexions sont publiées sur le blog nddlbiencommun.wordpress.com . Pas d'observation particulière
2	Michel COLIDET ?	-Mécontent de l'accueil à Nantes Métropole -Quelques interrogations sur les conséquences de l'aéroport de NDDL - Plusieurs questions sur la densification et la protection des eaux, sur l'emploi, le logement et l'habitat, sur le périmètre du SCOT
3	A. PRUNEAU	- sollicite la prolongation de l'enquête et n'est pas satisfait des lieux de consultation qui est une caricature de démocratie -cartographie difficile à comprendre -remet en cause le projet d'aéroport de NDDL -souligne un problème pour l'emploi (déséquilibre Nord / Sud)
4	Johanny FREMONT	-Diverses questions liées au projet d'aéroport de NDDL et de ses conséquences (emprise totale de tous les projets et leurs compensations, plantation des haies, tram-train, LNOBPL) -Interrogation sur les projets destinés à accueillir les nouveaux habitants
5	Brigitte HARANG	-Interrogations ayant trait au projet d'aéroport de NDDL (mesures de compensation invalidées par un collège d'experts). Qu'en est-il aujourd'hui ?
6	Anonyme	Sur quels critères sérieux, l'estimation de 100000 nouveaux habitants a été retenue et comment pense-t-on nourrir en circuits courts avec des terres agricoles qui se réduisent toujours
7	Jean-François AUMONT	-Diverses interrogations (Loi sur l'Eau, dossier volumineux, bilan carbone neutre, nouveaux franchissements de la Loire, projet d'aéroport de NDDL et ses conséquences)
8	Michèle VOLAND	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête -Diverses réflexions sur le projet d'aéroport de NDDL (projets connexes, bilan carbone neutre, bétonnage de la zone humide, surfaces agricoles supprimées)
9	Danièle HARDOU	-Diverses questions liées au projet d'aéroport construction d'un aéroport sur une zone humide, bocage exceptionnel, desserte

		-Augmentation de la population mais incidences sur les logements, les écoles, les infrastructures sportives -Problème de circulation Sud/Nord et transports en commun
10	Bertrand VRAIN	Remise d'une note écrite L.29
11	Jean-Paul BERTHELOT (Place au Vélo)	Remise d'une note écrite L.30
12	Monic CHAUVIN	-Conteste le projet d'aéroport de NDDL et ses conséquences sur l'environnement -Quelques remarques sur le canal de la Martinière et le quartier Malakoff.
13	Rezé à Gauche Du relief à la Montagne Bouguenais Agir Solidaires	Remise d'une note écrite L.31
14	Mme CLEMENT	-Préservation des eaux dans la zone de l'aéroport de NDDL
15	F. VASSELAY	-Discours politique habituel -Remarques et ressenti de l'auteur sur le dossier de SCOT (objectifs, logements, espaces verts, transports en commun) -Projet d'aéroport remis en cause
16	Grand Port Nantes / Saint-Nazaire	Remise d'un courrier L.32
Courriers ou notes écrites		
L.1	Mairie du Pellerin (courrier en date du 19/09/2016)	Sollicite la modification du tracé d'un couloir écologique sur la commune du Pellerin. En effet dans le DOO (volume 3, pages 2 et 8, le tracé de ce corridor se situe sur l'emplacement d'un secteur de développement futur. Lors de la phase d'écriture du PADD, cette remarque a été faite par l'intéressé et le PADD a été ainsi adapté et le tracé légèrement rectifié. Il est demandé que le tracé soit rectifié dans le dossier de SCOT.
L.2	MANOREL Alexandre	Souhaite qu'un ajout concernant le risque aérien soit réalisé

		dans le DOO. Il justifie ce souhait en appuyant sur le retard pris dans le transfert de l'aéroport Nantes-Atlantique et en précisant que celui-ci, sur les 5 ans à venir, va continuer à accueillir le trafic international avec plus de 5 millions de passagers et des vols commerciaux qui dépasseront les 60.000 par an
L.3	Christian DUFOUR (CLERVILLE - Conseil Immobilier)	-S'agissant du développement économique, souhaite voir aboutir les grands projets inscrits dans le SCOT (aéroport de NDDL, extension du GPM, infrastructures routières, ligne ferroviaire, etc....)
L.4	ASSOCIATION DES ENTREPRISES DU PARC D'ARMOR (PAM)	-S'agissant du développement économique, souhaite voir aboutir les grands projets inscrits dans le SCOT (aéroport de NDDL, extension du GPM, infrastructures routières, ligne ferroviaire, etc....)
L.5	Laurette FAREGES Didier DELBREL	-S'oppose au projet d'aéroport de NDDL
L.6	ACIPA	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête et demande d'entretien avec la commission d'enquête
L.7	Bernadette et Gilles HELVIN	-Sollicitent la prolongation de la durée de l'enquête - Plusieurs questions liées au projet d'aéroport de NDDL et ses conséquences sur l'environnement
L.8	CCI PAYS DE LA LOIRE	-S'agissant du développement économique, souhaite voir aboutir les grands projets inscrits dans le SCOT (aéroport de NDDL, extension du GPM, infrastructures routières, ligne ferroviaire, etc....)
L.9	Marie-Claire PASQUIER	-Hors de la ville, rien de prévu pour les cyclistes et les piétons -l'usage du vélo doit être renforcé en campagne, le budget consacré à l'aéroport de NDDL pourrait être utilement utilisé pour ce souhait
L.10	Dominique VERDIER	-sollicite la prolongation de la durée de l'enquête -bilan de la pression touristique sur le plan des GES, déchets, énergie, eau potable et eaux usées et développement du tourisme -diverses réflexions sur les emprises foncières nécessaires aux objectifs du SCOT
L.11	Ellen ERICHEN ?	- Projet d'aéroport en contradiction avec les objectifs du SCOT (a déposé également les courriers L.13, L.49, L.74 et L.75)

L.12	Michel BEYON ?	-absence d'indicateurs de maîtrise des effets du SCOT concernant l'agriculture -projet d'aéroport en contradiction avec la préservation des terres agricoles -ZAP à Notre Dame des Landes (déjà auteur des courriers L.14, L.47, L.70 et L.76)
L.13	Ellen ERICHEN ?	-S'interroge sur le bilan carbone neutre du projet d'aéroport et le bétonnage des 1600 ha de terres agricoles (a déposé également les courriers L.11, L.49, L.74 et L.75)
L.14	Michel BEYON	-sollicite l'abandon du projet d'aéroport de NDDL (déjà auteur des courriers L.12, L.47, L.70 et L.76)
L.15	Aude BOURHIS	-sollicite la prolongation de la durée de l'enquête
L.16	Paul	- Plusieurs interrogations sur les corridors écologiques qui n'apparaissent pas sur une cartographie, sur la préservation des zones humides, les têtes de bassin versant, les surfaces agricoles en prévoyant des routes, de l'activité, plus d'habitants et un aéroport -s'interroge sur le bilan carbone neutre pour l'aéroport
L.17	J.MICHEL	-plusieurs réflexions en lien avec le projet d'aéroport de NDDL et les objectifs du SCOT
L.18	Gilles ARMANGE	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête publique -Interrogations sur les réserves foncières liées à la dynamique aéronautique
L.19	Vert Pays Blanc et Noir	- Regrette que le dossier ne soit consultable que dans les communes du grand SCOT de la Métropole Nantes / Saint Nazaire -Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête publique
L.20	Marie Agnès DEMEYERE	-Plantation des 100000 arbres (lieux et que compensent-ils) -Quelles sont les surfaces totales qui sont ôtées aux espaces agricoles et naturels ? -Cartographies pages 44 et 53 peu lisibles
L.21	Patrick FRINZINE	-Mal voyant, s'étonne que rien n'est prévu pour l'accès aux documents des personnes mal voyantes -Sollicite la prolongation de l'enquête
L.22	Association Virage Energie Climat Pays de la	-Le SCOT n'évalue pas du tout les conséquences du trafic aérien en termes de GES, pour le futur aéroport

	Loire	notamment -Aucune indication ni étude sur les conséquences du trafic aérien
L.23	Françoise SANCHEZ	-Durée de l'enquête trop courte -Diverses interrogations et réflexions liées au nouvel aéroport de NDDL et ses conséquences sur l'environnement
L.24	Claire LECONTE	-Durée de l'enquête trop courte -Projets connexes à l'aéroport de NDDL non étudiés (étude environnementale non effectuée) -Devenir de l'actuel aéroport de N.A
L.25	Groupe IDEA	-Partage les ambitions du SCOT -Souhaite voir aboutir, dans les meilleurs délais, les grands projets inscrits dans le SCOT qui sont soutenus par le groupe IDEA
L.26	Cédpa (collectif d'élus doutant de la pertinence de l'aéroport de NDDL)	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête - Dénonce le dossier de SCOT sur la forme et sur le fond -Diverses questions (Tram-Train, LNOBPL, mesures compensatoires de plusieurs projets, absence d'étude environnementale pour la zone Erette-Grand'haie, absence d'évaluation globale pour l'ensemble des projets connexes à l'aéroport, objectifs du SCOT incompatibles avec le projet d'aéroport, l'urbanisation, le climat, etc. Ce courrier est identique à celui déposé à la Com.Com Erdre et Gesvres et enregistré sous le n° L.1
L26 bis	Anonyme	Copier collé de l'observation ci-dessus de la Cédpa Ce courrier est identique à celui déposé à la Com.Com Erdre et Gesvres et enregistré sous le n° L.1
L.27	Michel QUERE	-Réflexion sur le transport de Nantes à Saint Nazaire -Possibilité de tunnel sous la Loire où la route et le train pourraient cohabiter
L.28	CCI Nantes / Saint-Nazaire	-Le SCOT doit préserver la dynamique de croissance de la métropole -ce document doit préserver les capacités de développement des entreprises, inscrire et concrétiser les grands projets (aéroport de NDDL, LNOBPL, extension du GPMNSN, amélioration du périphérique nantais, etc.) -inscrire et cartographier les réserves foncières à

		<p>vocation portuaire et logistique</p> <p>-Etre plus précis sur la protection de la ressource et la prise en compte des enjeux d'approvisionnement en matériaux (industries extractives)</p>
L.29	Ensemble 44	<p>-Projet d'aéroport incompatible avec les objectifs du SCOT.</p> <p>-Non respect des mesures E.R.C</p>
L.30	Place au Vélo	-Part du vélo pas assez ambitieux dans le SCOT et pas suffisamment d'aménagements structurants
L.31	Rezé à Gauche Du relief à la Montagne Bouguenais Agir Solidaires	- Plusieurs remarques concernant la démographie, le logement
L.32	GPMNSN	-Remarque concernant la prise en compte de la réserve foncière du Locherais
[REDACTED]		
L.33	M et Mme PADIOLEAU	-S'oppose au projet d'aéroport de NDDL
L.34	Philippe TROTTE	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.35	Cécile CHOBLET	-Sollicite la prolongation de l'enquête
L.36	Jacques LACOMBE	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.37	Marie-France CHAUSSE	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.38	Donatien et M.T CRUAUD	<p>-Difficulté à analyser le dossier</p> <p>-S'opposent à l'aérodrome de NDDL qui est un projet dépassé</p> <p>-Plusieurs remarques et réflexions sur l'aéroport de NDDL et ses projets connexes</p>
L.39	ACIPA	-Dénonce les insuffisances de la synthèse environnementale

		<ul style="list-style-type: none"> -Absence des effets cumulés -Incohérence entre le projet d'aéroport et le SCOT -Avis de l'A.e non pris en compte -Devenir de Nantes-Atlantique -Franchissement de la Loire <p>(Courrier identique à la lettre L.5 déposée par M. DURAND à la Com.Com Erdre et Gesvres)</p>
L.40	Patrick CHAUSSE	-S'oppose à l'aéroport de NDDL
L.41	Kristan BODET	<ul style="list-style-type: none"> -Dénonce les conditions de la consultation de juin 2016 concernant l'aéroport de NDDL -Déclare que toute compensation sera insuffisante pour l'aéroport, le réseau routier
L.42	Beltina GUILMET	<ul style="list-style-type: none"> -Dénonce les conditions de la consultation de juin 2016 concernant l'aéroport de NDDL -Diverses questions liées au projet d'aéroport de NDDL et de ses conséquences (emprise totale de tous les projets et leurs compensations, plantation des haies, tram-train, LNOBPL)
L.43	Richard LE DU	<ul style="list-style-type: none"> -S'oppose au projet d'aéroport de NDDL -Prolongation du tram jusqu'à Nantes Atlantique -Sollicite la prolongation de l'enquête
L.44	Claire CAPUT	<ul style="list-style-type: none"> -Plantation des 100000 arbres -compensation des corridors écologiques sur NDDL
L.45	Marie Hélène SEROUX	-S'oppose à l'aéroport de NDDL
L.46	Martine BERILLON	-Sollicite la prolongation de l'enquête
L.47	Michel BEYON	<ul style="list-style-type: none"> -Bilan carbone neutre pour l'aéroport ? -Cartographie du vol.3 peu lisible -LNOBPL oubliée dans les analyses <p>(déjà auteur des courriers L.12, L.14, L.70 et L.76)</p>
L.48	Martine BERILLON	<ul style="list-style-type: none"> -Que propose le SCOT pour réduire la consommation e terres pour l'urbanisation ? -Grand vide sur la zone NDDL dans la cartographie 3 sur les corridors écologiques
L.49	Ellen ERICHEN ?	<ul style="list-style-type: none"> -Surfaces agricoles et naturelles qui vont disparaître avec les nouvelles infrastructures (LNOBPL, tram-train, aéroport de NDDL) <p>(a déposé également les courriers L.11, L.13, L.74 et L.75)</p>
L.50	Cécile CHOBLET	-Pourquoi y-a-t-il plus de logements construits que ce que prévoyait le précédent SCOT mais toujours en retard de logements sociaux ?

		-S'agissant de l'agriculture comment le SCOT peut inverser un bilan négatif ?
L.51	Christian BERILLON	-Sollicite la prolongation de l'enquête
L.52	Jean-Marie FOURNIER	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.53	U.M.O.P	-Les sites du Grand Tourteau, de Cheviré et du Locherais à Donges sont des espaces à inscrire dans le SCOT comme réserve foncière portuaire -Demande à ce que le SCOT intègre tous les investissements portuaires programmés au service du développement industriel
L.54	Nadine et Dominique DOUAUD	-Réflexions diverses sur le SCOT (Densification, transports, espaces agricoles, eau et trame verte et bleue, précarité)
L.55	Jacques BOMPAS	-Plusieurs réflexions sur l'aéroport de NDDL et ses conséquences environnementales -Réflexions diverses sur la disparition des terres agricoles, les transports, la biodiversité, l'eau, etc. (courrier identique (copié/collé) au courrier L.84)
L.56	Guy ROCHAT	-Contradiction entre l'aéroport de NDDL et les objectifs du SCOT
L.57	APIM	-Le SCOT doit préserver la dynamique de croissance de la métropole -ce document doit préserver les capacités de développement des entreprises, inscrire et concrétiser les grands projets (aéroport de NDDL, LNOBPL, extension du GPMNSN, amélioration du périphérique nantais, etc.) -inscrire et cartographier les réserves foncières à vocation portuaire et logistique
L.58	Agnès BELAUD	-La solution que devrait retenir le SCOT au sujet de l'aéroport c'est l'optimisation de Nantes-Atlantique
L.59	Mireille LOQUAIS	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)

L.60	Christophe NIO	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.61	M.J PINDER	-Interrogations sur l'emploi et les déplacements en voiture et en transports en commun
L.62	Michel DRENO	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.63	Sylvie POIDEVIN	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.64	Isabelle BAGAGLIA	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.65	U.M.N.P (Union Maritime Nantes Ports)	-S'agissant du développement économique, souhaite voir aboutir les grands projets inscrits dans le SCOT (aéroport de NDDL, extension du GPM, infrastructures routières, ligne ferroviaire, etc....)
L.66	ROULAUD	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.67	Marie-Claude GROS	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.68	G. HERAULT	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête -Conteste le projet d'aéroport de NDDL au vu de ses conséquences environnementales -Fait ressortir les nombreuses réserves émises par l'A.e -Le projet d'aéroport ne doit pas être inscrit dans le SCOT

L.69	Madeleine CHATELIER	-Remet en cause le projet d'aéroport (courrier reprenant les mêmes questions apparaissant dans de nombreux autres courriers)
L.70	Michel BEYON	-Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL (déjà auteur des courriers L.12, L.14, L.47 et L.76)
L.71	S. DELMON	-Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL
L.72	Béatrice GARNIER	-S'interroge sur la façon de seront replantées les haies (apparaît dans de nombreux autres courriers)
L.73	Jean et Christiane LELOU	-Signalent un " Grand vide " sur NDDL concernant la cartographie 3 sur les corridors écologiques -le SCOT ne dit pas comment parvenir à la préservation des zones humides, baisser l'énergie, préserver les terres agricoles tout en prévoyant + de routes, zones d'activités, + d'habitants (courrier reprenant les mêmes questions apparaissant dans de nombreux autres courriers)
L.74	Ellen ERICHEN ?	-Manque de logements sociaux et de nombreux équipements -l'inflation démographique est-elle souhaitable ? (déjà à l'origine des courriers L.11, L.13, L.49 et L.75)
L.75	Ellen ERICHEN ?	-Qualité de l'eau et construction de l'aéroport de NDDL (déjà à l'origine des courriers L.11, L.13, L.49 et L.74)
L.76	Michel BEYON	-Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL (déjà auteur des courriers L.12, L.14, L.47 et L.70)
L.77	Guy BRUNET	-Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL et abandon du projet
L.78	Henri TENDRON	-Réaménagement de l'actuel aéroport de Nantes-Atlantique et abandon du projet de NDDL
L.79	NEXUS	-Courrier identique à l'observation n°3 déposée à la Com.Com Erdre et Loire à Savenay (dépose d'un document de 140 pages)
L.80	Marie-Claude LE GLAND	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête -Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL (courrier reprenant les mêmes questions apparaissant dans de nombreux autres courriers)
L.81	Marcel GROLLEAU	-Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL et

		ses incidences notamment sur l'eau
L.82	André-Hubert MESNARD	-Temps de consultation trop court -Nombreuses interrogations sur le SCOT et ses insuffisances (Plusieurs de ces réflexions sont retrouvées dans de nombreux autres courriers)
L.83	Anne AUBRY	-Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL
L.84	Danielle HERBERT	-Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL (courrier identique -copié/collé- au courrier L.55)
L.85	Thierry MOUNIER	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.86	Jean et M.A COLY	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.87	M. TETUAN	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.88	Catherine de GRISSAC	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête -Qualité de l'eau -Quelques réflexions liées au projet d'aéroport de NDDL
L.89	Thérèse TRESPEUCH	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales -Incohérence du projet d'aéroport avec les objectifs du SCOT -Evaluation environnementale globale du programme d'aéroport de NDDL et de ses projets connexes non réalisée
L.90	Catherine CAVELIER	-Plusieurs réflexions sur le nombre d'exploitants qui date de 2010, la part de la voiture, le linéaire de haies - Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête
L.91	Association Vert Pays Blanc et Noir	- Un courrier de la même association est déjà enregistré sous le n° L.19 -Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales

L.92	Gilles DENIGOT	-Nombreuses réflexions critiques sur le SCOT -Analyse sur le projet d'aéroport de NDDL
L.93	Michel BEYON	-Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL (déjà auteur des courriers L.12, L.14, L.47, L.70 et L.76)
L.94	Ellen ERICHEN ?	- Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL (déjà à l'origine des courriers L.11, L.13, L.49 et L.74 et L.75)
L.95	Yves CASTAINGTS	Personne non voyante qui trouve inadmissible de ne pouvoir recevoir une information adaptée à son handicap
L.96	Béatrice Van Espen	-Réflexions liées au projet d'aéroport de NDDL
L.97	M.J ROCHET	-Diverses interrogations sur l'émission de GES et les déplacements en voiture, l'habitat des familles avec enfants dans les centres villes, 100000 logements à fournir, la compensation de l'aéroport de NDDL, l'offre de transports publics
L.98	LE CORRE	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.99	Confédération Paysanne	-Interrogations sur la consommation d'espaces agricoles, 100000 nouveaux habitants, retard de logements sociaux, vieillissement de la population, gens du voyage, cartographie peu lisible, vide sur la zone NDDL pour les corridors écologiques (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.100	Richard BOST	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.101	Maryline LIXON	-S'oppose au projet d'aéroport de NDDL
L.102	Alain LECOURT	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)

L.103	Laurence CHARRIOT	-S'oppose au projet d'aéroport de NDDL
L.104	Nicolas ELISSALDE	-Interrogation sur la consommation d'espace et le projet s'aéroport de NDDL -Arguments ayant permis de définir le pôle structurant de Treillières / Grandchamps ?
L.105	Géraldine BANCTEL	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.106	M.C et Daniel PETIT	-S'oppose au projet d'aéroport de NDDL
L.107	Claude PILLON	-Budget total des infrastructures liées au projet d'aéroport de NDDL
L.108	Bertrand GAILLARD	-Sollicite la prolongation de l'enquête
L.109	Anonyme	-Quels sont les arguments qui permettent de définir un pôle structurant à Treillières / Grandchamps ?
L.110	Simon HINDIE	-Deux réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.111	Gérard CHOLET	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.112	Nicolas ELISSALDE	- Comment le SCOT prend-t-il en compte l'impact d'un aéroport à NDDL sur les flux pendulaires et sur la saturation des réseaux de transport ?
L.113	Florence BOURHIS	-Trois réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.114	Olivier DOCAGNE	-Utilisation de la voiture et augmentation de la population -Coût et calendrier du Tram-Train (courrier reprenant les mêmes termes que d'autres courriers)
L.115	Nicolas ELISSALDE	-Comment le SCOT justifie-t-il les calculs de surface libérée en lien direct avec la réduction d'activité de l'aéroport de Nantes-Atlantique au seul fret Airbus ? -Dans le cas où ces calculs s'appuieraient sur le PEB,

		comment le SCOT justifie-t-il d'utiliser un PEB datant de 2003 dont les prévisions ne sont pas confirmées par les mesures de bruit réalisées par Nantes Métropole en 2015 et sans tenir compte d'autres études contradictoires ?
L.116	Chantal LEBASTARD	-Sollicite la prolongation de l'enquête -Les loisirs, leur emprise foncière et la préservation du littoral -Augmentation du tourisme et ses conséquences -Industries culturelles et créatives et respect de l'environnement
L.117	Emmanuel GIBOULEAU	-Trois réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.118	SCI du Bois Jeannot	Demande de constructibilité de parcelles pour y réaliser une maison individuelle
L.119	Prosper TRESPEUCH	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences sur l'agriculture (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.120	M.H GOUNOT	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences sur l'environnement (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)

Nantes Métropole - Erdre et Loire

1	Mr. LAUNEAU	S'étonne du différentiel de temps entre les indications LGV 2017 concernant les trajets Paris / Nantes et Paris Bordeaux tels qu'indiqués dans le tableau de la page 33 du rapport de présentation. Il s'interroge également sur les scénarios envisagés pour le prolongement ferroviaire entre NDDL et Rennes ainsi que sur la fréquentation du Tram-Train NDDL - La Chapelle sur Erdre - Nantes (dans les 2 sens) ainsi que du coût du financement du ou des prolongements
2	Mme ISIDORE	-Dossier volumineux -Information sur corridors écologiques, l'urbanisation, et diverses questions concernant le PLU de sa commune
3	David BRISSAUD	Remise d'une note écrite L.1

Courriers ou notes écrites

L.1	David BRISSAUD	-Dossier volumineux et très difficilement lisible sur Internet -Diverses questions sur la sécurité du territoire, le projet d'aéroport et ses conséquences, les nuisances sonores, le logement, l'emploi, etc.....
Nantes Métropole - Sud Ouest - Bouguenais		
1	Gilbert COSTEDOAT	Remise d'une note écrite L.1
2	Leslie ROBIN (Ville de Bouaye)	Remise d'un courrier L.2
3	M. Lionel MASSONNEAU 1 rue Linné 44100 NANTES	S'interroge sur la définition des " corridors écologiques " et comment les mettre en œuvre au niveau local. Comment sont-ils déterminés et gérés par les communes ?
4	R.T.E	Remise d'un courrier TER-PA-44109-CAS-107682-K523X9 enregistré sous L.3
5	Patrick ALLAIN	Remise d'une note écrite L.4
6	Brigitte HERIDEL et Elisabeth ARZO	Remise d'une note écrite L.5
7	Alexandre MORISSEAU	Remise d'une note écrite L.7
8	Bertrand TREMBLAY	-Documents peu lisibles -Objectifs du SCOT incohérents avec ce qui risque de se réaliser (préservation des espaces agricoles, des zones humides avec l'augmentation de la population, les équipements nécessaires et la construction d'un nouvel aéroport)
9	Romain ECORCHARD et Benjamin HOGOMMAT (FNE - FNE Pays de la Loire - Bretagne Vivante - LPO - Eau et Rivières)	Remise d'une note écrite L7
10	Nicolas CARDET	-Pas d'études comparatives entre différents scénarios de desserte ferroviaire et aéroportuaire -Conteste le SCOT
11	Alain MUSTIERE	Remise d'une note écrite L.8
12	Christine NOBLET	Remise d'une note écrite L.9
13	Jean GASNIER	Remise d'une note écrite L.10
14	David GARAYO	-Périmètre du SCOT incohérent car pas de prise en compte du secteur littoral La Baule/Guérande et Sud

		Loire Saint Brévin / Pornic -Urbanisation très détaillée pour les ZACom mais très peu sur les Z.A de grand projet des sites d'activités d'intérêt métropolitain -aéroport, M.I.N Exploitation des Z.A et ZACom ?
15	Association AIRES	Remise d'une note écrite L.11
16	Association " Solidarité Ecologique "	Remise d'une note écrite L.12
17	Rémi LEHU	Echange questions / réponses sur le dossier de SCOT
18	Alain MOINARD	Remise d'une note écrite L.13
Courriers ou notes écrites		
L.1	Gilbert COSTEDOAT 2 rue Sain Exupéry 44620 LA MONTAGNE	Sollicite, au vu des arguments présentés, que la zone commerciale existante, actuellement hors ZACom " Forum d'Orvault " soit reconnue comme une ZACom " du Croisy " ou qu'elle soit à défaut intégrée dans la ZACom du Forum d'Orvault. Des situations analogues pouvant exister sur le territoire du SCOT, il demande également que la création de nouveaux commerces ou l'évolution de commerces déjà installés en dehors des ZACom, puisse s'effectuer à partir de surfaces commerciales existantes pour autant que le projet satisfasse aux dispositions de l'art. L.752-6 du code du commerce.
L.2	Ville de Bouaye	-Sollicite rectification dans le SCOT de deux corridors écologiques figurant dans le PADD de la commune et non repris dans le SCOT
L.3	R.T.E	-Prise en compte de l'ensemble des ouvrages portés à connaissance dans les documents du SCOT
L.4	Patrick ALLAIN	-Interrogations sur le projet d'aéroport et ses projets connexes (tram-train, devenir de Nantes-Atlantique, plantation des 100000 arbres -interrogations sur les 100000 logements et leur impact sur les terres agricoles, les gens du voyage, parc d'activité de l'Erette-Grand'haie, l'impact énergétique des transports, les déchets, la préservation des terres agricoles et l'aéroport de NDDL, le PEAN, la santé et le développement des transports
L.5	Brigitte HERIDEL pour	-Déséquilibre entre le Nord et le Sud non mentionnée

	Vertou Solidarité	Ecologie	<p>dans le SCOT qui sera amplifié avec l'aéroport de NDDL. Quelles sont les mesures prises pour y remédier ?</p> <p>-Projet d'aéroport de NDDL et ses projets connexes sont trop imprécis dans le dossier de SCOT et incompatibles avec la protection de l'environnement</p>
L.6	Alexandre MORISSEAU		<p>Ancien Président de l'association " Sèvre Propre " s'inquiète de la pollution des eaux et indique que de nouveaux facteurs aggravant la pollution des cours d'eau apparaissent sans cesse qui va encore être aggravée par la construction de l'aéroport de NDDL. Il est demandé à la commission d'enquête de donner un avis négatif au projet d'aéroport.</p>
L.7	FNE - FNE Pays de la Loire Bretagne Vivante - LPO - Eau et Rivières		<p>-les ambitions du SCOT ne sont pas suffisamment affirmées et ne préparent pas d'une manière satisfaisante l'avenir du territoire</p> <p>-Plusieurs réflexions et interrogations sur l'enveloppe urbaine et l'étalement urbain, le logement et l'augmentation de la population, les objectifs propres aux espaces à vocation économiques, commerciale et aux infrastructures, l'urbanisation et les transports collectifs, position des associations sur un nouveau franchissement de la Loire, le transport des marchandises, le volet énergie-climat et les énergies nouvelles, la forêt, l'air, le bruit, les déchets, le ferroviaire, l'eau, la question paysagère, la trame verte et bleue, la prévention des inondations</p> <p>-Liste des propositions des associations déposantes</p>
L.8	Alain MUSTIERE		<p>Partage les objectifs définies par le SCOT et plus particulièrement la réserve foncière de l'Erette - Grand'haie, les diverses prises en compte des problématiques environnementales, les prescriptions des différentes mesures compensatoires; l'identification des réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques, les mesures concernant les zones humides, les logements sociaux, l'insertion paysagère de l'aéroport de NDDL</p>
L.9	Christine NOBLET		<p>-Souligne que le PADD de Nantes Métropole sera un élément du PLU Métropolitain.</p> <p>-Le dossier de SCOT a des objectifs qui ne semble pas compatibles avec les orientations du PADD de Nantes Métropole, notamment sur la localisation des emplois, les déplacements domicile-travail et les émissions de GES</p>

L.10	Jean GASNIER	<ul style="list-style-type: none"> -Souligne son opposition à l'aéroport de NDDL -Dossier volumineux dont l'articulation n'est pas claire -Projet d'aéroport de NDDL incompatible avec les objectifs du SCOT -Amputation de la zone Natura 2000 à la demande du GPMNSN -Construction de logements sur la zone de bruit de N.A en cas de validation du projet d'aéroport de NDDL contraire à l'agriculture de proximité
L.11	Association AIRES	<ul style="list-style-type: none"> -Conservation à long terme à des fins agricoles de la grande et la petite vallée de Bouguenais (zones inondables) -Souhaite la réhabilitation du réseau hydraulique pour requalifier la faune et la flore -Demande que les vallées de Bouguenais ne soient ni une réserve naturelle ni une zone d'extension d'installations portuaires en aval de Port Lavigne
L.12	Association " Solidarité Ecologie "	<ul style="list-style-type: none"> -Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête -Diverses interrogations et réflexions sur le périmètre du SCOT, la dissymétrie Nord-Sud, la population, le logement, l'emploi, l'espace urbain, les activités économiques, l'agriculture, le commerce, le tourisme, les grands projets, la biodiversité, l'eau et l'environnement, les zones humides, la trame verte et bleue, les déplacements
L.13	Alain MOINARD	<ul style="list-style-type: none"> -Prolongation de la durée de l'enquête -Projet d'aéroport de NDDL et ses conséquences environnementales

CARENE - Saint Nazaire

1	MOYON Luc	Inquiet pour ce projet car il fait la part belle aux grandes concertations avec éloignement des services
2	HANOUT Jérôme	Est venu prendre contact et se faire préciser certains points du dossier concernant NDDL. Fera un courrier prochainement.
3	Jean-Pierre MEVEL	Aéroport NDDL est incompatible avec le SCOT
4	Jean-Louis RENAUD	<ul style="list-style-type: none"> - Diverses interrogations sur le développement des friches de la périurbanisation -Des cartes concernant les espaces naturels pollués par le sel et les zones naturelles risquant d'être envahies par le sel par la montée des eaux paraissent indispensables -Diverses questions sur le logement et l'habitat,

		infrastructures et préservation des zones humides, bilan carbone, consommation d'espace, LNOBPL -le projet d'aéroport et ses conséquences
5	Alain et Jacque RENARD	-Remarques sur l'aéroport de NDDL
6	Vianney MARCHAND	-Diverses remarques sur l'aéroport de NDDL et ses conséquences environnementales -Cartographie des corridors écologiques incomplète -Franchissement de la Loire -LNOBPL à peine citée -Gens du voyage
Courriers ou notes écrites		
NEANT		
Mairie de MONTOIR		
NEANT		

Erdre et Gesvres - Grandchamp des Fontaines

1	Thérèse LEPAROUX - Bruno MIOT et Philippe TROTTE	Entretien avec la commission d'enquête - vont déposer prochainement leurs observations
2	Lucien BOURDEAU	Souhaite une définition plus précise des parcs d'activité de proximité (page 29) - des précisions sur les surfaces des nouvelles ZACOM et de leurs extensions avec la formule E.R.C - des précisions sur l'impact de tous les projets connexes au projet d'aéroport de NDDL ainsi que les mesures ERC qui en découlent - amélioration de la cartographie des mesures ERC dont la mise en œuvre est prévue au titre des incidences cumulées des différents projets du programme (pages 22 et 23)
3	Mme C. PINDER	S'interroge sur les temps de déplacements pour se rendre sur le futur aéroport de NDDL, notamment pour les gens du Sud Loire, de La Vendée et du Maine et Loire. Ces déplacements vont entraîner un accroissement de la circulation sur le périphérique déjà saturé. Elle s'interroge également sur un éventuel pont pour traverser la Loire et dans ce cas est-il pris en compte dans le SCOT (coût financier, environnement)
4	Association NEXUS (représentée par M. Bernard FOURAGE)	Inscription d'une observation par collage de 6 feuillets indiquant la remise à la commission d'enquête d'un document de 140 pages relative à la partie "Transport" du SCOT. (Document effectivement déposé le 17/10/2016 lors de

		la permanence de la commission d'enquête à Savenay)
5	Daniel PATARD	-Etude du dossier incompatible avec la durée d'enquête -Projet d'aéroport de NDDL incompatible avec les objectifs du SCOT (l'auteur de ce courrier fait ressortir les principaux impacts du projet d'aéroport de NDDL) - Quelques interrogations sur le futur grand CHU
6	Jean-Yves ARNAUD	-Plusieurs interrogations sur l'ancienne voie ferrée désaffectée entre La Chapelle / Erdre et NDDL et notamment sur son utilisation par rapport au projet d'aéroport de NDDL
7	Alain GANDEMER	-Délais d'enquête courts -Protection des terres agricoles contraire aux objectifs du SCOT (logements, habitants, nouvelles infrastructures de transport, nouvelles zones d'activité)
8	Annie ANDRE	-Souligne un dossier volumineux avec des conclusions trop parfaites pour être réalistes -accès au futur aéroport non finalisés ni chiffrés -graves incohérences avec l'hypothétique nouveau pont sur la Loire -sollicite l'annulation du projet d'aéroport de NDDL
9	Bruno MIOT	Remise d'une note écrite L.3
10	Michel GOASDOLLE	-Dossier indigeste et délais trop courts -Absence d'étude alternative montrant qu'il existe des solutions pour protéger l'environnement -Conteste d'aéroport de NDDL
11	Bernadette GODIN	-Aéroport de NDDL et les surfaces de compensation qui ne sont pas identifiées
12	Julien DURAND ACIPA	-Remise d'une note écrite L.5
13	Julien DURAND Pour Mme VERCHERE	-Remise d'une note écrite L.6
14	Julien DURAND	-Regrette que la durée de l'enquête n'a pas été prolongée et que les horaires de consultation et les jours ouverts ne facilitent pas la consultation du public -Partage les avis de la Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels et Agricoles ainsi que

		<p>l'avis de l'A.e, notamment le volet "qualité des eaux "</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le paragraphe sur l'aéroport de NDDL doit prendre en compte de l'ensemble des projets connexes -Les mesures de compensation ne doivent pas être en concurrence
Courriers ou notes écrites		
L.1	Cédpa (collectif d'élus doutant de la pertinence de l'aéroport de NDDL)	<ul style="list-style-type: none"> - Dénonce le dossier de SCOT sur la forme et sur le fond Diverses questions (Tram-Train, LNOBPL, mesures compensatoires de plusieurs projets, absence d'étude environnementale pour la zone Erette-Grand'haie, absence d'évaluation globale pour l'ensemble des projets connexes à l'aéroport, objectifs du SCOT incompatibles avec le projet d'aéroport, l'urbanisation, le climat, etc.
L.2	Groupe d'élus " Agissons pour l'Avenir "	<ul style="list-style-type: none"> -Dossier volumineux et nombreux documents graphiques difficilement lisibles -Diverses questions liées au projet d'aéroport (zones humides, préservations des zones agricoles, plantation de 100000 arbres, consommation d'espaces, compensations liées au projet d'aéroport et LNOBPL, projets connexes dont Tram-Train -Interrogations sur l'augmentation de la population et l'habitat, voiture et transports collectifs, le numérique
L.3	Bruno MIOT	<ul style="list-style-type: none"> -Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête -Objectifs du SCOT semblent contraires à l'installation de zones d'activité, de routes et d'un aéroport -Diverses interrogations sur l'agriculture et la forêt, la consommation d'espace et les grands projets (tram-train, LNOBPL), le renouvellement urbain avec 100000 logements, l'économie et l'emploi sur la zone de l'Erette et Grand'haie et les conséquences du déficit d'emplois au Sud de la Loire en lien avec l'aéroport de NDDL -quelques réflexions et questions sur l'énergie, le transport longue distance et le projet d'aéroport et ses projets connexes
L.4	Yves RIOU	<ul style="list-style-type: none"> -Sollicite la prolongation de l'enquête -Présente divers arguments remettant en cause le projet d'aéroport de NDDL et ses impacts environnementaux
L.5	Julien DURAND au nom de l'ACIPA	<ul style="list-style-type: none"> -Dénonce les insuffisances de la synthèse environnementale -Absence des effets cumulés -Incohérence entre le projet d'aéroport et le SCOT -Avis de l'A.e non pris en compte

		-Devenir de Nantes-Atlantique -Franchissement de la Loire (Courrier identique à la lettre L.39 déposée au Pôle métropolitain)
L.6	Julien DURAND pour Mme VERCHERE	-Diverses remarques et réflexions sur la cohésion sociale et territoriale (aucun de ces points dans le PADD ni dans le DOO), performances économiques et attractivité, laboratoire de la transition énergétique et écologique, les GES, les déchets, etc...
L.7	Daniel RICHARD	Le DOO ne prend pas suffisamment en compte l'amélioration ferroviaire Nantes/Bordeaux -Voie ferrée Train-Tram jouxtant Nantes-Atlantique ainsi que la liaison tramway ligne 1 et 2 sont à programmer rapidement -Passerelle sur l'Erdre

Com.Com Pays de Blain

1	François GUIBRETEAU (carrières CHASSE)	Absence d'indications et de renseignements dans le dossier d'enquête s'agissant des carrières. Demande le besoin d'identification de la richesse minérale des sous-sols et de la nécessité de présence de carrière dans le DOO. Signale une problématique identique concernant le besoin pour le territoire de sites d'accueil de matériaux inertes. Adressera prochainement un courrier en ce sens.
2	Monsieur VASSEROT (au nom du Maire de Ste Luce sur Loire)	Dépose un courrier enregistré sous le n° L.1 (voir ci-dessous)
3	Monsieur KEREZEON Bertrand	Sollicite la prolongation de l'enquête
4	Lucien POTIRON	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête -Diverses questions liées au projet d'aéroport de NDDL
5	Juliette COARET	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête -Plusieurs interrogations et réflexions sur les incidences du projet d'aéroport de NDDL (infrastructures annexes, tracés, coût, calendrier, parking, préservation des zones humides et agricoles,
6	Marie-Paule DELAUD COUEDEL	-S'oppose à l'aéroport de NDDL et à ses projets connexes

7	Paul COUEDEL	-Tracé de la ligne LNOBPL et ses conséquences sur les terres agricoles
Courriers ou notes écrites		
L.1	Monsieur le Maire de Sainte Luce sur Loire	Sollicite l'inscription dans le SCOT et en particulier dans le DOO, d'une station T.E.R dans la commune de Ste Luce sur Loire
L.2	Monsieur HAMON Jean-Pierre	Plusieurs remarques et questions concernant : - le rapport de présentation (pages 25 - 26 - 28 - 33 - 43 - 45 69 - 74 - 81 - 83 - 84 - 92 - 105 - 107 - DOO, document cartographique 2 (page 12) - DOO (pages 34 - 39 - Quelques remarques générales

Cœur d'Estuaire - St Etienne de Montluc

1	Monsieur Eric JEAN	- Le coût "carbone " lié au manque de transports en commun et à la dispersion de l'habitat doit être plus pris en compte - L'eau et la qualité de cette ressource doivent être prioritaires. Le projet de l'aéroport ne peut pas être compatible avec cette problématique - Le bocage et sa diversité biologique doivent être sauvegardés. Aucune compensation n'est possible pour ce type de biotope - L'agriculture qui doit aussi maîtriser son impact sur l'environnement doit être valorisée et favorisée - L'augmentation de la population ne peut se faire au dépend de notre terre -
2	Florent DUGAST	- Délais courts - Quelques interrogations sur l'aéroport de NDDL et ses projets connexes -
3	Olivier GEFFRAY	- Diverses réflexions sur le SCOT : - 2000 ha seulement ouverts à l'urbanisation ? - Les zones humides - La vasière du Grand Tourteau et le GPMNSN - Les réservoirs de biodiversité - Les enveloppes urbaines - -cartographie difficilement lisible - -délais d'enquête trop courts
Courriers ou notes écrites		
L.1	Frank HERMANN	-Que prévoit le SCOT pour : - agrandir les linéaires de haies, les surfaces agricoles exploitées en agriculture biologique, la protection des

		surfaces agricoles, réintroduction de la microbiologie, pollution de l'air liée aux moyens de transports, GES,, réaménager et valoriser le réseau ferroviaire, protéger la biodiversité, etc...
--	--	---

Loire et Sillon - Savenay

1	André DESUELLES (St Malo de Guersac)	Signale, après avoir pris connaissance du dossier, que le risque concomitant d'inondations par le Brivet (par la mer) et des crues par la cuvette de la Brière mériterait d'être mieux identifié car le risque est réel du fait du réchauffement climatique.
2	J-Jacques MADELINE	Prend connaissance du dossier, principalement sur " la trame verte et bleue " ainsi que sur la " politique de l'habitat ". Pas d'observation particulière.
3	Bernard FOURAGE (Association NEXUS)	Remise d'un document de 140 pages avec plans et annexes présentant les projets affectant le SCOT L.1
4	Bernard ONNO	-Cadencement des trains et les aménagements en gare sont une urgence -limiter les infrastructures dévoreuses d'espaces agricoles (NDDL) -circulation automobile et autres modes de déplacement
5	Christelle LE BOUIL	-Projet d'aéroport de NDDL incompatible avec les objectifs du SCOT
6	Delphine CIVEL-BERVEN	-Cartographie de la trame verte et bleue (absence de corridors écologiques sur le secteur de la COM.COM Erdre et Gesvres. -Remise d'un courrier L.2

Courriers ou notes écrites

L.1	Bernard FOURAGE (Association NEXUS)	Document de 140 pages avec plans et annexes présentant les projets affectant le SCOT
L.2	Laurent et Delphine CIVEL-BEZIER	Courrier sollicitant la prolongation de l'enquête comprenant également plusieurs remarques et réflexions indiquant que le projet d'aéroport de NDDL est en contradiction avec les préconisations du SCOT
L.3	Délibération n° 2016/46 Conseil municipal de CAMPBON	-Demande que le DOO soit plus clair sur les orientations adaptées au rayonnement intercommunal des communes en prenant en compte leur rayonnement à l'extérieur du propre SCOT Nantes Saint-Nazaire -Sollicite de mieux définir l'enveloppe urbaine afin

		qu'elle soit délimitée de façon cohérente sur les différentes communes
1	Arnaud du CREST	Prend connaissance du dossier (rédaction, objectifs et suivi) Fait partie de l'association dont les réflexions sont publiées sur le blog nddlbiencommun.wordpron.com . Pas d'observation particulière
2	Michel COLIDET ?	-Mécontent de l'accueil à Nantes Métropole -Quelques interrogations sur les conséquences de l'aéroport de NDDL - Plusieurs questions sur la densification et la protection des eaux, sur l'emploi, le logement et l'habitat, sur le périmètre du SCOT
3	B. PRUNEAU	- sollicite la prolongation de l'enquête et n'est pas satisfait des lieux de consultation qui est une caricature de démocratie -cartographie difficile à comprendre -remet en cause le projet d'aéroport de NDDL -souligne un problème pour l'emploi (déséquilibre Nord / Sud)
4	Johanny FREMONT	-Diverses questions liées au projet d'aéroport de NDDL et de ses conséquences (emprise totale de tous les projets et leurs compensations, plantation des haies, tram-train, LNOBPL) -Interrogation sur les projets destinés à accueillir les nouveaux habitants
5	Brigitte HARANG	-Interrogations ayant trait au projet d'aéroport de NDDL (mesures de compensation invalidées par un collège d'experts). Qu'en est-il aujourd'hui ?
6	Anonyme	Sur quels critères sérieux, l'estimation de 100000 nouveaux habitants a été retenue et comment pense-t-on nourrir en circuits courts avec des terres agricoles qui se réduisent toujours
7	Jean-François AUMONT	-Diverses interrogations (Loi sur l'Eau, dossier volumineux, bilan carbone neutre, nouveaux franchissements de la Loire, projet d'aéroport de NDDL et ses conséquences)
8	Michèle VOLAND	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête -Diverses réflexions sur le projet d'aéroport de NDDL (projets connexes, bilan carbone neutre, bétonnage de la zone humide, surfaces agricoles supprimées)

9	Danièle HARDOU	-Diverses questions liées au projet d'aéroport construction d'un aéroport sur une zone humide, bocage exceptionnel, desserte -Augmentation de la population mais incidences sur les logements, les écoles, les infrastructures sportives -Problème de circulation Sud/Nord et transports en commun
10	Bertrand VRAIN	Remise d'une note écrite L.29
11	Jean-Paul BERTHELOT (Place au Vélo)	Remise d'une note écrite L.30
12	Monic CHAUVIN	-Conteste le projet d'aéroport de NDDL et ses conséquences sur l'environnement -Quelques remarques sur le canal de la Martinière et le quartier Malakoff
13	Rezé à Gauche Du relief à la Montagne Bouguenais Agir Solidaires	Remise d'une note écrite L.31
14	Mme CLEMENT	-Préservation des eaux dans la zone de l'aéroport de NDDL
15	F. VASSELAY	-Discours politique habituel -Remarques et ressenti de l'auteur sur le dossier de SCOT (objectifs, logements, espaces verts, transports en commun) -Projet d'aéroport remis en cause
16	Grand Port Nantes / Saint-Nazaire	Remise d'un courrier L.32
Courriers ou notes écrites		
L.1	Mairie du Pellerin (courrier en date du 19/09/2016)	Sollicite la modification du tracé d'un couloir écologique sur la commune du Pellerin. En effet dans le DOO (volume 3, pages 2 et 8, le tracé de ce corridor se situe sur l'emplacement d'un secteur de développement futur. Lors de la phase d'écriture du PADD, cette remarque a été faite par l'intéressé et le PADD a été ainsi adapté et le tracé légèrement rectifié. Il est demandé que le tracé soit rectifié dans le dossier de SCOT.

L.2	MANOREL Alexandre	Souhaite qu'un ajout concernant le risque aérien soit réalisé dans le DOO. Il justifie ce souhait en appuyant sur le retard pris dans le transfert de l'aéroport Nantes-Atlantique et en précisant que celui-ci, sur les 5 ans à venir, va continuer à accueillir le trafic international avec plus de 5 millions de passagers et des vols commerciaux qui dépasseront les 60.000 par an
L.3	Christian DUFOUR (CLERVILLE - Conseil Immobilier)	-S'agissant du développement économique, souhaite voir aboutir les grands projets inscrits dans le SCOT (aéroport de NDDL, extension du GPM, infrastructures routières, ligne ferroviaire, etc....)
L.4	ASSOCIATION DES ENTREPRISES DU PARC D'ARMOR (PAM)	-S'agissant du développement économique, souhaite voir aboutir les grands projets inscrits dans le SCOT (aéroport de NDDL, extension du GPM, infrastructures routières, ligne ferroviaire, etc....)
L.5	Laurette FAREGES Didier DELBREL	-S'oppose au projet d'aéroport de NDDL
L.6	ACIPA	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête et demande d'entretien avec la commission d'enquête
L.7	Bernadette et Gilles HELUIN	-Sollicitent la prolongation de la durée de l'enquête - Plusieurs questions liées au projet d'aéroport de NDDL et ses conséquences sur l'environnement
L.8	CCI PAYS DE LA LOIRE	-S'agissant du développement économique, souhaite voir aboutir les grands projets inscrits dans le SCOT (aéroport de NDDL, extension du GPM, infrastructures routières, ligne ferroviaire, etc....)
L.9	Marie-Claire PASQUIER	-Hors de la ville, rien de prévu pour les cyclistes et les piétons -l'usage du vélo doit être renforcé en campagne, le budget consacré à l'aéroport de NDDL pourrait être utilement utilisé pour ce souhait
L.10	Dominique VERDIER	-sollicite la prolongation de la durée de l'enquête -bilan de la pression touristique sur le plan des GES, déchets, énergie, eau potable et eaux usées et développement du tourisme -diverses réflexions sur les emprises foncières nécessaires aux objectifs du SCOT

L.11	Ellen ERICHEN ?	- Projet d'aéroport en contradiction avec les objectifs du SCOT (a déposé également les courriers L.13, L.49, L.74 et L.75)
L.12	Michel BEYON ?	-absence d'indicateurs de maîtrise des effets du SCOT concernant l'agriculture -projet d'aéroport en contradiction avec la préservation des terres agricoles -ZAP à Notre Dame des Landes (déjà auteur des courriers L.14, L.47, L.70 et L.76)
L.13	Ellen ERICHEN ?	-S'interroge sur le bilan carbone neutre du projet d'aéroport et le bétonnage des 1600 ha de terres agricoles (a déposé également les courriers L.11, L.49, L.74 et L.75)
L.14	Michel BEYON	-sollicite l'abandon du projet d'aéroport de NDDL (déjà auteur des courriers L.12, L.47, L.70 et L.76)
L.15	Aude BOURHIS	-sollicite la prolongation de la durée de l'enquête
L.16	Paul	- Plusieurs interrogations sur les corridors écologiques qui n'apparaissent pas sur une cartographie, sur la préservation des zones humides, les têtes de bassin versant, les surfaces agricoles en prévoyant des routes, de l'activité, plus d'habitants et un aéroport -s'interroge sur le bilan carbone neutre pour l'aéroport
L.17	J.MICHEL	-plusieurs réflexions en lien avec le projet d'aéroport de NDDL et les objectifs du SCOT
L.18	Gilles ARMANGE	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête publique -Interrogations sur les réserves foncières liées à la dynamique aéronautique
L.19	Vert Pays Blanc et Noir	- Regrette que le dossier ne soit consultable que dans les communes du grand SCOT de la Métropole Nantes / Saint Nazaire -Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête publique
L.20	Marie Agnès DEMEYERE	-Plantation des 100000 arbres (lieux et que compensent-ils)

		<ul style="list-style-type: none"> -Quelles sont les surfaces totales qui sont ôtées aux espaces agricoles et naturels ? -Cartographies pages 44 et 53 peu lisibles
L.21	Patrick FRINZINE	<ul style="list-style-type: none"> -Mal voyant, s'étonne que rien n'est prévu pour l'accès aux documents des personnes mal voyantes -Sollicite la prolongation de l'enquête
L.22	Association Virage Energie Climat Pays de la Loire	<ul style="list-style-type: none"> -Le SCOT n'évalue pas du tout les conséquences du trafic aérien en termes de GES, pour le futur aéroport notamment -Aucune indication ni étude sur les conséquences du trafic aérien
L.23	Françoise SANCHEZ	<ul style="list-style-type: none"> -Durée de l'enquête trop courte -Diverses interrogations et réflexions liées au nouvel aéroport de NDDL et ses conséquences sur l'environnement
L.24	Claire LECONTE	<ul style="list-style-type: none"> -Durée de l'enquête trop courte -Projets connexes à l'aéroport de NDDL non étudiés (étude environnementale non effectuée) -Devenir de l'actuel aéroport de N.A
L.25	Groupe IDEA	<ul style="list-style-type: none"> -Partage les ambitions du SCOT -Souhaite voir aboutir, dans les meilleurs délais, les grands projets inscrits dans le SCOT qui sont soutenus par le groupe IDEA
L.26	Cédpa (collectif d'élus doutant de la pertinence de l'aéroport de NDDL)	<ul style="list-style-type: none"> -Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête - Dénonce le dossier de SCOT sur la forme et sur le fond -Diverses questions (Tram-Train, LNOBPL, mesures compensatoires de plusieurs projets, absence d'étude environnementale pour la zone Erette-Grand'haie, absence d'évaluation globale pour l'ensemble des projets connexes à l'aéroport, objectifs du SCOT incompatibles avec le projet d'aéroport, l'urbanisation, le climat, etc. <p>Ce courrier est identique à celui déposé à la Com.Com Erdre et Gesvres et enregistré sous le n° L.1</p>
L26 bis	Anonyme	<p>Copier collé de l'observation ci-dessus de la Cédpa</p> <p>Ce courrier est identique à celui déposé à la Com.Com Erdre et Gesvres et enregistré sous le n° L.1</p>
L.27	Michel QUERE	<ul style="list-style-type: none"> -Réflexion sur le transport de Nantes à Saint

		Nazaire -Possibilité de tunnel sous la Loire où la route et le train pourraient cohabiter
L.28	CCI Nantes / Saint-Nazaire	-Le SCOT doit préserver la dynamique de croissance de la métropole -ce document doit préserver les capacités de développement des entreprises, inscrire et concrétiser les grands projets (aéroport de NDDL, LNOBPL, extension du GPMNSN, amélioration du périphérique nantais, etc.) -inscrire et cartographier les réserves foncières à vocation portuaire et logistique -Être plus précis sur la protection de la ressource et la prise en compte des enjeux d'approvisionnement en matériaux (industries extractives)
L.29	Ensemble 44	-Projet d'aéroport incompatible avec les objectifs du SCOT. -Non respect des mesures E.R.C
L.30	Place au Vélo	-Part du vélo pas assez ambitieux dans le SCOT et pas suffisamment d'aménagements structurants
L.31	Rezé à Gauche Du relief à la Montagne Bouguenais Agir Solidaires	- Plusieurs remarques concernant la démographie, le logement
L.32	GPMNSN	-Remarque concernant la prise en compte de la réserve foncière du Locherais
L.33	M et Mme PADIOLEAU	-S'oppose au projet d'aéroport de NDDL
L.34	Philippe TROTTE	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.35	Cécile CHOBLET	-Sollicite la prolongation de l'enquête
L.36	Jacques LACOMBE	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.37	Marie-France CHAUSSE	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de

		nombreux autres courriers)
L.38	Donatien et M.T CRUAUD	-Difficulté à analyser le dossier -S'opposent à l'aérodrome de NDDL qui est un projet dépassé -Plusieurs remarques et réflexions sur l'aéroport de NDDL et ses projets connexes
L.39	ACIPA	-Dénonce les insuffisances de la synthèse environnementale -Absence des effets cumulés -Incohérence entre le projet d'aéroport et le SCOT -Avis de l'A.e non pris en compte -Devenir de Nantes-Atlantique -Franchissement de la Loire (Courrier identique à la lettre L.5 déposée par M. DURAND à la Com.Com Erdre et Gesvres)
L.40	Patrick CHAUSSE	-S'oppose à l'aéroport de NDDL
L.41	Kristan BODET	-Dénonce les conditions de la consultation de juin 2016 concernant l'aéroport de NDDL -Déclare que toute compensation sera insuffisante pour l'aéroport, le réseau routier
L.42	Beltina GUILMET	-Dénonce les conditions de la consultation de juin 2016 concernant l'aéroport de NDDL -Diverses questions liées au projet d'aéroport de NDDL et de ses conséquences (emprise totale de tous les projets et leurs compensations, plantation des haies, tram-train, LNOBPL)
L.43	Richard LE DU	-S'oppose au projet d'aéroport de NDDL -Prolongation du tram jusqu'à Nantes Atlantique -Sollicite la prolongation de l'enquête
L.44	Claire CAPUT	-Plantation des 100000 arbres -compensation des corridors écologiques sur NDDL
L.45	Marie Hélène SEROUX	-S'oppose à l'aéroport de NDDL
L.46	Martine BERILLON	-Sollicite la prolongation de l'enquête
L.47	Michel BEYON	-Bilan carbone neutre pour l'aéroport ? -Cartographie du vol.3 peu lisible -LNOBPL oubliée dans les analyses (déjà auteur des courriers L.12, L.14, L.70 et L.76)
L.48	Martine BERILLON	-Que propose le SCOT pour réduire la consommation

		e terres pour l'urbanisation ? -Grand vide sur la zone NDDL dans la cartographie 3 sur les corridors écologiques
L.49	Ellen ERICHEN ?	-Surfaces agricoles et naturelles qui vont disparaître avec les nouvelles infrastructures (LNOBPL, tram-train, aéroport de NDDL) (a déposé également les courriers L.11, L.13, L.74 et L.75)
L.50	Cécile CHOBLET	-Pourquoi y-a-t-il plus de logements construits que ce que prévoyait le précédent SCOT mais toujours en retard de logements sociaux ? -S'agissant de l'agriculture comment le SCOT peut inverser un bilan négatif ?
L.51	Christian BERILLON	-Sollicite la prolongation de l'enquête
L.52	Jean-Marie FOURNIER	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.53	U.M.O.P	-Les sites du Grand Tourteau, de Cheviré et du Locherais à Donges sont des espaces à inscrire dans le SCOT comme réserve foncière portuaire -Demande à ce que le SCOT intègre tous les investissements portuaires programmés au service du développement industriel
L.54	Nadine et Dominique DOUAUD	-Réflexions diverses sur le SCOT (Densification, transports, espaces agricoles, eau et trame verte et bleue, précarité)
L.55	Jacques BOMPAS	-Plusieurs réflexions sur l'aéroport de NDDL et ses conséquences environnementales -Réflexions diverses sur la disparition des terres agricoles, les transports, la biodiversité, l'eau, etc. (courrier identique (copié/collé) au courrier L.84)
L.56	Guy ROCHAT	-Contradiction entre l'aéroport de NDDL et les objectifs du SCOT
L.57	APIM	-Le SCOT doit préserver la dynamique de croissance de la métropole -ce document doit préserver les capacités de développement des entreprises, inscrire et concrétiser les grands projets (aéroport de NDDL, LNOBPL, extension du GPMNSN, amélioration du périphérique nantais, etc.) -inscrire et cartographier les réserves foncières à

		vocation portuaire et logistique
L.58	Agnès BELAUD	-La solution que devrait retenir le SCOT au sujet de l'aéroport c'est l'optimisation de Nantes-Atlantique
L.59	Mireille LOQUAIS	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.60	Christophe NIO	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.61	M.J PINDER	-Interrogations sur l'emploi et les déplacements en voiture et en transports en commun
L.62	Michel DRENO	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.63	Sylvie POIDEVIN	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.64	Isabelle BAGAGLIA	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.65	U.M.N.P (Union Maritime Nantes Ports)	-S'agissant du développement économique, souhaite voir aboutir les grands projets inscrits dans le SCOT (aéroport de NDDL, extension du GPM, infrastructures routières, ligne ferroviaire, etc...)
L.66	ROULAUD	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.67	Marie-Claude GROS	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.68	G. HERAULT	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête -Conteste le projet d'aéroport de NDDL au vu de

		<p>ses conséquences environnementales</p> <ul style="list-style-type: none"> -Fait ressortir les nombreuses réserves émises par l'A.e -Le projet d'aéroport ne doit pas être inscrit dans le SCOT
L.69	Madeleine CHATELIER	-Remet en cause le projet d'aéroport (courrier reprenant les mêmes questions apparaissant dans de nombreux autres courriers)
L.70	Michel BEYON	-Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL (déjà auteur des courriers L.12, L.14, L.47 et L.76)
L.71	S. DELMON	-Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL
L.72	Béatrice GARNIER	-S'interroge sur la façon de seront replantées les haies (apparaît dans de nombreux autres courriers)
L.73	Jean et Christiane LELOU	<ul style="list-style-type: none"> -Signalent un " Grand vide " sur NDDL concernant la cartographie 3 sur les corridors écologiques -le SCOT ne dit pas comment parvenir à la préservation des zones humides, baisser l'énergie, préserver les terres agricoles tout en prévoyant + de routes, zones d'activités, + d'habitants <p>(courrier reprenant les mêmes questions apparaissant dans de nombreux autres courriers)</p>
L.74	Ellen ERICHEN ?	<ul style="list-style-type: none"> -Manque de logements sociaux et de nombreux équipements -l'inflation démographique est-elle souhaitable ? <p>(déjà à l'origine des courriers L.11, L.13, L.49 et L.75)</p>
L.75	Ellen ERICHEN ?	<ul style="list-style-type: none"> -Qualité de l'eau et construction de l'aéroport de NDDL <p>(déjà à l'origine des courriers L.11, L.13, L.49 et L.74)</p>
L.76	Michel BEYON	-Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL (déjà auteur des courriers L.12, L.14, L.47 et L.70)
L.77	Guy BRUNET	-Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL et abandon du projet
L.78	Henri TENDRON	-Réaménagement de l'actuel aéroport de Nantes-Atlantique et abandon du projet de NDDL

L.79	NEXUS	-Courrier identique à l'observation n°3 déposée à la Com.Com Erdre et Loire à Savenay (dépose d'un document de 140 pages)
L.80	Marie-Claude LE GLAND	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête -Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL (courrier reprenant les mêmes questions apparaissant dans de nombreux autres courriers)
L.81	Marcel GROLLEAU	-Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL et ses incidences notamment sur l'eau
L.82	André-Hubert MESNARD	-Temps de consultation trop court -Nombreuses interrogations sur le SCOT et ses insuffisances (Plusieurs de ces réflexions sont retrouvées dans de nombreux autres courriers)
L.83	Anne AUBRY	-Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL
L.84	Danielle HERBERT	-Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL (courrier identique -copié/collé- au courrier L.55)
L.85	Thierry MOUNIER	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.86	Jean et M.A COLY	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.87	M. TETUAN	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.88	Catherine de GRISSAC	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête -Qualité de l'eau -Quelques réflexions liées au projet d'aéroport de NDDL
L.89	Thérèse TRESPEUCH	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales -Incohérence du projet d'aéroport avec les objectifs du SCOT -Evaluation environnementale globale du programme

		d'aéroport de NDDL et de ses projets connexes non réalisée
L.90	Catherine CAVELIER	-Plusieurs réflexions sur le nombre d'exploitants qui date de 2010, la part de la voiture, le linéaire de haies - Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête
L.91	Association Vert Pays Blanc et Noir	- Un courrier de la même association est déjà enregistré sous le n° L.19 -Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales
L.92	Gilles DENIGOT	-Nombreuses réflexions critiques sur le SCOT -Analyse sur le projet d'aéroport de NDDL
L.93	Michel BEYON	-Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL (déjà auteur des courriers L.12, L.14, L.47, L.70 et L.76)
L.94	Ellen ERICHEN ?	- Interrogations liées au projet d'aéroport de NDDL (déjà à l'origine des courriers L.11, L.13, L.49 et L.74 et L.75)
L.95	Yves CASTAINGTS	Personne non voyante qui trouve inadmissible de ne pouvoir recevoir une information adaptée à son handicap
L.96	Béatrice Van Espen	-Réflexions liées au projet d'aéroport de NDDL
L.97	M.J ROCHET	-Diverses interrogations sur l'émission de GES et les déplacements en voiture, l'habitat des familles avec enfants dans les centres villes, 100000 logements à fournir, la compensation de l'aéroport de NDDL, l'offre de transports publics
L.98	R. LE CORRE	-Plusieurs réflexions au sujet de l'aéroport de NDDL et de ses conséquences environnementales (courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)
L.99	Confédération Paysanne 44	-Diverses interrogations sur le vieillissement de la population et ses besoins, les gens du voyage, etc...

Nantes Métropole - Erdre et Loire

1	Mr. LAUNEAU	S'étonne du différentiel de temps entre les indications LGV 2017 concernant les trajets Paris / Nantes et Paris Bordeaux tels qu'indiqués dans le tableau de la page 33 du rapport de présentation. Il
---	-------------	--

		s'interroge également sur les scénarios envisagés pour le prolongement ferroviaire entre NDDL et Rennes ainsi que sur la fréquentation du Tram-Train NDDL - La Chapelle sur Erdre - Nantes (dans les 2 sens) ainsi que du coût du financement du ou des prolongements
2	Mme ISIDORE	-Dossier volumineux -Information sur corridors écologiques, l'urbanisation, et diverses questions concernant le PLU de sa commune
3	David BRISSAUD	Remise d'une note écrite L.1
Courriers ou notes écrites		
L.1	David BRISSAUD	-Dossier volumineux et très difficilement lisible sur Internet -Diverses questions sur la sécurité du territoire, le projet d'aéroport et ses conséquences, les nuisances sonores, le logement, l'emploi, etc.....
Nantes Métropole - Sud Ouest - Bouguenais		
1	Gilbert COSTEDOAT	Remise d'une note écrite L.1
2	Leslie ROBIN (Ville de Bouaye)	Remise d'un courrier L.2
3	M. Lionel MASSONNEAU 1 rue Linné 44100 NANTES	S'interroge sur la définition des " corridors écologiques " et comment les mettre en œuvre au niveau local. Comment sont-ils déterminés et gérés par les communes ?
4	R.T.E	Remise d'un courrier TER-PA-44109-CAS-107682-K523X9 enregistré sous L.3
5	Patrick ALLAIN	Remise d'une note écrite L.4
6	Brigitte HERIDEL et Elisabeth ARZO	Remise d'une note écrite L.5
7	Alexandre MORISSEAU	Remise d'une note écrite L.7
8	Bertrand TREMBLAY	-Documents peu lisibles -Objectifs du SCOT incohérents avec ce qui risque de se réaliser (préservation des espaces agricoles, des zones humides avec l'augmentation de la population, les équipements nécessaires et la construction d'un nouvel aéroport)

9	Romain ECORCHARD et Benjamin HOGOMMAT (FNE - FNE Pays de la Loire - Bretagne Vivante - LPO - Eau et Rivières)	Remise d'une note écrite L7
10	Nicolas CARDET	-Pas d'études comparatives entre différents scénarios de desserte ferroviaire et aéroportuaire -Conteste le SCOT
11	Alain MUSTIERE	Remise d'une note écrite L.8
12	Christine NOBLET	Remise d'une note écrite L.9
13	Jean GASNIER	Remise d'une note écrite L.10
14	David GARAYO	-Périmètre du SCOT incohérent car pas de prise en compte du secteur littoral La Baule/Guérande et Sud Loire Saint Brévin / Pornic -Urbanisation très détaillée pour les ZACom mais très peu sur les Z.A de grand projet des sites d'activités d'intérêt métropolitain -aéroport, M.I.N Exploitation des Z.A et ZACom ?
15	Association AIRES	Remise d'une note écrite L.11
16	Association " Solidarité Ecologique "	Remise d'une note écrite L.12
17	Rémi LEHU	Echange questions / réponses sur le dossier de SCOT
18	Alain MOINARD	Remise d'une note écrite L.13
Courriers ou notes écrites		
L.1	Gilbert COSTEDOAT 2 rue Sain Exupéry 44620 LA MONTAGNE	Sollicite, au vu des arguments présentés, que la zone commerciale existante, actuellement hors ZACom " Forum d'Orvault " soit reconnue comme une ZACom " du Croisy " ou qu'elle soit à défaut intégrée dans la ZACom du Forum d'Orvault. Des situations analogues pouvant exister sur le territoire du SCOT, il demande également que la création de nouveaux commerces ou l'évolution de commerces déjà installés en dehors des ZACom, puisse s'effectuer à partir de surfaces commerciales existantes pour autant que le projet satisfasse aux dispositions de l'art. L.752-6 du code du commerce.
L.2	Ville de Bouaye	-Sollicite rectification dans le SCOT de deux

		corridors écologiques figurant dans le PADD de la commune et non repris dans le SCOT
L.3	R.T.E	-Prise en compte de l'ensemble des ouvrages portés à connaissance dans les documents du SCOT
L.4	Patrick ALLAIN	-Interrogations sur le projet d'aéroport et ses projets connexes (tram-train, devenir de Nantes-Atlantique, plantation des 100000 arbres -interrogations sur les 100000 logements et leur impact sur les terres agricoles, les gens du voyage, parc d'activité de l'Erette-Grand'haie, l'impact énergétique des transports, les déchets, la préservation des terres agricoles et l'aéroport de NDDL, le PEAN, la santé et le développement des transports
L.5	Brigitte HERIDEL pour Vertou Ecologie Solidarité	-Déséquilibre entre le Nord et le Sud non mentionnée dans le SCOT qui sera amplifié avec l'aéroport de NDDL. Quelles sont les mesures prises pour y remédier ? -Projet d'aéroport de NDDL et ses projets connexes sont trop imprécis dans le dossier de SCOT et incompatibles avec la protection de l'environnement
L.6	Alexandre MORISSEAU	Ancien Président de l'association " Sèvre Propre " s'inquiète de la pollution des eaux et indique que de nouveaux facteurs aggravant la pollution des cours d'eau apparaissent sans cesse qui va encore être aggravée par la construction de l'aéroport de NDDL. Il est demandé à la commission d'enquête de donner un avis négatif au projet d'aéroport.
L.7	FNE - FNE Pays de la Loire Bretagne Vivante - LPO - Eau et Rivières	-les ambitions du SCOT ne sont pas suffisamment affirmées et ne préparent pas d'une manière satisfaisante l'avenir du territoire -Plusieurs réflexions et interrogations sur l'enveloppe urbaine et l'étalement urbain, le logement et l'augmentation de la population, les objectifs propres aux espaces à vocation économiques, commerciale et aux infrastructures, l'urbanisation et les transports collectifs, position des associations sur un nouveau franchissement de la Loire, le transport des marchandises, le volet énergie-climat et les énergies nouvelles, la forêt, l'air, le bruit, les déchets, le ferroviaire, l'eau, la question paysagère, la trame verte et bleue, la prévention des inondations

		-Liste des propositions des associations déposantes
L.8	Alain MUSTIERE	Partage les objectifs définies par le SCOT et plus particulièrement la réserve foncière de l'Erette - Grand'haie, les diverses prises en compte des problématiques environnementales, les prescriptions des différentes mesures compensatoires; l'identification des réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques, les mesures concernant les zones humides, les logements sociaux, l'insertion paysagère de l'aéroport de NDDL
L.9	Christine NOBLET	-Souligne que le PADD de Nantes Métropole sera un élément du PLU Métropolitain. -Le dossier de SCOT a des objectifs qui ne semble pas compatibles avec les orientations du PADD de Nantes Métropole, notamment sur la localisation des emplois, les déplacements domicile-travail et les émissions de GES
L.10	Jean GASNIER	-Souligne son opposition à l'aéroport de NDDL -Dossier volumineux dont l'articulation n'est pas claire -Projet d'aéroport de NDDL incompatible avec les objectifs du SCOT -Amputation de la zone Natura 2000 à la demande du GPMNSN -Construction de logements sur la zone de bruit de N.A en cas de validation du projet d'aéroport de NDDL contraire à l'agriculture de proximité
L.11	Association AIRES	-Conservation à long terme à des fins agricoles de la grande et la petite vallée de Bouguenais (zones inondables) -Souhaite la réhabilitation du réseau hydraulique pour requalifier la faune et la flore -Demande que les vallées de Bouguenais ne soient ni une réserve naturelle ni une zone d'extension d'installations portuaires en aval de Port Lavigne
L.12	Association " Solidarité Ecologie "	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête -Diverses interrogations et réflexions sur le périmètre du SCOT, la dissymétrie Nord-Sud, la population, le logement, l'emploi, l'espace urbain, les activités économiques, l'agriculture, le commerce, le tourisme, les grands projets, la biodiversité, l'eau et l'environnement, les zones humides, la trame verte et bleue, les déplacements

L.13	Alain MOINARD	-Prolongation de la durée de l'enquête -Projet d'aéroport de NDDL et ses conséquences environnementales
------	---------------	--

CARENE - Saint Nazaire

1	MOYON Luc	Inquiet pour ce projet car il fait la part belle aux grandes concertations avec éloignement des services
2	HANOUT Jérôme	Est venu prendre contact et se faire préciser certains points du dossier concernant NDDL. Fera un courrier prochainement.
3	Jean-Pierre MEVEL	Aéroport NDDL est incompatible avec le SCOT
4	Jean-Louis RENAUD	- Diverses interrogations sur le développement des friches de la périurbanisation -Des cartes concernant les espaces naturels pollués par le sel et les zones naturelles risquant d'être envahies par le sel par la montée des eaux paraissent indispensables -Diverses questions sur le logement et l'habitat, infrastructures et préservation des zones humides, bilan carbone, consommation d'espace, LNOBPL -le projet d'aéroport et ses conséquences
5	Alain et Jacque RENARD	-Remarques sur l'aéroport de NDDL
6	Vianney MARCHAND	-Diverses remarques sur l'aéroport de NDDL et ses conséquences environnementales -Cartographie des corridors écologiques incomplète -Franchissement de la Loire -LNOBPL à peine citée -Gens du voyage

Courriers ou notes écrites

NEANT

Mairie de MONTOIR

NEANT

Erdre et Gesvres - Grandchamp des Fontaines

1	Thérèse LEPAROUX - Bruno MIOT et Philippe TROTTE	Entretien avec la commission d'enquête - vont déposer prochainement leurs observations
2	Lucien BOURDEAU	Souhaite une définition plus précise des parcs d'activité de proximité (page 29) - des précisions sur

		les surfaces des nouvelles ZACOM et de leurs extensions avec la formule E.R.C - des précisions sur l'impact de tous les projets connexes au projet d'aéroport de NDDL ainsi que les mesures ERC qui en découlent - amélioration de la cartographie des mesures ERC dont la mise en œuvre est prévue au titre des incidences cumulées des différents projets du programme (pages 22 et 23)
3	Mme C. PINDER	S'interroge sur les temps de déplacements pour se rendre sur le futur aéroport de NDDL, notamment pour les gens du Sud Loire, de La Vendée et du Maine et Loire. Ces déplacements vont entraîner un accroissement de la circulation sur le périphérique déjà saturé. Elle s'interroge également sur un éventuel pont pour traverser la Loire et dans ce cas est-il pris en compte dans le SCOT (coût financier, environnement)
4	Association NEXUS (représentée par M. Bernard FOURAGE)	Inscription d'une observation par collage de 6 feuillets indiquant la remise à la commission d'enquête d'un document de 140 pages relative à la partie "Transport" du SCOT. (Document effectivement déposé le 17/10/2016 lors de la permanence de la commission d'enquête à Savenay)
5	Daniel PATARD	-Etude du dossier incompatible avec la durée d'enquête -Projet d'aéroport de NDDL incompatible avec les objectifs du SCOT (l'auteur de ce courrier fait ressortir les principaux impacts du projet d'aéroport de NDDL) - Quelques interrogations sur le futur grand CHU
6	Jean-Yves ARNAUD	-Plusieurs interrogations sur l'ancienne voie ferrée désaffectée entre La Chapelle / Erdre et NDDL et notamment sur son utilisation par rapport au projet d'aéroport de NDDL
7	Alain GANDEMER	-Délais d'enquête courts -Protection des terres agricoles contraire aux objectifs du SCOT (logements, habitants, nouvelles infrastructures de transport, nouvelles zones d'activité)
8	Annie ANDRE	-Souligne un dossier volumineux avec des conclusions trop parfaites pour être réalistes -accès au futur aéroport non finalisés ni chiffrés -graves incohérences avec l'hypothétique nouveau

		<p>pont sur la Loire</p> <p>-sollicite l'annulation du projet d'aéroport de NDDL</p>
9	Bruno MIOT	Remise d'une note écrite L.3
10	Michel GOASDOLLE	<p>-Dossier indigeste et délais trop courts</p> <p>-Absence d'étude alternative montrant qu'il existe des solutions pour protéger l'environnement</p> <p>-Conteste d'aéroport de NDDL</p>
11	Bernadette GODIN	-Aéroport de NDDL et les surfaces de compensation qui ne sont pas identifiées
12	Julien DURAND ACIPA	-Remise d'une note écrite L.5
13	Julien DURAND Pour Mme VERCHERE	-Remise d'une note écrite L.6
14	Julien DURAND	<p>-Regrette que la durée de l'enquête ne pas été prolongée et que les horaires de consultation et les jours ouverts ne facilitent pas la consultation du public</p> <p>-Partage les avis de la Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels et Agricoles ainsi que l'avis de l'A.e, notamment le volet "qualité des eaux "</p> <p>-Le paragraphe sur l'aéroport de NDDL doit prendre en compte de l'ensemble des projets connexes</p> <p>-Les mesures de compensation ne doivent pas être en concurrence</p>
Courriers ou notes écrites		
L.1	Cédpa (collectif d'élus doutant de la pertinence de l'aéroport de NDDL)	<p>- Dénonce le dossier de SCOT sur la forme et sur le fond</p> <p>Diverses questions (Tram-Train, LNOBPL, mesures compensatoires de plusieurs projets, absence d'étude environnementale pour la zone Erette-Grand'haie, absence d'évaluation globale pour l'ensemble des projets connexes à l'aéroport, objectifs du SCOT incompatibles avec le projet d'aéroport, l'urbanisation, le climat, etc.</p>
L.2	Groupe d'élus " Agissons pour l'Avenir "	<p>-Dossier volumineux et nombreux documents graphiques difficilement lisibles</p> <p>-Diverses questions liées au projet d'aéroport (zones humides, préservations des zones agricoles, plantation de 100000 arbres, consommation</p>

		d'espaces, compensations liées au projet d'aéroport et LNOBPL, projets connexes dont Tram-Train -Interrogations sur l'augmentation de la population et l'habitat, voiture et transports collectifs, le numérique
L.3	Bruno MIOT	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête -Objectifs du SCOT semblent contraires à l'installation de zones d'activité, de routes et d'un aéroport -Diverses interrogations sur l'agriculture et la forêt, la consommation d'espace et les grands projets (tram-train, LNOBPL), le renouvellement urbain avec 100000 logements, l'économie et l'emploi sur la zone de l'Erette et Grand'haie et les conséquences du déficit d'emplois au Sud de la Loire en lien avec l'aéroport de NDDL -quelques réflexions et questions sur l'énergie, le transport longue distance et le projet d'aéroport et ses projets connexes
L.4	Yves RIOU	-Sollicite la prolongation de l'enquête -Présente divers arguments remettant en cause le projet d'aéroport de NDDL et ses impacts environnementaux
L.5	Julien DURAND au nom de l'ACIPA	-Dénonce les insuffisances de la synthèse environnementale -Absence des effets cumulés -Incohérence entre le projet d'aéroport et le SCOT -Avis de l'A.e non pris en compte -Devenir de Nantes-Atlantique -Franchissement de la Loire (Courrier identique à la lettre L.39 déposée au Pôle métropolitain)
L.6	Julien DURAND pour Mme VERCHERE	-Diverses remarques et réflexions sur la cohésion sociale et territoriale (aucun de ces points dans le PADD ni dans le DOO), performances économiques et attractivité, laboratoire de la transition énergétique et écologique, les GES, les déchets, etc...
L.7	Daniel RICHARD	Le DOO ne prend pas suffisamment en compte l'amélioration ferroviaire Nantes/Bordeaux -Voie ferrée Train-Tram jouxtant Nantes-Atlantique ainsi que la liaison tramway ligne 1 et 2 sont à programmer rapidement -Passerelle sur l'Erdre

Com.Com Pays de Blain

1	François GUIBRETEAU (carrières CHASSE)	Absence d'indications et de renseignements dans le dossier d'enquête s'agissant des carrières. Demande le besoin d'identification de la richesse minérale des sous-sols et de la nécessité de présence de carrière dans le DOO. Signale une problématique identique concernant le besoin pour le territoire de sites d'accueil de matériaux inertes. Adressera prochainement un courrier en ce sens.
2	Monsieur VASSEROT (au nom du Maire de Ste Luce sur Loire)	Dépose un courrier enregistré sous le n° L.1 (voir ci-dessous)
3	Monsieur KEREZEON Bertrand	Sollicite la prolongation de l'enquête
4	Lucien POTIRON	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête -Diverses questions liées au projet d'aéroport de NDDL
5	Juliette COARET	-Sollicite la prolongation de la durée de l'enquête -Plusieurs interrogations et réflexions sur les incidences du projet d'aéroport de NDDL (infrastructures annexes, tracés, coût, calendrier, parking, préservation des zones humides et agricoles,
6	Marie-Paule DELAVAUD COUEDEL	-S'oppose à l'aéroport de NDDL et à ses projets connexes
7	Paul COUEDEL	-Tracé de la ligne LNOBPL et ses conséquences sur les terres agricoles
Courriers ou notes écrites		
L.1	Monsieur le Maire de Sainte Luce sur Loire	Sollicite l'inscription dans le SCOT et en particulier dans le DOO, d'une station T.E.R dans la commune de Ste Luce sur Loire
L.2	Monsieur HAMON Jean-Pierre	Plusieurs remarques et questions concernant : - le rapport de présentation (pages 25 - 26 - 28 - 33 - 43 - 45 69 - 74 - 81 - 83 - 84 - 92 - 105 - 107 - DOO, document cartographique 2 (page 12) - DOO (pages 34 - 39) - Quelques remarques générales

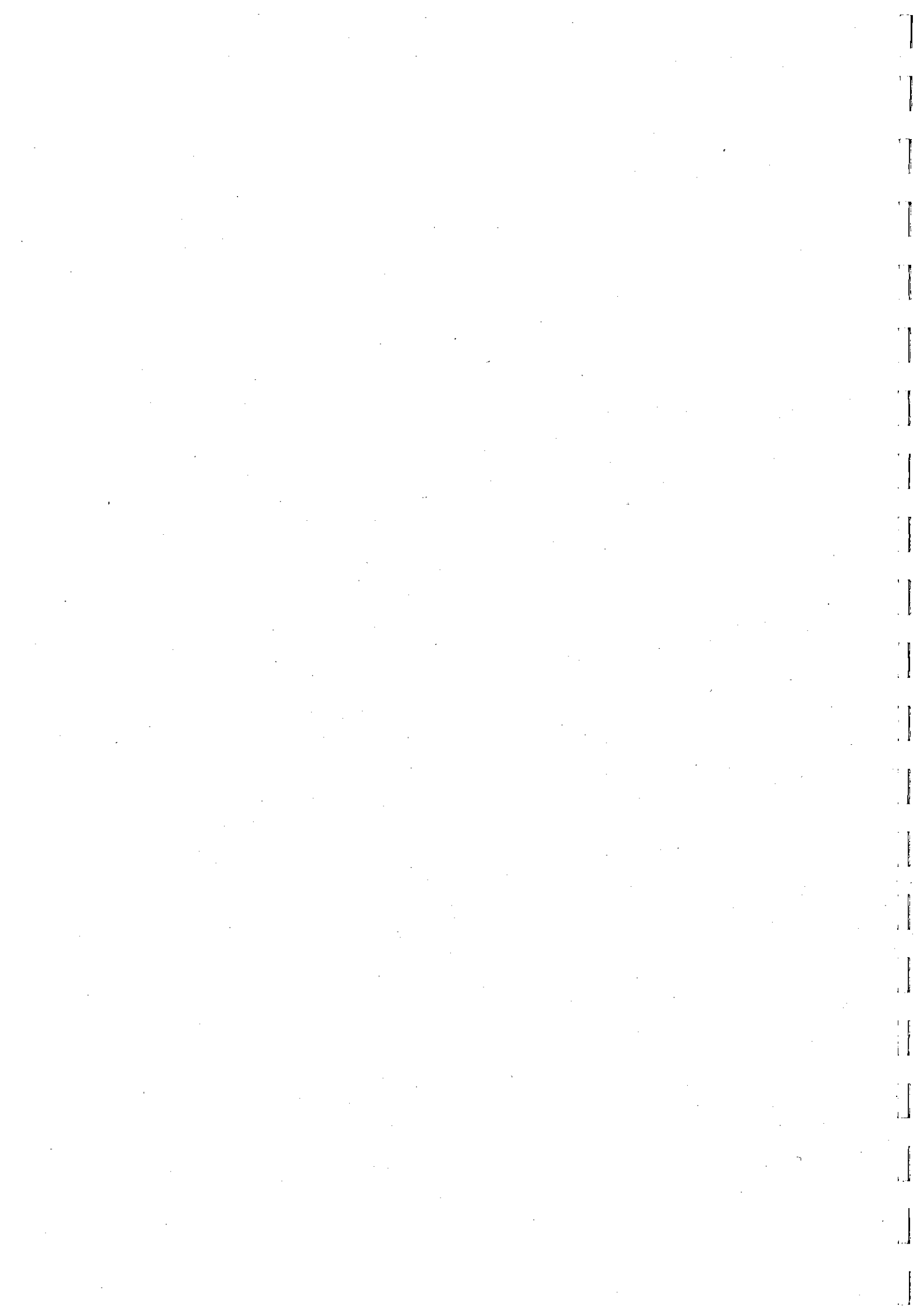
Cœur d'Estuaire - St Etienne de Montluc

1	Monsieur Eric JEAN	<ul style="list-style-type: none"> - Le coût "carbone " lié au manque de transports en commun et à la dispersion de l'habitat doit être plus pris en compte - L'eau et la qualité de cette ressource doivent être prioritaires. Le projet de l'aéroport ne peut pas être compatible avec cette problématique - Le bocage et sa diversité biologique doivent être sauvegardés. Aucune compensation n'est possible pour ce type de biotope - L'agriculture qui doit aussi maîtriser son impact sur l'environnement doit être valorisée et favorisée <ul style="list-style-type: none"> - L'augmentation de la population ne peut se faire au dépend de notre terre
2	Florent DUGAST	<ul style="list-style-type: none"> - Délais courts - Quelques interrogations sur l'aéroport de NDDL et ses projets connexes -
3	Olivier GEFFRAY	<ul style="list-style-type: none"> - Diverses réflexions sur le SCOT : - 2000 ha seulement ouverts à l'urbanisation ? - Les zones humides - La vasière du Grand Tourteau et le GPMNSN - Les réservoirs de biodiversité - Les enveloppes urbaines - -cartographie difficilement lisible - -délais d'enquête trop courts
Courriers ou notes écrites		
L.1	Frank HERMANN	<ul style="list-style-type: none"> -Que prévoit le SCOT pour : <ul style="list-style-type: none"> -agrandir les linéaires de haies, les surfaces agricoles exploitées en agriculture biologique, la protection des surfaces agricoles, réintroduction de la microbiologie, pollution de l'air liée aux moyens de transports, GES,, réaménager et valoriser le réseau ferroviaire, protéger la biodiversité, etc...

Loire et Sillon - Savenay

1	André DESUELLES (St Malo de Guersac)	Signale, après avoir pris connaissance du dossier, que le risque concomitant d'inondations par le Brivet (par la mer) et des crues par la cuvette de la Brière mériterait d'être mieux identifié car le risque est réel du fait du réchauffement climatique.
2	J-Jacques MADELINE	Prend connaissance du dossier, principalement sur " la trame verte et bleue " ainsi que sur la " politique de l'habitat ". Pas d'observation particulière.

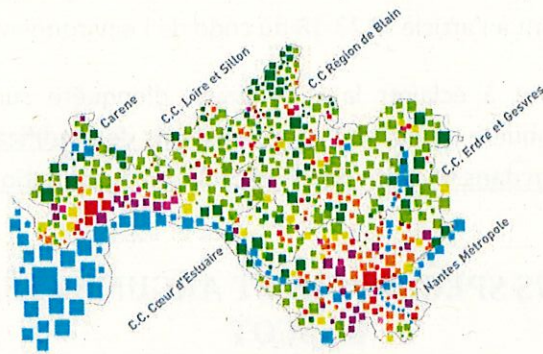
3	Bernard FOURAGE (Association NEXUS)	Remise d'un document de 140 pages avec plans et annexes présentant les projets affectant le SCOT L.1
4	Bernard ONNO	-Cadencement des trains et les aménagements en gare sont une urgence -limiter les infrastructures dévoreuses d'espaces agricoles (NDDL) -circulation automobile et autres modes de déplacement
5	Christelle LE BOUIL	-Projet d'aéroport de NDDL incompatible avec les objectifs du SCOT
6	Delphine CIVEL-BERVEN	-Cartographie de la trame verte et bleue (absence de corridors écologiques sur le secteur de la COM.COM Erdre et Gesvres. -Remise d'un courrier L.2
Courriers ou notes écrites		
L.1	Bernard FOURAGE (Association NEXUS)	Document de 140 pages avec plans et annexes présentant les projets affectant le SCOT
L.2	Laurent et Delphine CIVEL-BEZIER	Courrier sollicitant la prolongation de l'enquête comprenant également plusieurs remarques et réflexions indiquant que le projet d'aéroport de NDDL est en contradiction avec les préconisations du SCOT
L.3	Délibération n° 2016/46 Conseil municipal de CAMPBON	-Demande que le DOO soit plus clair sur les orientations adaptées au rayonnement intercommunal des communes en prenant en compte leur rayonnement à l'extérieur du propre SCOT Nantes Saint-Nazaire -Sollicite de mieux définir l'enveloppe urbaine afin qu'elle soit délimitée de façon cohérente sur les différentes communes



Annexe 3 – Mémoire en Réponse du Pôle Métropolitain Nantes/Saint Nazaire.

- 62 pages .

Annexe 3 - Mémoire en réponse du Pôle Méditerranéen Nord-Ouest



Nantes Saint-Nazaire
Pôle métropolitain

Observations en réponse au PV de Synthèse de la commission d'enquête Révision du SCOT de la métropole Nantes Saint- Nazaire

Novembre 2016

Ces observations en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête de la révision du SCOT Nantes Saint-Nazaire répondent à l'article R123-18 du code de l'environnement.

Les réponses apportées visent à éclairer la commission d'enquête sur un certain nombre de questionnements issus de l'enquête publique. **Les propositions de modifications doivent s'entendre sous réserve de leur validation dans le cadre de la procédure d'approbation en comité syndical.**

I. OBSERVATIONS SPECIFIQUES ET ARGUMENTÉES CONCERNANT LE SCOT

1. Quelles sont les mesures envisagées par la Métropole pour améliorer la qualité de l'eau (ex bassins versants pour l'Erdre).

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

La qualité de la ressource en eau constitue un objectif fondamental dans le SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire. C'est une composante majeure des stratégies et projets de développement de l'éco-métropole Nantes Saint-Nazaire.

Le SCOT intègre déjà les orientations du SDAGE Loire Bretagne et a notamment annexé au DOO les objectifs de qualité des eaux à atteindre.

Par ailleurs, il précise page 36 du DOO :

« Préserver la qualité des eaux souterraines et superficielles

Les dispositions destinées à préserver la qualité des eaux souterraines et superficielles doivent être prises en compte dans l'ensemble des stratégies et projets.

Les objectifs de qualité des cours d'eau, plans d'eau, eaux côtières et littorales sont définis précisément en annexe du présent document (*annexe 1*) conformément aux objectifs du SDAGE.

La qualité des rejets dans les milieux récepteurs doit être améliorée, notamment par :

— la poursuite de la mise aux normes des stations d'épuration sur le territoire et la résorption des problématiques de surcharge hydraulique des stations ;

— l'amélioration des installations d'assainissement non collectif.

L'analyse de la capacité de mutation et de densification des espaces bâtis ainsi que les projets d'ouverture à l'urbanisation en extension de l'enveloppe urbaine tiendront compte des capacités réelles ou programmées de traitement des eaux usées domestiques et industrielles, et de l'acceptabilité de réception des milieux naturels.

Sur les secteurs non équipés en assainissement collectif, il s'agira de prévoir des dispositions permettant de contraindre les possibilités de nouvelles constructions (*en les conditionnant à l'implantation d'un assainissement non collectif répondant aux besoins de la construction*) et limiter les possibilités d'évolution des constructions existantes.

Des zones inconstructibles perméables de part et d'autre des cours d'eau inventoriés sur les documents cartographiques du DOO « Trame verte et bleue » pourront être développées en dehors des zones urbanisées afin de limiter les pollutions diffuses.

Les pollutions diffuses pouvant perturber la qualité des cours d'eau et des nappes d'eaux souterraines doivent être évitées, notamment par la prise en compte du ruissellement et de la pollution des eaux pluviales dans le cadre des constructions et aménagements. La lutte contre les pesticides et les produits phytosanitaires doit être encouragée.

Dans le cadre du projet d'aéroport du Grand Ouest et de ses projets connexes, des mesures permettant de maîtriser les pressions sur la ressource en eau doivent être mises en place (*ouvrages hydrauliques, réaménagement écologique des écoulements, dispositifs de rétention et traitement des eaux pluviales*). Le projet principal devra intégrer au sein de son emprise foncière une station d'épuration suffisamment dimensionnée pour absorber les eaux usées et alimentée par un réseau séparatif.

Les réflexions stratégiques sur l'assainissement notamment des eaux pluviales à l'échelle communale voire intercommunale sont à généraliser et à développer et articuler avec celles des documents d'urbanisme de rang inférieur.

Une gestion différenciée des espaces verts et des espaces publics est encouragée dans l'objectif de limiter fortement, voire supprimer, le recours aux produits phytosanitaires susceptibles de se retrouver dans le milieu naturel.

La qualité des eaux littorales doit être a minima préservée voire améliorée, notamment sur les secteurs de baignade et de pêche à pied. Il s'agit notamment de limiter ou supprimer les rejets en mer (*en créant des espaces de récupération ou de stockage*). »

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

2. Périmètre du SCOT non adapté (découpage territorial)

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le périmètre du SCOT correspond à un périmètre institutionnel dépendant des choix des élus de s'associer pour travailler ensemble à l'avenir du territoire. Les périmètres des SCOT correspondent rarement aux bassins de vie réels, vécus par les habitants. Cependant le périmètre du SCOT Nantes Saint-Nazaire est relativement proche des périmètres des aires urbaines de Nantes et Saint-Nazaire. Par ailleurs des coopérations inter-SCOT sont engagées pour échanger et coopérer sur certains thèmes avec les SCOT voisins. Ces coopérations seront affichées dans le SCOT approuvé et feront partie du programme de travail du Pôle métropolitain.

Le périmètre du SCOT Nantes Saint-Nazaire a été arrêté en 2003 et a été élargi à la communauté de communes de Blain en 2010.

Depuis la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat, le périmètre du SCOT n'est plus arrêté par le préfet mais publié par celui-ci. Le préfet doit au préalable « avoir vérifié, en tenant compte des situations locales et éventuellement des autres périmètres arrêtés ou proposés, que le périmètre retenu permet la mise en cohérence des questions d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'environnement ». Ainsi, le choix d'un périmètre résulte non pas d'une simple consultation des communes et des EPCI intéressés, mais d'une proposition de leur part.

Le SCOT couvre 74,4% de la population des aires urbaines de Nantes et Saint-Nazaire.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

3. Augmentation de trafic sur périphérique.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Pour faire face au développement des déplacements automobiles, le SCOT encourage le développement des modes actifs (marche à pied et vélo) et des transports en commun. Il s'agit d'encourager le report modal.

Le périphérique est de compétence de l'Etat et qui a fait l'objet d'une stratégie à travers un parti d'aménagement du périphérique nantais (dont une concertation spécifique s'est tenue à l'été 2016) qui fixe les évolutions à l'horizon 2030. Le SCOT est cohérent avec ce document. Le SCOT sera complété pour indiquer l'existence de ce document.

Par ailleurs, le DOO indique déjà page 66 : « Le périphérique nantais est une infrastructure majeure de desserte routière régionale et départementale, de connexion aux pôles d'emplois, logistiques et d'accès à la centralité métropolitaine nantaise. A ce titre, il convient de :

— Privilégier l'optimisation de la capacité et des usages de l'infrastructure en travaillant sur des solutions de gestion des trafics en temps réel, de limitation des vitesses selon les périodes de la journée et de la semaine, d'information aux usagers...

— Travailler sur les portes d'entrées du périphérique dans un objectif de régulation des accès, d'une meilleure adéquation à certains modes de transports, d'un traitement paysager et urbain qualitatif...

Les grandes pénétrantes routières doivent s'inscrire dans un objectif d'amélioration des conditions d'accessibilité à l'agglomération tout en recherchant une meilleure insertion urbaine et paysagère. A ce titre, sont encouragés les aménagements permettant de concilier fluidité et volume de trafic, traitement qualitatif des entrées de ville, cohabitation des différents modes de déplacements et structuration urbaine et paysagère. »

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

4. Comment a été estimée l'arrivée de 100000 nouveaux habitants.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le SCOT doit définir ses objectifs et ses orientations « en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population... » (L141-3 du code de l'urbanisme).

Pour ce faire, Les projections démographiques à l'horizon 2030 sur le territoire du Pôle métropolitain ont été réalisées par l'INSEE et l'AURAN, grâce à l'outil Omphale. Omphale (Outil Méthodologique de Projection d'Habitants, d'Actifs, de Logements et d'Élèves) est une application de l'Insee qui comprend un modèle théorique de projection de la population, des bases de données démographiques, des techniques d'analyse démographique et des outils de construction de scénarios pour le futur. Cet outil de modélisation fait évoluer la pyramide des âges de la population à partir de trois composantes, depuis une date donnée : la natalité, la mortalité et les migrations. Les projections sont estimées par âge et sexe. Ces hypothèses sont élaborées à partir de l'analyse des évolutions démographiques passées. Le principe de construction des projections consiste à déduire la population par sexe et par âge d'une année en fonction des effectifs de l'année précédente, en la faisant vieillir, mourir ou migrer et en intégrant les nouvelles naissances. Une projection ne peut être assimilée à une prévision car les événements extérieurs (politiques, climatiques, sanitaires...) peuvent venir influencer sur l'évolution démographique.

Les projections de population sur le territoire du Pôle métropolitain à l'horizon 2030 poursuivent les grandes tendances démographiques observées entre 2008 et 2012. Elles montrent que la population pourrait se situer dans une fourchette de 920 000 à 950 000 habitants à l'horizon 2030.

D'après ces projections, la croissance de la population entre 2012 et 2030, autour de +0,7 % par an, devrait être près de 2 fois plus rapide qu'en France métropolitaine (+0,4 % par an). Cette croissance démographique jusqu'en 2030 devrait par ailleurs être portée au trois-quarts par le solde naturel (*différence entre les naissances et les décès*) et à un quart par le solde migratoire (*différence entre les arrivées et les départs*). Deux scénarios de projections de projections démographiques ont été élaborés. À titre de repère, ces deux scénarios de projections ont été complétés d'un scénario sans migration dans lequel tous les quotients migratoires sont mis à zéro. Il constitue une variante intéressante pour appréhender l'impact des migrations sur les projections de population.

Pour l'ensemble des projections, le solde naturel est stable : la fécondité est maintenue à son niveau de 2007. La mortalité baisse au même rythme qu'en France métropolitaine où l'espérance de vie atteindrait 83,1 ans pour les hommes et 88,8 ans pour les femmes en 2040.

Pour les deux hypothèses, seul le solde migratoire varie :

- **Scénario central** : mêmes migrations résidentielles qu'au cours des années 2000. Les quotients migratoires, calculés entre 2000 et 2008, sont maintenus constants sur toute la période de projection. Ils reflètent les échanges de population entre une zone d'étude et chacune des autres. En ce qui concerne les échanges avec l'étranger, l'hypothèse du SCoT (*solde migratoire de + 100 000 personnes par an*) est ventilée au prorata du nombre d'immigrants. Ces projections sont ensuite calées sur la nouvelle projection de population du SCoT publiée par l'Insee en octobre 2010.

• **Scénario à façon (scénario du SCOT)** : moins d'étalement urbain issu des agglomérations moins de départs des étudiants et des jeunes actifs des territoires péri-urbains. Ce scénario prend par ailleurs en compte le maintien de l'attractivité du Pôle métropolitain à l'horizon 2030 ainsi que les politiques publiques à l'oeuvre et notamment les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH). Le scénario intègre une ventilation locale de l'hypothèse d'un solde avec l'étranger de 100 000 personnes par an. Les quotients migratoires, calculés entre 2000 et 2008, sont maintenus constants sur toute la période de projection sauf pour les territoires suivants :

- Réduction d'un tiers du départ des personnes de 25 à 39 ans et des enfants de 5 à 14 ans de Nantes Métropole et des communes de Saint-Nazaire, Trignac, Montoir-de-Bretagne et Donges ;
- Réduction du départ des jeunes actifs de 18 à 24 ans attirés par l'offre en logements du bassin nantais au profit des communautés de communes d'Erdre et Gesvres, de la région de Blain, de Loire et Sillon et de Coeur d'Estuaire ;
- Attractivité renforcée du littoral de la CARENE pour les seniors au détriment des territoires littoraux proches (*Presqu'île de Guérande*).

Ces projections pourraient toutefois s'infléchir ou au contraire s'accélérer en fonction de la capacité du territoire à rester attractif : dynamisme économique, capacité des grands pôles urbains à limiter l'étalement urbain, stratégie résidentielle des seniors à l'échelle nationale...

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

5. Aucun renseignement de localisation ou de scénario de franchissement de la Loire.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Concernant le franchissement de Loire, le Porter à connaissance de l'Etat indique page 30 : « Franchissement de la Loire : les deux franchissements existants (pont de Cheviré et pont de Bellevue) connaissent des problèmes de saturation aux heures de pointes. Les études déjà réalisées sur un éventuel 3ème franchissement en aval, montrent un impact très limité sur le périphérique. L'amélioration du fonctionnement actuel doit donc passer par une optimisation de l'infrastructure actuelle (gestion dynamique, régulation...) et par l'amélioration des franchissements de Loire à l'intérieur de l'agglomération » Il ne fait pas mention d'un nouveau franchissement.

Le SCOT intègre déjà cet élément dans le PADD page 44 : « Renforcer les capacités de *franchissement de la Loire au sein de l'intra-périphérique de Nantes Métropole.* » et dans le DOO page 66 : « L'amélioration des capacités de franchissements de Loire sera étudiée en relation avec les différents maîtres d'ouvrage en complémentarité avec la recherche d'une optimisation des infrastructures existantes et l'amélioration des franchissements de Loire à l'intérieur de l'agglomération. Les traversées par bac (*Le Pellerin/Couëron et Indre/Indret*) doivent également être optimisées en tant que franchissements ouest. ». Comme indiqué dans son avis, la Région engage pour le moment une réflexion sur ce sujet. Elle doit par ailleurs élaborer un Schéma Régional d'Aménagement du territoire. A ce stade, il n'est pas possible de positionner cette infrastructure.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

Transport :

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Concernant les questions relatives aux transports en commun, il faut rappeler que le Pôle métropolitain n'est pas autorité organisatrice de transport.

6. possibilité de plusieurs lignes de bus sur le pont de Bellevue et de Cheviré pour améliorer les conditions de circulation (le matin et le soir)

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Concernant le développement des transports en commun sur l'agglomération nantaise, le SCOT indique déjà page 63 du DOO :

« Réseaux urbains structurants des agglomérations

Les agglomérations doivent conforter leur réseau de transports collectifs urbain structurant par une offre cadencée et fiable permettant de desservir notamment la centralité métropolitaine nantaise et le cœur d'agglomération nazairien.

Dans l'agglomération nantaise, il s'agit de conforter l'offre urbaine structurante existante et de compléter ce réseau par le développement d'un maillage structurant au sein de la centralité métropolitaine. La réalisation de lignes de transports en commun urbains performantes de rocade doit être visée pour permettre de desservir les zones d'emplois et les sites universitaires périphériques de l'agglomération nantaise

La réalisation de lignes de transports en commun urbains performantes en rocade doit permettre de desservir les zones d'emplois et les sites universitaires de l'agglomération nantaise. L'identification de centralités bien desservies, de pôles d'échanges et des corridors de transports pertinents doit permettre de privilégier les nouveaux programmes d'habitat et d'activités à proximité des arrêts de transports collectifs structurants ou à vocation structurante.

Dans l'objectif d'accentuer la transition énergétique, il s'agit d'organiser la mutation d'une partie du parc de véhicules vers des matériels roulants moins polluants, en particulier vers les énergies électrique et gaz naturel. Cette stratégie doit aussi s'appuyer sur le développement de filières de production d'électricité et de gaz propres. »

Cette demande devra être renouvelée dans le cadre du PDU de Nantes métropole.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

7. prolongation de la ligne de tram vers Nantes Atlantique

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le SCOT intègre le transfert de l'aéroport sur le site de la CCEG.

Cette question n'appelle donc pas de complément dans le SCOT.

8. cadencement des trains entre Nantes et Saint-Nazaire.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Concernant le cadencement des trains entre Nantes et Saint-Nazaire, le SCOT soutient déjà le développement ferroviaire dans le DOO page 62 : « La structuration d'une desserte ferroviaire cadencée sur toutes les branches ferroviaires constitue un objectif majeur à l'horizon 2030, et plus particulièrement l'axe Nantes Saint-Nazaire avec une offre cible d'un train toutes les demi-heures en heure de pointe et d'un train toutes les heures en heure creuse, notamment jusqu'à la presqu'île de Guérande. »

Le SCOT est un document d'urbanisme qui produit ses effets sur les documents d'urbanisme inférieur et les autorisations et opérations citées au L141-2 du code de l'urbanisme. De ce fait, il n'agit pas directement sur la politique d'investissement des infrastructures de transports qui dépendent d'autorités organisatrices régionale voire nationale. Il permet cependant de positionner le territoire dans le dialogue avec les partenaires.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

9. Mairie du Pellerin demande de modification du tracé de corridor écologique (L1).

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Au regard de la proposition effectuée par la commune du Pellerin et des études plus précises menées dans le cadre de l'élaboration du PLUm de Nantes métropole, le tracé du corridor écologique pourra être adapté.

10. Souhaite un ajout dans le risque aérien (L2).

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Il n'appartient pas au Scot d'évaluer ce type de risque. En revanche, Le il doit traiter la question des nuisances sonores et, à ce titre, il invite à respecter, en complément du respect des Plans d'Exposition aux Bruits (PEB) et plans de Gêne Sonore, un principe d'urbanisation privilégiant les zones éloignées des points de nuisance sonore (p.41 du DOO). Concernant l'aéroport de Nantes Atlantique, différentes mesures sont prises dans le cadre des plans cités pour limiter les nuisances liées à l'aéroport.

Le risque est déjà présent dans la synthèse environnementale du projet d'aéroport du Grand Ouest notamment sur l'évolution probable de la situation environnementale du territoire de proximité en l'absence des projets ; il s'agit notamment des populations survolées.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

11. Prise en compte insuffisante du vélo (L 9 et L30).

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Les modes actifs (marche à pied et vélo) sont déjà présents dans les orientations du SCOT et constituent une priorité car c'est sur ce mode de transport que les potentialités de gains de part modale sont les plus importantes. Il s'agit du 1^{er} objectif du PADD sur les mobilités (avant les transports en commun et la route) page 44 : « **Diminuer** les distances de déplacements en intensifiant les centralités pour renforcer la proximité : inciter aux changements de comportements en faveur des modes actifs (marche / vélo) et favoriser les alternatives à la voiture par la poursuite du développement de la ville des courtes distances (urbanisation prioritaire dans les centralités et liaisons entre le bourg et les villages et hameaux), un espace public partagé et apaisé, une communication ciblée (tarifs, santé, temps, aménagements...). » et du DOO page 60 qui encourage les aménagements à destination des modes actifs.

Ces orientations prioritaires devront être reprises par les plans de déplacements urbains des EPCI.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

12. Personnes mal voyantes : documents inadaptés (L21).

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le document n'est de fait pas disponible pour une lecture par les personnes mal voyantes.

Durant la phase d'enquête publique, la commission d'enquête a tenu 20 permanences dans des lieux accessibles aux personnes mal voyantes afin de répondre aux questions du public.

De manière générale, les services du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire responsables du suivi du SCOT sont disponibles et joignables par mail, téléphone, courrier ou sur rendez-vous pour répondre aux questions des citoyens.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

13. Insuffisance de logements sociaux par rapport à la prévision excessive de logements (L31).

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Concernant les logements sociaux, la loi Solidarité et Renouvellement urbain n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 et la loi du 18 janvier 2013 cadrent les obligations des communes en termes de réalisation de logements sociaux. Certaines sur le territoire dépassent ces objectifs, d'autres ne les ont pas atteints. Les logements sociaux représentent en 2011 16,7% du parc de logements sur le territoire du SCOT. L'objectif est d'atteindre plus de 20% à l'horizon 2030. Pour ce faire, le scot fixe un objectif global de 32% de logements sociaux dans la production neuve répartis par EPCI (DOO, page 11).

Le respect de la Loi par les communes concernées prévaut sur les orientations du SCOT. Cependant, les élus du territoire ont souhaité afficher des objectifs qui vont au-delà des obligations légales notamment pour les communes non assujetties à ces obligations. Ainsi le DOO page 11 indique déjà : « le parc de chaque commune (non soumises à l'application de l'article 55 de la loi SRU et la loi du 18 janvier 2013) doit augmenter d'au moins 10 logements locatifs sociaux d'ici 2030. » Chaque commune doit participer à l'effort collectif.

Cf. courrier L31 ci-dessous n°69.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

14. Prise en compte de la réserve foncière de Donges-Locherais (L32).

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le courrier du Grand port Maritime pointe deux éléments :

- Le classement du secteur de Donges-Locherais en espaces naturel et agricole à préserver alors qu'il s'agit d'un espace à enjeu industriel fort.

La cartographie du DOO volume 1 page 9 pourra effectivement être modifiée en conséquence pour rectifier cette erreur.

- Le projet de SCOT fixe la réalisation du projet Donges-Locherais hors Natura 2000

Le DOO indique déjà page 21 : « Le site de Donges-Locherais constitue une réserve foncière liée à la dynamique portuaire bénéficiant d'atouts en termes d'accessibilité ferroviaire et de la proximité des infrastructures portuaires existantes. Son aménagement futur doit être réalisé en cohérence avec les besoins industrialo-logistiques portuaires avérés (optimisation préalable des zones existantes et absence de développement suffisant sur ces zones). L'aménagement de ce secteur doit être conditionné à la réalisation d'une étude d'impact préalablement à son ouverture à l'urbanisation (article L 141-9 du Code de l'Urbanisme) et devra être situé hors Natura 2000. » Cette disposition satisfait l'autorité environnementale dans son avis.

Le SCOT considère le secteur du Locherais comme une réserve foncière à la date d'approbation du SCOT. Dans le cadre du projet stratégique du Grand Port Maritime, ce site ne présente pas les caractéristiques d'une opération d'aménagement. L'absence de projet connu sur ce site ne permet pas de réaliser une étude d'incidence Natura 2000 sur ce site. Ce site doit encore faire l'objet d'études et d'autorisations ultérieures. Compte tenu des enjeux écologiques de préservation des espaces, le SCOT affiche la nécessité de situer le projet hors zone Natura 2000.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

15. Demande que la ZACom de type 2 (Forum d'ORVAULT) soit intégrée à la ZAC du forum d'Orvault (L1).

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Concernant la localisation de la Zacom Forum d'Orvault, celle-ci concerne le secteur que les élus ont souhaité définir comme pouvant accueillir le développement futur du commerce.

La limite constituée par le périphérique est une limite forte induisant une rupture de continuité entre le forum d'Orvault et le Croisy. Par ailleurs, ce secteur est fortement spécialisé sur le pôle automobile et non soumis aux autorisations commerciales.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

16. Demande de rectification de 2 corridors écologiques (L2 Mairie de Bouaye)

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Au regard de la proposition effectuée par la commune de Bouaye et des études plus précises menées dans le cadre de l'élaboration du PLUm de Nantes métropole, le tracé du corridor écologique pourra être adapté.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

17. Courrier RTE (L3) en complément de son avis dans les PPA.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

RTE a fourni dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées des recommandations et cartographies.

Le SCOT pourra être modifié pour intégrer notamment les éléments suivants : compléments au diagnostic en ajoutant une page sur les infrastructures d'énergie électriques (lignes existantes et en projet dont le projet EMR). Par ailleurs le DOO du SCOT pourra intégrer les éléments suivants :

Page 54 : « Dans les communes littorales, l'atterrissage des canalisations et leurs jonctions peuvent être autorisées, lorsque ces canalisations et jonctions sont nécessaires à l'exercice des missions de service public définies à l'article L. 121-4 du code de l'énergie. »

P.46 : « Les PLU/PLUi devront se intégrer les règles d'implantation des ouvrages du réseau public d'électricité. »

18. Dans le cadre du volet Énergie Climat : quels sont les axes de développement concernant les énergies renouvelables du territoire métropolitain (L7)

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le SCOT intègre déjà l'objectif de développement des énergies renouvelables afin de répondre à l'objectif fixé par le PADD pour la stratégie énergétique page 24 : « Représentant moins de 3 % de la consommation énergétique finale, le développement des énergies renouvelables constitue un second objectif stratégique pour l'éco-métropole Nantes Saint-Nazaire. » Il s'agit en effet d'être en capacité de participer aux objectifs nationaux avec d'ici 2030 une réduction de 40% des émissions de GES par rapport à 1990 et une mobilisation des énergies renouvelables à hauteur de 32% de la consommation finale.

Concernant la politique de réhabilitation du parc de logements ancien, le DOO page 12 indique déjà : « Les politiques de rénovation et d'amélioration thermique du parc de logements doivent être poursuivies et facilitées tant dans le parc privé que public. Il s'agit de préserver les ménages de la précarité énergétique et plus globalement de répondre aux objectifs de réduction de la consommation d'énergie. Le recours aux énergies renouvelables doit être déployé dans le parc ancien et le neuf. »

Page 28 le DOO indique déjà que le développement des énergies renouvelables constitue un levier pour répondre à la stratégie énergétique de la métropole Nantes Saint-Nazaire : « Chaque territoire doit participer activement à développer les énergies renouvelables avec des réponses adaptées à son potentiel, en tenant compte de son contexte environnemental (*études disponibles en matière de*

gisement de déchets méthanisables et des zones de développement de l'éolien), notamment de sa sensibilité paysagère et du contexte agricole. Il s'agit :

- de valoriser le potentiel d'injection de biométhane dans les réseaux gaz en développant l'utilisation de la biomasse méthanisable issue de l'activité agricole et de l'activité industrielle ;
- de développer la filière bois énergie, notamment par une exploitation de la ressource du bocage et des roselières, garante de la préservation et de l'entretien de ces sites ;
- de participer au développement de parc éolien terrestre et off-shore ;
- de développer la géothermie basse énergie voire très basse énergie ;
- d'exploiter les énergies marines renouvelables : houlomotrice, hydrolienne ;
- de valoriser les énergies de récupération ;
- de favoriser la production d'énergie solaire photovoltaïque et thermique. »

Le SCOT favorise par ailleurs leur implantation, par exemple en autorisant leur réalisation dans les réservoirs de biodiversité complémentaires s'ils ne remettent pas en cause les fonctionnalités écologiques des cours d'eau et des milieux associés.

Cette question n'appelle à ce stade pas de complément dans le SCOT.

19. Demande la mise en œuvre du nouveau plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Aujourd'hui, il n'existe pas de plan régional de prévention et de gestion des déchets. Le décret relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets n°2016-811 est paru le 17 juin 2016. Ce décret adapte notamment la partie réglementaire du code de l'environnement relative à la planification des déchets, aux dispositions nouvelles issues de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République. Ce plan remplacera les trois types de plans préexistants, c'est-à-dire : le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux, le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus du bâtiment et des travaux publics, et le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux.

Le SCOT prend en compte le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés existant (2009) qui prévoit : la réduction à la source et la prévention des déchets ; la non délocalisation du traitement des déchets produits sur le territoire du plan ; l'amélioration des performances des collectes séparatives et de la valorisation des déchets ; la maîtrise des coûts et des impacts sur l'environnement.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

20. Multiples interrogations sur le SCOT (L12).

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cf. courrier L12 ci-dessous (question n°76)

21. Un projet de prévention du risque de montée des eaux salées est-il prévu ?

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Concernant les risques liés au changement climatique, le SCOT intègre déjà notamment les objectifs des documents réglementaires supra-territoriaux. Dans le DOO page 39 « Risques : développer des réponses adaptées ». cf réponse à la question n°27

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

22. Gens du voyage et aires d'accueils

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Concernant l'accueil des gens du voyage, le SCOT prend en compte le schéma départemental d'accueil des gens du voyage (2010). Celui-ci est en cours de révision.

Les précisions suivantes pourront être apportées dans le SCOT :

DOO page 14

« Assurer l'accueil des gens du voyage

Nantes Saint-Nazaire est un territoire d'étape, d'accueil ou de vie de la communauté des gens du voyage. Des solutions diversifiées de stationnement et de sédentarisation doivent être développées en identifiant les emprises foncières nécessaires afin de réaliser le nombre de places d'accueil, dans le respect du schéma départemental d'accueil des gens du voyage en vigueur et suivant les tailles de communes de l'armature urbaine. Outre, l'ensemble des pôles structurants qui doivent réglementairement disposer d'un terrain d'accueil des gens du voyage, il est demandé d'ores et déjà que les communes de plus de 5000 habitants ou susceptibles d'atteindre ce seuil dans les 10 ans à venir engagent une réflexion visant à identifier des sites potentiels. À Nantes métropole, 78 emplacements (156 places) et à la CARENE 14 emplacements (28 places) restent à créer. La communauté de communes Erdre et Gesvres doit créer environ 10 emplacements (20 places) Enfin, la commune de Saint Etienne de Montluc doit créer 8 emplacements de 2 places (16 places). Ces objectifs s'entendent sous réserve des orientations finales qui seront validées dans le cadre du futur Schéma départemental d'accueil des gens du voyage devant être arrêté en 2017.

Le rôle des agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire doit être affirmé en matière d'aires de grand passage.

Par ailleurs, la création de terrains familiaux ou de logements adaptés doit être recherchée afin de proposer des solutions alternatives permettant la sédentarisation. »

23. Demande de précision de la ligne ferroviaire Nantes-Bordeaux (L7).

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le SCOT est un document d'urbanisme qui concerne un périmètre donné et qui produit ses effets sur les documents d'urbanisme inférieurs et les autorisations et opérations citées au L141-2 du code de l'urbanisme. De ce fait, il n'agit pas directement sur la politique d'investissement des infrastructures de transports qui dépendent d'autorités organisatrices départementale, régionale voire nationale. Il permet cependant de positionner le territoire dans le dialogue avec les partenaires. De ce fait, le SCOT identifie comme objectif de renforcer l'accessibilité du territoire Nantes Saint-Nazaire à toutes les échelles et notamment à l'international. Dans le DOO page 69 il est déjà indiqué : « La métropole Nantes St Nazaire a besoin d'améliorer son accessibilité et ses connexions en particulier par l'amélioration du maillage du Grand ouest et les connexions aux liaisons rapides nationales et européennes. Certains projets font actuellement l'objet d'études comme : (...) l'amélioration de l'axe Nantes Bordeaux. »

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

24. Demande de précision sur les carrières.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le DOO p.28 prévoit des dispositions pour économiser les ressources naturelles, notamment minérales et encadrer les conditions d'exploitation des sites d'extractions.

Le document pourra être précisé sur ce sujet particulier :

« Ressources minérales et conditions d'exploitation des sites d'extraction

L'exploitation des ressources minérales locales, nécessaires à l'économie notamment de la construction, **favorise les circuits courts en matière de matériaux.** Elle doit intégrer la prise en compte des caractéristiques environnementales des sites. Il s'agit :

- de porter une attention particulière à ce que ces sites ne génèrent pas de conflit d'usage et fassent l'objet d'une intégration **environnementale et** paysagère ;
- de s'assurer des dispositions prévues localement concernant l'implantation des installations et la vocation des projets de remise en état des sites en fin d'exploitation.
- **De veiller à la pérennité d'exploitation des sites existants, notamment lors de la définition des espaces agricoles pérennes. »**

(...)

Ecologie industrielle et territoriale

Il s'agit de favoriser localement le développement de projets d'Écologie Industrielle et Territoriale, consistant à mutualiser la récupération d'énergie **ou de matériaux** issus de process industriels pour alimenter d'autres besoins industriels, résidentiels et/ou tertiaires. »

25. Demande de réalisation d'une station TER à Sainte Luce (L1 : mairie de Sainte Luce)

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Au regard de la proposition effectuée par la commune de Sainte-Luce et compte tenu que cette station était déjà présente dans le SCOT de 2007, cette erreur pourra être corrigée et la station pourra être indiquée sur la carte du PADD page 45.

26. Questions diverses sur le SCOT (L2)

Groupe d'élus agissons pour l'avenir ?

Documents graphiques trop petits, légendes illisibles.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Les cartes trop petites notamment dans l'évaluation environnementale pourront être agrandies pour une meilleure lisibilité.

- environnement, zones humides, gaz à effet de serre

Le scot prévoit en priorité la conservation, voire la restauration des zones humides essentielles pour la biodiversité et à fort intérêt hydraulique, et oblige à des mesures de compensation suffisantes pour toute atteinte à ces milieux. Que sont ces mesures « suffisantes » ? A partir de quoi considère-t-on qu'il y a atteinte au milieu ?

RP2 p.35 pourquoi sur les documents cartographiques des têtes de bassins versants le projet d'aéroport ne figure-t-il pas ?

La préservation de ces milieux est-elle compatible avec tous les projets de zones d'activité, de routes...et d'aéroport ?

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Concernant les mesures de compensation, un SCOT n'a pas les compétences pour juger de leur suffisance. La doctrine nationale est disponible sur le site du Ministère de l'environnement et est cadrée par le code de l'environnement.

Il s'agit notamment :

« Les mesures compensatoires doivent être [...] au moins équivalentes : elles doivent permettre le rétablissement de la qualité environnementale du milieu naturel impacté, à un niveau au moins équivalent de l'état initial et si possible d'obtenir un gain net, en particulier pour les milieux dégradés, compte tenu de leur sensibilité et des objectifs généraux d'atteinte du bon état des milieux. Il revient au maître d'ouvrage de s'inscrire dans la logique de gain net. Les mesures compensatoires sont définies à l'échelle territoriale pertinente et en tenant compte du temps de récupération des milieux naturels. Si l'impact négatif est lié à un projet d'intérêt général approuvé dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), la stricte équivalence

écologique entre les impacts résiduels du projet sur les masses d'eau concernées et les mesures compensatoires qui sont demandées peut ne pas être exigée.

En dehors des cas où leurs minimums sont prévus au niveau de textes ou de documents cadre (SAGE, SDAGE, etc.), les ratios ou coefficients d'ajustement ne sont pas utilisés de manière systématique et ne constituent pas une donnée d'entrée. Lorsqu'ils sont utilisés pour dimensionner une mesure compensatoire, ils doivent être le résultat d'une démarche analytique visant à atteindre les objectifs recherchés et intègrent :

- la proportionnalité de la compensation par rapport à l'intensité des impacts ;
- les conditions de fonctionnement des espaces susceptibles d'être le support des mesures ;
- les risques associés à l'incertitude relative à l'efficacité des mesures ;
- le décalage temporel ou spatial entre les impacts du projet et les effets des mesures. » (source : Site du Ministère de l'environnement, fiche n°15 « Définir une mesure compensatoire équivalente aux impacts résiduels SIGNIFICATIFS du projet)

Les documents cartographiques page 35 du rapport de présentation volume 2 : il s'agit du volet diagnostic et donc de l'état actuel au jour d'aujourd'hui de la trame verte et bleue. De ce fait les éléments fragmentants présentés sont ceux existants aujourd'hui. Le projet d'aéroport du grand ouest n'apparaît donc pas dans cette partie, mais dans le DOO qui édicte des orientations pour les projets futurs.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

- agriculture

RP2 l'activité agricole basée sur la polyculture et l'élevage sur des petites parcelles est présentée comme le facteur important de la préservation des espaces agricoles et naturels : il convient d'insister sur les moyens à mettre en œuvre pour que ces systèmes puissent persister en ne mettant pas les espaces agricoles sous pression de nouvelles infrastructures.

Il est par ailleurs prévu de planter 100 000 arbres : sur quels espaces les plante-t-on ? il ne s'agit pas de réduire l'espace agricole ?

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cette demande ne relève pas des compétences d'un SCOT.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

- consommation d'espaces

Dans le PADD p.34 on note la définition d'objectifs différenciés selon les territoires. Ce n'est pas assez précis : l'objectif sera-t-il imposé ? Ceux qui auront les premiers présenté leur projet seront-ils avantagés et les autres devront-ils s'adapter ? Quelle est la règle précise en la matière ?

*Quand est indiqué un objectif de réduction de consommation d'espaces de 50% globalement, et qu'il est précisé 50% pour Nantes et 35% pour les autres collectivités, comment peut-on arriver à 50% en moyenne ? il faudrait aussi être plus précis sur la répartition par nature de prélèvement d'espaces, en particulier pour les grands projets que sont aéroport, parcs d'activité, tram-train, LNOBPL
Pourquoi le tracé LNOBPL empiète-t-il sur les compensations liées au projet d'aéroport ?*

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Concernant les objectifs de réduction de la consommation d'espaces, ceux-ci sont déjà territorialisés par EPCI dans le DOO page 44. Ils s'imposent donc selon le principe de compatibilité aux PLU/PLUi. La cohérence globale à l'échelle du SCOT sera assurée par le Pôle métropolitain notamment lors de son association en tant que personne publique associée aux élaborations de PLU/PLUi mais aussi dans les avis formalisés lors de l'arrêt de ces documents. Par ailleurs, le suivi de la consommation d'espace est assuré par l'observatoire du foncier mis en place à l'AURAN et lors du bilan tous les 6 ans de l'application du SCOT (obligation réglementaire).

La différenciation des objectifs tient compte des volumes consommés sur la période de référence (1999-2012) : en effet on ne peut appliquer de manière linéaire l'objectif de réduction de

consommation d'espaces. Les bilans des consommations par EPCI sont présents dans le rapport de présentation volume 1 page 80. La différenciation par intercommunalité permet de remplir l'objectif général à l'échelle du SCOT. Le PADD fixe un objectif à atteindre à l'échelle du pôle et le DOO détermine, pour chaque EPCI, des objectifs planchers en tenant compte de l'importance des volumes consommés pendant la période de référence.

Concernant les objectifs de réduction de consommation d'espace, ceux-ci concernent l'habitat et l'activité économique tels qu'indiqué dans le DOO page 44.

Concernant le tracé de LNOBPL, en l'état actuel des connaissances aucun faisceau n'a été choisi, le tracé n'est donc pas défini mais le principe de liaison est uniquement présenté sur la carte du PADD. Cf question n°56.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

- logements transports au quotidien

A l'objectif de 100 000 nouveaux habitants, quelle est la réponse du SCOT en matière d'équipements publics ? Quelle part des 100 000 logements sera réalisée en renouvellement urbain ?

Le coût du foncier est un élément déterminant du lieu d'habitation : de quelle manière le projet de nouveau SCOT prend-t-il cela en compte ?

PADD « il est déterminant que l'ensemble des pôles structurants bénéficie d'une desserte performante en transports collectifs. » oui mais les autres communes doivent-elles se contenter de liaisons restreintes en nombre, plages horaires et en « transversal » (est-ouest) ? la part de la voiture est considérée – à juste titre comme trop importante- mais peut elle être réduite si des transports performants ne permettent pas les déplacements aller ET retour au quotidien ? Dans le même ordre d'idée, quel rabattement pourrait être envisagé vers la gare de St Etienne de Montluc ce qui permettrait de rejoindre le centre de Nantes directement ? on peut aussi se questionner sur la « liaison performante en TC vers Blain » alors même que la ligne régulière Lila a failli fermer il y a peu ? Plus généralement, comment le SCOT propose-t-il de mettre en œuvre cet objectif, les transports étant à la charge des collectivités de rang supérieur (Département, région), du fait de l'emprise géographique plus large que le seul SCOT ?

La diminution de la fracture numérique ne peut-elle pas constituer un élément de solution à la saturation des transports en agissant sur la localisation possible des emplois, et en permettant ponctuellement ou plus généralement une augmentation du télétravail ?

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Concernant la programmation des équipements publics cela relève des compétences des intercommunalités et non d'un SCOT.

Concernant la part de production de logement en renouvellement urbain, les PLU/PLUi indiquent cette part à leur échelle mais le SCOT pourra également être modifié comme suit (DOO page 44) : « A l'horizon 2030 et à l'échelle du SCOT, la consommation d'espace se fera à 59% dans l'enveloppe urbaine et à 41% en extension afin d'inverser le rapport constaté lors de la période précédente (1999-2012) »

Concernant le coût du foncier, ce paramètre a été pris en compte dans les réflexions préalables mais le SCOT n'a aucun moyen d'action.

Concernant les mobilités, il faut rappeler que le SCOT fixe les grands objectifs de cette politique publique qui sera déclinée plus précisément dans le cadre des Plans de déplacements urbains (PDU).

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

- économie-emploi

Quel moyen est préconisé par le scot pour définir l'entreprise qui sera choisie sur le parc d'activité Erette GrandHaie pour accompagner le projet d'aéroport – sur quels critères ? comment peut-on imposer un nombre d'emplois créés ?

L'implantation de l'aéroport, et le développement d'activités aux alentours ne risque t il pas d'accentuer le déséquilibre nord-sud en matière d'emplois et d'augmenter les flux de circulation : en quoi le SCOT a-t-il pris en compte cette problématique ?

Précision à apporter sur ce que le porteur de projet entend par « coordonner et maîtriser les zones d'activité à l'ouest du site aéroportuaire, le long de la N165 » (padd p.19)

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Concernant le site d'Erette GrandHaie, le SCOT indique déjà page 21 : « Le site localisé dans la continuité du parc d'activités d'Érette Grand'haie constitue une réserve foncière liée prioritairement à la dynamique aéroportuaire. L'aménagement de ce site futur doit être réalisé en cohérence avec le développement du projet d'aéroport du Grand Ouest en maîtrisant ses impacts sur l'activité agricole. »

Le SCOT ne peut imposer un nombre d'emploi à créer. Pour le déséquilibre Nord/Sud, cf question n°46. Concernant les équilibres de développement économique et la coordination des sites d'activités, le Pôle métropolitain assurera le dialogue et la cohérence dans le cadre de son programme d'actions.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

- énergie

Quid d'une gestion rigoureuse du bois bocager ? On a l'impression qu'il est utilisé en une fois à travers la valorisation des arbres détruits par les emprises aéroportuaires

Comment peut-on parler d'un bilan carbone neutre à propos du projet d'aéroport ? (construction / fonctionnement / carburants consommés ?)

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

La gestion des espaces ne relève pas des compétences d'un SCOT

Bilan carbone : Cf. question n°49

- le projet d'aéroport

A partir de quel seuil les effets résiduels sont-ils « significatifs » ? Le porteur de projet peut-il expliquer où en sont les mesures compensatoires à la date de validation du projet de SCOT 2, un certain nombre d'entre elles devant être mises en œuvre avant la réalisation du projet lui-même ?

Concernant le bruit, il faudrait établir quelle est la date des informations figurant sur les cartographies. Le PEB de Nantes Atlantique prend-t-il en compte les évolutions techniques des avions et les aménagements possibles des procédures d'approche ? Le bruit émis par le périphérique est-il pris en compte au même titre que celui de l'aéroport lui-même ?

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Les mesures compensatoires ne relèvent pas de la responsabilité d'un SCOT. Elles sont définies dans les autorisations de projets obtenues par le maître d'ouvrage. En l'occurrence, elles sont présentées dans la synthèse environnementale du projet d'aéroport du Grand Ouest.

- les projets connexes

Les projets connexes ont-ils été pris en compte au même niveau ? Tram-train, LNOBPL, zones d'activité, établissement de voirie, desserte routière, passage au statut routier de la N165 ? Les impacts cumulés de l'ensemble ont-ils été calculés et présentés dans le dossier, sous la forme contrainte du « éviter-réduire-compenser » global ?

Pour le projet LNOBPL, il doit être possible de donner une estimation de la superficie nécessaire et donc un ordre de grandeur des compensations à prévoir (sans empiéter sur celles déjà mentionnées pour le projet d'aéroport !)

Il est écrit que le tram-train doit être mis en service « impérativement » à l'ouverture de l'aéroport : l'étude complète des effets de ce projet et des effets cumulés doit figurer dans le dossier soumis à l'enquête publique. Emprise existante regagnée par la nature.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cf. question n°42

27. Risque d'inondation par la cuvette de la Brière et du Brivet insuffisamment pris en compte du fait du réchauffement climatique

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le risque d'inondation dans le SCOT est pris en compte notamment du fait de la nécessaire intégration des documents supra-territoriaux réglementaires, selon le principe de compatibilité, que sont : SDAGE Loire Bretagne, SAGEs Estuaire de la Loire, Vilaine, Sèvre Nantaise, Logne-Boulogne-Ognon-Grand Lieu, le Plan de prévention des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne 2016-2021, les Plans de prévention des risques inondations Loire Amont, Loire Aval, Sèvre nantaise, et le plan de prévention des risques littoraux de la Presqu'île guérandaise Saint-Nazaire.

Le SCOT précise déjà dans le DOO page 39 l'objectif majeur de réduction de l'exposition des personnes et des biens aux risques liés à l'eau dans un souci d'adaptation au changement climatique. Il indique qu'il faut prévoir les aménagements susceptibles de ralentir la progression de l'inondation. Les territoires doivent procéder à l'identification des secteurs inondables et prendre en compte le risque dans les stratégies de développement (notamment pour la Brière). En fonction du risque, il s'agira d'interdire les nouvelles constructions en dehors de l'enveloppe urbaine.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

28. Intermodalité pour l'Ouest atlantique (L1 : dossier Nexus)

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cf. courrier L1 ci-dessous

29. Mieux définir l'enveloppe urbaine (Mairie de Campbon)

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Afin de préciser et compléter la définition commune du SCOT de l'enveloppe urbaine, il est proposé d'annexer au DOO une méthodologie partagée.

30. Demande que le DOO soit plus clair sur les orientations adaptées au rayonnement intercommunal de ces communes en prenant en compte notamment, le rayonnement à l'extérieur du propre territoire du SCOT Nantes Saint-Nazaire. (Mairie de Campbon)

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le SCOT définit les conditions d'identification de communes à rayonnement dépassant le cadre communal p.50 du DOO et p.31 du PADD.

« Le développement de leur centralité peut être intensifié, à condition de ne pas bouleverser les équilibres de l'armature existante, au regard d'au moins une des conditions suivantes :

- la présence d'un équipement structurant la vie intercommunale ;
- la présence de commerces de proximité rayonnants et attractifs pour l'intercommunalité ;
- la desserte par un transport collectif structurant ou performant (*train, tram-train, tramway, bus à haut niveau de service*) actuel et projeté ;

- du poids démographique ou du nombre d'emplois significatifs de la commune, évalués à l'échelle
- de l'intercommunalité. » (DOO)

« Les centralités des autres communes sont appelées à être confortées dans leur fonction de pôles de proximité. Celles qui bénéficient d'un transport collectif performant, et d'un niveau structurant en emplois, commerces, services et équipements ont une responsabilité particulière dans l'accueil de population, la diversification du parc de logements, le maintien de l'artisanat et du commerce de proximité.

Ces communes s'inscrivent en relais des pôles structurants. Leur développement sera précisé à l'échelle de chaque intercommunalité en s'inscrivant dans le respect des objectifs d'armature urbaine affirmés par le SCOT. » (PADD)

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

31. Demande d'extension de la ligne chrono bus C7 jusqu'à Mauves

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cette demande ne relève pas du SCOT mais devra être renouvelée dans le cadre du PDU de Nantes métropole.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

32. Tram-Train : coût, tracé, calendrier

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Concernant le tram-train permettant de desservir la plate-forme de l'aéroport du grand ouest, le SCOT intègre les éléments connus à ce jour. A la date d'arrêt du SCOT, ce projet a fait l'objet d'études préliminaires. En l'état actuel des connaissances, le tracé définitif n'est pas précisément déterminé, ni le calendrier de réalisation. Le SCOT n'est pas compétent pour répondre aux questions liées à son financement.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

33. Prise en compte du vieillissement de la population : structures, logement...

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Dans le cadre des prévisions démographiques établies pour la révision du SCOT (cf. réponse question n°4), le vieillissement de la population a été intégré de la manière suivante : Les projections démographiques montrent que le Pôle métropolitain n'échappera pas, à l'instar de l'ensemble du territoire français, au phénomène de vieillissement de sa population qui commence à se faire ressentir dans certains territoires où les 60 ans et plus progressent très fortement. Le nombre de 60 ans et plus devrait représenter 26 % à 30 % de la population à l'horizon 2030 en fonction des scénarios contre 19 % aujourd'hui. Ainsi, le territoire du Pôle métropolitain va connaître un bouleversement structurel de sa population. D'ici 2030, les plus de 60 ans vont devenir plus nombreux que les moins de 20 ans. Cette nouvelle génération va modifier les besoins en logements sur le territoire, et notamment les besoins en logements adaptés aux personnes âgées, mais également les besoins en services à la personne liés au maintien des personnes âgées à domicile.

Le DOO intègre déjà ce paramètre notamment dans les orientations suivantes page 13. Les Programmes locaux de l'habitat des EPCI devront être compatibles avec celles-ci :

« offrir des logements adaptés ou adaptables au vieillissement de la population et plus généralement aux personnes en perte d'autonomie et de mobilité. L'offre doit être développée dans les centralités au plus près des services et des équipements (*programme de logements neufs adaptés, réhabilitation de logements, structures spécialisées...*). Il s'agit de permettre aux personnes âgées de vivre chez elles

en poursuivant la politique d'adaptation du parc de logements existant à la perte d'autonomie, de structurer une offre complémentaire d'équipements spécialisés (*Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes...*) et de proposer des formules d'habitat intermédiaire (*foyers logements, logements avec services...*). »

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

34. Pourquoi la statistique sur le nombre d'agriculteurs date de 2010 ?

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Les chiffres se basent sur le recensement agricole de 2010 du Ministère de l'agriculture. Des données plus récentes ne sont pas disponibles.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

35. insuffisance de données concernant les besoins en matériaux de constructions et de la localisation des ressources minérales (215).

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cf. question n°25

36. le SCOT devrait recommander un zonage Nf pour la sylviculture dans les PLU (284)

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le SCOT fixe les orientations et objectifs avec lesquels les PLU/PLUi devront être compatibles. Concernant la sylviculture, le SCOT prévoit déjà page 28 : « Ressources forestières et bocagères

La préservation de la ressource forestière et bocagère de la métropole Nantes Saint-Nazaire doit intégrer une valorisation, sur les sites les plus adaptés, du potentiel forestier exploitable. Il s'agit de la forêt domaniale du Gâvre exploitée par l'Office National des Forêts (ONF), des forêts urbaines de Saint-Herblain/Couëron, Saint-Aignan-de-Grand Lieu/Bouguenais et de Vertou sur l'agglomération nantaise mais aussi de certaines roselières ou espaces agricoles bocagers ou forêts privées dont il faut assurer l'entretien, pouvant constituer une ressource en biomasse intéressante. »

Un SCOT ne peut imposer les moyens à utiliser par les PLU/PLUi pour respecter la règle édicté par le SCOT (il ne peut obliger un PLU/PLUi à établir une Orientation d'aménagement et de programmation ou un zonage spécifique).

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

37. Où en est le contournement de St Etienne de Montluc ?

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le projet de contournement de Saint-Etienne de Montluc (RD17) est une opération sous maîtrise d'ouvrage départementale, donc non maîtrisée par les EPCI du Pôle métropolitain. En l'état actuel des connaissances, le projet fait l'objet d'une DUP et les études sont en cours. Le SCOT intègre ce projet dans le DOO.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

38. Identification des plates-formes fluviales (507).

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Au regard de la proposition effectuée par la CARENE, le texte pourra être modifié selon la proposition.

39. le DOO ne fait pas apparaître la vasière de Méan en espace naturel.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

La vasière de Méan est identifiée notamment dans les cartes de trame verte et bleue (réservoir de biodiversité majeur) mais est figuré sur les cartes comme hors du périmètre administratif du SCOT (l'espace appartient à l'estuaire et au lit de la Loire).

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

40. Demande de prise en compte de plusieurs points dans le SCOT (646) de la part d'un PPA.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cf. remarque CCI ci-dessous

41. Évoque le site de déminage de la Gicquelais : pas assez protégé.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cette demande ne relève pas des compétences d'un SCOT.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

II. OBSERVATIONS PORTANT SUR LE PROJET D'AÉROPORT NDDL

42. Impact sur la zone humide NDDL, de sa biodiversité et sur l'eau en général

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Pour répondre à cette interrogation, il faut rappeler ce que doit faire un SCOT en matière d'évaluation environnementale :

L'évaluation environnementale d'un SCOT est réalisée en application du code de l'urbanisme aux articles L104-1 et suivants. Les articles L 104-4 et L104-5 du code de l'urbanisme précisent le contenu de l'évaluation environnementale :

« Le rapport de présentation des documents d'urbanisme mentionnés aux articles L. 104-1 et L. 104-2 :

1° Décrit et évalue les incidences notables que peut avoir le document sur l'environnement ;

2° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, dans la mesure du possible, compenser ces incidences négatives ;

3° Expose les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de la protection de l'environnement, parmi les partis d'aménagement envisagés, le projet a été retenu. »

« Le rapport de présentation contient les informations qui peuvent être raisonnablement exigées, compte tenu des connaissances et des méthodes d'évaluation existant à la date à laquelle est élaboré ou révisé le document, de son contenu et de son degré de précision et, le cas échéant, de l'existence d'autres documents ou plans relatifs à tout ou partie de la même zone géographique ou de procédures d'évaluation environnementale prévues à un stade ultérieur. »

L'article R141-2 du même code ajoute :

« Le rapport de présentation expose le diagnostic prévu à l'article [L. 141-3](#) et précise, le cas échéant, les principales phases de réalisation envisagées.

Au titre de l'évaluation environnementale, le rapport de présentation :

1° Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du schéma ;

2° Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et expose les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'[article L. 414-4 du code de l'environnement](#) ;

3° Explique les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du schéma au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national ;

4° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement ;

5° Définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du schéma prévue à l'article [L. 143-28](#). Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du schéma sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;

6° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée. »

L'article R141-3- du code de l'urbanisme précise :

« Le rapport de présentation est proportionné à l'importance du schéma de cohérence territoriale, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée. »

Par ailleurs, en application de l'article L131-2 du code de l'urbanisme, le SCOT prend en compte les programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements et services publics connus à la date d'approbation du SCOT et dans leur état d'avancement et s'assure de la cohérence de ses orientations avec ceux-ci. Le Porter à Connaissance (PAC) de l'Etat, reçu en juillet 2015, a ainsi informé le Pôle métropolitain des grands projets que le SCOT devait prendre en compte.

Ces précisions étant faites, il est à souligner que le SCOT prend effectivement en compte ces programmes d'équipement, dont notamment le projet stratégique du Grand Port Maritime NANTES – SAINT-NAZAIRE, le projet d'aéroport du Grand Ouest et ses projets connexes, etc. Toutefois, le SCOT n'a pas vocation à réaliser l'évaluation environnementale de ces projets en lieu et place de leurs maîtres d'ouvrage. Le SCOT prend ainsi en compte ces différents projets, notamment en s'appuyant sur les études spécifiques réalisées par les maîtres d'ouvrages (notamment le document de synthèse environnementale de l'aéroport annexé au PAC de l'État). Le niveau de précision et de détail de l'évaluation environnementale d'un Scot au sujet de des projets qu'il intègre ne relève toutefois en aucun cas d'une démarche d'étude d'impact d'un projet.

Par ailleurs, afin de mesurer les effets cumulés de ces projets et des orientations du SCOT, l'évaluation environnementale a fait le choix de procéder à un découpage du territoire métropolitain en 4 secteurs d'analyse avec un souci de cohérence vis-à-vis des enjeux et des projets identifiés. Ces secteurs permettent ainsi d'étudier plus précisément et de façon pertinente les effets du SCOT et leur compatibilité avec les grands projets et les mesures qui leurs sont associées (y compris sur l'approche cumulative). L'évaluation environnementale du SCOT a ainsi régulièrement pris en compte ces projets et s'est assurée de l'absence d'effets cumulés des orientations du SCOT avec lesdits projets.

Cette approche est conforme à l'esprit et au niveau de précision des orientations d'un SCOT. Elle permet aussi de garantir la faisabilité et le niveau d'efficacité des mesures « ERC » (Eviter Réduire Compenser) auxquelles se sont engagées les différents maîtres d'ouvrage des projets structurants (Grand Port Maritime NANTES – SAINT-NAZAIRE, le projet d'aéroport du Grand Ouest et ses projets connexes, etc.).

A cet égard, le SCOT s'attache à définir dans le Document d'Orientations et d'Objectifs les règles qui permettent de garantir, en matière de réglementation d'urbanisme, la destination des espaces dévolus aux mesures compensatoires, à fixer des prescriptions complémentaires pour assurer la meilleure insertion environnementale possible et à évaluer les impacts environnementaux cumulés autour du projet AGO en faisant référence à la synthèse environnementale du projet d'Aéroport du Grand Ouest. Il faut également rappeler que certains projets ont déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale : c'est par exemple le cas du projet stratégique du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire (disponible en ligne sur : [www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr / N°dossier Ae : 2015-51 / Séance du 26 août 2015](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/N°dossierAe:2015-51)).

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

43. Mesures compensatoires contestées

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

La définition des mesures compensatoires à l'échelle du projet et dans le cadre de l'évaluation effectuée n'est pas du ressort d'un SCOT.

Le SCOT s'attache à permettre la réalisation des mesures compensatoires définies dans les autorisations des projets et s'attache à étudier leur articulation avec les projets qu'il porte (cf. réponse à la question n°56).

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

44. Consommation des terres agricoles et naturelles pour le projet NDDL et autres projets (superficie totale retirée en les différenciant)

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Il est proposé de compléter le rapport de présentation volume 1 (justification des objectifs de réduction de la consommation d'espaces) et le volume 3 (évaluation environnementale) afin d'indiquer les superficies des projets et infrastructures publics supra-territoriaux prévus par différentes maîtrises d'ouvrages.

Pour le projet d'aéroport du grand Ouest, il est prévu de se conformer au Porter à connaissance de l'Etat et ses annexes qui indiquent :

AGO : plate-forme 723 hectares et voirie (dont RN 183) 186 hectares

Projets connexes : voirie locale 20 hectares, prolongement tram-train (aménagement sur emprise existante sauf à l'arrivée sur AGO et contournement de Treillières), mise aux normes RN 165, desserte AGO par LNOBPL (projet dont la réalisation est postérieure à l'horizon du SCOT et pour lequel le SCOT ne dispose pas d'éléments chiffrés fournis par la maîtrise d'ouvrage).

45. Cartographies peu lisibles (échelle trop petite)

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cette interrogation concerne certainement les cartes du volume 3 du rapport de présentation (évaluation environnementale). Les cartes du SCOT et celles produites par le maître d'ouvrage du projet aéroportuaire pourront être agrandies pour une meilleure lisibilité.

46. Déséquilibre Sud Nord de l'activité économique.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Ce constat dépend de l'échelle d'analyse (intercommunale, départementale, régionale). Historiquement le développement des entreprises s'est effectué à l'échelle de la métropole nantaise plutôt sur le nord Loire, le sud Loire dépendant plus des polarités économiques vendéennes.

Dans le projet de SCOT plusieurs sites d'activités d'activité majeurs d'intérêt métropolitain et intercommunal sont identifiés comme participant à la dynamique économique du territoire.

Par ailleurs les grands projets que sont les déplacements du Marché d'Intérêt National ou le développement autour de l'IRT Jules Verne en Sud Loire assureront un développement de l'emploi sur le Sud Loire.

Le Pôle métropolitain s'engage dans la coopération et le dialogue territoriales avec les SCOT voisins sur le développement économique, à travers son programme d'actions.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

47. Emprise totale de tous les projets NDDL+ projets connexes (ex:LNOBPL) + infrastructures et leurs conséquences environnementales.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cf. question n°44

48. Lieux d'implantations des 100 000 arbres et restauration des haies.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cette demande relève des mesures de réduction d'impact du projet aéroportuaire telles que présentées dans la synthèse environnementale et relèvent donc de la responsabilité du maître d'ouvrage du projet.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

49. Comment est évalué le bilan carbone neutre

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cette demande concerne l'annexe au Porter à connaissance de l'État (synthèse environnementale du projet d'aéroport du grand ouest et ses projets connexes) sur lequel le SCOT n'est pas maître d'ouvrage. La Synthèse environnementale indique page 72 :

« Dans le cadre du contrat de concession de l'aéroport, on soulignera qu'un engagement a été pris entre l'État et son concessionnaire en termes de bilan énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre. Ainsi : · Il est retenu un bilan carbone neutre qui prévoit de compenser les émissions optimisées (évaluées à 380 000 Teq CO₂ à la mise en service) par des plantations (100 000 arbres) et par des productions d'énergie propre renouvelable (démarche de traitement des déchets de l'aéroport par incinération productrice d'énergie et panneaux photovoltaïques). »

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

50. Le projet d'implantation de NDDL ne figure pas sur les documents cartographiques 3 (pages 10 et 11) : aurait dû figurer en tant qu'espace réservé.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Il n'a pas été trouvé la référence indiquée dans la question car le volume 3 des documents graphiques pages 10 et 11 indique bien le projet d'aéroport.

Il faut préciser que le projet d'aéroport est indiqué sur toutes les cartes du DOO.

Il n'apparaît pas sur les cartes de diagnostic ou de l'état initial de l'environnement car il s'agit de carte présentant le territoire aujourd'hui où l'aéroport n'existe pas.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

51. Précision sur les réserves foncières liées à la dynamique aéronautique (L 18).

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

La question concerne les déménagements probables de sociétés (fret ou hôtelières) induits par le transfert de la plate-forme aéroportuaire. Certaines nécessitant la proximité immédiate de la plate-forme prendront place sur le site de l'aéroport. Pour les autres, le SCOT indique la réserve foncière d'Erette GrandHaie comme prioritairement liée à la dynamique aéroportuaire. Il s'agit d'une réserve qui pourra effectivement accueillir ces activités. Il s'agit en effet de « flécher » l'accueil des entreprises directement liées à cette dynamique pour éviter une dispersion de la consommation foncière économique sur le territoire du SCOT.

Il faut noter l'évolution entre le SCOT de 2007 et le projet de SCOT arrêté car une réserve du même type était prévue également sur le secteur de la Gazette. Dans un souci d'économie du foncier et de priorisation des enveloppes compensatoires conformément au DOG du SCOT 1 p.16 « l'implantation de ces zones est à définir en cohérence avec les mesures environnementales liées au projet d'aéroport ». Partant, cette réserve a été supprimée et seule Erette-GrandHaie a été maintenue.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

52. Pas d'information GES prenant en compte le trafic aérien (L 22).

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

La Direction Générale de l'aviation civile, responsable de l'organisation du trafic aérien, publie chaque année un rapport relatif aux « émissions gazeuses liées au trafic aérien commercial en France ». En 2015, ce rapport indique que les émissions de CO₂ liées à ce trafic pour Nantes Atlantique s'élèvent à 252,2 milliers de tonnes.

Le volet prévisionnel à l'horizon 2030 des émissions de gaz à effet de serre sera complété dans le SCOT, notamment concernant les facteurs sur lesquels le SCOT peut agir directement (qui ne sont pas majoritaires dans le volume de GES).

Bilan émissions CO2		Unité	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Emissions LTO			25,1	25,4	30,7	31,6	34,7	35,4	36,4	37,6
Emissions croisière (au départ)	milliers de tonnes		149,2	142,4	209,7	191,9	194,2	200,5	209,6	214,7
Emissions totales			174,3	167,8	240,4	223,5	228,9	235,8	246,1	252,2
Part des émissions totales dues au trafic long-courrier	%		24,1	13,7	18,3	10,5	4,8	5,0	4,1	3,4
Part des passagers équivalents long-courriers dans le trafic de l'aéroport			5,7	4,3	4,0	2,7	1,5	1,3	1,1	0,9
Passagers équivalents (au départ)	millions		1,08	1,15	1,59	1,71	1,90	2,05	2,16	2,29
Distance moyenne équivalente	km		1 164	1 189	1 320	1 162	1 048	1 008	1 009	975
Passagers équivalents-kilomètres-transportés (au départ)	milliards		1,26	1,36	2,10	1,98	1,99	2,07	2,18	2,23
Emport moyen	PAXeq/mvt		50	65	80	75	79	88	90	93
Emissions moyennes par passager équivalent (LTO+croisière)	kg		161,0	146,2	150,9	130,9	120,4	114,9	113,8	110,1
Emissions moyennes par 100 PKT équivalent (LTO+croisière)			13,83	12,30	11,43	11,27	11,49	11,39	11,27	11,29

Source : DGAC- DTA-SDE – TARMAAC et données DGAC

53. Devenir de l'actuel aéroport de Nantes Atlantique (L24).

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le SCOT indique déjà dans le DOO page 7 : « La perspective de levée des contraintes réglementaires dans la centralité métropolitaine nantaise liées à la proximité de l'aéroport de Nantes Atlantique dans le cadre du projet de transfert constitue également une opportunité d'intensification urbaine qui devra être étudiée. » puis page 25 « Le fret aérien lié aux activités industrielles s'appuie prioritairement sur les installations existantes (Gron-Montoir et Nantes Atlantique). Dans le cadre du transfert de l'activité commerciale, le fonctionnement aéronautique du site de Nantes Atlantique est à garantir au regard des besoins logistiques du pôle aéronautique. »

Il s'agit en effet de garantir le fonctionnement pour les activités des entreprises aéronautiques du secteur.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

54. Incompatibilité avec le projet NDDL et les objectifs du SCOT (L26).

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

La liste des normes et documents de portée supérieure avec lesquels le SCOT doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte est limitativement définie aux articles L 131-1 et L 131-2 du code de l'urbanisme. Le SCOT doit prendre en compte les programmes d'équipement de l'Etat et à ce titre, il intègre les éléments du projet d'aéroport du Grand Ouest, connus à la date d'arrêt du SCOT et fournis par la maîtrise d'ouvrage. Ce projet a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en février 2008.

Le SCOT répond par ailleurs, à son échelle, aux articles L101-1 et 101-3 du code de l'urbanisme. Il ne se substitue pas aux Plans Locaux d'Urbanisme, ni aux responsabilités des maîtrises d'ouvrage des projets.

Concernant le niveau de détail attendu sur l'évaluation environnementale : cf question n°42.

55. Absence d'évaluation globale telle que demandée par l'Europe (L26).

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cf. question n°42

56. Risque de chevauchement des enveloppes compensatoires entre les différents projets liés à NDDL.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le SCOT a pris en compte ce risque et indique déjà clairement dans le DOO les éléments suivants qui permettent la réalisation des mesures compensatoires des projets :

Page 30 : « La mise en œuvre des mesures compensatoires prévues dans le cadre de projets en cours ou déjà réalisés ne devra pas être obérée par un nouveau projet. »

Page 31 : « Les enveloppes, dans lesquelles la compensation environnementale liée au projet d'aéroport du Grand Ouest et sa desserte routière sera réalisée, ont été identifiées (cf. *Évaluation environnementale*). Les projets d'infrastructures ou de développement situés dans ces enveloppes ne devront pas compromettre la mise en oeuvre et la pérennité de cette compensation. Les éventuelles compensations environnementales liées à ces autres projets devront être cohérentes avec celle relative au projet d'aéroport et sa desserte routière. »

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

57. Pas d'étude environnementale pour la zone Erette GrandHaie, identifiée comme zone liée à l'aéroport.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

La réserve foncière identifiée au SCOT Erette GrandHaie comme secteur principalement lié à la dynamique aéroportuaire a été intégrée à l'évaluation environnementale globale du SCOT et ses effets cumulés (cf. rapport de présentation volume 3 pages 43 à 59).

La définition de sa localisation et son dimensionnement devront s'effectuer en compatibilité avec les réglementations supra-territoriales et toutes les orientations du SCOT, notamment celles liées au respect de la trame verte et bleue et à la protection des zones humides. Il faut rappeler que les orientations du SCOT sont cumulatives. Ce principe pourra être rappelé dans le préambule du DOO. Elle devra également être étudiée dans le cadre de l'évaluation environnementale du PLUi de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres et, dans le cadre du projet, être soumise à étude d'impact liée au titre du code de l'environnement, chapitre 2 Evaluation environnementale, section 1 Etudes d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements.

58. Comment l'État qui a rendu son avis sur le SCOT en Août 2016, après la sortie du rapport du CGEDD, et après l'avis de l'AE extrêmement critique, peut-il ne pas en dire un mot ? (L26).

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cette remarque ne relève pas de la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage du SCOT.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

59. Demande de précisions sur le PEB actualisé.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Concernant le PEB, le SCOT prend en compte les documents supra-territoriaux compte tenu de leur existence à la date d'approbation du SCOT. En l'absence de PEB réactualisé, le PEB de septembre 2004 est le document en vigueur.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

60. L'aéroport de Nantes Atlantique peut être modernisé pour faire face à l'accroissement du trafic aérien

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cette demande ne relève pas des compétences du maître d'ouvrage du SCOT. Le projet de transfert de l'aéroport a fait l'objet d'un débat Public puis d'une Déclaration d'Utilité Publique en 2008. Le SCOT respecte les principes de l'article L131-2 du code de l'urbanisme, le SCOT prend en compte les programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements et services publics connus à la date d'approbation du SCOT et dans leur état d'avancement et s'assure de la cohérence de ses orientations avec ceux-ci. Le Porter à Connaissance (PAC) de l'Etat, reçu en juillet 2015, a ainsi informé le Pôle métropolitain des grands projets que le SCOT devait prendre en compte.

61. Document cartographique : manque implantation projet NDDL (pages 10 et 11 du document3)

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cf. question 50

62. Comment sera organisé le comité de suivi des mesures compensatoires.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cette demande ne relève pas des compétences du maître d'ouvrage du SCOT.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

63. Le SCOT semble ne pas prendre en compte le projet de réserve nationale de l'estuaire de la Loire ?

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

En l'état actuel des connaissances, le projet de réserve nationale de l'estuaire de la Loire est à l'étude en concertation avec les partenaires. La mise à l'étude du projet de réserve naturelle nationale sur l'estuaire de la Loire a été annoncée en juin 2009, et ajournée notamment dans l'attente des résultats du pacte pour l'estuaire. Celui-ci n'a pas pu être conclusif. Des études ont été relancées en 2016. Pour mémoire, les espaces concernés sont déjà protégés par le Scot au titre de Natura 2000.

Il a semblé prématuré de l'intégrer dans le SCOT à la date d'arrêt de mars 2016.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

64. Manque de précision sur l'emplacement des mesures compensatoires de l'AGO (389).

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

La localisation des mesures compensatoires liées à l'implantation de l'aéroport du Grand Ouest est faite par le Scot. La carte page 53 du rapport de présentation volume 3 (évaluation environnementale), qui sera agrandie, présente la cartographie précise de ces mesures. Le Scot en permet la réalisation : cf. question 56

65. Pourquoi le parc de la Jacopierre est-il classé parc d'intérêt métropolitain (trop proche de l'Erdre) ?

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Ce parc d'activités fait partie de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres. Il est identifié comme parc d'activité structurant d'intérêt métropolitain en devenir. Il est considéré comme devant accueillir une ou plusieurs entités économiques emblématiques et bénéficie d'une bonne connexion aux infrastructures. Il est destiné à accueillir des entreprises industrielles, de production, de stockage, de logistique, des pôles de recherche et d'innovation, des pôles de services.

Sa localisation et son calibrage devront se conformer aux orientations relatives à la protection de la trame verte et bleue et des zones humides préconisées dans le SCOT.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

66. Le porter à connaissance date de Juin 2015 soit antérieur à la nouvelle codification de l'urbanisme (426).

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cette remarque n'appelle pas de réponse particulière. La nouvelle codification du code de l'urbanisme est intervenue à la fin de l'année 2015 et a été intégrée au SCOT arrêté.

Cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT.

III. COURRIERS A PRENDRE EN COMPTE

67. L26 – Nantes

Cédpa (collectif d'élus doutant de la pertinence de l'aéroport de NDDL

- Dénonce le dossier de SCOT sur la forme et sur le fond
- Diverses questions (Tram-Train, LNOBPL, mesures compensatoires de plusieurs projets, absence d'étude environnementale pour la zone Erette-Grand'haie, absence d'évaluation globale pour l'ensemble des projets connexes à l'aéroport, objectifs du SCOT incompatibles avec le projet d'aéroport, l'urbanisation, le climat, etc.

Ce courrier est identique à celui déposé à la Com.Com Erdre et Gesvres et enregistré sous le n° L.1

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cf. question 54

68. L 29 – Nantes

Ensemble 44

- Projet d'aéroport incompatible avec les objectifs du SCOT.
- Non-respect des mesures E.R.C

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cf. question n°43 et 54.

Concernant le courrier L29, plusieurs points sont soulevés :

- la dérogation possible à la compensation 200% des zones humides

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

L'écriture du SCOT dans le DOO page 38 indique déjà :

« (...) — de préserver de toute destruction les zones humides présentant un intérêt environnemental particulier ou dites zones stratégiques pour la gestion de l'eau, à l'exception de projets bénéficiant de DUP, sous réserve qu'il n'existe pas de solution alternative constituant une meilleure option environnementale, ou dont les atteintes aux zones Natura 2000 sont justifiées pour des raisons impératives d'intérêt public majeur, dans les conditions définies aux alinéas VII et VIII de l'article L.414-4 du code de l'environnement.

— d'éviter de dégrader ;

— de restaurer les zones humides notamment sur les secteurs de forte pression foncière ou certains secteurs en déprise agricole ;

— en cas de dégradation ou de destruction de zone humide, qui doivent rester exceptionnelles, les mesures compensatoires proposées lorsque toutes les autres solutions alternatives ont été étudiées, doivent cumulativement présenter une restauration dans le même bassin versant, équivalente sur le plan fonctionnel et sur le plan de la qualité de la biodiversité. Sinon la compensation doit être sur une surface égale à au moins 200 %, conformément aux objectifs du SDAGE en vigueur ; (...) »

Cette écriture reprend les orientations et objectifs du SDAGE Loire Bretagne qui autorise cette dérogation.

En tant que SCOT intégrateur et dans un principe de compatibilité, le SCOT se doit de reprendre cette orientation.

- *les objectifs de réduction de consommation d'espace : permettent d'urbaniser les 50% restant*

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Il y a confusion sur les objectifs de réduction de consommation d'espace. Il ne s'agit pas d'un droit à consommer sur les 50% restant d'espaces agricoles et naturels. Il s'agit de réduire de 50% la consommation d'espace en extension par rapport à la consommation passée constatée entre 1999 et 2012.

- *des projets routiers trop nombreux*

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Dans le respect de l'article L131-2 du code de l'urbanisme, le SCOT prend en compte les programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements et services publics connus à la date d'approbation du SCOT et dans leur état d'avancement et s'assure de la cohérence de ses orientations avec ceux-ci. Le Porter à Connaissance (PAC) de l'Etat, reçu en juillet 2015, a ainsi informé le Pôle métropolitain des grands projets que le SCOT devait prendre en compte. C'est donc le cas pour les projets routiers dont le SCOT indique déjà d'ailleurs dans le DOO page 66 : La création de nouvelles infrastructures routières majeures doit être limitée à un objectif de desserte des grands équipements et à l'insertion dans les réseaux départementaux et nationaux. Il s'agit notamment de prendre en compte la création ou l'amélioration d'axes d'intérêt régionaux et interrégionaux inscrits au schéma routier départemental, dont les contournements des bourgs prévus »

- *des remarques sur le contenu de la synthèse environnementale du projet AGO*

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

La synthèse environnementale du projet d'aéroport du grand ouest et des projets connexes est un document sous la responsabilité de l'Etat.

69. L 31 – Nantes

*Rezé à Gauche Du relief à la Montagne Bouguenais Agir Solidaires
Plusieurs remarques concernant la démographie, le logement*

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Concernant le courrier L31, plusieurs points sont soulevés :

- *L'objectif d'augmentation de la population est fixé de manière opaque, on ne sait pas s'il correspond à une hypothèse haute, basse ou médiane. (...) chiffres trompeurs +150 000hab est en réalité +80 000 à +110 000 à partir du chiffre INSEE de 2013.
L'objectif d'augmentation de population global n'est pas décliné par EPCI ce qui est très dommageable pour appréhender l'évolution différenciée du territoire qui conditionne les futures politiques d'aménagement.
Les objectifs d'attractivité ne semblent pas fondés au regard des besoins de l'ensemble de la population mais pour attirer une certaine frange –la plus aisée- de population.*

Réponse de la maîtrise d'ouvrage : Cf. question n°4

- *Le SCOT prévoit de construire 17 000 logements en trop (calculs détaillés) en 17 ans. Faille majeure du projet de SCOT2 qui justifie la modification à la baisse des objectifs de production de logements. Le SCOT 2 ne peut être approuvé en l'état. Les logements excédentaires consommeraient entre 380 et 930 ha urbanisés inutilement.
Une caractérisation de l'impact du vieillissement de la population sur la structure de l'habitat et la taille des ménages, une estimation du potentiel d'économie foncière (et au passage d'autres impacts sociaux bénéfiques) réalisable par des mesures adaptées sur le logement des*

personnes âgées, et la fixation d'objectifs chiffrés pour ces mesures manquent cruellement dans le projet de SCOT 2.

Objectif mensonger à NM de taux de logements sociaux qui n'atteindra pas 25% mais 23,6% (calcul détaillé)

Demande de révision à la hausse des objectifs de logements sociaux

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Il faut rappeler que les objectifs de construction de logements sont proposés sous forme de fourchettes, au total entre 7270 logements / an et 8310 logements / an qui permet notamment à la fois d'intégrer les objectifs déjà définis et négociés à l'échelle des PLH des EPCI à l'horizon 2020/2021, et de laisser la latitude d'application liée au principe de compatibilité du SCOT. La différence entre la fourchette basse et la fourchette haute est de l'ordre de 13 000 logements.

La consommation d'espace indiquée (dans l'observation) est extrêmement défavorable puisque d'environ 18 logements / hectares, soit inférieurs aux objectifs minimums fixés en extension (20 logements/ha minimum) et inférieurs à ce qui a été constatés à l'échelle du SCOT sur la période récente (rapport de présentation volume 1 page 80) : 47 logements / hectare consommés entre 2009 et 2012.

Les objectifs précis de mesures liées à habitat sont à décliner à l'échelle des programmes locaux de l'habitat.

Ces éléments sont détaillés dans le rapport de présentation volume 1 p.63.

70. L39 – Nantes

ACIPA

- *Dénonce les insuffisances de la synthèse environnementale (analyse des solutions de substitutions, cohérence du SCOT avec le SRCE, analyse des effets cumulés)*
 - *Incohérence entre le projet d'aéroport et le SCOT*
 - *Avis de l'Ae non pris en compte*
 - *Devenir de Nantes-Atlantique*
 - *Franchissement de la Loire*
- (Courrier identique à la lettre L.5 déposée par M. DURAND à la Com.Com Erdre et Gesvres)*

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le courrier a été reçu postérieurement à la clôture de l'enquête publique.

Cependant il a également été déposé au lieu d'enquête de la CCEG.

Les questions portent sur la synthèse environnementale qui est une annexe au Porter à connaissance de l'Etat. Plus particulièrement sur la cohérence du SCOT avec le SRCE, le SCOT a démontré la bonne prise en compte de ce document (cf rapport de présentation volume 1 page 105). L'analyse des effets cumulés pointée n'est pas celle de l'évaluation environnementale du SCOT mais celle de la synthèse environnementale.

Sur l'incohérence entre le projet d'aéroport et le SCOT : la protection des zones humides dans le SCOT reprend les orientations du SDAGE Loire Bretagne (cf question 1).

Sur l'avis de l'autorité environnementale, le projet de SCOT présenté à l'enquête publique ne peut avoir d'ors et déjà intégré les recommandations de l'autorité environnementale. En effet, le SCOT arrêté en mars 2016 ne peut subir de modifications avant la mise à l'enquête publique.

Concernant l'utilisation de la piste Nantes Atlantique, il n'est pas posé de question précise.

Concernant le franchissement de la Loire, cf. question n°5.

71. L 92 – Nantes

Gilles Denigot (reçu le 25.10)

- Nombreuses réflexions critiques sur le SCOT
- Analyse sur le projet d'aéroport de NDDL

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le courrier a été reçu postérieurement à la clôture de l'enquête publique.

De nombreuses remarques ou questions sont traitées par ailleurs dans ce document.

72. L99 – Nantes

Confédération paysanne (reçu le 25.10)

Interrogations sur la consommation d'espaces agricoles, 100000 nouveaux habitants, retard de logements sociaux, vieillissement de la population, gens du voyage, cartographie peu lisible, vide sur la zone NDDL pour les corridors écologiques

(courrier reprenant les mêmes termes que de nombreux autres courriers)

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le courrier a été reçu postérieurement à la clôture de l'enquête publique.

De nombreuses remarques ou questions sont traitées par ailleurs dans ce document.

73. L115 – Nantes

Nicolas ELISSALDE (reçu le 26.10)

- Comment le SCOT justifie-t-il les calculs de surface libérée en lien direct avec la réduction d'activité de l'aéroport de Nantes-Atlantique au seul fret Airbus ?
- Dans le cas où ces calculs s'appuieraient sur le PEB, comment le SCOT justifie-t-il d'utiliser un PEB datant de 2003 dont les prévisions ne sont pas confirmées par les mesures de bruit réalisées par Nantes Métropole en 2015 et sans tenir compte d'autres études contradictoires ?

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le courrier a été reçu postérieurement à la clôture de l'enquête publique.

Cf. question n°59

74. L 1 –Savenay

Association NEXUS Bernard FOURAGE

Document de 140 pages avec plans et annexes présentant les projets affectant le SCOT

Proposition d'une liste de projets pouvant aboutir pour l'intermodalité rail/air/route et optimisation des structures existantes :

- optimisation de l'aéroport Nantes Atlantique et sa desserte
- optimisation liaison Rennes-Nantes avec un lien direct entre aéroports Rennes Bretagne et Nantes Atlantique
- axe ferroviaire saturé Sablé-Angers-Nantes, son dédoublement par un tracé Sud Loire
- potentiel aéroport Angers-Marcé par le dédoublement ferroviaire Sud Loire avec desserte de Cholet et accessibilité à la Vendée
- failles notoires dossier maître d'ouvrage NDDL
- projet gare de Nantes et accès à Nantes Atlantique
- l'option intermodale Rail/maritime à Nantes, franchissement rail de la Loire + mise aux normes tunnel de Chantenay + station Petite Hollande / médiathèque
- enveloppe financière
- conclusions/préconisations : Le projet NDDL est superflu

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Les préconisations proposées, très précises et détaillées doivent être adressées aux maîtrises d'ouvrages des projets d'infrastructures.

75. L7 – Bouguenais

FNE – FNE Pays de la Loire Bretagne Vivante – LPO – Eau et Rivières

- les ambitions du SCOT ne sont pas suffisamment affirmées et ne préparent pas d'une manière satisfaisante l'avenir du territoire
- Plusieurs réflexions et interrogations sur l'enveloppe urbaine et l'étalement urbain, le logement et l'augmentation de la population, les objectifs propres aux espaces à vocation économiques, commerciale et aux infrastructures, l'urbanisation et les transports collectifs, position des associations sur un nouveau franchissement de la Loire, le transport des marchandises, le volet énergie-climat et les énergies nouvelles, la forêt, l'air, le bruit, les déchets, le ferroviaire, l'eau, la question paysagère, la trame verte et bleue, la prévention des inondations
- Liste des propositions des associations déposantes

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Les questions abordées dans ce courrier ont été traitées dans le cadre des questions du présent mémoire.

76. L-12 Bouguenais

Association Solidarités Ecologie

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Plusieurs questions sont posées dans ce courrier :

- *manque d'analyse des relations entre le SCOT et les intercommunalités proches en lien avec l'habitat, l'emploi et les déplacements induits*

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Les coopérations interterritoriales ne sont pas l'objet d'un SCOT qui reste un document d'urbanisme. Elles sont cependant au cœur des actions du Pôle métropolitain puisque certains sujets sont déjà identifiés et font l'objet d'un dialogue avec tout ou partie des SCOTs voisins.

- *effets du projet d'aéroport du Grand ouest sous-estimés en termes de consommation d'espace, d'impacts sur l'environnement et de qualité de vie des habitants / dissymétrie nord-sud*

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

La consommation d'espace du projet d'aéroport du Grand Ouest est indiquée par la maîtrise d'ouvrage dans la synthèse environnementale annexée au Porter à Connaissance de l'État. Les impacts du projet sur l'environnement sont évalués dans le cadre de l'étude d'impact du projet et au titre des effets cumulés dans le cadre du SCOT. Par ailleurs, le SCOT prévoit des orientations permettant de maîtriser la consommation foncière en matière de zones d'activités ou résidentielles induite par le transfert du projet d'aéroport (coupures vertes, ...).

- Projections démographiques :

*expliquer les hypothèses de projection démographique
préciser la méthode utilisée dans le rapport de présentation (tome 1 p62) : pourquoi retenir la période 2008/2012 comme période de référence ?
comment expliquer ces différences entre la période 2007 à 2009, nettement déficitaire et la période 2010 à 2013, largement excédentaire ?*

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cf. question n°4

La période 2008-2012 est intéressante car elle correspond à la période d'application du SCOT 1 (approuvé en 2007). Il faut rappeler qu'il s'agit d'une révision et non d'une élaboration. Cette révision s'appuie sur le bilan des effets du premier SCOT afin d'évaluer si les orientations ont produit leurs effets ou non.

- Construction de logements : *comment justifier un besoin de 7800 logements nouveaux par an alors que les prévisions de croissance de la population ne sont que de 6100 habitants par an ? (détail de calculs >> « les prévisions de logements dépassent le double des besoins liés à l'hypothèse de croissance de la population annoncée dans les documents)*

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Les estimations de production de logements tiennent compte de nombreux paramètres. La méthode utilisée pour le SCOT combine projections démographiques et évolution du parc de logements, afin de déterminer le volume de logements nécessaire pour accueillir les ménages supplémentaires. Cette démarche est fondée sur l'étude des flux, de la demande potentielle. La déclinaison territoriale (pour chaque EPCI) est indispensable pour tenir compte des évolutions démographiques spécifiques de chacun (vieillesse de la population plus forte par exemple sur le littoral, et accueil de familles important dans le péri-urbain).

Il faut également prendre en compte que même pour maintenir au même niveau la population d'un territoire, il faut continuer à construire des logements. Il faut pour cela prendre en compte le desserrement (un ménage = un logement), le renouvellement (logements détruits) et la variation (vacance).

Dans le SCOT, les estimations des besoins en logement ont été élaborées à partir des deux scénarios de projections de population, validées par chacune des intercommunalités du pôle métropolitain. Pour déterminer le volume de logements à construire chaque année, la méthode consiste à estimer la progression du parc de logements dans chacun des EPCI jusqu'à 2030.

Il s'agit, dans un premier temps, d'estimer le parc de logement à l'horizon 2030 à partir de différentes hypothèses territorialisées : estimation de la taille moyenne des ménages et estimation des taux de résidences principales, de résidences secondaires et de logements vacants.

Il est ensuite déduit l'augmentation nette du parc de logements sur la période de projection. Pour déterminer les objectifs annuels de construction, il est ajouté à cette augmentation nette, le renouvellement du parc de logement (qui correspond aux démolitions potentielles sur le territoire, et/ou les transformations de logements...).

- Emploi : *le territoire a une capacité d'accueil limitée par le nombre d'emplois nouveaux produits ; question de l'adéquation des emplois nouveaux créés avec les besoins du territoire. Quelles mesures le SCOT prévoit-il pour permettre l'accès à l'emploi des personnes dont le profil n'entre pas dans le cadre des objectifs prioritaires de développement de l'activité économique (nouvelles technologies, économie numérique...) ?*

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

La question de l'estimation du nombre d'emplois à l'horizon 2030 est beaucoup plus difficile à évaluer car dépendante fortement du contexte économique et politique national, européen et

mondial. Le SCOT identifie les espaces dans lesquels le développement économique doit prendre place (en centralité et en site d'activités) et cadre les conditions d'accueil (foncier, accessibilité, environnement...).

Dans le SCOT les projections d'emplois sont fondées sur les projections d'actifs croisées avec des hypothèses d'évolution du rapport Emplois par actifs (E/A) en fonction de ce qui a été observé sur la dernière période intercensitaire. La métropole Nantes Saint-Nazaire fait le choix de préserver la diversité de son tissu économique et notamment la part du productif dans ses sources de richesses. Il s'agit donc pour elle de conserver les grands donneurs d'ordre, chefs de file de ses filières stratégiques, sur son territoire mais aussi de permettre à de nouvelles entreprises de s'implanter et de se développer. Les efforts se concentrent donc sur l'accompagnement des entreprises dans leurs transitions numériques, écologiques, créatives et collaboratives notamment celles des filières stratégiques traditionnelles du territoire (économie maritime, technologies avancées de production, agroalimentaire). Cela permet de développer une économie compétitive qui soutient la croissance de l'emploi. Le SCOT ne met pas de côté les emplois liés aux filières traditionnelles et industrielles, au contraire il s'agit d'un socle important pour le territoire.

Concernant la formation, le SCOT affirme la nécessité de mettre en adéquation les formations du territoire et les besoins des entreprises. Il ne peut aller au-delà de ces préconisations car cela dépasse les compétences d'un SCOT.

- *Logements sociaux : pourquoi le SCOT ne prévoit-il pas la probable application de la loi SRU à la CCEG au cours de la période 2017-2030 (objectifs modestes de 20% de logements sociaux parmi les nouveaux logements pas de nature à résorber le retard très important) ?*

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le SCOT est élaboré en l'état actuel du droit à la date d'approbation. Si certaines communes deviennent éligibles à l'application de la Loi SRU, celle-ci s'appliquera de fait à ces communes. Le SCOT pourra alors être adapté en conséquence.

- *Qualité de vie : quelles dispositions concrètes le SCOT préconise-t-il pour garantir la qualité de vie des habitants actuels et futurs et favoriser le lien social (végétalisation ? prise en compte des impacts des constructions sur le voisinage ...) ?*

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le SCOT se place à une échelle inter-territoriale et pose les grands principes permettant de garantir la qualité de vie des habitants. C'est un document d'urbanisme qui s'adresse directement aux PLU/PLUi qui devront être compatibles avec ses orientations. Par ailleurs il fixe les objectifs d'autres politiques publiques participant à l'amélioration de la qualité de vie. Le SCOT ne règle cependant pas toutes les questions. Il a certaines limites.

- *Consommation d'espaces : contradiction entre l'affirmation du maintien de la part des espaces agricoles (PADD p.35) et des surfaces consommées en extension par l'urbanisation (PADD p.35).*

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le PADD du SCOT affiche : « Maintenir les grands équilibres du territoire, soit 80 % d'espaces agricoles, naturels et forestiers, et préserver 80 000 hectares d'espaces agricoles pérennes. » Cet objectif n'est pas contradictoire avec l'estimation de la consommation d'espace en respectant la réduction de 50%. Ces espaces sont en très grande majorité comptabilisés dans les zones à urbaniser des PLU (qui ne sont pas comptabilisés dans les 80%)

- *L'affirmation de l'économie dans la consommation d'espaces par an (passer de 328 à 231ha soit une économie 97Ha/an soit 1261ha sur 13 ans entre 2017-2030) est biaisée est ne peut*

pas être admise en l'état : emprises des voiries induites par le développement des territoires non intégrées dans les calculs / le projet NDDL consommerait plus de surface que les 1261ha potentiellement économisés.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Les objectifs définis par le SCOT sont ceux sur lesquels les EPCI du territoire ont des leviers pour agir. La consommation d'espace par les projets d'infrastructures d'échelle supra-territoriale portés par d'autres maîtres d'ouvrage s'imposent à eux par le biais de DUP (déclaration d'utilité publique). Il apparaît délicat d'édicter des orientations sur lesquels aucun levier ne serait possible.

De ce fait les objectifs de réduction de la consommation d'espaces concernent les espaces résidentiels et l'activité économique (donc hors infrastructures). Cette consommation intègre les voiries nécessaires aux projets de zones d'activités ou de lotissement par exemple.

La consommation d'espace par les grands projets ne peut cependant s'imputer sur les objectifs définis par le SCOT.

- *Agriculture : quels leviers le SCOT prévoit-il d'actionner pour mettre en œuvre les objectifs de valorisation d'une agriculture de proximité, respectueuse de la biodiversité, de l'environnement et créatrice d'emplois ?*

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le SCOT est un document d'urbanisme et de planification spatiale, il ne régit pas les pratiques agricoles. Le Pôle métropolitain s'engage cependant dans le cadre de son programme d'actions à la conduite d'une action relative à la définition d'un projet agricole de territoire est inscrite dans le programme d'actions du PM 2017-2020. Elle s'articulera aux actions conduites par les autres collectivités du territoire en la matière.

- *Développement commercial : quels leviers le SCOT prévoit-il d'actionner pour conforter les commerces de centre-ville et limiter réellement les extensions des immenses zones commerciales sources de déplacements en voiture ?*

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Un sous chapitre complet du DOO (page 23 et suivantes) est consacré à la question commerciale, reprenant le Document d'aménagement commercial élaboré en 2013. Les orientations sont fortes : elles visent à privilégier en priorité les centralités pour toutes les implantations commerciales ; lorsque ce n'est pas possible, polariser le commerce dans les zones d'aménagement commercial identifiées. Elles s'imposent aux CDAC (projet de plus de 1000m²) sous le principe de compatibilité. En deçà de ce seuil, le SCOT ne dispose pas des moyens pour agir.

- *Développement touristique et qualité des espaces : quelles dispositions le SCOT peut-il prendre pour favoriser l'ouverture des espaces pour la randonnée pédestre ou balade dans les espaces naturels et agricoles aux citoyens ?*

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cette demande ne relève pas des compétences d'un SCOT. Cependant des aménagements sont programmés dans le cadre du programme d'actions du Pôle métropolitain.

- *Grands projets d'infrastructures :*

Quelles perspectives de développement des échanges de productions locales justifient l'extension des équipements portuaires ?

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le projet du Grand Port Maritime n'est pas défini par le SCOT mais par le Grand Port Maritime à travers son projet stratégique. Le SCOT intègre les projets d'extension du port qu'il doit obligatoirement prendre en compte en tant que programme d'équipement de l'Etat.

En qui l'aéroport actuel Nantes Atlantique constitue-t-il un frein au développement économique de la métropole Nantes Saint-Nazaire ?

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le SCOT intègre les grands projets d'équipement au titre du L 131-2 du code de l'urbanisme. Il ne traite pas de la justification de ce projet établie dans sa déclaration d'utilité publique.

Pourquoi est-il prévu de réaliser une ligne ferroviaire à grande vitesse vers la Bretagne au lieu d'améliorer les liaisons TER ?

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le SCOT intègre les grands projets d'équipement au titre du L 131-2 du code de l'urbanisme en l'état actuel de leur avancement à la date d'approbation du SCOT. Ce projet fait encore l'objet de concertation par la maîtrise d'ouvrage.

Quelles perspectives pour le développement du fret ferroviaire au bénéfice du territoire métropolitain ?

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le SCOT affiche la volonté de soutenir le développement du fret ferroviaire pour le transport des marchandises (DOO page 68). Cependant le développement du fret ferroviaire dépend de la politique nationale des transports et des investissements sur les infrastructures à l'échelle nationale.

Quelles sont les surfaces prévues pour la réalisation de ces grands équipements d'infrastructure (et les voies de desserte induites) ? il semble qu'elles ne soient pas comptabilisées dans les objectifs de réduction des surfaces mentionnés au PADD.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cf. question 44

- Biodiversité :

Est-il cohérent avec les objectifs affirmés de détruire plus de 1000ha de bocage préservé à haute valeur écologique et hydrologique sur le site de NDDL.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Pour rappel, Le SCOT intègre les grands projets d'équipement au titre du L 131-2 du code de l'urbanisme. Il prend donc en compte le projet d'aéroport du Grand Ouest et les conséquences en termes de consommation d'espaces qui en découlent. Par ailleurs, le SCOT affirme la nécessité de préserver la biodiversité à travers la trame verte et bleue, ce qui ne signifie pas de figer le développement du territoire. Les projets peuvent s'implanter en respectant le principe ERC (éviter-réduire-compenser).

Quelle place laisse-t-on à une agriculture de proximité, peu consommatrice d'espace et respectueuse de l'environnement face à l'appétit des grandes exploitations pour le foncier disponible ? Doit-on accepter que la commune de Treillières ne soit pas intégrée dans le périmètre de PEAN ?

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le SCOT affiche le souhait de développer l'agriculture de proximité en préservant l'agriculture péri-urbaine (DOO page 3). En tant que document d'urbanisme, il protège 80 000 ha de zones agricoles pérennes mais il ne peut intervenir sur la taille et la nature des exploitations.

Les PEAN sont instaurés par le département avec l'accord de la ou les communes concernées et sur avis de la chambre d'agriculture ; en l'occurrence la commune de Treillières n'a pas souhaité intégrer le PAEN.

Quelles mesures sont proposées pour favoriser la gestion des espaces naturels par des agriculteurs en appoint de leur activité de production ?

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cette demande ne relève pas des compétences d'un SCOT. Le SCOT n'agit pas sur la gestion des espaces.

Quels plans de gestion intégrant l'ensemble des objectifs environnementaux, la protection de la biodiversité et le développement de certains usages compatibles dans les espaces naturels ?

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cette demande ne relève pas des compétences d'un SCOT. Le SCOT n'agit pas sur la gestion des espaces.

- Ressource en eau :

Quelles mesures concrètes sont proposées sur le périmètre de captage de Nort-sur-Erdre pour cesser de rendre les eaux impropres à la consommation en raison de leur teneur en nitrates (et pesticides), ne plus épuiser les ressources fossiles profondes qui sont progressivement polluées par les nappes supérieures et développer un modèle d'agriculture compatible avec ces exigences ?

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cette demande ne relève pas des compétences d'un SCOT. Le SCOT n'agit pas sur les pratiques agricoles. Cependant, le SCOT intègre les orientations du SDAGE Loire Bretagne sur la protection des périmètres de captage qui devront être reportés dans les PLU/PLUi.

Quelle cohérence entre les objectifs affichés dans le DOO et le désengagement du département dans le financement de l'EDENN ? Question de la solidarité des territoires sur la thématique de l'eau.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cette demande ne relève pas des compétences d'un SCOT.

- Préservation des zones humides : les commentaires du DOO p.38 ressemblent à un canular tellement ils sont en contradiction avec ce projet d'aéroport « préserver de toute destruction les zones humides... » >> saturation de Nantes Atlantique pas démontrée ; solution alternative pas étudiée (évolution de Nantes Atlantique)

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Concernant la destruction des zones humides, le SCOT pose le principe ERC (éviter-réduire-compenser) dans la préservation de ces zones. Les projets y sont soumis.

- projet d'implantation d'un nouvel aéroport pas mentionné dans les cases de rupture des continuités des corridors biologiques dans le rapport de présentation vol.2 p.25

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Concernant la trame verte et bleue dans le rapport de présentation volume 2, il s'agit du volet diagnostic et donc de l'état actuel au jour d'aujourd'hui de la trame verte et bleue. De ce fait les éléments fragmentants présentés sont ceux existants aujourd'hui. Le projet d'aéroport du grand ouest n'apparaît donc pas dans cette partie, mais dans le DOO qui édicte des orientations pour les projets futurs.

- interrogation sur les mesures de compensation du projet AGO :

Planter des haies dans un secteur différent ne reconstitue pas la trame bocagère perdue ;

Mettre en œuvre le PEAN n'est pas une mesure compensatoire. De plus la commune de Treillières directement impactée par le projet n'est pas intégrée dans le périmètre du PEAN. Pourquoi le SCOT ne fait-il pas mention de ce fait hormis dans la partie cartographique ?

Transférer les espèces impactées dans quels milieux favorables à leur survie et leur développement ? sur quels sites ?

Quels sont les sites précis prévus pour ces mesures compensatrices ? Combien de contrats sont effectivement signés avec des agriculteurs ? Que se passera-t-il à l'issue de ces contrats (10 ans) ?

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

La majorité des interrogations liées aux mesures compensatoires relèvent de la maîtrise d'ouvrage du projet d'aéroport. La définition des mesures compensatoires à l'échelle du projet et dans le cadre de l'évaluation effectuée n'est pas du ressort du SCOT. Le SCOT s'attache à permettre la réalisation de celles-ci (cf. réponse à la question n°56).

Les secteurs concernés par les mesures compensatoires sont sur la carte du rapport de présentation volume 3 (évaluation environnementale) page 53. Celle-ci n'étant pas assez lisible, elle sera agrandie.

- transition énergétique :

Comment réduit-on les émissions de GES avec des dispositifs à combustion et sans plan de gestion de la ressource en bois ?

Quels plans de gestion de la ressource bois énergie à l'échelle des territoires ? quels impacts sur le paysage et la biodiversité liés à la mécanisation de la récolte ?

Quelles contraintes sur l'organisation des zones d'activités pour implanter des éoliennes de puissance adaptée et du photovoltaïque ?

Le projet éolien offshore au large de St Nazaire (80 éoliennes) n'est pas cité. Sa réalisation est-elle certaine à l'échéance du SCOT ?

Quels développements concrets sont envisagés pour la méthanisation ? (l'utilisation des déchets organiques ménagers ou des industries agro-alimentaires est une solution positive par rapport à leur incinération)

Quelles dispositions concrètes et ambitieuses pour faire de la rénovation énergétique des logements (et des locaux d'activités économiques) un levier majeur des économies d'énergie ?

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Concernant les questions relatives à la transition énergétique, les questions posées sur les modes de gestion ne relèvent pas des compétences d'un SCOT. L'implantation de systèmes d'énergie renouvelable n'est pas interdite par le SCOT.

Le projet éolien offshore est présent dans le SCOT Nantes Saint-Nazaire à plusieurs reprises sous la dénomination « énergies marines renouvelables - EMR » : PADD page 5 ; page 13-14-15-17-18 ; carte page 27 ; DOO page 29.

La dernière question relève des actions des collectivités territoriales : un programme est déjà mis en place dans l'agglomération nantaise sur les grandes copropriétés et un programme sur le centre-ville de St Nazaire.

Transports : quelles solutions concrètes et précises pour répondre aux besoins de déplacements des habitants des EPCI voisines de l'agglomération nantaise ?

Quelles dispositions le SCOT peut-il prévoir pour améliorer la connaissance fine des besoins de déplacements au sein du territoire ?

Quelles réponses concrètes peuvent être élaborées pour diminuer réellement la part de la voiture dans les déplacements ? nota : répondre à cette question par la seule concentration urbaine n'est pas acceptable compte tenu des réalités actuelles.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Concernant les déplacements qui dépassent largement le périmètre administratif du SCOT, les accès à l'agglomération nantaise constituent un enjeu fort identifié par le SCOT.

La proposition de solutions concrètes se situe dans le dialogue entre les territoires, et leurs AOT (autorités organisatrices de transport). L'agence d'urbanisme de Nantes (AURAN) dispose d'un observatoire des mobilités traitant des différentes échelles de la Loire Atlantique.

La réduction de la voiture individuelle dans les déplacements est un défi majeur identifié par le SCOT. L'objectif est d'augmenter la part modale des modes actifs (piétons et vélo) et des transports en commun, ainsi que de la voiture à plusieurs passagers. La réalisation de celui-ci passe par des investissements des collectivités pour promouvoir les modes actifs et les transports en commun, mais aussi et surtout par un changement des comportements, notamment sur les petits trajets effectués en voiture individuelle (qui pourraient être remplacés par la marche à pied ou le vélo). Les réponses concrètes à ces objectifs seront traduites dans le cadre des PDU (plans de déplacements urbains).

77. L-1 Blain

Maire de Ste Luce sur Loire sollicite l'inscription dans le SCOT et en particulier dans le DOO, d'une station T.E.R dans la commune de Ste Luce sur Loire.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cf. question 25

IV. REMARQUES ET QUESTIONS DE L'AE

Les réponses apportées visent à éclairer la commission d'enquête sur un certain nombre de questionnements issus de l'enquête publique. **Les propositions de modifications doivent s'entendre sous réserve de leur validation dans le cadre de la procédure d'approbation en comité syndical.**

L'Autorité Environnementale énonce 33 points sur lesquels elle demande des précisions ou des souhaits de compléments.

1. L'Ae recommandant d'analyser plus précisément les évolutions et dynamiques de localisation de l'emploi sur le territoire au cours de la période 1999-2012, ainsi que leurs conséquences en termes de déplacements et d'émissions de gaz à effet de serre

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

Les modifications suivantes seront proposées pour prendre en compte les remarques dans les documents du SCOT :

RP diagnostics et enjeux	vol.1	Intégration d'un l'histogramme ville centre/agglos/pôles/reste sur les dynamiques démographique et d'emplois et une iconographie sur la répartition des déplacements domicile-travail entre centres, périphéries, reste du territoire.
--------------------------------	-------	--

2. L'Ae recommande d'analyser, pour le territoire du SCoT et le reste du département, les évolutions de la construction de logements au cours de la période 1999-2012 et les raisons des écarts constatés par rapport au cadrage du SCoT de 2007, et de justifier plus précisément sur ces bases les objectifs du projet de SCoT.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

Un complément à la justification des choix, en lien avec les PLH, pourra être intégré dans le volume 1 du rapport de présentation.

3. L'Ae recommande d'analyser l'évolution des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie sur la période 1999-2012, tout particulièrement en ce qui concerne les déplacements de personnes et le transport de marchandises

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

Les modifications suivantes seront proposées pour prendre en compte les remarques dans les documents du SCOT :

RP vol.2 EIE p.75 <i>La production d'énergie et le transport, secteurs responsables de plus de trois quarts des émissions de GES</i>	Trois secteurs sur le pôle métropolitain présente des taux élevés d'émissions de GES. Il s'agit des pôles urbains de Nantes et Saint-Nazaire dus à la densité des transports routiers et à la présence de centres pétroliers et gaziers et de Cordemais, du fait de l'implantation de la centrale thermique de charbon. La majorité des émissions de GES sont directement liées au secteur énergétique (62 %), mais la part issue des transports (personnes et marchandises) constitue le deuxième poste d'émissions avec 18%. A eux deux ils représentent ainsi plus de trois quart des émissions de GES. Alors que l'on peut observer une diminution à l'échelle régionale de 5% des émissions globales de GES entre 2008 et 2012, celles du territoire du
--	--

	<p>Scot ont cru de 5% sur la même période, sous l'influence notamment de la croissance du secteur de la production d'énergie. Ainsi, hors secteurs de production et de distribution d'énergie qui représentent près des deux tiers de la part totale d'émission de GES, les émissions du territoire apparaissent toutefois inférieures à la moyenne nationale avec 5,7 teqCO₂/hab/an, contre 6,3 teqCO₂/hab/an</p> <p>A l'échelle départementale, les émissions dues au transport routier ont augmenté de plus de 30 % depuis 1990, impulsées par une dynamique de forte progression des distances parcourues, en lien avec la périurbanisation. Entre 2008 et 2012, celles-ci ont toutefois diminuées de 3,25%, faisant écho aux tendances nationales récentes de baisse des consommations unitaires des véhicules et de stabilisation des distances parcourues. On observe cependant en parallèle une progression du trafic de 10% sur les axes routiers structurants du Scot entre 2006 et 2011 mais également un taux d'équipement en voiture individuelle croissant qui laissent entendre une augmentation de l'utilisation de la voiture individuelle au sein du territoire et donc une augmentation du nombre de sources d'émissions. La diminution départementale des émissions liées au transport reste donc fragile dans un contexte d'augmentation démographique et d'utilisation de la voiture individuelle accru en périphérie des centres urbains. Les émissions dues au transport de marchandises sont également dominées par le transport routier, beaucoup plus émetteur que le mode maritime par tonne-kilomètre. L'importation de grandes quantités de produits pétroliers par voie maritime pèse également sur le bilan : 28% des émissions du fret sont imputables aux produits pétroliers.</p>
--	--

4. L'Ae recommande de compléter les termes de la transposition de la charte du parc naturel régional de Brière, au regard notamment des possibilités de dérogation des règles de constructibilité, et de fixer des objectifs plus nettement différenciés d'optimisation du développement urbain.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

Les modifications suivantes seront proposées pour prendre en compte les remarques dans les documents du SCOT : cf. question n°47 des avis PPA

5. L'Ae recommande de préciser les termes de l'articulation du SCOT avec le schéma régional climat air énergie des Pays de la Loire et les plans climat énergie territoriaux sur le département.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

Le lien avec le SRCAE est précisé dans le rapport de présentation volume 1 pages 107-108 ; il pourra être complété. En revanche, les PCET doivent être compatibles avec le SCOT et non l'inverse.

6. L'Ae recommande de préciser les dialogues engagés et à prévoir avec les territoires limitrophes, en vue notamment de préciser les interactions avec ceux-ci.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

Il est proposé d'ajouter un encart dans le DOO pour détailler les sujets devant faire l'objet de coopérations avec les territoires voisins et préciser le rôle du Pôle métropolitain (programme d'actions) et des agences d'urbanisme (évaluation) pour assurer la mise en œuvre et le suivi du SCOT.

7. L'Ae recommande de mieux justifier voire de repreciser l'identification des réservoirs de biodiversité majeurs qui relèvent d'objectifs de protection renforcée :

- à l'égard des zones humides identifiées par les SAGE mais non couvertes par des ZNIEFF de type 1 ou par une ZSC, dont certaines pourraient présenter des fonctionnalités écologiques ou hydrauliques d'intérêt majeur,
- à l'égard des secteurs de la ZPS non ZSC qui sont susceptibles d'abriter des habitats vitaux pour la nidification et la reproduction des espèces communautaires,
- par une analyse plus poussée de l'intérêt écologique des espaces naturels d'intérêt exceptionnel et à fort intérêt patrimonial de la DTA.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

Les modifications suivantes seront proposées pour prendre en compte les remarques dans les documents du SCOT :

<p>RP vol. 2 EiE p.114</p>	<p>« Les SAGE imposent l'identification de zones humides à l'échelle parcellaire pour les PLU du territoire du SCOT Nantes Saint Nazaire. Ces zones humides ont servi à la définition des corridors écologiques humides sur l'ensemble du territoire. De plus les zones humides identifiées le sont pour des enjeux hydrauliques autant qu'écologiques, mais cette dualité n'est pas précisée dans les données. Enfin, l'ensemble des zones humides identifiées sont globalement intégrées dans les différentes composantes écologiques du SCOT. Sauf deux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble de zones humides situées entre l'aéroport de Saint-Nazaire et l'installation pétrochimique de Donges. Ces secteurs ne présentent pas un intérêt écologique majeur à l'échelle du SCOT • Un ensemble situé sur les communes de PRINQUIAU et de LA CHAPELLE-LAUNAY. Ce grand ensemble humide est traduit à l'échelle du SCOT par deux grands corridors humides. » <p>« Concernant l'intégration des ZPS en tant que réservoirs de biodiversité majeurs, la trame verte et bleue du SCOT a repris les périmètres identifiés dans le cadre du SRCE. Seul le site NATURA 2000 directive oiseaux de la Forêt de Gâvre n'est pas intégré en tant que réservoir majeur. Néanmoins ce secteur boisé, unique sur le territoire du fait de sa composition d'essences, et de sa superficie remarquable est classé en réservoir de biodiversité complémentaire. »</p> <p>« Concernant les espaces DTA Estuaire de la Loire, l'ensemble des périmètres des espaces d'intérêt exceptionnel et à fort intérêt patrimonial sont intégrés en réservoirs majeurs ou complémentaires. Ces périmètres recoupent d'autres périmètres réglementaires. Seuls</p>
----------------------------	--

	<p>deux secteurs ne recouvrent pas exactement les périmètres des espaces à fort intérêt patrimonial :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La vallée de l'Erdre, qui est classée en tant que réservoir de biodiversité complémentaire et en tant que trame aquatique mais qui présente une superficie moins importante que le site à fort intérêt patrimonial de la DTA. Le périmètre complet devra être pris en compte dans le travail du PLUM de Nantes Métropole. • Le canal de Nantes à Brest, est représenté dans la trame verte et bleue à la fois sous la forme de réservoirs de biodiversité, de corridors écologiques et de trame aquatique. L'objectif du SCOT est de préciser le fonctionnement écologique de ce secteur pour en proposer une lecture plus fine. »
<p>RP vol.1 p.74 orientations du DOO >> après § TVB(...fonctionnalité écologique)</p>	<p>Idem que ci dessus</p>

8. L'Ae recommande d'identifier dans le SCOT, à l'in star des réservoirs majeurs de biodiversité, des « corridors écologiques majeurs » qui pourront relever d'une protection renforcée, et des corridors terrestres et aquatiques à conforter.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

L'objectif du Scot est bien de proposer un schéma fonctionnel, sans hiérarchisation afin de ne pas laisser de côté les corridors moins importants.

9. L'Ae recommande : • de récapituler les projets et infrastructures publics pris en compte par le SCOT, de les cartographier, et d'évaluer la consommation d'espace induite, afin de conduire à l'échelle du territoire affecté une analyse des impacts cumulés avec les dispositions et projets spécifiques du SCOT ; • d'indiquer si les consommations d'espace liées au x projets et infrastructures publics s'ajoutent intégralement aux consommations d'espace prévues au titre du développement économique et du logement - ou les recoupent en partie et, dans ce cas, de préciser dans quelle mesure.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

Les modifications suivantes seront proposées pour prendre en compte les remarques dans les documents du SCOT :

Une cartographie sera produite sur les grands projets.

<p>RP vol.1 p.104</p>	<p>Compléter la liste des grands projets. Préciser la justification sur les 4 secteurs d'analyse La liste des projets majeurs du Schéma Routier Départemental, de l'Etat (AGO et projets connexes), du GPM, voire même les projets de développement économique localisés sur les cartes du DOO du SCOT et donc pris en compte ou soutenus par ce dernier, figure dans l'évaluation environnementale pour chacun des 4 grands secteurs. Grâce à la reprise des études d'impacts ou évaluations environnementales de ces projets, l'analyse des effets cumulés est</p>
-----------------------	--

	réalisée dans ce volet de l'évaluation environnementale du SCoT, particulièrement les incidences sur la TVB.
--	--

10. L'Ae recommande d'évaluer les conséquences sur les déplacements et les parts modales de l'organisation territoriale polarisée retenue par le SCoT, en fonction notamment de l'ampleur du développement et des types d'activité susceptibles d'être accueillies dans les pôles structurants

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

Les modifications suivantes seront proposées pour prendre en compte les remarques dans les documents du SCOT :

RP vol.1 p.92	Actualisation avec les chiffres 2015 et estimation d'une projection 2030 et les effets escomptés du Scot en tendance. (méthode Ademe - évaluation PDE)
---------------	--

11. L'Ae recommande d'inclure l'ensemble des projets envisagés par le grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire, y compris le projet du Grand Tourteau tel qu'il est appréhendé à ce jour, dans l'évaluation des effets du SCoT et dans l'appréciation des mesures nécessaires pour les éviter, les réduire et si nécessaire les compenser

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

L'évaluation environnementale sera complétée pour prendre en compte cette recommandation.

12. L'Ae recommande de procéder à une analyse approfondie de la forte pression touristique sur le secteur, et de la capacité du SCoT à la contenir et à préserver les espaces littoraux fragiles et les paysages

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

L'évaluation environnementale sera complétée pour prendre en compte cette recommandation.

13. L'Ae recommande de rechercher des solutions raisonnables de substitution au projet d'extension de Cheviré porté par le Grand Port maritime de Nantes Saint-Nazaire, passant par l'optimisation de l'exploitation de secteurs déjà aménagés

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

La recherche de solutions de substitution relève de la maîtrise d'ouvrage du projet.

14. L'Ae recommande d'améliorer les articulations et la cohérence des éléments apparaissant respectivement dans l'évaluation environnementale du SCoT et dans la synthèse environnementale annexée au Porter à connaissance de l'État, relative au projet d'aéroport du Grand Ouest.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

La cohérence sera améliorée entre les deux documents. Cf. question n°42, 43 et 56 des contributions de l'enquête publique.

15. L'Ae recommande, concernant la surface totale susceptible d'être aménagée à terme au titre du projet principal (projet d'aménagement de l'aéroport du Grand Ouest, sa desserte routière et les rétablissements de voirie associés), de clarifier la discordance apparente entre les

chiffres de l'évaluation environnementale et ceux de la synthèse environnementale annexée au Porter à connaissance de l'État.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

La discordance de chiffre porte sur 20 hectares correspondant au réaménagement de voiries locales.
Cf. question n°44 des contributions de l'enquête publique

16. L'Ae recommande :

- de préciser l'impact de tous les projets connexes au projet aéroportuaire, tels qu'ils sont appréhendés à ce jour et les éléments d'appréciation environnementale justifiant leur réalisation ;
- de procéder à l'évaluation de l'impact de l'ensemble du programme, et à la détermination des mesures d'évitement, de réduction et de compensation nécessaires ;
- d'améliorer l'analyse et la présentation, notamment cartographique, des mesures d'évitement, de réduction et de compensation dont la mise en œuvre est prévue au titre des incidences cumulées des différents projets du programme.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

Cette remarque est en cours d'analyse par le Pôle métropolitain. Des précisions seront apportées à l'évaluation environnementale du SCOT dans le respect des principes juridiques en vigueur.

Cf. question n°42 des contributions de l'enquête publique

17. L'Ae recommande de procéder à des évaluations argumentées quantitatives des effets attendus des différentes catégories de mesures, tant pour les réductions de gaz à effet de serre que pour les économies d'énergie et les énergies renouvelables

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

Il sera proposé de compléter notamment sur le volet mobilités, principale source d'émission de GES, et de développer le volet qualitatif : schéma pédagogique sur la base des émissions moyennes évitées en fonction des solutions mentionnées dans le DOO.

18. L'Ae recommande de procéder à l'évaluation de la prise en compte de l'évènement exceptionnel, notamment pour l'implantation de nouveaux établissements et installations sensibles, prescrite par le PGRI.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

Il sera proposé de modifier le DOO pour intégrer cet élément.

19. L'Ae recommande de procéder à une évaluation plus poussée et différenciée de la capacité du SCoT à assurer la préservation de la trame verte et bleue et des zones humides

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

Cette remarque est en cours d'analyse par le Pôle métropolitain. Elle sera intégrée dans l'évaluation environnementale.

20. L'Ae recommande de procéder à une analyse des réserves foncières en vue d'apprécier leurs fonctionnalités actuelles vis-à-vis de la trame verte et bleue et des zones humides, et la

pertinence du maintien de ces surfaces ou de leur déplacement vers des secteurs de moindre intérêt écologique, ainsi que l'incidence potentielle sur les surfaces aujourd'hui cultivées.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

Cette remarque n'appelle pas de complément dans le SCOT. Une évaluation environnementale des projets spatialisés a été proposée par grand secteur, permettant de vérifier la cohérence du DOO (incluant des mesures) avec les objectifs de protection de la trame verte et bleue et des milieux humides. En outre, la TVB permet de protéger strictement le réseau écologique local, et d'éviter que les futures réserves foncières ne prennent place dans les secteurs les plus fonctionnels. Les PLU/PLUi préciseront à leur échelle la délimitation des continuités écologiques. Et, il préciseront également la localisation des réserves foncières en compatibilité avec les principes de protection de la TVB et des zones humides fixés par le scot.

21. L'Ae recommande de quantifier le niveau de pression supplémentaire sur la ressource en eau et sa qualité, et de mettre en regard le bénéfice attendu des mesures prévues par le SCOT

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

Cette remarque est en cours d'analyse par le Pôle métropolitain.

22. L'Ae recommande de compléter l'évaluation des incidences Natura 2000, notamment par une appréciation des effets indirects.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

Cette remarque est en cours d'analyse par le Pôle métropolitain.

23. L'Ae recommande de s'appuyer sur des éléments quantifiés pour consolider la grille d'indicateurs du SCOT, et d'indiquer chaque fois que nécessaire un rythme de progression attendu ou l'objectif à une échéance intermédiaire.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

Cette remarque est en cours d'analyse par le Pôle métropolitain pour évaluer si des compléments sont possibles (cf. rapport de présentation volume 3 évaluation environnementale p 104 à 108).

24. L'Ae recommande de prendre en compte dans le résumé non technique les conséquences des recommandations du présent avis.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

Le résumé non technique sera actualisé en conséquence.

25. L'Ae recommande de distinguer les mesures prescriptives des mesures incitatives, et d'examiner, chaque fois qu'il y ait fait appel, les conditions d'efficacité des mécanismes de subsidiarité

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

Le préambule du DOO du SCOT pourra être complété pour préciser le guide de lecture des orientations et notamment le fait qu'elles sont cumulatives et s'imposent toutes aux documents d'urbanisme inférieurs.

26. L'Ae rappelle que la création de la ZAC de La Jacopière, telle qu'elle est appréhendée à ce jour, doit faire l'objet d'une évaluation de ses effets et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

L'évaluation du Scot pourra être complétée par une analyse à son échelle. Cf question n°42 des contributions de l'enquête publique

27. L'Ae recommande que le SCoT définisse plus précisément les caractéristiques des parcs d'activité de proximité

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

La définition est déjà présente, de manière indirecte, dans le DOO p.21 : un seuil a été fixé (1ère colonne) et leur destination : les parcs structurants >500 emplois, 15 ha. Donc a contrario, les parcs de proximité <15 ha et 500 emplois.

28. L'Ae recommande de préciser les surfaces des nouvelles ZACOM et des extensions rendues possibles par le SCoT, telle qu'elles sont appréhendées à ce jour, et de procéder à une évaluation de leurs effets et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, tout particulièrement en ce qui concerne les parts modales des déplacements qu'elles génèrent.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

Le Scot révisé ne prévoit pas de nouvelles ZACOM. Il permet des extensions limitées des ZACOM des pôles structurants pour les limiter les obligations de déplacements vers les agglomérations. L'évaluation du scot fera l'objet de compléments mais l'analyse détaillée relève plutôt d'une approche PLU/PLUi

29. L'Ae recommande de préciser :

- les secteurs où l'ouverture à l'urbanisation ou la densification de secteur déjà urbanisés nécessite la mise en place ou le renforcement d'une offre de transport collectif ;
- les mesures d'organisation des circuits de logistique urbaine.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

Le premier point est présent dans le DOO p 65 : « Relier urbanisme et transports : Le développement urbain sera priorisé autour des gares, des points de connexions, des lignes de transports collectifs structurants dans les agglomérations (corridors), en lien avec les centralités et dans le respect de l'armature urbaine (cf. chapitre 4.3) »

Un ajout sera effectué dans le DOO à destination des PDU sur les circuits de logistique urbaine.

30. L'Ae recommande de renforcer son action en matière de réduction des gaz à effet de serre, d'augmentation des énergies renouvelables et de maîtrise des déchets à hauteur des ambitions affichées, en particulier en s'appuyant sur les objectifs opérationnels et les plans d'action des PCET

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

Des compléments ponctuels pourront être apportés dans la limite des moyens d'actions d'un Scot. Cf question n°18 des contributions de l'enquête publique et n°5 de l'avis de l'AE

31. L'Ae recommande de confirmer la protection à un niveau élevé de la trame verte et bleue majeure, en précisant des critères stricts qui permettraient aux activités d'agrotourisme et d'écotourisme d'y être exceptionnellement autorisées, et en excluant toute autre artificialisation de ces espaces.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

Le niveau de protection élevé des continuités écologiques majeures est déjà présent p.30 du DOO notamment la nécessaire intégration des enjeux écologiques pour autoriser de manière exceptionnelle les installations agricoles, touristiques ou de loisirs.

32. L'Ae recommande de fixer des objectifs chiffrés de réduction des consommations d'espace avant l'horizon 2030, si possible dès 2020, au niveau de 50 %.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

Le Scot sera exécutoire en 2017, les PLU disposent d'un délai réglementaire de 3 ans pour effectuer leur mise en compatibilité, soit en 2020. Il semble donc difficile de mettre un objectif à 2020 alors que les PLUi seront tous justes exécutoires.

33. L'Ae recommande de différencier les densités minimales de logement en cas d'extension d'urbanisation et de préciser notamment les intercommunalités où la densité moyenne devra être supérieure à 20 logements / ha.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

Les modifications suivantes seront proposées pour prendre en compte les remarques dans les documents du SCOT : cf. question n°48 des avis PPA

V. REMARQUES ET QUESTIONS DES PPA ET PPC

Les réponses apportées visent à éclairer la commission d'enquête sur un certain nombre de questionnements issus de l'enquête publique. **Les propositions de modifications doivent s'entendre sous réserve de leur validation dans le cadre de la procédure d'approbation en comité syndical.**

Avis de la Région des Pays de Loire

34. La Région insiste sur la nécessité d'anticiper les évolutions des communications (numérique - fibre optique-etc) dont le développement des infrastructures est indispensable aux échanges.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Les modifications suivantes seront proposées pour prendre en compte les remarques dans les documents du SCOT :

<p>DOO p.22 <i>Améliorer l'accessibilité numérique pour favoriser la numérisation des entreprises</i></p>	<p>« Tous les travaux, constructions, installations, aménagement, infrastructures et réseaux réalisés doivent favoriser le déploiement, par voie terrestre ou aérienne, des réseaux de communications électroniques très haut débit (notamment de type fibre optique) selon les modalités prévues par les opérateurs et/ou les collectivités publiques. Il s'agit d'assurer la connectivité numérique des parcs-d'activités sites économiques au très haut débit et particulièrement les centralités, les parcs d'activités majeurs et structurants d'intérêt métropolitain. »</p>
<p>PADD p.17 <i>Communications électroniques : améliorer la connexion numérique du territoire</i></p>	<p>« En lien avec le SDTAN et le SCORAN, la coordination des déploiements numériques entre opérateurs et privés est souhaitée, afin que tous les territoires connaissent un développement cohérent. »</p>
<p>RP vol.1 p.60 <i>la couverture numérique du département de Loire-Atlantique</i></p>	<p>« Toutefois, de nombreuses zones du territoire de la Loire-Atlantique restent éloignées aujourd'hui des réseaux très haut débit faisant peser un risque de fracture numérique entre les zones urbaines denses couvertes par des réseaux numériques performants publics ou privés et les zones péri-urbaines ou rurales non couvertes par des réseaux très haut débit voire pour certains concernés par un risque d'absence persistante de desserte par les réseaux en haut débit de base. La coordination des déploiements des réseaux publics et privés représente un enjeu pour un développement équilibré du territoire, en lien avec le SDTAN et le SCORAN. »</p>
<p>RP vol.1 p.70 <i>... en matière de transports d'équipements et de services</i></p>	<p>« Au regard de ces éléments de constat, les principaux besoins identifiés, à l'horizon 2030, sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'accessibilité du territoire à tous les profils de populations, la cohésion sociale et la mixité : jeunes, familles, personnes âgées... • Permettre la cohérence de l'accession au logement, aux services et à l'emploi. • Développer l'accessibilité interne aux grandes infrastructures de transports. • Intégrer le développement de grandes infrastructures du territoire : port, aéroports, lignes ferroviaires • Favoriser le développement des transports en commun et des modes de

	transports alternatifs à la voiture individuelle. <ul style="list-style-type: none"> • Anticiper l'évolution des modes de vie, du numérique et des besoins. • Développer l'accessibilité numérique • Accompagner des changements de comportements. »
--	--

35. Dans le secteur des transports, il faut poursuivre la structuration d'une desserte ferroviaire notamment l'axe Nantes / Saint-Nazaire mais aussi la desserte des pôles structurants.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Les modifications suivantes seront proposées pour prendre en compte les remarques dans les documents du SCOT :

DOO p.62 <i>Soutenir le développement de l'offre ferroviaire</i>	La structuration d'une desserte ferroviaire cadencée sur toutes les branches ferroviaires constitue un objectif majeur à l'horizon 2030, et plus particulièrement dans la continuité du cadencement prévu en 2017 sur l'axe Nantes Saint-Nazaire avec une offre cible d'un train toutes les demi-heures en heure de pointe et d'un train toutes les heures en heure creuse, notamment jusqu'à la presqu'île de Guérande. Outre l'amélioration de la lisibilité de la desserte pour les usagers, celui-ci aura pour avantage d'optimiser les infrastructures, de permettre une exploitation systématisée et fiabilisée et constituera une opportunité pour développer de l'intermodalité avec les autres réseaux de transports en commun.
DOO p.62 <i>Faciliter l'utilisation des TC pour tous les usagers</i>	Les offres existantes de transports collectifs et plus largement l'ensemble des offres alternatives à la voiture individuelle sur le territoire du Pôle métropolitain doivent être valorisées (information sur les dessertes, leurs niveaux de services associés, les lieux de rabattements et connexions ; sensibilisation ; communication).
DOO p.64 <i>Réseaux interurbains performants des pôles structurants</i>	En complémentarité, des lignes transversales interurbaines sont appelées à être confortées. Il s'agit : <ul style="list-style-type: none"> - de la liaison Redon / Ancenis, desservant Blain et Nort-sur-Erdre ; - de la liaison Châteaubriant/Saint-Nazaire, desservant Blain et Savenay. Les liaisons avec les pôles structurants et pôles multimodaux des territoires voisins, non desservis par le réseau ferroviaire, pourront également être améliorées (cadencement fréquence, temps de parcours...), en particulier vers le Pays de Retz et le Vignoble nantais.
DOO p.64 <i>Poursuivre le déploiement de PEM</i>	<ul style="list-style-type: none"> - prévoir des aménagements spécifiques et des services à destination des usagers (accessibilité PMR, mise à disposition de places de stationnement réservées aux usagers des transports collectifs lorsque cela est possible, de covoiturage, de places de stationnement vélos sécurisées, places taxis, ...) - Du projet de gare de Donges, permettant la desserte des zones d'emplois proches, - Du pôle d'échange multimodal de Savenay, pour développer l'accessibilité à la gare notamment au sud, en lien avec le projet urbain du pôle structurant.

36. Ces liaisons seront confortées par la réalisation de trois PEM jumelés avec les gares les plus fréquentées du SCOT, Nantes Saint-Nazaire et Savenay.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cf question n° 35 avis PPA.

37. Une nouvelle offre ferroviaire doit être proposée en s'appuyant sur l'amélioration de l'accessibilité de l'ensemble du territoire du Grand-Ouest.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

cf question n° 35 avis PPA

38. Enfin la région décide d'engager une réflexion spécifique sur un nouveau franchissement de la Loire, extérieur au périphérique, en aval de Cheviré. Cet ouvrage est indispensable pour faire face aux échanges Nord-Sud du territoire.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cf. question n°5 des contributions de l'enquête publique

Avis de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer

39. En ce qui concerne les grands projets : l'Aéroport NDDL et sa desserte-le Grand port maritime Nantes Saint-Nazaire-le contournement de Donges, la DDTM aurait souhaité mieux voir affichés les espaces dédiés à ces ouvrages pour en apprécier leur portée.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Les modifications suivantes seront proposées pour prendre en compte les remarques dans les documents du SCOT : Une cartographie des grands projets sera ajoutée au rapport de présentation.

Avis de la C.D.P.E.N.A.F

40. C'est un avis globalement défavorable qu'émet cette commission.

La C.D.P.E.N.A.F a formulé plusieurs demandes :

- demande de précision des éléments relatifs à la protection des espaces agricoles et naturels
- demande de précision sur le volet forestier
- demande de prendre en compte l'aire parcellaire délimitée du Vignoble
- demande de précision sur l'enveloppe urbaine et d'ajout d'une méthodologie et cartographie dans le document

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Les modifications suivantes seront proposées pour prendre en compte les remarques dans les documents du SCOT

Ajout dans le DOO	Annexer la méthodologie de définition de l'enveloppe urbaine
DOO p.30 Préserver les réservoirs de biodiversité majeurs	« Les constructions et installations agricoles, touristiques ou de loisirs (agrotourisme et écotourisme) sont possibles exceptionnellement sous condition d'intégration des enjeux écologiques, notamment de perméabilité et en respectant les dispositions propres aux périmètres réglementaires qui les concernent . Il s'agira de justifier de l'intégration des composantes du réservoir de biodiversité dans les projets d'aménagement en

	s'appuyant sur les différentes trames représentées dans les documents cartographiques du DOO « Trame verte et bleue » (bocagère, boisée, aquatique). »
DOO p.33 <i>Maintenir les grands équilibres du territoire et assurer la pérennité des espaces agricoles</i>	<p>« Au sein de ces 80 % d'espaces agricoles, naturels et forestiers, à l'échelle du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, un minimum de 80 000 hectares d'espaces agricoles est à pérenniser parmi les secteurs présentant un potentiel agronomique, biologique ou économique du territoire.</p> <p>Ces espaces agricoles pérennes doivent porter sur des entités foncières cohérentes, en permettant un usage agricole fonctionnel, adapté aux besoins des activités agricoles (circulation...) et peuvent permettre de préserver des secteurs concernés par les labellisations IGP/AOP/AOC.</p> <p>Les espaces agricoles considérés comme pérennes au titre du SCoT sont destinés à conserver une vocation agricole sur une période d'au moins 20 ans dans l'objectif de garantir aux exploitants agricoles une lisibilité suffisante du devenir de leur outil de travail et assurer la pérennité des conditions économiques de leur exploitation. »</p>
DOO p.35 <i>Valoriser les espaces agricoles comme supports de projet</i>	<p>« Dans la continuité des outils existants déployés sur le territoire, le déploiement des Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN) et des Zones Agricoles Protégées (ZAP) est encouragé, dans l'objectif de garantir une préservation et une valorisation des pratiques agricoles à long terme.</p> <p>Les possibilités de mise en place de ces outils complémentaires de préservation et de valorisation d'espaces agricoles doivent en particulier être préservées sur les secteurs ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> — les secteurs à usage agricole et viticoles situés au Sud-Ouest de l'agglomération nantaise ; — les secteurs à usage agricole situés aux franges Sud du marais de la Grand Brière ; — les secteurs à usage agricole au sein du territoire de proximité du projet d'aéroport du Grand Ouest »
Ajout dans le DOO	Annexe : méthodologie de définition de l'enveloppe urbaine
RP vol.2 EIE p.47 remplacement du § « une économie sylvicole non anecdotique » par un chapitre B du même nom	<p>B. Une économie sylvicole non anecdotique</p> <p><u>Un territoire faiblement boisé, dominé par des forêts privées morcelées</u></p> <p>Du fait d'un paysage principalement bocager en continuité des bocages bretons et vendéens et au contact de l'estuaire de la Loire marécageux, le pôle métropolitain offre relativement peu d'espaces forestiers. Ceux-ci représentent 11 773 ha au total soit un taux de boisement moyen d'environ 14,5%, bien plus faible que le taux national moyen de 30 %.</p> <p>Le territoire s'étend sur plusieurs régions naturelles, avec différents type de boisements associés dont notamment les dunes littorales (paysage côtier constitué d'une bande de pins maritimes et chênes verts sinueux), le val de Loire (forêt linéaire, alluviale ou de bas de pente liés aux sols humides), le bocage vendéen, les Mauges ou encore les plateaux boisés nantais (forte présence de l'arbre, avec des massifs forestiers morcelés à base de chêne rouvre et pin maritime).</p> <p>La forêt domaniale du Gâvre, en limite du bassin de Blain, est la forêt la plus importante en superficie avec 4 490 hectares, et composée d'une grande diversité de peuplements de conifères et de feuillus, d'essences et âges variés. Les autres boisements d'importance (forêt de Bretesche, Parc Naturel Régional de Brière ...), principalement de gestion privée, se situent le long des vallées ou sur les accidents géologiques dont le Sillon de Bretagne.</p> <p>Sur le reste de son emprise, le territoire recèle plutôt de petits boisements dispersés, en très grande majorité privés. En dehors de la forêt domaniale du Gâvre, les 7 510</p>

hectares de forêt restant ne sont qu'à 7% publiques, les 93% restant étant ainsi détenus et gérés par des privés, avec 11 386 propriétaires différents au total. Ce fort morcellement, avec 50% des surfaces privées disséminées en boisements de moins de 4 ha pour 11 159 propriétaires, pose des difficultés pour la gestion durable de la ressource, tant d'un point de vue économique qu'environnemental.

Sur ces boisements privés, environ 34% font aujourd'hui l'objet d'un document de gestion durable (Plan simple de gestion obligatoire pour les forêts de plus de 25ha ; Plan simple de gestion / Code de bonnes pratiques sylvicoles / Règlement type de gestion volontaires pour les forêts de moins de 25ha). Ces documents permettent de définir des objectifs de gestion et un programme de travaux respectueux des enjeux économiques, environnementaux et sociaux, dans le respect du Schéma Régional de Gestion Sylvicole est sont agréés par le Centre Régional de la Propriété Forestière. L'incitation à la réalisation de documents de gestion durable (notamment des Plans Simples de Gestion Volontaire) constitue ainsi un enjeu au sein du territoire.

Une filière économique dynamique liée à l'exploitation forestière

Bien que peu boisé, les activités portuaires du Pôle Métropolitain ont contribué au développement d'une importante filière économique de transformation du bois (sciage et travail du bois, industrie du papier et du carton, fabrication de meubles, construction en bois) comme la Vendée et l'agglomération choletaise. En 2015, plus de la moitié de la récolte de bois régionale était constituée de bois d'œuvre. Ce sont environ 250 000 tonnes de produits forestiers qui ont transité par le Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire en 2007 confirmant le poids économique de la sylviculture et de sa transformation dans le territoire.

En 2013, le territoire du SCoT dénombrait 1679 emplois et 278 entreprises relevant de la filière sylvicole/transformation du bois (*source INSEE : sylviculture, gestion agricole, travail du bois, industrie du papier, fabrication de meubles*), preuve de l'importance du secteur lié à la gestion durable et la valorisation de la ressource forestière. L'industrie du bois est particulièrement dynamique dans la région des Pays de la Loire, qui constitue la première région française pour la transformation du bois, mais aussi pour l'ameublement et la menuiserie, avec une concentration de 15% des emplois français de l'ameublement dans un rayon de 150 kilomètres autour de Nantes.

Des évolutions récentes et perspectives à intégrer dans l'aménagement du territoire

Porteur d'enjeux environnementaux, le bois énergie constitue un secteur en plein essor, avec un doublement de la récolte entre 2012 et 2014 en Pays de la Loire (+73% entre 2012 et 2013 et +25% entre 2013 et 2014). Cette hausse soutenue qui a lieu depuis 2009 avec la montée en puissance des énergies renouvelables est particulièrement forte en région par rapport à la moyenne nationale (+4% entre 2013 et 2014). Le bois énergie en tant que ressource renouvelable et de proximité représente ainsi plus du quart de la récolte régionale. Du fait de la ressource en bois limitée au niveau régional, les conflits d'usage entre le bois matière première et le bois énergie représenteront toutefois un enjeu important dans le futur, face à une demande croissante.

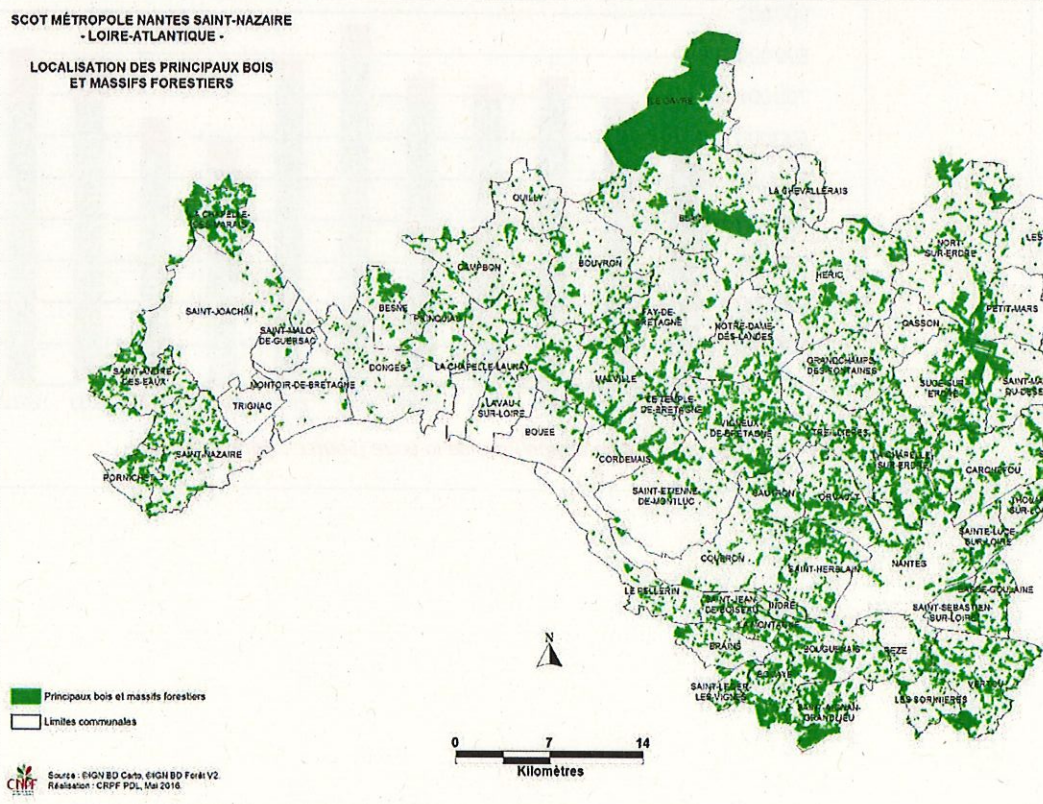
Bien que le Pôle Métropolitain ne soit pas un important bassin popuicole, des dynamiques de diminution des surfaces de peupleraies dans les départements voisins ont pu être identifiées depuis les années 2000 (-27 % en 10 ans). La place du peuplier sur le territoire dans le futur et des activités économiques qui lui sont liées sont ainsi questionnées, en lien avec l'urbanisme mais aussi en accord avec les enjeux écologiques (maintien de prairies inondables, trame verte et bleue, bonnes pratiques de gestion).

De nouvelles dynamiques mêlant sylviculture et agriculture émergent sous forme d'initiatives localisées. Ainsi, quelques exploitations agricoles ont mis en place l'agroforesterie sur certaines de leur parcelle, c'est notamment le cas d'une exploitation de Petit Mars sur une parcelle de 12,5ha dans laquelle 426 arbres ont été plantés. En 2013, la plantation d'une cinquantaine d'hectares était en projet en Loire Atlantique.

De manière plus globale, l'activité sylvicole est à intégrer dans l'aménagement du territoire, pour conforter l'économie forestière, assurer une gestion durable des ressources, mais aussi qualitative d'un point de vue écologique. Le projet de SCOT et les documents associés pourront ainsi intégrer les enjeux liés à la sylviculture et sa durabilité : chemins forestiers et accessibilité des parcelles, espaces de stockage et tri, incitations à la mise en place de plans de gestion, choix de zonages des boisements (N, EBC) en lien avec la gestion sylvicole, et ce dans un but de durabilité et de pérennité des forêts du Pôle Métropolitain, pour leur intérêt économique, environnemental, écologique et récréatif.

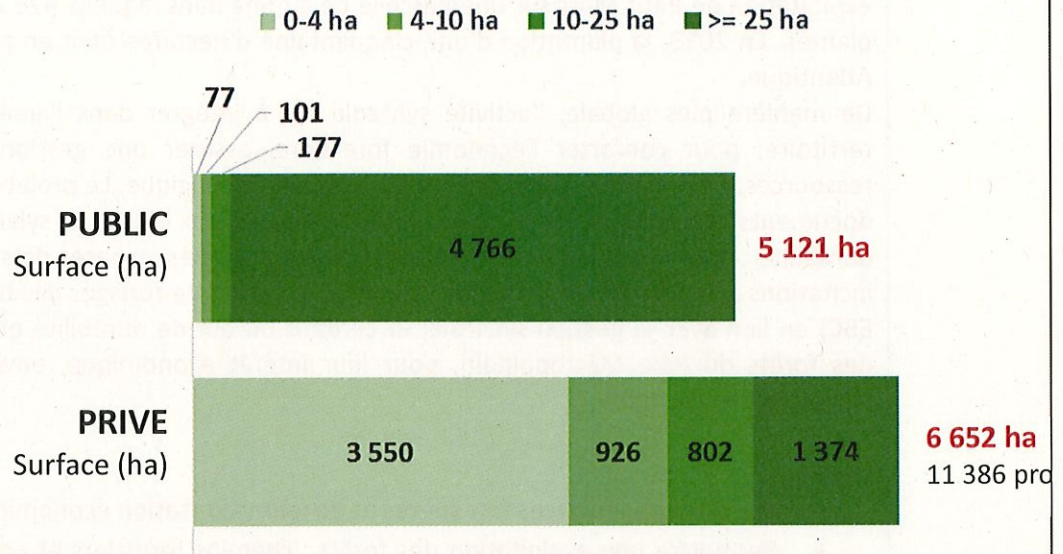
Enjeux :

- Maintien des surfaces forestières et de leur valorisation économique
- Permettre une exploitation des forêts : chemins forestiers et accessibilité des parcelles aux engins, espaces de stockage et tri, zonage intégrant une gestion sylvicole appropriée.
- Promouvoir une gestion durable et écologique des forêts privées (Plan de gestion ...)



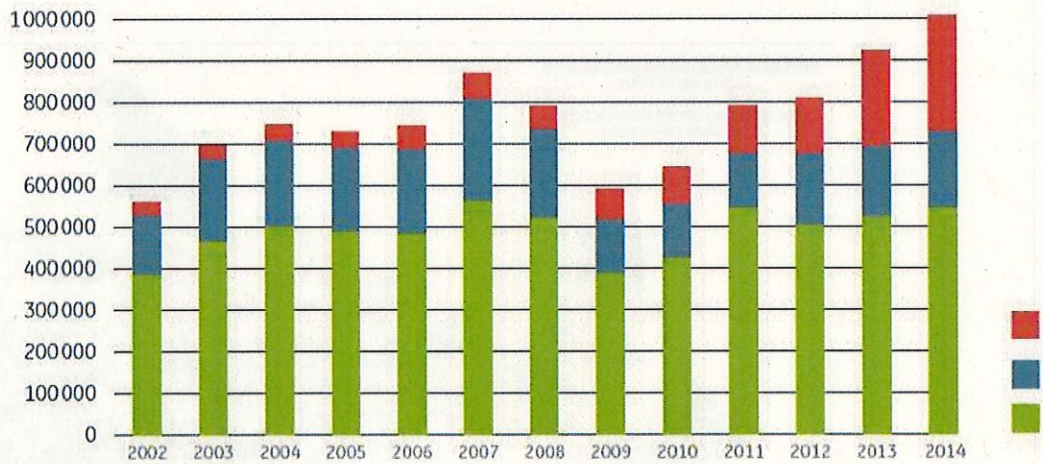
Localisation des principaux bois et massifs forestiers (Source : CRPF)

Surfaces forestières par catégories de boisements

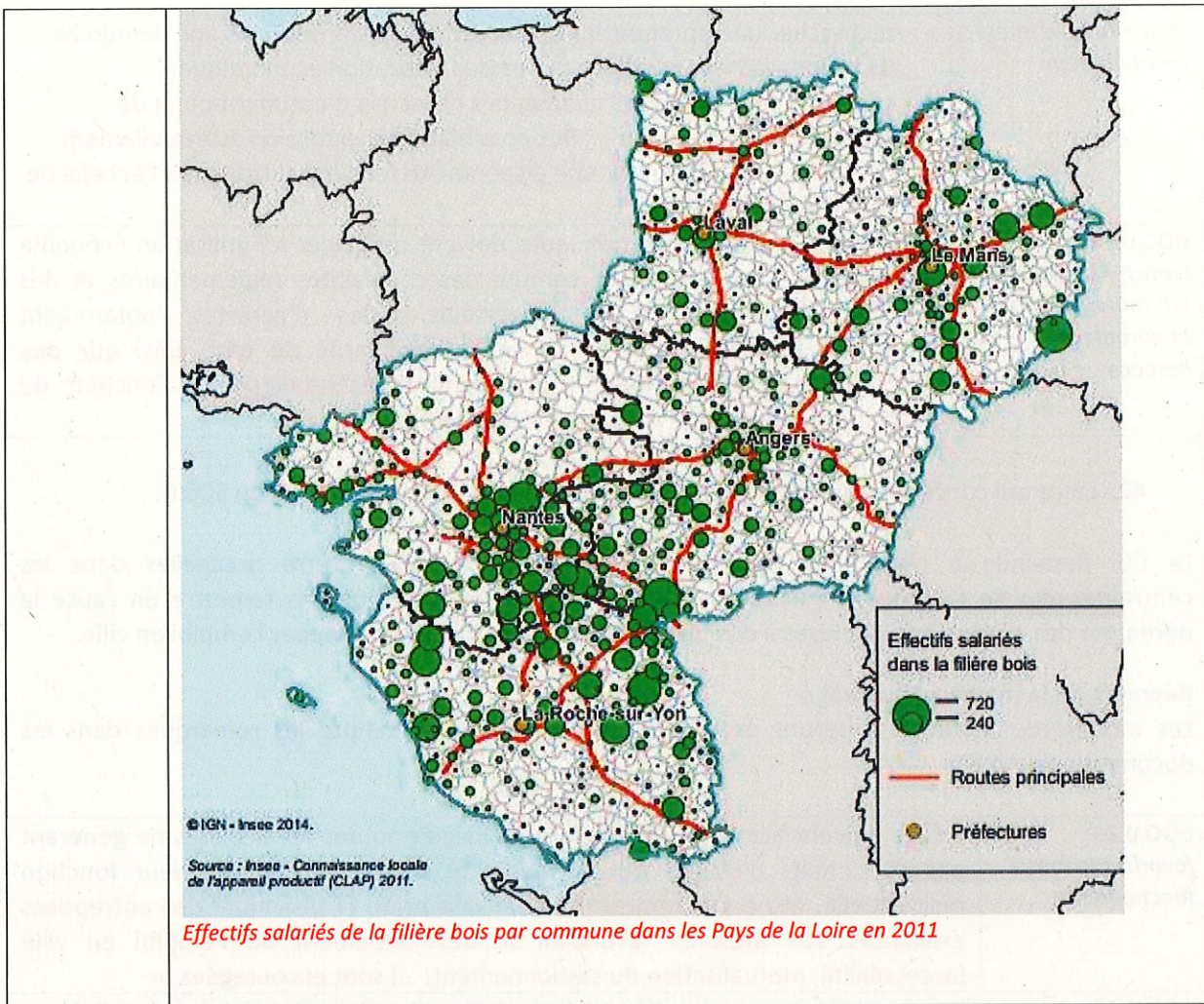


Surfaces forestières publiques et privées par catégorie de boisement (Source : Données CRPF)

Répartition de la récolte de bois en m³



Récolte de bois en 2014 en région Pays de la Loire (Source : Agreste 2014)



Avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes-Saint-Nazaire

41. Demande néanmoins que quelques aménagements spécifiques soient inscrits dans les modalités de développement des zones d'activité en adoptant les règles d'urbanisme pour permettre la densification

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Les modifications suivantes seront proposées pour prendre en compte les remarques dans les documents du SCOT :

<p>DOO p.20 (+ DOO p.45) <i>Les parcs d'activités majeurs d'intérêt métropolitain</i></p>	<p>« Pour ces parcs d'activités, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rechercher l'accessibilité par les réseaux de transport existant ou à venir ; - rechercher une requalification/recomposition significative des emprises existantes dans une démarche de rationalisation préalable du foncier à vocation économique ; - anticiper, après analyse des capacités de densification, requalification et recomposition de la zone, les besoins en extension éventuellement nécessaires pour garantir une disponibilité foncière suffisante à l'échelle du Pôle métropolitain »
<p>DOO p.21 <i>Les parcs d'activités</i></p>	<p>« Pour ces parcs d'activités, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rechercher l'accessibilité par les réseaux de transport existant ou à venir,

<i>structurants d'intérêt métropolitain</i>	<ul style="list-style-type: none"> - rechercher une optimisation des emprises existantes dans une démarche de rationalisation préalable du foncier à vocation économique. - conserver, au regard de l'analyse des capacités d'optimisation et de rationalisation de la zone, des possibilités en extension éventuellement nécessaires pour garantir une disponibilité foncière suffisante à l'échelle de l'intercommunalité »
DOO p.22 <i>Franchir un palier sur l'utilisation économe et durable de l'espace</i>	« Les parcs d'activités économiques doivent participer à l'utilisation économe des espaces, tout en tenant compte des contraintes réglementaires et des conditions d'exercice liées à certains types d'activités, notamment industrielles, de la mutabilité et de la modularité du bâti, ainsi que des différents besoins en matière d'immobilier économique en fonction du parcours de développement des entreprises. »

42. En ce qui concerne les centres- ville, la CCI demande que les documents du SCOT ;

La CCI demande à clarifier la nature des activités susceptibles d'être accueillies dans les centralités afin de favoriser la mixité pour l'ensemble des activités, ne pas remettre en cause la pérennité des entreprises soumises à des phénomènes d'éviction et développer l'emploi en ville.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Les modifications suivantes seront proposées pour prendre en compte les remarques dans les documents du SCOT

DOO p.19 <i>favoriser la mixité fonctionnelle</i>	« Elles doivent accueillir de manière privilégiée toutes les activités ne générant pas de conflits d'usages ou de nuisances incompatibles avec leur fonction résidentielle, et ne pas remettre en cause a priori la pérennité des entreprises existantes. Les mesures favorisant le développement de l'emploi en ville (accessibilité, mutualisation du stationnement, ...) sont encouragées. »
DOO p.19 <i>conforter l'armature urbaine par l'économie</i>	« Les activités et emplois liés à l'économie présente doivent être localisés en priorité au sein des centralités, quel que soit le niveau d'armature urbaine, de manière à en faire un vecteur de dynamisation urbaine, pour bénéficier d'un niveau de services et d'équipements satisfaisant. Il s'agit par exemple des artisans , des services administratifs, financiers et juridiques, des services aux personnes et aux entreprises , des équipements et professionnels de santé, des commerces... [qui répondent à une fonction de proximité]. »

Avis de l' I.N.A.O

43. Cet institut demande que le vignoble nantais soit intégré au P.E.A.N dans le chapitre agriculture du D.O.O.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cf question n°40 des avis PPA.

44. Il regrette qu'un diagnostic agricole plus abouti ne soit pas présent dans les documents ;

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Les modifications suivantes seront proposées pour prendre en compte les remarques dans les documents du SCOT

RP vol.1 p.49
Des labels de qualité valorisant la production et le terroir

La viticulture bénéficie des Appellation d'Origine Protégée (AOP) et Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) suivantes, localisées principalement au sud et à l'est :

- Les **AOC/AOP Muscadet et Gros Plant** à Basse-Goulaine, Bouaye, Bouguenais, Brains, Carquefou, Mauves-sur-Loire, Le Pellerin, Rezé, Saint-Aignan-de-Grandlieu, Saint-Léger-les-Vignes, Les Sorinières, Thouaré-sur-Loire et Vertou
- **L'AOC/AOP Muscadet-Côte-de-Grandlieu** sur les communes de Bouaye, Bouguenais, Brains, Saint-Aignan-de-Grandlieu, Saint-Léger-les-Vignes
- **L'AOC/AOP Muscadet-Sèvre-et-Maine** à Basse-Goulaine et Vertou
- Les **AOC/AOP Muscadet-Coteaux-de-la-Loire et Coteaux d'Ancenis** à Carquefou, Mauves-sur-Loire et Thouaré-sur-Loire

Pour les viandes bovines et autres produits, le territoire comporte **l'AOC Maine Anjou** présent dans la commune des Touches **et de nombreuses Indications Géographiques Protégées (IGP) :**

- Les **IGP Vin du Val de Loire, Volailles d'Ancenis et Farine de blé noir de Bretagne** sur l'intégralité du territoire des 61 communes du SCoT
- Les **IGP Cidre de Bretagne et Whisky de Bretagne** sur les 48 communes du SCoT situées au nord de la Loire
- **L'IGP Sel de Guérande** concerne l'intégralité du territoire de la CARENE et Loire-Sillon
- **L'IGP Mâche nantaise** sur l'intégralité du territoire excepté le Pays de Blain, Fay-de-Bretagne et Notre-Dame-des-Landes
- **L'IGP Bœuf du Maine** sur l'intégralité du territoire excepté la CARENE et Loire-Sillon
- **L'IGP Bœuf de Vendée, Jambon de Vendée, Gâche vendéenne, Brioche Vendéenne** concernent les communes au sud de la Loire

Par ailleurs, le Parc Naturel Régional de Brière, partiellement situé sur la CARENE, a développé **une « Marque Parc »** concernant la viande bovine élevée sur son territoire. Menés en barque sur les prairies émergées au printemps, les animaux paissent le reste de l'année sur les coteaux et plateaux bocagers entourant la Brière. Les producteurs s'engagent à respecter un cahier des charges approuvé au plan national.

Avis du Pays de RETZ

45. Traduit la déception des élus du Pays de Retz de ne pas être associés à certaines orientations du SCOT métropolitain comme le franchissement de la Loire considéré comme un axe majeur permettant de conforter l'accès du Pays de Retz au territoire métropolitain.
46. Souhaite donc qu'une réelle coopération s'instaure entre les territoires afin d'établir une stratégie économique commune sur des actions concrètes comme le tourisme, la mobilité, etc.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Les modifications suivantes seront proposées pour prendre en compte les remarques dans les documents du SCOT : En réponse aux questions n°45 et n°46 des avis PPA ci dessus, le DOO est modifié en conséquence avec l'ajout d'un encart pour détailler les sujets devant faire l'objet de coopérations avec les territoires voisins et préciser le rôle du Pôle métropolitain (programme d'actions) et des agences d'urbanisme (évaluation) pour assurer la mise en œuvre et le suivi du SCOT.

Par nature, l'organisation des mobilités est un sujet de coopération territoriale, les déplacements ne s'arrêtant pas aux frontières institutionnelles des collectivités. Les axes d'intervention et les projets prioritaires listés dans le DOO seront développés en concertation avec les partenaires et voisins de la métropole Nantes Saint-Nazaire.

Avis du Parc Naturel de Brière

47. Émet une réserve en ce qui concerne un aspect du règlement sur la constructibilité (dans les hameaux et villages) qu'il souhaite voir exclu car il contrevient aux dispositions de la Charte en matière d'urbanisme.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Les modifications suivantes seront proposées pour prendre en compte les remarques dans les documents du SCOT

<p>DOO p.45 Contenir les hameaux dans leur enveloppe urbaine</p>	<p>Les hameaux, formes traditionnelles de l'espace rural, doivent peuvent continuer à participer à la diversité des formes urbaines de la métropole Nantes Saint-Nazaire. Ils peuvent être considérés comme étant des secteurs urbanisés et où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter, ou exceptionnellement comme des secteurs de taille et de capacité limitée au titre du code de l'urbanisme.</p> <p>Certains hameaux, dont le PLU/ PLUi ne retiendrait pas de capacité de développement au titre des critères ci-avant, se voient appliquer les orientations relatives aux écarts et bâtis isolés où aucune nouvelle construction d'habitation n'est autorisée mais où seuls les bâtiments existants peuvent faire l'objet d'extensions ou d'annexes.</p> <p>Leur structure bâtie doit-pouvoir peut être étoffée au sein de l'enveloppe urbaine existante , dans le respect des principes de confortement des centralités, de réduction de la consommation d'espaces, et de prise en compte de la sensibilité environnementale par ailleurs affirmés par le SCoT, ainsi que des dispositions du PNR de Brière pour les hameaux et villages concernés .</p> <p>Le tissu bâti peut y évoluer au-travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'extension du bâti existant et de la construction d'annexes ; - d'implantation de nouvelles constructions, en comblement des dents creuses et en densification de manière organisée et limitée au regard du projet établi dans le PLU/ PLUi <p>Concernant l'implantation de nouvelles constructions au sein de l'enveloppe urbaine, ces possibilités doivent toutefois être limitées et pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tenir compte de la présence ou non d'un siège d'exploitation agricole ; - être proportionnées à la taille du hameau ; - ne pas conduire à modifier l'organisation spatiale du hameau ; - s'inscrire dans le respect des volumétries du bâti existant, des interfaces paysagères et des usages du sol ; <p>tenir compte de la capacité d'accueil en matière de desserte par la voirie et les réseaux quand ils existent</p>
	<p>Dans le cas précis et dans ce cas seulement, dans lequel une</p>

	commune, hors du PNR de Brière, n'aurait pas la capacité suffisante pour développer sa centralité en raison de contraintes environnementales fortes et avérées sur son territoire, elle peut être exceptionnellement autorisée à étendre de manière raisonnée le hameau le mieux connecté à une centralité et aux réseaux de transports collectifs. Le cas échéant, l'implantation de nouvelles constructions doit faire l'objet d'une stratégie coordonnée de développement répondant aux mêmes critères que ceux définis dans le projet de village défini ci-dessous.
--	--

48. Souhaite par ailleurs que le DOO fixe des objectifs différenciés d'optimisation du développement urbain en fonction des spécificités locales des territoires.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Les modifications suivantes seront proposées pour prendre en compte les remarques dans les documents du SCOT

DOO p.45 <i>Infléchir la dynamique d'extension de l'urbanisation</i>	<p>« A l'horizon 2030 et à l'échelle du SCOT, la consommation d'espace se fera à 59% dans l'enveloppe urbaine et à 41% en extension afin d'inverser le rapport constaté lors de la période précédente (1999-2012) »</p> <p>« Afin d'accompagner le développement urbain, à l'échelle de l'intercommunalité, la densité moyenne minimale est de 20 logements par hectare au sein de zones ouvertes à l'urbanisation en extension de l'enveloppe urbaine (cet objectif peut être décliné par l'intercommunalité en respectant les spécificités du territoire). Les pôles structurants, à l'échelle de la commune, devront fixer une densité moyenne minimale de 25 logements par hectare au sein de zones ouvertes à l'urbanisation en extension de l'enveloppe urbaine.</p> <p>Les agglomérations participeront également à cet objectif, au sein de zones ouvertes à l'urbanisation en extension de l'enveloppe urbaine, en fixant le seuil moyen minimum à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40 logements par hectare à Saint-Nazaire - XX logements par hectare à l'intérieur du périphérique nantais et les XX de la production de logements seront réalisés à l'intérieur du périphérique nantais et dans les centralités extra-périphérique. » <p>En raison de ses enjeux spécifiques (pression urbaine, nécessité d'accueil de logements, préservation de l'agriculture périurbaine, du tissu économique industriel, ...), l'agglomération nantaise recherchera une densité supérieure. »</p>
---	---

49. Demande que plusieurs orientations et objectifs soient mieux explicités pour lever toute ambiguïté sur la lecture des documents.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cf. question n°47 et 48 des avis PPA (ci-dessus)

Avis de CAP Atlantique

50. Souhaite que la coopération entre les 2 territoires se développe.
51. Mentionne que sur le volet économique, toute extension de la zone d'activité de Brais devra faire l'objet d'une concertation.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cf. question n°45 et 46 des avis PPA

Avis de R.T.E

52. Demande que les documents graphiques du SCOT mentionnent bien l'existence de tous les ouvrages existants ou en projet nécessaires au transport de l'électricité dont les éléments ont été portés à connaissance.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Les modifications suivantes seront proposées pour prendre en compte les remarques dans les documents du SCOT : Une carte localisant les infrastructures d'énergie électrique existantes et en projet (notamment EMR) pourra être ajoutée au rapport de présentation volume 1, page 60.

53. En ce qui concerne la conformité des pièces écrites du règlement de zonage, il conviendra d'autoriser l'implantation des ouvrages. Les documents d'urbanisme devront également inclure les dispositions spécifiques autorisant l'atterrissage des ouvrages du réseau public (R.T.E) en espace remarquable sans oublier le cas particulier des espaces boisés (E.B.C).

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Les modifications suivantes seront proposées pour prendre en compte les remarques dans les documents du SCOT

<p>DOO p 46 Formes de la ville : renforcer les centralités à toutes les échelles</p>	<p>« Les PLU/PLUi devront intégrer les règles d'implantation des ouvrages du réseau public d'électricité. »</p>
--	---

Avis de la Chambre d'Agriculture

54. Cet organisme constate qu'un des objectifs prioritaires est la diminution de la consommation de l'espace agricole et s'en félicite.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Il s'agit effectivement d'un objectif majeur du SCOT 2.

DOO p.44 « La métropole Nantes Saint-Nazaire affirme comme objectif prioritaire la lutte contre l'étalement urbain en tendant à l'horizon 2030, vers une réduction de 50 % de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers (avec un minimum de 40 %) de l'urbanisation en extension de l'enveloppe urbaine. »

55. Cependant, il regrette que les critères détaillés permettant la définition des enveloppes urbaines ne soit pas portée sur les documents.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cf question n°40 des avis PPA (méthodologie de définition des enveloppes urbaines annexée au DOO).

56. La Chambre d'agriculture demande que l'intégration du volet agricole dans le SCOT le positionne sur la performance économique et pas seulement environnementale.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

La dimension économique de l'activité agricole est déjà mentionnée page 18 du DOO : « Le territoire de Nantes Saint-Nazaire doit encourager un écosystème économique favorable au développement de l'emploi et au bénéfice de tous les territoires, en s'appuyant sur le développement des filières existantes ou en devenir : économie maritime, aéronautique, tertiaire supérieur, tourisme, agriculture, économie sociale et solidaire... »

Cette remarque n'appelle pas de complément dans le SCOT.

57. En outre, la Chambre dénonce les objectifs agricoles présents sur les documents cartographiques.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Les modifications suivantes seront proposées pour prendre en compte les remarques dans les documents du SCOT : La carte « agriculture – valoriser une activité essentielle » du DOO – document cartographique Vol.1 p.3 est modifiée pour répondre à cette remarque.

58. Elle demande que les corridors et les réservoirs écologiques soient aussi le lieu d'activité agricole.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le SCOT n'empêche pas l'activité agricole sur les réservoirs et corridors écologiques. Cette remarque n'appelle pas de complément dans le SCOT.

59. S'interroge également sur la consommation du foncier économique au détriment de l'espace agricole.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cette remarque n'appelle pas de complément dans le SCOT. C'est l'objet du chapitre « Une éco-métropole garante de la qualité de vie pour tous ses habitants » du PADD et du DOO.

Avis de la Communauté de MAUGES

60. Pour la route, Mauges plaide pour un nouveau franchissement de la Loire au niveau d'Ancenis qui contribuerait à l'amélioration de la connexion du territoire avec la métropole nantaise.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Cette remarque n'appelle pas de complément dans le SCOT.

Ce projet concerne le vignoble nantais.

VI. REMARQUES ET QUESTIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE :

Le dossier n'aborde pas l'organisation des structures de santé sur le périmètre du SCOT.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le SCOT propose un diagnostic sur les enjeux en matière de santé (rapport de présentation volume 1 page 50) au regard notamment du vieillissement de la population. Le DOO indique déjà page 19 la nécessité de respecter l'armature urbaine pour l'implantation des emplois ayant une fonction de proximité (dont équipements et professionnels de santé). Le SCOT pourra éventuellement être complété.